

# Itinéraire d'une famille languedocienne : les Ferrier de Sigean (XVIIe-XVIIIe siècle)

Aurélien Saux

► **To cite this version:**

Aurélien Saux. Itinéraire d'une famille languedocienne : les Ferrier de Sigean (XVIIe-XVIIIe siècle). Histoire. 2019. dumas-02188627

**HAL Id: dumas-02188627**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02188627>**

Submitted on 18 Jul 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA**

**Année universitaire 2018 – 2019**

**MASTER II Recherche**

**HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE**

*Histoire, arts et archéologie méditerranéenne*

**Mémoire de recherche présenté par  
Aurélien SAUX**

**sous la direction de Patrice POUJADE,  
professeur des Universités, histoire moderne.**

**Itinéraire d'une famille languedocienne :  
Les Ferrier de Sigean  
(XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle).**

Soutenu le 1<sup>er</sup> juillet 2019 devant un jury composé de

Patrice POUJADE, professeur des Universités, histoire moderne, U.P.V.D.

Julien LUGAND, maître de conférences, histoire de l'art moderne,  
U.P.V.D.

Nicolas MARTY, professeur des Universités, histoire contemporaine,  
U.P.V.D.

## Sommaire.

Avant-propos.....	3
Introduction.....	7
I – Une ville et sa famille au XVII <sup>e</sup> siècle.....	18
1) Sigean à l'époque moderne et les premiers Ferrier.....	19
2) Début d'un pouvoir local : Barthélémy Ferrier « vieux » et Louis Ferrier.....	39
3) Deux branches sœurs à l'itinéraire bien différent : les notaires et les brassiers.....	67
II – Une famille et sa ville au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	90
1) Trois branches lésées ?.....	91
2) Jean-Baptiste Ferrier, représentant des élites.....	119
3) Une bourgeoisie locale déchue ?.....	147
Conclusion.....	161
Sources.....	165
Bibliographie.....	171
Glossaire.....	187
Annexes.....	192
Table des annexes.....	226
Index des tableaux.....	227
Table des cartes, graphiques et figures.....	229

## **Avant-propos.**

Le choix de continuer mon cursus universitaire en Master Histoire, Civilisations, Patrimoine est issu d'une volonté de compléter ma formation entamée avec une Licence en Histoire. Ce Master m'a permis d'acquérir de l'expérience dans le domaine de la recherche historique tout en abordant, à travers mon sujet et certains cours, d'autres champs disciplinaires comme la sociologie et l'économie. Dès la fin de la troisième année de Licence, j'ai pu dialoguer avec deux potentiels directeurs de recherche : Monsieur Patrice Poujade (époque moderne) et Monsieur Nicolas Marty (époque contemporaine). Tous les deux offrant des possibilités de sujets relatifs à la question économique et sociale, mon choix a finalement été de me tourner vers le cadre du XVIII<sup>e</sup> siècle, période dans laquelle je me sentais plus à l'aise.

Au début de l'été 2017 et dans le cadre de l'axe de recherche « Acteurs, Sociétés, Territoires », j'ai suggéré à Monsieur Poujade l'idée de centrer ma recherche sur la ville qui m'a vu grandir : Sigean. Ce dernier, dont les travaux concernent pourtant la frontière pyrénéenne et le commerce au XVII<sup>e</sup> siècle, a aimablement répondu par la positive à ce projet d'étude tout en rappelant qu'il est nécessaire d'avoir des archives et des sources suffisamment importantes pour produire un travail convenable.

Mon idée était alors de me concentrer sur la population de la ville dans son histoire. Pour commencer mes recherches, j'ai également fait la rencontre d'une association qui publie des écrits et organise plusieurs expositions annuelles sur l'histoire de Sigean et de ses alentours : l'Association des Amis du Patrimoine Culturel de Sigean et des Corbières. Un de leurs membres, Michel Raynaud-Saury, spécialiste du Moyen Âge et de la généalogie, m'a conseillé plusieurs noms de familles vivant aisément dans la communauté. Un seul sortait du lot : Ferrier. La famille aurait été incluse dans l'élite municipale et foncière tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, à tel point que certains érudits verraient certains de ses membres comme ceux ayant fait « la pluie et le beau temps à Sigean ». S'en suivit un travail de trois mois dans les Archives Municipales de la ville

en question (ou A.M.S.) afin d'établir la généalogie complète de la famille. Je tiens d'ailleurs à remercier vivement la municipalité actuelle qui m'a donné accès illimité à ses fonds. Sur deux siècles et demi (1550 – 1800), deux cents quarante membres ont été retrouvés.

Agrémentée par les nombreux travaux de Michel Raynaud-Saury que je remercie chaleureusement, cette généalogie a mis en évidence que la famille se divisait en quatre groupes distincts représentés par un environnement socio-professionnel propre à chacune : une branche de consuls, une branche de notaires, une branche de négociants et une branche de journaliers. N'ayant que quelques mois pour rédiger un mémoire-étape, il a été décidé de centrer la première étude sur la branche des consuls puisque c'est elle qui apparaît le plus dans les sources retrouvées. Plusieurs visites aux Archives Départementales de l'Aude (ou A.D. 11) et un travail sur les registres notariés, les délibérations du conseil de ville et les impositions ont permis de mettre en avant trois membres de cette branche : Vincent (1676 – 1741), Jean-Baptiste, son fils (1699 – 1774), et Vincent, son petit-fils (1739 – 1803). Membres du conseil de ville, propriétaires fonciers et négociants sur trois générations, ils représentent un objet de recherche captivant qui permet de mettre en lumière l'histoire des élites des petites villes, l'histoire sociale et, surtout, l'histoire familiale.

L'objectif était de donner des éléments supplémentaires à l'histoire du Bas-Languedoc et à l'histoire de la ville de Sigean connue jusque là du grand public par, entre autres, l'oppidum de Pech Maho (VI<sup>e</sup> – III<sup>e</sup> s. av. J.-C.), les visites de Louis XIII, Louis XIV et de Molière et la forte expansion économique des salins Tallavignes et Grimaud au XIX<sup>e</sup> siècle. L'histoire de cette ville comporte de nombreux trésors, surtout archéologiques, découverts et mis en valeur par, notamment, Jean et Yves Solier, Joseph Campardou ou Charles Francès, érudits de leur époque, et par les municipalités successives. La volonté d'en savoir plus sur les habitants de Sigean, dont peu de gens ont l'habitude d'entendre parler, m'a poussé à écrire d'abord un mémoire-étape sur Jean-Baptiste Ferrier, homme fort de la communauté, puis ce mémoire comprenant tous les membres de sa nombreuse famille.

Inspirées par la micro-histoire, celle qui met en valeur les individus avant les groupes sociaux, ces pages représentent également une très modeste pierre à l'édifice de l'histoire locale. Cette étude se veut être aussi un apport à l'histoire sociale et l'histoire des mentalités. L'année de publication de cette étude est également celle qui fut touchée par un contexte social sans précédent : celui dans lequel une majeure partie de la population montre, depuis plus de six mois maintenant, sa volonté de lutte sociale. Plusieurs sociologues ont déjà repris le chemin de l'édition d'ouvrages sur la question des individus et des groupes, des conflits sociaux. Mettre en avant, dans ces pages, des personnages réels qui ont su mobiliser les ressources économiques et sociales qui les entouraient et qui ont exercé un pouvoir politique sur une communauté peut être, plus que jamais, en raccord avec le contexte actuel. Espérons que ces mobilisations populaires et intellectuelles influencent d'autres esprits à vouloir en apprendre plus sur ce qui s'est passé hier, ou aujourd'hui, pour préparer demain.

Pendant ces deux années, j'ai pu faire de nombreuses rencontres avec des personnes toutes plus intéressantes et sympathiques les unes que les autres. Le fruit de cette recherche ne se résume pas seulement aux faits historiques énoncés dans les pages qui suivent, mais plutôt à une enquête menée, je l'espère, à bien, mobilisant personnalités, connaissances, amitiés tant au sein de l'Université qu'aux Archives, en passant bien sûr par les rues de Sigean. Je profiterai donc de ces dernières lignes d'avant-propos pour pouvoir remercier celles et ceux qui ont contribué à l'aboutissement de mes recherches et sans qui ces lignes n'auraient certainement pas pu être écrites.

Merci donc à mon directeur de recherche, Patrice Poujade, pour sa bienveillance et ses plus que précieux conseils et à l'équipe de recherche du Master H.C.P. pour la qualité de leur formation, leur aide et leur sympathie : Julien Lugand et Nicolas Marty, ainsi que Claude Denjean et Marie-Line Montredon avec qui la deuxième année du Master a été plus que bénéfique pour moi, et, je l'espère, aux jeunes en Licence, grâce au tutorat pédagogique.

Merci à mes proches pour leur soutien indéfectible.

Merci aux très chers collègues et Amis du Patrimoine qui continuent, sans défaillir, à valoriser l'histoire de leur localité. Merci à leurs prédécesseurs à qui le village et mon travail doivent énormément : Joseph Campardou et ses articles ; Jacques Pech De Laclause et ses mémoires sur la vigne et les métairies (sans oublier la gentillesse d'Hélène) ; Jean et Yves Solier et leurs découvertes ; Charles Francès, Jacques Mourrut et Michel Raynaud-Saury pour l'inspiration de l'amour pour leur village.

Enfin, un merci à Michel Jammes et sa municipalité pour m'avoir donné libre accès aux archives municipales et pour leur intérêt envers mes recherches.

Ce mémoire est avant tout le leur.

## Introduction.

« Ils ont fait la pluie et le beau temps à Sigean. » C'est ainsi que les Ferrier, famille sigeanaise depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, ont été décrits par les historiens amateurs et érudits locaux après leur exercice du pouvoir au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette formule déconcertante est le point de départ de la reconstitution de l'itinéraire de cette intrigante famille.

Au sein d'une petite ville du Bas-Languedoc, Sigean, peuplée de 1 600 habitants en 1793 et petit carrefour commercial durant l'époque moderne, cette famille se constituait de quatre groupes majeurs. Les premiers Ferrier, des pêcheurs venus s'installer en bord d'étang, aux Cabanes de Sigean, ont donné postérité à quatre lignées distinctes. Chaque lignée, ou branche, s'est vue ici apposée un qualificatif qui relève du milieu socio-économique auquel elle appartient et dans lequel elle évolue au cours de l'époque moderne. Ainsi, il a été révélé l'existence d'une branche aînée qui donna des notaires royaux à la communauté, d'une branche de brassiers et ménagers, exploitants les richesses des terres sigeanaises, d'une branche d'hommes appartenant à la vie politique locale (les consuls) et d'une branche alliée à des marchands et négociants. Le point commun qui les unit est, bien sûr, le fait d'être liés par le sang et l'alliance. La famille était considérée comme la cellule de base de la société d'Ancien Régime. Par définition, un itinéraire désigne le chemin (*iter* en latin) à suivre ou suivi pour aller d'un point à un autre. En l'occurrence, l'objet de recherche représente, ici, la construction et l'évolution du parcours de chacune de ces branches, de ses membres, au sein du bourg qui les a vu naître. Suivre des personnages dans leurs trajectoires, individuelles ou collectives, au sein d'une communauté représente un réel apport à l'histoire locale et à l'histoire sociale.



Évoquer l'influence et le rayon d'action d'un individu, ses relations, son comportement, avec les membres de la communauté à laquelle il appartient permet un apport à l'histoire sociale. En France, au XIX<sup>e</sup> siècle, ce courant se concentre sur une vision politique de l'histoire du pays : citons comme précurseurs du mouvement François Guizot et Adolphe Thiers. Les rôles des classes, des races et des peuples remplacent celui des rois. Les groupes sociaux, comme la bourgeoisie, sont considérés comme acteurs collectifs. Rappelons la vision de Karl Marx selon laquelle un phénomène historique est la conséquence de rapports conflictuels entre une classe dominante possédant les moyens de production économique et une classe dominée partageant des intérêts sociaux communs. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Lucien Febvre et Marc Bloch, créateurs des *Annales d'Histoire économique et sociale*, permettent la collaboration, à travers différentes disciplines, de chercheurs étrangers et, ainsi, l'internationalisation de la recherche. Leur but était de replacer l'humain au centre de l'histoire. À la fin des années 1930, Ernest Labrousse subdivise les groupes sociaux de la France d'Ancien Régime à partir de leur niveau de fortune et de leur place dans les rapports de production. Par cette méthode, il démontre que l'économique et le social sont liés dans la création de l'histoire politique<sup>1</sup>. Son postulat a inspiré les thèses d'histoire économique et sociale publiées après-guerre, enrichies d'analyses statistiques et convoquant de nouvelles technologies : l'étude des Paysans de Languedoc d'Emmanuel Le Roy Ladurie, en 1966, en fait partie<sup>2</sup>. Dès les années 1960, un glissement se produit vers l'histoire socio-culturelle (mentalités, pratiques, croyances et attitudes). La décennie suivante, une branche de l'histoire sociale, la microhistoire, se développe en Italie et se spécialise sur l'époque moderne. La volonté de délaisser l'étude des masses et des groupes permet de s'intéresser aux individus. En suivant le cours de l'existence d'un individu, les caractéristiques du monde qui l'entoure se dévoilent. En Italie, Giovanni Lévi<sup>3</sup> ou Carlo Ginzburg<sup>4</sup> se servent des sciences sociales

---

1 LABROUSSE Ernest, *La crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution*, Presses Universitaires de France, 2<sup>e</sup> édition, coll. Dito, 1944, 776 p.

2 LE ROY LADURIE Emmanuel, *Les paysans de Languedoc*, éd. Flammarion, coll. Champs, 1993, 383 p.

3 LEVI Giovanni, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont au XVII<sup>e</sup> s.*, Paris, Gallimard, 1989, 231 p.

4 GINZBURG Carlo, *Rapports de force : histoire, rhétorique, preuve*, 2<sup>e</sup> édition, éd. Seuil, coll. « Hautes Études », 2003, 128 p.

comme l'économie, la sociologie ou la psychologie pour développer la notion d'individualisme méthodologique. Même si l'essentiel des études de ce courant concerne les petites villes ou villages et des individus d'importance mineure, l'étude des membres de la famille Ferrier à Sigean entre dans ce cadre d'analyse.

Les Ferrier, présents à Sigean depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, comptent parmi leurs membres des individus appartenant à des niveaux socio-économiques et professionnels différents. Certains hommes ont fait partie de ceux qui auront eu une influence politique considérable (consuls, maires, etc.). Cette influence s'est construite, entre autres, autour d'une notion essentielle de l'histoire sociale : la famille. Il est donc important d'en définir les formes et les limites. En 1694, l'Académie française jumelle la définition de famille à celle de maison ou de sang ; on dira d'une famille qu'elle est noble ou non (ex. : les Bourbons). La famille est donc définie comme un groupe ; ceux vivant sous le même toit (le ménage) ou ceux ayant des ancêtres communs par le sang ou par alliance (la parenté). Au XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont les théories de Frédéric Le Play qui restent un modèle jusque dans les années 1960. On peut mettre en avant son étude de la famille souche dans les Pyrénées (un seul héritier mâle, les cadets dédommagés par les dots lors de leurs mariages, tendance à la concentration de plusieurs générations sous le même toit)<sup>5</sup>. Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la famille fut l'objet d'étude des sociologues, des ethnologues et des historiens du droit. Ces derniers ont fait évoluer la notion en la considérant comme un cercle de relations et de solidarités que chacun envisage de son propre point de vue ; ils étudient de nouveaux usages ainsi que les prémices de l'individualisme. Les historiens, eux, se sont concentrés sur les comportements démographiques et des pratiques comme la succession et le choix du conjoint pour arriver à définir la famille comme une unité élémentaire aux attitudes immuables et fonctionnant repliée sur elle-même. Elle devient ainsi une véritable institution car son rôle est fondamental dans l'organisation et la structuration de la société. Parmi ces historiens, il faudrait citer Philippe Ariès<sup>6</sup>, Jean-Louis Flandrin<sup>7</sup>,

---

5 LE PLAY Frédéric, *Les Mèlouga. Une famille pyrénéenne au XIX<sup>e</sup> siècle*, éd. Nathan Université, coll. Essais & Recherche, 1994, 240 p.

6 ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Ed. du Seuil, 1973, 316 p.

7 FLANDRIN Jean-Louis, *Familles, parentés, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Seuil, 2<sup>e</sup> édition, 1984, 332 p.

André Burguière<sup>8</sup> ou François Lebrun<sup>9</sup>. Il faut rajouter le fait que l'Église et l'État en faisaient une priorité dans leurs volontés culturelles et politiques tout au long de l'époque moderne.

La ville de Sigean est l'environnement dans lequel évolue la famille Ferrier. Située au pied des Corbières et sur les rives des étangs du Bas-Languedoc, la communauté comporte 1 600 habitants à la veille de la Révolution Française. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle est dirigée par trois consuls entourés de conseillers politiques portés au nombre maximum de douze. En tant que pôle économique des Basses-Corbières, elle entretient également des liens étroits avec l'archevêché de Narbonne et exerce son influence sur d'autres communautés plus modestes situées autour d'elle : Portel, Roquefort, Villesèque, Fraïsse, Feuilla, Fitou, La Palme, etc. La famille Ferrier étant composée de consuls, il est donc logique de rappeler une brève histoire des villes et de leurs élites. Durant les années 1970, l'histoire urbaine devient un sujet d'étude important à travers de nombreux articles scientifiques et de collections grand public centrés sur Paris puis les grandes villes de Province : Lyon, Bordeaux, Toulouse. Ces recherches aboutissent à deux publications majeures : « L'inventaire des recherches des pistes » de Jacques Meyer dans les *Annales* (1974) et l'*Histoire de la France urbaine* de Georges Duby (1981). Par la suite, une collaboration franco-anglaise aborde de nouveaux thèmes comme les solidarités et les conflits, les croyances, l'histoire du livre et des élites à la fin des années 1980. L'étude des petites villes se concrétise au début des années 1990 grâce à Jean-Pierre Poussou et la Société d'Histoire des Petites Villes. Les études sur la France urbaine se multiplient : cités manufacturières (Lyon, Rouen), cités commerçantes (Bordeaux, Nantes). Avec ce renouveau au cours des années 1980 – 1990, l'intérêt se porte sur les individus dans la construction des liens sociaux (communautés, parentèles, familles). Mais c'est la définition des élites que donne Guy Chaussinand-Nogaret, en 1975, qui reste la plus usitée dans les études publiées :

---

8 BURGUIERE André (dir.), *Histoire de la famille*, tome 3 : Le choc des modernités, Paris, Armand Colin, 1986, 736 p.

9 LEBRUN François, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 3<sup>e</sup> édition, 1993, 179 p.

« ensemble des groupes sociaux qui, par leur statut juridique, leur richesse, leurs talents ou quelque cause que ce soit qui leur assure une position unique au sommet de la hiérarchie, s'isolent du reste de la société et entretiennent des rapports privilégiés avec le pouvoir, le monopolisent ou l'influencent »<sup>10</sup>.

Élites et bourgeoisie sont-elles des notions désignant le même type de personnes au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Définir la bourgeoisie a été un des fer de lance de l'histoire quantitative des années 1960 – 1970. De nombreux historiens s'y sont essayés, mettant ainsi le pied dans une véritable « termitière »<sup>11</sup>. Beaucoup d'oppositions sont nées des points de vue marxistes et libéraux voyant, pour les uns, une connotation foncièrement péjorative et, pour les autres, un opportunisme sensé et un dynamisme d'entrepreneur. Les nouvelles orientations se portent vers les ressorts internes à l'appartenance à la bourgeoisie, ses états d'esprit, ses comportements, ses réseaux relationnels, afin de déterminer un « périmètre de bourgeoisie »<sup>12</sup>. Finalement, plus on cherche à la définir, plus la bourgeoisie se montre polymorphe. De même, au cours des années 2000, des recherches se sont attardées sur la notion d'acteur social au sein de la société. C'est Thierry Dutour qui, évoquant l'histoire médiévale de Dijon<sup>13</sup>, en parle le mieux : l'individu, l'agent, l'acteur social ferait preuve d'une pluriactivité. La société étant définie comme une somme des interactions entre individus, le point de vue se tourne vers la microhistoire, évoquée plus haut, invoquant tout de même la macro-histoire et l'importance des groupes sociaux. La pluriactivité dont font preuve les individus de la société rendrait donc difficile leur catégorisation ou leur regroupement en classe. Le profil de Jean-Baptiste Ferrier apportera un exemple concret, parmi d'autres, sur ce nouveau regard.

---

10 CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *Une histoire des élites 1700 – 1848*, Paris -La Haye, Mouton, 1975, 376 p.

11 ROCHE Daniel, VOVELLE Michel, « Bourgeois, rentiers, propriétaires. Éléments pour la définition d'une catégorie sociale à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Actes du LXXX<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes*, Section d'histoire moderne et contemporaine (Dijon, 1959), Paris, 1960, pp. 419 – 452.

12 COSTE Laurent, *Les bourgeoisies en France du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2013, 263 p.

13 DUTOUR Thierry, « La réhabilitation de l'acteur social en histoire médiévale. Réflexions d'après une expérience de terrain », *Génèses*, s.l., 2002/2, n° 47, pp. 21 – 41.

En dernier point, il faudrait citer en exemples la thèse monumentale de Gilbert Larguier<sup>14</sup> sur la vie économique de Narbonne entre les XIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et l'ouvrage de Georges Fournier<sup>15</sup> sur la vie politique du Narbonnais durant la Révolution française pour évoquer l'historiographie du Bas-Languedoc. Aucune famille notable implantée dans cette province n'a encore fait l'objet d'une étude approfondie d'histoire sociale comme l'a fait, pour le Roussillon, Marc Justafre<sup>16</sup> avec ses ancêtres de Las Illias. Pourtant, il se pourrait bien que certaines trajectoires familiales, à l'époque moderne comme à d'autres périodes, apportent un regard nouveau sur l'histoire du littoral languedocien.

Ce mémoire, portant sur la famille Ferrier de Sigean, s'inscrit donc dans le champ de l'histoire sociale, plus particulièrement de la microhistoire. Retracer la vie d'un de ses membres, ses activités, ses affinités, la gestion de son patrimoine au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, permet d'apporter une (modeste) pierre à l'édifice de l'histoire des élites urbaines et de la famille. Les exemples concrets détaillés au cours des prochaines pages sont liés à la démarche de prouver l'importance de l'acteur social au sein de la société d'Ancien Régime.

Parmi les sources consultées, quatre séries importantes d'archives ont été utilisées pour étudier la vie d'une famille d'« élites » sous l'Ancien Régime. Il a fallu mobiliser et croiser les informations trouvées dans chacune d'entre elles. Les actes notariés, conservés aujourd'hui à Carcassonne, ainsi que les délibérations du conseil de ville de Sigean, les documents d'impositions de la communauté ainsi que les registres paroissiaux du même endroit fournissent chacun des renseignements précis qui, mis bout à bout, permettent d'avoir un regard sur le quotidien de ces sigeanais.

Les registres notariés des Archives Départementales de l'Aude donnent des renseignements intéressants à propos des situations économique et sociologique des

---

14 LARGUIER Gilbert, *Le drap et le grain en Languedoc : Narbonne et Narbonnais, 1300-1789*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan (coll. « Etudes »), vol. 3/, 1996, 1366 p.

15 FOURNIER Georges, *Démocratie et vie municipale en Languedoc du milieu du XVIII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Association Les amis des archives de la Haute-Garonne, vol. 2/, 1994, 935 p.

16 JUSTAFRE Marc, *Les Justafre et Las Illas, une famille et une communauté catalanes du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Canet-en-Roussillon, Ed. Trabucaire (coll. « Història »), 2013, 204 p.

habitants de Sigean aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Concernant la famille Ferrier, l'essentiel des actes étudiés est issu des registres des Maîtres Jean Barou (1650 – 1698), Jean François Barou (1701 – 1734), Antoine Barthélémy Ferrier (1737 – 1764), Gabriel Ferrier (1764 – 1770) et Jean François Ferrier (années 1770). Ces fonds sont composés d'actes d'achats, de ventes, de baux et d'affermes. Sont également très présents les contrats de mariages et testaments.

Ces informations sont cruciales pour étudier le niveau de vie des membres de cette famille (biens, dots) mais également pour étudier les réseaux établis par ces derniers (témoins, associés, alliances). La plupart de ces documents notariés est rédigée dans le cadre d'affaires professionnelles, de transactions d'argent, etc. En plus des règles d'écriture administrative, peu d'actes laissent percevoir les liens personnels qui unissent les personnes contractantes : leurs sentiments. De plus, lorsqu'il est question de biens mobiliers ou de dots, certaines précisions manquent (nature des biens). Néanmoins, il faut préciser, d'une part, que les notaires cités étaient, sur trois générations, tous des cousins des contractants ; ainsi ces registres ne comportent pas tous les contrats que les Ferrier devaient signer. Certains doivent se trouver ailleurs, comme à Narbonne par exemple. D'autre part, il est nécessaire de croiser le maximum d'actes notariés rédigés par des notaires différents pour avoir l'évolution complète de ces richesses appartenant aux individus de la famille étudiée. Chaque bien mentionné, meuble ou immobilier, acheté, hérité ou vendu, permet d'évaluer l'importance de patrimoine économique de chacun et de suivre son évolution.

Aux archives municipales de Sigean, trois séries d'archives principales ont été mobilisées.

La première, la série BB, comprend les documents relatifs à l'administration communale sous l'Ancien Régime. Elle comporte des délibérations municipales retenues entre 1646 et 1792. La suite des délibérations se trouvent dans la série D des archives dites contemporaines. Grâce à ces délibérations, il est possible d'établir les cadres politique et économique de la ville sous l'Ancien Régime : l'entretien de la cité (rues, fontaines, église), les relations avec les institutions (Cour des Aides et Finances de Montpellier, Archevêché de Narbonne), la gestion des services (boucherie). Ces

délibérations pourront permettre aussi d'entrevoir quel rôle a joué la famille Ferrier au sein de la communauté (juges de police, consuls, bailes).

Malgré une masse d'informations présentes dans ces délibérations, il manque les années 1715 à 1735 et 1756 à 1760 dans ces registres. De plus, il est mentionné, sur les premières années étudiées, les noms des membres du conseil de la communauté et leur statut mais, peu à peu, cette coutume s'estompe. Enfin, il n'est pas rare de tomber sur un greffier à la main peu habile, laissant donc ratures, fautes et quelques lignes difficiles à déchiffrer.

La seconde série (CC) contient des documents concernant les finances et la comptabilité de la communauté de Sigean, du Lac et de Villefalse. Parmi ces documents, il y a des compoix établis sous l'Ancien Régime. Un compoix est un registre qui permet de répartir l'impôt réel, la taille, en recensant tous les biens des membres de la communauté considérés comme « propriétaires » : un particulier qui possède, par achat ou par héritage, les titres de propriété du sol<sup>17</sup>. On dénombre sept compoix terriers (impôts sur les biens fonciers) mais ceux qui nous intéressent sont ceux de 1654, 1666 (Lac), 1707 et 1778 ainsi que neuf compoix cabalistes (impôts sur les biens meubles), tous datant du XVIII<sup>e</sup> siècle : 1720, 1765, 1773, 1780, 1782, 1783, 1789 et 1790 (ce dernier concerne le hameau du Lac). Le compoix terrier de 1707 a déjà fait l'objet d'étude d'un mémoire<sup>18</sup> et celui de 1778 donne des informations capitales sur la famille Ferrier. On y retrouve douze membres de la famille dont un des plus éminents : Vincent Ferrier, maire de Sigean lors de la rédaction du compoix, dont l'imposition est la plus forte de la communauté<sup>19</sup>. Ces documents sont à lier aux informations trouvées dans les actes notariés, notamment sur l'obtention, le prix et la description des terres possédées. Mais, comme tout compoix, ceux-ci donnent des informations à un moment précis et donc peu d'informations sur l'évolution du patrimoine des personnes mentionnées et imposées. De plus, on trouve dans certains de ces compoix, des mentions de cartes jointes à ces derniers mais ces plans ne sont visiblement pas parvenus jusqu'à nous.

---

17 JAUDON Bruno, *Les compoix de Languedoc. Impôts, territoire et société du XIV au XVIII<sup>e</sup> siècles*, Caen, Presses Universitaires de Rennes., Association d'Histoire des sociétés rurales (coll. « Bibliothèque d'histoire rurale »), 2014, 606 p.

18 BIENNAIS Céline, *Economie et société rurale en Bas-Languedoc : étude du compoix de Sigean, 1707*, dir. Dominique Le Page, Université de Nantes, 2005, 173 p.

19 247 livres, 13 sols, 6 deniers.

Dans la série FF, parmi des documents relatifs au service de police, on trouve quelques correspondances renvoyant au procès de (Jean) François Ferrier, maire de Sigean à la veille de la Révolution, contre la communauté. Ces quelques lettres évoquent un contentieux relatif à la possession de biens sur le territoire de la commune mais aucune d'entre elles n'évoque réellement l'origine du procès. Datées de 1778 à 1780, on peut néanmoins supposer que ce François Ferrier ait porté réclamation contre la somme qu'on lui impose dans le compoix de 1778.

La dernière série utilisée, et non des moindres, la série GG, comporte les registres de la paroisse de Saint-Félix. Les baptêmes, mariages et sépultures mentionnés de 1630 à 1790 permettent l'élaboration de la généalogie des quatre branches de la famille Ferrier. Tout en s'intéressant aux noms des parrains, marraines ou témoins, ces registres paroissiaux fournissent des éléments constituant les différents réseaux auxquels la famille Ferrier appartient. Ces registres sont très bien tenus et donnent une vue d'ensemble sur tout le réseau personnel établi par les membres de la famille.

Dans cet inventaire des archives municipales utilisées dans cette étude, il faut enfin évoquer la série S, le fonds De Martin (entré par voie extraordinaire), rempli de correspondances concernant plusieurs familles sigeanaises. La sous-série 52 comporte un petit méli-mélo de quelques lettres, adressées aux membres de la famille Ferrier, écrites par des notaires au sujet d'affaires en cours. Elles complètent parfois les informations trouvées dans les actes des Archives Départementales.

Le croisement des informations trouvées aux Archives Municipales de Sigean (registres paroissiaux, délibérations du conseil de ville, compoix) permet de poser les bases de l'étude : retracer une généalogie la plus précise possible, suivre le parcours de chacun et de chacune, étudier les niveaux de richesses et de pouvoir. Mais ces différents écrits ne permettent pas de plonger profondément dans l'histoire personnelle de la famille ; des écrits du for privé seraient plus à même d'en répondre. Ici, nous avons, dans les grandes lignes, la vie publique de la famille Ferrier au sein de la communauté. Les Archives Départementales, qui se résument pour l'instant aux registres notariés (contrats de mariage, ventes/achats, testaments, etc.), nous laissent entrevoir les stratégies économiques et/ou familiales adoptées par les Ferrier.



Pour finir, il faut dire que la liste de ces sources ne se cantonne pas seulement aux archives municipales et départementales. En effet, à l'aide de ces dernières, des recherches ont déjà été menées par des érudits locaux, notamment sur la généalogie (Michel J. Raynaud-Saury) et la démographie (Robert Perrier) de Sigean. Elles permettent d'éclaircir l'histoire de la ville toute entière. Même si les études ne sont pas officiellement éditées, les résultats de ces recherches font l'objet de publications, sous forme de fascicules, et d'expositions annuelles montées par l'A.A.P.C.S.C.. Elles donnent un apport crucial à qui voudrait en apprendre un peu plus sur les habitants de Sigean, leur quotidien et leurs trajectoires individuelles à l'époque moderne.

L'objet d'étude de ce mémoire englobe une présentation de la ville en elle-même et de ces quatre branches généalogiques et, par conséquent, une étude d'un groupe social à travers, entre autres, l'analyse des particularités de certains membres dont les alliances matrimoniales et stratégies économiques et sociales ont forgé un pouvoir. En plus de reconstituer un fragment de l'histoire locale, l'enjeu ici est de prouver que les Ferrier, famille sans aucun doute bourgeoise, ont eu un pouvoir important dans leur communauté. De plus, la construction de ce pouvoir ainsi que les moyens, officiels et officieux, mis en œuvre pour le forger seront établis. Les stratégies personnelles et familiales des élites d'une petite ville de l'époque moderne sont, ici, questionnées. En quoi l'itinéraire des membres de la famille Ferrier et leurs stratégies de gestion des biens nous éclairent sur la vie communautaire d'Ancien Régime ? En quoi l'exemple de la famille Ferrier va-t-il démontrer que les liens sociaux, notamment les liens familiaux, sont un moteur de puissance sociale ? Tâchons, ici, de découvrir le cheminement d'une famille de pouvoirs et l'impact du pouvoir de la famille.

Dans un premier temps, il sera nécessaire de revenir longuement sur la description de la ville de Sigean à l'époque moderne : était-ce une ville prospère ? Le but étant d'entrevoir, à travers les écrits d'historiens d'hier et d'aujourd'hui et les documents d'époque, le cadre de vie de sa population et, notamment, celui de la famille Ferrier. Par la même occasion, la vie des premiers membres de cette famille, des pêcheurs, sera abordée brièvement. Très vite, à partir des années 1650, quelques

individus sortirent du lot et s'impliquèrent dans la vie communautaire. Les parcours de Barthélémy Ferrier « vieux » et de Louis Ferrier, appartenant aux branches dites des consuls et des négociants, sont de parfaits exemples d'intégration au conseil de ville ; l'un en tant que consul, l'autre en tant que chirurgien lors de la peste puis en tant que conseiller politique. Par la suite, les hommes des branches des notaires et des brassiers, Barthélémy Ferrier « jeune » et Michel puis Jean Ferrier, s'impliquent dans la vie quotidienne locale par leurs activités professionnelles ; l'un en tant qu'homme lettré et officier, les autres en tant que travailleurs de la terre, ressource plus qu'essentielle à cette époque. Certains événements, qui seront exposés, tourmenteront les parcours de ces différents hommes aux volontés plus qu'ambitieuses.

Dans un second temps, le XVIII<sup>e</sup> siècle fut la période durant laquelle chaque branche prit un itinéraire, ainsi qu'une importance, bien distincts. La rareté des sources et informations concernant les branches des brassiers, notaires et négociants nous fera pencher sur leurs parcours en premier. Contrairement à ces dernières, la branche dite des consuls, elle, prend une réelle importance dans l'histoire de la ville en général. Par la représentation officielle du Seigneur local au sein de la communauté, les héritiers successifs de cette branche (Vincent, Jean-Baptiste et Vincent) construisirent un pouvoir économique et social inédit. Les particularités, renseignées par les sources, concerneront notamment Jean-Baptiste, seul représentant dans ce monde des élites qui exerça son pouvoir sur près d'un demi-siècle. Enfin, son héritage économique et social sera analysé. Il a fallu attendre le dernier quart du siècle pour que soit propulsé l'héritier de l'union de deux branches de la famille au milieu des événements politiques complexes qui touchèrent la ville. Nous verrons si cet héritage y aura survécu.

## **I – Une ville et sa famille au XVII<sup>e</sup> siècle.**

Le Bas-Languedoc est une portion de province soumise aux conjonctures économiques et politiques dont fait preuve ce XVII<sup>e</sup> siècle surnommé pourtant « Grand Siècle ». Les révoltes protestantes de 1620 – 1622 et de 1627 – 1629 placent la province dans un état de répression permanent de la part de la royauté. Pendant cette période marquée par l’absolutisme monarchique, les petites communautés d’habitants implantées au sud de Narbonne, notamment Leucate, dernière place fortifiée française, subissent également les conséquences des conflits armés occasionnés par la rivalité des Couronnes de France et d’Espagne. Dès 1659, le traité des Pyrénées repousse la frontière vers le sud, libérant Sigean, auparavant lieu d’étape souvent réquisitionné, du passage récurrent des troupes. C’est à partir de ce contexte, dans cette première partie de l’étude, que nous observerons comment le petit bourg de Sigean était décrit par les historiens d’hier et d’aujourd’hui : quelles furent la topographie de Sigean, sa population, ses cultures, son économie ? En plus de cela, il sera nécessaire d’évoquer la gestion politique et économique de Sigean : qui exerçait le pouvoir sur les habitants et comment ? Les dirigeants étaient-ils libres de leurs actions ? Comment les finances étaient-elles gérées ? Suite aux épisodes de conflits cités plus haut, la question de la présence de la religion dans le bourg sera également traitée. Par la suite, en nous concentrant sur sa population, nous analyserons l’itinéraire d’une famille omniprésente dans les documents d’origine rédigés dans et par cette communauté. Cette famille, comptant de nombreux membres dès le XVII<sup>e</sup> siècle, est un objet de recherche particulier puisque chaque branche de celle-ci constitue un groupe social unique. Dès lors, dans chacune des quatre branches de cette famille, nous suivrons les héritiers principaux qui transmettent leurs patronyme, patrimoine et statut social.

## 1) Sigean à l'époque moderne et les premiers Ferrier.

Avant de rendre compte de l'ascension sociale des Ferrier, il est souhaitable de dresser le cadre de l'étude pour bien comprendre les choix opérés sur la définition de l'objet de recherche : pourquoi la famille Ferrier et non une autre. Tout d'abord, il est primordial de faire une description de l'environnement dans lequel la famille en question évolue : la ville de Sigean. Comment était-elle gérée à l'époque moderne ? Comment se présentait-elle ? Jusqu'où s'exerçait son influence dans la Province ? Était-ce une ville prospère ? Reconstituer ce lieu d'antan apportera un pan à l'histoire locale et permettra de mieux comprendre dans quel cadre de vie les individus en question ont existé. Après avoir répondu à ces questions, nous nous attarderons plus particulièrement sur une famille bourgeoise, divisée en quatre branches principales dont certaines sont déjà en pleine ascension sociale au XVII<sup>e</sup> siècle : les Ferrier.

« Au XVII<sup>e</sup> siècle, personne n'était riche à Sigean ! »<sup>20</sup> C'est ainsi qu'Emmanuel Raymond évoque la ville lorsqu'en 1858, il publie une histoire du voyage de Jean-Baptiste Poquelin, alias Molière, et de « l'Illustre Théâtre » en Languedoc. Sous ce pseudonyme, le journaliste et historien Léon Galibert, président de la Commission Archéologique de Narbonne en 1852, continue la description peu élogieuse du lieu qui nous intéresse ; il souligne également le contraste entre le Sigean du XVII<sup>e</sup> et le Sigean du XIX<sup>e</sup> siècle :

« Ce n'était pas alors comme aujourd'hui un bourg florissant, composé de quatre mille habitants, tous aisés, et le plus grand nombre fort riches, étendant au-delà des mers leurs relations commerciales. Le territoire de Sigean ne produisait pas alors comme aujourd'hui des céréales et des fourrages en abondance ; il ne livrait pas à la consommation générale 40 000 hectolitres de vin, et ses salines étaient loin de donner 60 000 quintaux métriques de sel par an ! »

<sup>20</sup> RAYMOND Emmanuel, *Histoire des pérégrinations de Molière dans le Languedoc d'après des documents inédits, 1642-1658*, Paris, Ed. Dubuisson et C<sup>ie</sup>, 1858, p. 143.

E. Raymond rajoute quelques éléments sur la description et l'histoire de Sigean : « Situé sur les derniers contreforts des Corbières, Sigean se trouve assis sur un plateau de roches calcaires dominant un vaste étang et des marais. Ainsi, de toute part, la terre, pour être mise en culture, ne se présentait à ces malheureux habitants qu'hérissée d'obstacles ! »<sup>21</sup>. D'après l'historien, s'en suivent de nombreux travaux pour transformer ces lieux infertiles en riches vignobles mais ces grands travaux furent souvent interrompus par « les guerres, les corvées, le vol, l'incendie, le brigandage que dut subir Sigean pendant deux siècles ». E. Raymond conclut sur une enquête, dont la référence n'est pas citée, ordonnée par le juge-mage de Carcassonne, le 11 juillet 1694, pour connaître les personnes qui vivaient de leurs rentes. Il fut constaté « qu'à Sigean, personne ne vivait exclusivement de ses rentes ou du revenu de ses biens et que les plus accommodés ne sauraient vivre, faire subsister leur famille et payer les tailles, sans entreprendre des fermes, commission et autres voies pour les aider ». Autrement dit, les plus aisés auraient eu besoin de la population plus pauvre pour s'en servir de main d'œuvre sur leurs terres. Comme le souligne l'historien et homme politique narbonnais André Mècle (1921 – 2012) dans un article probablement édité par la Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne (dont il a été membre), une première étude sur l'histoire de Sigean réside dans ces écrits du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. La copie de cet article est issue des archives privées de l'ancien maire de Sigean Jacques Mourrut ; André Mècle estime que l'ouvrage de Léon Galibert est le premier qui tente d'établir un itinéraire raisonné de « L'Illustre Théâtre » et de ses représentations à travers la province.

Mais il manque ici un élément : a-t-on réellement affaire à une population pauvre qui subirait des crises démographiques ? Les travaux de l'Institut montpelliérain de recherche par l'informatique et la statistique démontrent qu'entre 1680 et 1730, la population sigeanaise semble subir plusieurs crises de mortalité (1683, 1693, 1713, 1726)<sup>23</sup>. Le fait que ces travaux ne prennent pas en compte les données d'avant 1680 est un inconvénient mais l'exemple de l'année 1726 est le plus frappant car il est recensé

---

21 RAYMOND Emmanuel, *op. cit.*, 1858, p. 144.

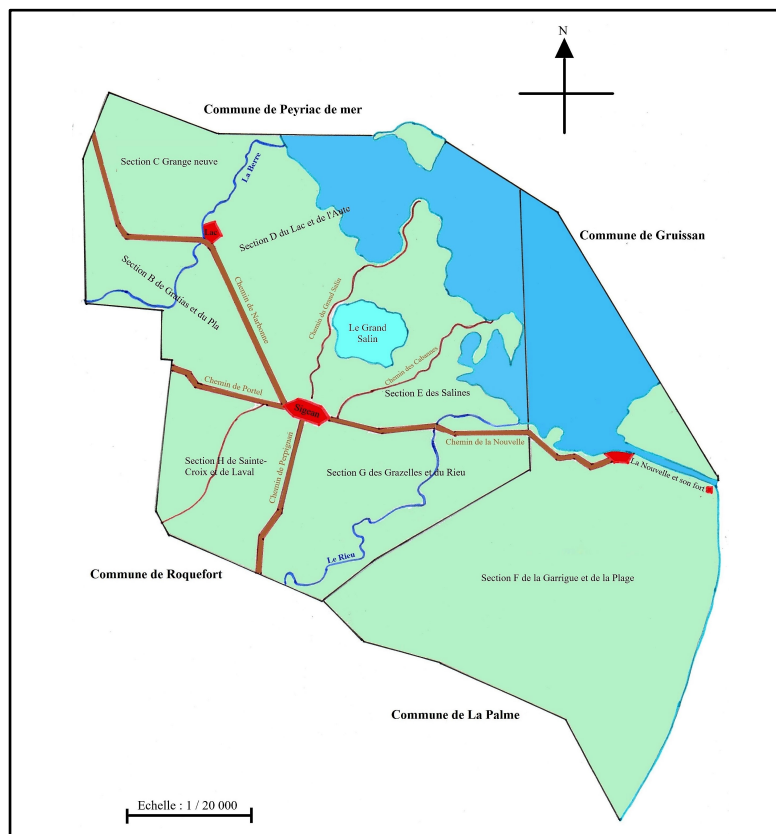
22 MECLE André, « Narbonne, Molière et les moliéristes », In : *Bulletin de la Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne*, année inconnue, numéro inconnu, p. 114.

23 BERLAN Hélène, BOCAGE Frédéric, PELAQUIER Élie et ROUSSEAU Frédéric, *Démographie et crises en Bas-Languedoc (1670-1890)*, Montpellier, Institut de recherche historique par l'informatique et la statistique, 1992, p. 130-131.

deux décès pour une naissance, établissant ainsi le record pour la communauté de cent un décès enregistrés contre à peine cinquante naissances et six mariages. Malgré cette rétrospective peu élogieuse, il semblerait que les crises s’estompent au cours du XVIII<sup>e</sup> s. puisque Sigean n’enregistre jamais plus de soixante décès mais bien presque soixante-dix naissances annuelles dans la décennie 1780.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Sigean serait donc une ville peu accueillante selon certaines sources mais comment cet ensemble de terres infertiles situé entre Corbières et étangs se présentait-il ? C’est certainement la carte du cadastre dit « napoléonien » réalisée entre 1816 et 1824 qui représente le mieux la ville au commencement de l’époque contemporaine<sup>24</sup>. Mais le schéma ci-dessous, construit grâce à cette carte complexe car précise, donne un meilleur aperçu de l’organisation du territoire sigeanais à l’époque moderne.

**Carte n° 1 : Territoire de la ville de Sigean aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s.  
(selon l’Atlas cadastral, A.M.S., 1 G 26, 1816).**



24 Annexe 1 : A.M.S., 1 G 26 Atlas cadastral, 1816.

Cette carte est divisée en huit sections cartographiées plus en détail elles-aussi, identifiées de A à H. De la première section (A, la ville) partent trois voies de circulation encore utilisées de nos jours : Route de Narbonne (vers le nord-ouest), Route de La Nouvelle (vers l'est), Route de Perpignan (vers le sud). Les sections B à H se situent de part et d'autre de ces différentes voies : la section de Gratiàs et du Pla (B) se situe entre Route de Narbonne et Route de Portel (ouest) ; la section de la Grange-Neuve (C) est au nord-ouest ; au nord de la ville, se trouvent les sections du Lac (D) et des Salins (E) ; tout l'est de la carte, bout de la Route de la Nouvelle, représente la section de la Garrigue et de la Plage (F) ; à l'est de la Route de Perpignan se trouve la section des Grazelles et du Rieu (G) et, à l'ouest de cette même Route, l'on trouve la section dite de Sainte Croix et de Laval (H). Les terres sigeanaises sont limitrophes de cinq communes : Peyriac-de-Mer au nord-ouest, Gruissan au nord-est, La Palme au sud-est, Roquefort au sud-ouest, Portel à l'ouest. Hormis la majorité des terres présentes dans les sections C et D qui constituent l'entité autonome du Lac avant 1794, le terroir de Sigean semble être propice à la création de richesses propres à l'environnement méditerranéen : sel et pêche dans les sections E et F et blé, oliviers, vignes dans les sections B, G et H.

Un autre document, provenant, lui, des Archives Départementales de l'Aude, nous donne quelques précisions sur la description de Sigean. La Série C des Archives Départementales reprend tous les documents relatifs aux administrations provinciales du Languedoc (l'Intendance, Maîtrise des eaux et forêts, etc.). Elle est composée de deux inventaires complémentaires : le répertoire d'une première partie classée en sous-séries et le répertoire d'une seconde partie (en cotation continue)<sup>25</sup>. L'originalité des institutions régionales, la prospérité relative dont bénéficie la province de Languedoc confèrent à la série C une ampleur et un intérêt certains. Il existe d'ailleurs un troisième inventaire estampillé sobrement « Supplément ». C'est dans celui-ci, plus précisément dans la rubrique Affaires des communautés, qu'il existe un fonds « Communauté de Sigean » en deux cotes (C 1200 et 1201). Ce fonds regroupe toute une série de documents épars concernant Sigean entre 1542 et 1788 : impôts, cérémonies, élections consulaires, travaux publics, affaires militaires, etc. En 1737, est rédigée une reconnaissance seigneuriale de la communauté de Sigean envers l'archevêque et primat

---

25 A.D. 11, Série C, Administrations Provinciales avant 1790, 1 C – 73 C.

de Narbonne, mentionné « seigneur et baron du lieu ». Dans les premières pages de ce petit livre de 144 folios, il est inscrit une liste de biens communaux sur lesquels la communauté devait payer des taxes :

- « 1. Premièrement dix maisons que la communauté a incorporées dans leur église paroissiale [...] (un grain or).
2. Un haut de maison servant d'hôtel de ville [...] (une paire perdrix).
3. Un devois\* servant de pâturage pour le bétail de labourage [...] (demi tasque de tous fonds).
4. Les regs et sources d'eau douce qui sont à la plage de la mer avec permission aux habitants d'y pêcher [...] (5 livres tournois).
5. Un étang salé appelé l'estang Mage avec une petite île dite La Nadière et une petite cabane de pêcheur sur icelle [...] (2 livres, 10 sols et taxe onzième des poissons qui se prendront avec pantane\*).
6. [...] Faculté des herbages et bois [...] (5 livres).
7. [...] Deux fours banaux [...] dans lesquels les habitants sont obligés d'aller faire cuire leur pain sous les redevances accoutumées.
8. Plus une cartière, trois punières et demi terre prises de fosses servant de quai [...] (1 sol tournoi). »<sup>26</sup>

Ce qui n'est pas indiqué dans cette redevance et qu'il faut rajouter, c'est que Sigean développe son territoire lorsque, le 11 novembre 1704, la première pierre du grau de La Nouvelle (section F du cadastre) est posée et bénie<sup>27</sup>, grau qui sert de ressource économique à la communauté, se développe et devient autonome sous l'ère industrielle. Dans sa thèse (monumentale) sur Narbonne et le Narbonnais, Gilbert Larguier évoque Sigean à quelques reprises en stipulant que le bourg subit un prélèvement décimal et seigneurial. Il est aussi à la limite du cercle d'influence urbaine de Narbonne : Sigean projetait l'influence de Narbonne en entretenant des relations commerciales notamment avec les Corbières<sup>28</sup>. Dans son ouvrage consacré à la

---

26 A.D. 11, Série C – Administrations provinciales – supplément, affaires des communautés, C 1200 : Communauté de Sigean, 1542 – 1788, [...] Cadastre : livre terrier et cabaliste des droits de l'archevêque, dans l'étendue du terroir de la communauté, établi en 1737 d'après les reconnaissances de 1732, 1733 et 1734 (1 registre manuscrit 136 folios, in-4°, table à la fin), 1737.

27 A.M.S., Série GG – Cultes, instruction publique, assistance publique, 9, Baptêmes, Mariages, Sépultures, 1698 – 1735, f° 106, bénédiction du port Saint-Charles de La Nouvelle, 11 novembre 1704.

28 LARGUIER Gilbert, *Le drap et le grain : Narbonne et Narbonnais, 1300 – 1789*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan (coll. « Etudes »), 3 vol., 1996, p. 947.



sociabilité villageoise, Jean-Pierre Gutton rappelle que la majorité des groupes d'habitations bordant la Méditerranée était composée de villages groupés qui favorisaient la sociabilité de ses habitants souvent au nombre de 1 500. Ceci construisait une structure sociale complexe composée de journaliers vivant près du lieu d'embauche, de couches moyennes de marchands et d'artisans, d'une aristocratie et d'une bourgeoisie comprenant essentiellement des gens de lois. La distinction entre village et petite ville est donc floue<sup>29</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Sigean tient une place importante dans le Bas-Languedoc. D'une part, les études de l'Association des Amis du Patrimoine Culturel de Sigean et des Corbières (A.A.P.C.S.C.) ont démontré que, dès le Moyen Âge, Sigean possédait quelques privilèges royaux : la création d'un marché hebdomadaire sur l'ancienne place publique aux Arcades, une foire annuelle et le droit de prélever un courtage sur les marchandises transitant par la ville. La production des greniers à sel de Narbonne, Peyriac et Sigean jouait un rôle essentiel pour le seigneur des lieux. Ceci est attesté au moins depuis le IX<sup>e</sup> siècle. Le dixième du sel produit et stocké dans ces trois greniers à sel était prélevé par l'archevêque qui, selon André Dupont, n'a cessé d'augmenter son emprise sur cette production locale<sup>30</sup>. Lors des guerres de religion, ce système servait à lever des troupes supplémentaires et/ou se procurer des armes.

D'autre part, Sigean est aussi une communauté d'habitants. Selon Michel Puzelat, cette organisation ancienne apparaît dans le Languedoc au XIII<sup>e</sup> s. et ses limites sont déterminées par le domaine agricole. Son statut est celui d'une cellule humaine, économique mais également administrative ; elle représente une unité fiscale à travers la « collecte » et est donc reconnue par le droit écrit en tant que personnalité juridique et peut ainsi intenter des actions juridiques, posséder des biens, contracter des emprunts et lever des impôts locaux<sup>31</sup>. Jean-Pierre Gutton, lui, définit la communauté villageoise ainsi : une oligarchie marquée par l'endettement, la perte des biens collectifs ainsi

---

29 GUTTON Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Ed. Hachette Littératures, 1979, 296 p., chapitre 1 : présentation du village, pp. 11 – 18.

30 DUPONT André, « L'exploitation du sel sur les étangs de Languedoc (IX<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> siècle) », In: *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 70, n° 41, 1958, pp. 7-25.

31 PUZELAT Michel, *La vie rurale en France XVI-XVIII<sup>e</sup> s.* Paris, Ed. SEDES, coll. Campus Histoire, 1999, p. 17-18.

qu'une faible efficacité face au pouvoir royal de plus en plus strict<sup>32</sup>. Aussi est-il important d'évoquer la question de la gestion politique et économique de la ville.

En Languedoc, les villes, petites ou grandes, étaient dirigées par des consuls (jurats ou échevins selon la localité). Au XVII<sup>e</sup> siècle, en ce qui concerne Sigean, douze hommes composaient le conseil de ville et élaient trois consuls, à la différence des villages voisins qui n'en comptaient que deux. Généralement, les trois consuls sont choisis parmi les chefs de familles « les plus notables » ou les principaux propriétaires de la ville. Les décisions prises par ce conseil entre 1573 et 1791 sont conservées aux Archives Municipales de Sigean (A.M.S.) dans dix fonds de la Série BB (Administration communale). Un inconvénient plane sur ces fonds ; en effet, il existe une grosse lacune de près de vingt-deux ans (1714 – 1736). Un échantillon de plusieurs années de délibérations du conseil de ville nous donne un panorama des compétences de ces consuls : 1741 – 1748 et 1761 – 1768 (les registres des années 1750 étant incomplets). Le conseil se réunit le dimanche, après la messe, lorsqu'une situation l'oblige (vendanges, élections, travaux publics, etc.). Lorsqu'une situation le nécessitait, le conseil était complété par une assemblée ; c'est-à-dire un groupe supplémentaire d'une quinzaine de principaux habitants de la ville. En principe, les réunions sont présidées par les trois consuls dont le premier est aussi nommé baile, charge héritée du bailliage médiéval. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s., le baile n'est plus que l'ombre de ce qu'il avait été au Moyen Âge ; les décisions de justice ont été remplacées par un rôle de représentant du seigneur local. À Sigean, le baile faisait donc le lien entre sa communauté et le seigneur archevêque. Les consuls sont entourées de conseillers politiques (anciens consuls en Languedoc) qui votent les décisions, dont quatre à cinq juges de polices (justice villageoise), deux auditeurs des comptes et un à trois estimateurs ou ré-estimateurs (trésorerie). Un syndic et un greffier participaient à ces réunions et s'assuraient du bon déroulement des conseils et de la mise par écrit des décisions prises. De plus, le renouvellement du conseil était, en principe, annuel ; or ces délibérations municipales et la transcription de l'Inventaire dit « de Jean & Barou » par Hans Barszczus et Ferdinand Weckler démontrent que les trois consuls élus pouvaient

---

32 GUTTON J.-P., « Communautés villageoises », In : BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, P.U.F., Quadriges Dicos Poche, 2013, pp. 299 – 300.

rester quelques années en place<sup>33</sup>. Par exemple, les consuls des années 1707 à 1709 sont les mêmes : Antoine Boussonel, Jean Pierre Barthe et Pierre Jourda. Une lettre émise par les autorités seigneuriales de Narbonne obligeait l'élection de nouveaux consuls. Chacun des trois consuls choisissait trois successeurs potentiels et tous les conseillers politiques votaient. Les consuls nouvellement élus nommaient à leur tour les juges de polices, les auditeurs des comptes, etc. La transcription de l'Inventaire Général dressé par Hyacinthe Jean et Jean François Barou met en évidence la récurrence de certains noms de consuls : Alary, Cauvet, Ferrier, Francès, Jué, Lasserre, Peguilhou, Salettes, Viard. Dans un contexte où la constitution du conseil de ville signait l'identité de la ville, Philippe Guignet note que ce dernier se composait généralement d'un noyau central de familles pleinement investies dans la gestion des affaires publiques et d'une nébuleuse assez large de familles secondaires reliées à ce noyau. Même si les nouvelles familles étaient admises dans les équipes municipales, près d'un patronyme sur deux présents dans les délibérations n'était que de passage dans ce conseil<sup>34</sup>. Dès lors, la majorité des discussions échangées durant les conseils concerne l'entretien de la ville (travaux publics), la défense des intérêts de la communauté vis-à-vis de l'Archevêque de Narbonne (seigneur du lieu), du clergé et du roi, la gestion des services publics (adjudication de la boucherie) et parfois même des contentieux (conflits entre pêcheurs, amendes), mais surtout l'imposition<sup>35</sup>.

C'est cette dernière qui nous donne un autre aspect de la description de la ville. Après le consentement du brevet de la taille émis par le Conseil du Roi, les États du Languedoc s'occupaient de la répartition de l'imposition entre les vingt-quatre diocèses civils de la province en envoyant des mandes diocésaines. En conséquence, les assiettes diocésaines (réunions annuelles) exigeaient des communautés qu'elles établissent un

---

33 BARCSZUS Hans G., WECKLER F., *Inventaire Général des actes, titres et documens de La Comunauté de Sejean, par Hiacinthe Jean, et Jean François Barou, 1718*, fasc. 1 : Transcription. Documents-Études-Notes, A.A.P.C.S.C., 2009, p. 35-47.

34 GUIGNET Philippe, *Les sociétés urbaines dans la France moderne*, Paris, Ellipses, coll. « Le monde : une histoire, mondes modernes », 2009, p. 62.

35 Voir par ex. : UCLA Pierre, « Les obligations du consul dans un village rouergat sous Louis XV », In : FÉDÉRATION HISTORIQUE DU LANGUEDOC MÉDITERRANÉEN ET DU ROUSSILLON, ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'HÉRAULT (ed.), *La terre et les pouvoirs en Languedoc et en Roussillon : actes du LXIII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Montpellier, 24 et 25 mai 1991*, s.l., Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Archives départementales de l'Hérault, 1992, pp. 175-184.

cadastre et répartissent l'impôt entre les contribuables<sup>36</sup>. Les compoix languedociens représentent une pierre importante dans le chantier local de construction de l'édifice fiscal du royaume de France. On peut tirer des fragments des délibérations municipales analysés des données chiffrées qui permettent de voir combien, chaque année, la communauté s'obligeait à payer aux autorités supérieures.

**Tableau 1 : Impositions annuelles de la communauté de Sigean (1741 – 1748).**

<b>Année</b>	<b>1741</b>	<b>1742</b>	<b>1743</b>	<b>1744</b>
<b>Imposition</b>	7798 L. 4s.	8739 L. 11s. 9d.	8697 L. 7s. 11d.	8696L. 19s.10d.
<b>Année</b>	<b>1745</b>	<b>1746</b>	<b>1747</b>	<b>1748</b>
<b>Imposition</b>	8971 L. 5s. 8d.	9720 L. 3s.	9079 L. 3s. 9d.	9651L. 19s. 4d.

**Tableau 2 : Impositions annuelles de la communauté de Sigean (1761 – 1768).**

<b>Année</b>	<b>1761</b>	<b>1762</b>	<b>1763</b>	<b>1764</b>
<b>Imposition</b>	10 125L.13s.5d.	13 318L. 2s.	10 228L. 6s.	11 712L. 3s. 2d.
<b>Année</b>	<b>1765</b>	<b>1766</b>	<b>1767</b>	<b>1768</b>
<b>Imposition</b>	11 145L. 2s. 4d.	10 441L. 9s. 7d.	10 411L. 7s. 9s.	10 025L.12s.5d.

La hausse visible des sommes imposées à la communauté de Sigean conforte l'idée mise en avant par Bruno Jaudon dans ses travaux sur les compoix languedociens : l'analyse de ces documents met en évidence le processus de transformation des espaces du littoral méditerranéen en objets politiques par les institutions supérieures qui se les sont appropriées. Autrement dit, selon cet auteur, la hausse des impositions des communautés viserait d'abord à renforcer leur autonomie, le

36 JAUDON Bruno, *Les compoix de Languedoc : impôt, territoire et société du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s.*, Caen, PU.R., Association d'Histoire des sociétés rurales (coll. « Bibliothèque d'histoire rurale »), 2014, p. 25.

but étant d'en faire des territoires davantage auto-organisés qu'aménagés et dotés d'identités communautaires plus ou moins affirmées. Ensuite, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le littoral méditerranéen est marqué par un phénomène conduit par les autorités monarchiques : l'expansion du commerce maritime par la construction ou l'amélioration de ports comme Sète, Toulon, Marseille ou Antibes. Stéphane Durand assure que le phénomène touchait l'ensemble des communautés méditerranéennes, quelles soient petites ou grandes, puisque chacune devait s'insérer dans le trafic maritime et permettre ainsi aux propriétaires fonciers et aux commerçants de continuer à générer des profits<sup>37</sup>. Sigean, par le développement de son port, La Nouvelle, devait être sujet à ce processus de développement commercial. S. Durand affirme également que, pour financer ces différents travaux, les communautés voyaient leurs impositions modifiées, symbole d'un arrangement avec les autorités. La taxation des droits commerciaux pouvait aussi bien se faire directement sur le trafic portuaire. Pour le cas de La Nouvelle, les archives municipales ne datent pas d'avant le 21 juillet 1844, jour de la scission officielle avec sa ville créatrice, Sigean. Là encore, les délibérations municipales nous aident à donner exemple de cette volonté d'aménager la côte languedocienne. Le 11 novembre 1704, une cérémonie se déroula, pour « bénir la première pierre du Mole que le Roi fait faire au Grau de la Nouvelle »<sup>38</sup>, en présence de Raymond Grasset, prêtre, docteur en théologie et recteur de Sigean, ainsi que « messieurs les baille, maire, consuls et autres principaux habitants ». Il est précisé que la fameuse pierre était préparée sous un arc-de-triomphe et que cette célébration fut possible grâce « à la commission reçue de Monseigneur Guillaume Causse, prêtre chanoine théologal de l'église Sainte et Primatial Saint Just et Saint Pasteur de Narbonne, vicaire général de Messire Charles Le Goux de la Berchère<sup>39</sup>, archevêque de Narbonne ». Signèrent Boussonnel, Barthe premier consul, Dupuy deuxième consul, Ancessy troisième consul et Augé prieur des Pénitents.

---

37 DURAND Stéphane, « Pouvoir municipal et politique économique. L'exemple des travaux portuaires en Méditerranée (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.) », In : P. HAMON et C. LAURENT (dir.), *Le pouvoir municipal de la fin du Moyen Âge à 1789*, PUR, 2012, pp. 165-183.

38 A.M.S., GG 9, f° 106, 11 novembre 1704.

39 Charles Le Goux de La Berchère (1647 – 1719) : évêque de Lavaur (1677 – 1685) ; archevêque d'Aix (1685 – 1687) ; archevêque d'Albi (1687 – 1703) ; archevêque de Narbonne (1703 – 1719).

Outre l'environnement politique et économique du bourg en question, il est également primordial, pour comprendre les mentalités et habitudes de ses habitants, de faire un point sur l'influence religieuse présente dans la communauté.

À l'époque moderne, Sigean dispose d'une petite église attestée dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Une conférence tenue par Michel Raynaud en 2018 relate l'histoire de ce lieu de culte<sup>40</sup>. Financée, d'après la légende, par Amaury, fils aîné du vicomte de Narbonne Amaury II, l'église Saint-Félix s'élève en bordure du chemin reliant le bourg de Sigean à Villefalse. En 1982, des fouilles entreprises par des érudits locaux (Jean Solier et Joseph Campardou) démontrent que le site a été bâti sur les ruines d'un habitat gallo-romain du début de notre ère. Mise au jour sur une longueur de vingt-cinq mètres, l'église se composait d'une nef unique probablement prolongée vers l'Est par une abside dont aucune trace n'a subsisté. L'existence d'un chœur, d'un sanctuaire dédié à Saint-Martin ainsi que la présence de plusieurs chapelles (Saint-Pierre, Sainte-Anne, Saint-Pierre) sont attestées par les archives. Aujourd'hui lieu touristique où les promeneurs peuvent admirer ces ruines et la douzaine de stations funéraires de familles notables qui les entourent, ce premier édifice paroissial présentait quelques inconvénients comme son exigüité et son éloignement du bourg. En 1644, un vol de reliques pousse les habitants à entreprendre la construction d'une nouvelle église.

Probablement le plus important et le plus chargé en péripéties de l'histoire de la ville, ce nouveau lieu de culte dédié à Saint-Félix de Gérone sera l'objet d'un chantier qui durera vingt-trois ans (1647 – 1670). La première pierre fut posée le 16 octobre 1647 par le vicaire J. Blanc. Le contexte politique contribua à creuser les fonds de la communauté dédiés au projet. Dans les années 1650, après l'épisode de La Fronde et dans l'ombre de la guerre et la peste, Sigean dut contribuer à la fortification de Leucate et le chantier fut abandonné dès 1652. Le 17 mai 1655, ce dernier fut confié à Pierre Gendron et Louis Étienne, maîtres maçons de Montpellier, pour un montant de 13 300 livres. Nous avons vu précédemment que Sigean subissait des impositions de plus en plus fortes ; le financement de la construction s'ajouta à cette pression fiscale intenable. Cette même année, plusieurs bourgeois aidèrent donc au paiement de ce chantier :

---

40 RAYNAUD-SAURY M., *Histoire de l'église de Saint-Félix de Sigean*, conférence tenue le 15 septembre 2018, en l'église Saint-Félix, A.A.P.C.S.C., à l'occasion des J.E.P. 2018.

Martin Melchior Dufort (1<sup>er</sup> consul, 3 000 livres), François Prax (bourgeois, 2 000 livres), M. Mounier (hôte de Perpignan, 2 000 livres en 1657). Très vite, Gendron avouera avoir fait des erreurs dans la construction de l'édifice (difformité au chœur) et, le 22 novembre 1658, une des deux voûtes s'effondre avec un coin des murailles. Plainte déposée à Narbonne par les consuls sigeanais, le maçon est alors arrêté et emprisonné : le chantier est abandonné une seconde fois. Six ans plus tard, Martin M. Dufort tente de convaincre le nouvel archevêque de Narbonne, François Fouquet, de s'investir dans le projet mais son implication est quasi-nulle. Seul son Grand Vicaire, Monsieur d'Agen, semble être touché par la détresse de la communauté. L'année suivante, c'est un bourgeois marseillais installé à Sigean, François Pascal, qui offre d'achever le bâtiment contre la somme de 1 700 livres. L'offre semblant tombée du ciel, le conseil de ville accepte et, en 1667, achète à un serrurier de Fabrezan un heurtoir (encore visible aujourd'hui) représentant deux dauphins, le moins cher de tous. Le 8 juin 1670, la nouvelle église Saint-Félix est enfin consacrée en présence du Grand Vicaire et (bien sûr) en l'absence de l'Archevêque.

Ces deux églises dédiées à Saint-Félix furent les deux lieux de culte les plus importants de la ville ; la seconde l'est encore. Il est important d'évoquer aussi la Chapelle des Pénitents Blancs. Ce monument, encore debout de nos jours, fut construit à la toute fin du XVI<sup>e</sup> siècle par la volonté de François de Joyeuse, commandant des forces catholiques en Languedoc avec son frère le Duc Anne (tué en 1587). Fondateur de la confrérie qu'il voulait directement soumise à ses ordres en 1591, l'édification de la Chapelle fut un geste politique en pleines Guerres de Religion. Pourtant, dès 1593, Joyeuse rejoignit les rangs du futur Henri IV, anéantissant la portée politique de la Chapelle mais laissant tout de même un nouveau lieu de culte aux Sigeanais. Une inscription sur la clef de voûte confirme que cette dernière fut terminée après 1600. Ses armoiries, représentant assez logiquement le Saint-Esprit étant donné le statut de François de Joyeuse de « commandeur du Saint-Esprit », sont aujourd'hui exposées au Musée des Corbières.

Pour finir avec cette brève présentation des édifices de culte présents dans la petite ville de Sigean, il faut rappeler la présence d'un « hôpital des pauvres » nommé

Sainte-Anne dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Les compoix sigeanais attestent sa position à quelques maisons de distance du rempart fermant l'Ouest du faubourg de Sigean. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, des hospitaliers laïcs étaient chargés de tenir les lieux et ils jouèrent un rôle important durant l'épisode de peste de 1632. Tous les deux ans, début septembre, étaient définis deux procureurs de l'hôpital parmi le corps des matricules. Ces derniers géraient les biens et fonds de l'œuvre ainsi que son cheptel ; en 1636, on dénombrait d'ailleurs 120 brebis baillées à des habitants. De plus, l'hôpital aida financièrement la communauté pour la construction de l'église entre 1647 et 1670.

Selon les premières études et témoignages mentionnés, le Sigean du XVIII<sup>e</sup> siècle ne semble pas donner l'image d'une communauté dynamique. Or, les historiens comme Gilbert Larguier et les érudits locaux ont réussi à nuancer le propos. Par l'analyse de documents d'époque, il est constaté que Sigean est, à la fin de l'époque moderne, en pleine mutation vers la ville du XIX<sup>e</sup> siècle exportant du sel et du vin en quantités importantes et possédant son propre port. Après de multiples péripéties financières, la communauté a tout de même réussi à se doter d'une église et d'un hôpital qu'elle entretient régulièrement. C'est dans ce contexte de ville gérée par un conseil de douze personnes que les habitants de celle-ci peuvent s'enrichir. C'est le cas de plusieurs familles et, ici, de la famille Ferrier, au cœur de cette étude.

Le petit bourg de Sigean est situé au Sud de l'étang aujourd'hui nommé Bages-Sigean et qui confronte Narbonne et Gruissan au nord, Peyriac-de-Mer et Bages à l'ouest. Depuis l'Antiquité, ces étangs sont un espace très prisé par les populations : pêche, îles et terres cultivables, petits ports ou débarcadères. De nos jours, le personnel du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise valorise ces espaces naturels en préservant leur faune et leur flore. Des recherches, menées par des associations locales, sont en cours, notamment sur l'exploitation des étangs et sur les mouvements de population à l'époque moderne. Ces derniers sont devenus plus intenses au XVI<sup>e</sup> siècle : le premier Ferrier recensé à Sigean était un bageois d'origine (terme plutôt péjoratif *bageot* sur les documents anciens). Ce dernier, Jean Ferrier, est donc un pêcheur venu s'installer aux Cabanes de Sigean comme d'autres familles de pêcheurs qui y resteront très longtemps :



famille Delom (ou Dellong), famille Mourrut, famille Iché. À travers les travaux de l'Association des Amis du Patrimoine sur les archives sigeanaises, il est possible d'identifier les premiers Ferrier présents à Sigean, les descendants de Jean<sup>41</sup>.

Jean Ferrier est un pêcheur qui migre et traverse les étangs. Selon Jean Guiffan, ce déplacement est une conséquence du fait qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les pêcheurs de Bages se soient heurtés à la ville de Narbonne qui avait le cinquième du poisson sur les eaux de la communauté<sup>42</sup>. Même si nous ne connaissons pas le nom de sa femme, nous savons qu'il a eu deux fils : Bernard (né vers 1550) et Guillaume (ou Guilhem, né vers 1570). L'aîné épouse Louise Alègre ; le cadet prendra pour femme une dénommée Jeanne Amat. Le premier couple donne naissance à Bertrand (1571), Jean (1579), Guillaume (« jeune » pour le différencier de son oncle, vers 1580) et Barthélémy (vers 1585). Les deux premiers fils sont ceux dont la descendance forme différents branches de la famille : les branches « des notaires » et « des brassiers » par les deux fils de Bertrand et la branche « des consuls » du côté de Jean Ferrier (1579 – 1632). Guillaume « vieux » et Jeanne Amat forment le premier couple de la branche « des négociants ».

Pour comprendre la suite de l'étude, il est primordial d'expliquer ici d'où sont tirés ces qualificatifs. Dans cette étude, le choix a été fait de surnommer ces quatre branches distinctes, tout simplement, par le corps de métiers qui les composent. La branche des consuls, celle dont on a le plus d'informations, est composée de plusieurs générations rassemblées autour d'un héritier général de la génération précédente accumulant des charges politiques<sup>43</sup>. Les définitions du statut de consul et de ses prérogatives ont été données précédemment. Chacun de ses héritiers eut un rôle important dans la communauté d'habitants qui composent le bourg de Sigean : nomination consulaire, offices, gros taillables. Dans la même optique, la branche des notaires donne, à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, un notaire royal à chaque génération : au total, on en dénombre au moins cinq<sup>44</sup>. Par l'écriture de sa main, par sa marque personnelle (*signum manuale*) et par sa qualité de mandataire de la puissance publique,

---

41 Annexe 2 : Généalogie des premiers Ferrier.

42 GUIFFAN Jean, *Histoire de Bages*, Editions Elysiques, 2007, p. 29.

43 Annexe 3a et 3b : Généalogie des Ferrier consuls.

44 Annexe 4a et 4b : Généalogie des Ferrier notaires.

le notaire méridional conférait un caractère d'authenticité aux actes<sup>45</sup>. Ces actes peuvent être retrouvés en plusieurs exemplaires : la minute (original, souvent rédigé hâtivement) et l'expédition (exemplaire de l'acte délivré à l'intéressé). Il faut préciser que le notaire royal n'avait compétence que dans la justice auprès de laquelle il avait été reçu. Dans son *Dictionnaire de droit et de pratique*, Claude-Joseph de Ferrière définit le notaire comme « un officier public dont la fonction est de rédiger, par écrit et dans la forme prescrite par les lois, les actes, conventions et dernières dispositions des hommes »<sup>46</sup>. Même si certains cahiers de doléances peuvent qualifier certains notaires comme incompetents ou malhonnêtes, ils étaient considérés comme des auxiliaires de justice, des notables instruits qui pouvaient servir utilement de greffier dans les petites communautés d'habitants. Pour obtenir cet office, l'âge minimum de 25 ans et la foi catholique (depuis 1682) étaient requis<sup>47</sup>.

La branche des négociants est appelée ainsi car, comptant le moins de membres, c'est pourtant deux d'entre eux (prénommés François et Louis) qui auront, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une carrière de marchands et donneront à leurs filles des époux marchands au statut social prestigieux<sup>48</sup>. Le simple marchand peut revendre, à une clientèle locale, des biens de première nécessité, notamment issus de la production de céréales. Lorsqu'il s'agit de marchandises qui transitent sur de longues distances, le terme négociant est utilisé<sup>49</sup>. Regrettons le fait que, concernant les marchands et négociants qui nous intéressent ici, aucun inventaire de biens après décès, ni livre de comptes, n'a pour le moment été retrouvé à Sigean et à Carcassonne mais nous ne sommes pas à l'abri de découvertes à venir.

La dernière, la branche des brassiers, est composée d'individus qui restent, tout au long de la période en question (et même après la Révolution), dans la même

---

45 MARION Marcel, *Dictionnaire des institutions de la France, XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> s.*, Paris, Picard, 1923, pp. 400 – 401.

46 FERRIERE (de) Claude-Joseph, *Dictionnaire de droit et de pratique, contenant l'explication des termes de droit, d'ordonnance, de coutume et de pratique, avec les juridictions de France*, Tome 2, Paris, Ed. J. Saugrain, 1758, pp. 252 – 253.

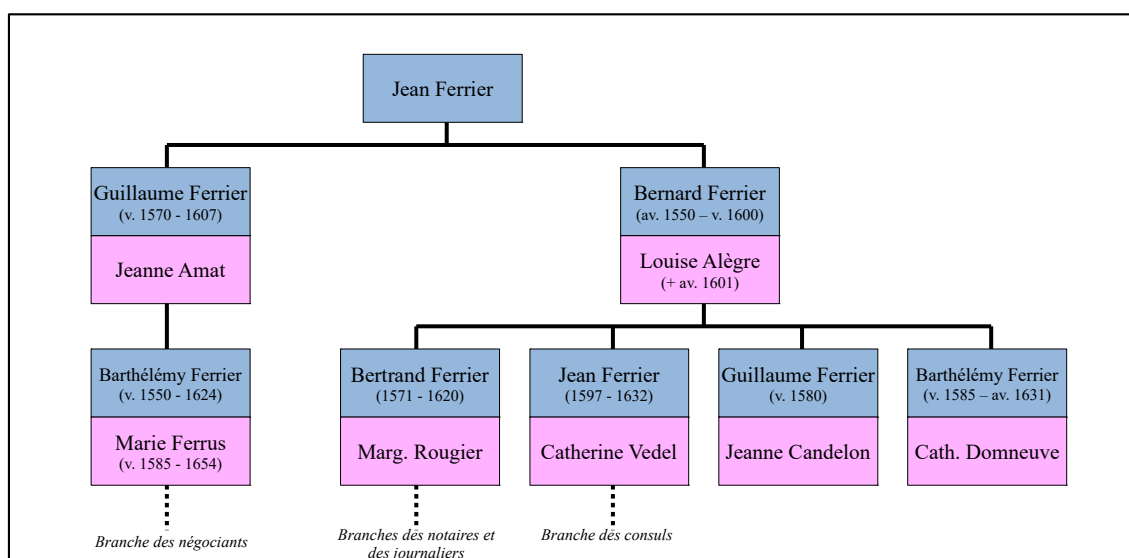
47 LIMON Marie-Françoise, « Notaires », In : BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, P.U.F., Quadrigé Dicos Poche, 2013, pp. 901 – 906.

48 Annexe 5a et 5b : Généalogie des Ferrier négociants.

49 POUSSOU Jean-Pierre, « Commerce », In : BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire [...], op. cit.*, pp. 291 – 294.

catégorie socio-professionnelle<sup>50</sup>. Par définition, le brassier obtient son revenu uniquement par la force de ses bras ; le journalier, lui, forme, le temps d'une journée au moins, une main d'œuvre utile périodiquement au village pour les moissons ou les vendanges. Par exemple, dans les villes, petites ou grandes, ils pratiquent une multiplicité d'activités : travail à domicile, portage d'eau, voirie, petites tâches du bâtiment<sup>51</sup>. Le niveau de vie de cette part importante de la population dépend donc de l'offre locale de travail. Il ne faut pas confondre avec le ménager, celui qui dispose d'une petite exploitation assurant une aisance financière et qui, par définition, peut tenir un ménage et faire vivre décentement sa famille<sup>52</sup>.

**Figure 1 : Les premiers Ferrier de Sigean (1550 – 1600).**



La présence de ces premiers Ferrier sigeanais au bord des étangs est attestée dans les plus anciens documents conservés aux archives municipales de Sigean comme les compoix terriers de 1560, 1588 et 1597.

50 Annexe 6a, 6b et 6c : Généalogie des Ferrier brassiers.

51 JACQUART Jean, « Journaliers », In : BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire [...]*, op. cit., p. 399.

52 JACQUART Jean, « Villages », In : BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire [...]*, op. cit., pp. 1252 – 1256.

Le compoix de 1560 atteste que Jean Ferrier le bageois possède une « cabane à la Mourrade, entourée de cers et marin des friches »<sup>53</sup>. Ces cabanes de pêcheurs furent implantées jusqu'au siècle dernier (des cartes postales en témoignent). Pour la propriété de ce petit bâtiment, Jean était allivré sept sous et six deniers. Le compoix de 1597, lui, confirme que la propriété est restée dans la famille puisque c'est le petit-fils de Jean, Bertrand Ferrier, qui est imposé à quinze sous pour cette même cabane située « entre deux chemins avec Antoine Domneuve au midi et Bernardin Pons d'aquilon »<sup>54</sup>. Remarquons le patronyme Domneuve, le même que la belle-sœur de ce Bertrand : Catherine, épouse de Barthélémy Ferrier. Il convient aussi de relever la mention rayée après Bertrand : « et ses frères ». Visiblement, après mutations de 1597 et 1601, Bertrand, fils aîné, reste le seul propriétaire de cette cabane.

**Carte n° 2 : Section E3 du cadastre dit « de Napoléon » de Sigean,  
A.M.S. 1 G 26, 1824.**



53 A.M.S., Série CC, Finances, impôts et comptabilité, compoix terrier de Sigean 4, folioté 12 – 201, 1560, f° 99.

54 A.M.S., Série CC, Finances, impôts et comptabilités, compoix terrier de Sigean 3, folioté 16 – 378, f° 254, 1597.

Tout pêcheur a d'ailleurs besoin d'une embarcation. Bertrand Ferrier décède en 1620 avec la mention « patron »<sup>55</sup> (propriétaire d'une embarcation ?). Un document du fonds De Clavières, rédigé le 24 août 1585, dont les lignes font comprendre qu'il s'agit d'une obligation, prouve que Bernard et Guillaume Ferrier frères, les fils de Jean, doivent à Bernard et Berthomieu Guerres, de Leucate, la somme de 86 écus sols, 40 sols pour l'achat d'une barque<sup>56</sup>. Le paiement s'effectue en trois fois : 28 écus sols, 53 sols et 4 deniers pour la Pentecôte, pareille somme pour la Saint-Michel et de même pour la Saint Jean-Baptiste. Une quittance du 2 décembre 1587 témoigne de l'entier paiement des deux frères. Par comparaison, Michel Raynaud-Saury, membre de l'A.A.P.C.S.C., relève, dans le même fonds d'archives, un acte de vente de barque du 27 novembre 1590. Dans celui-ci, un dénommé Jaume Guiraud s'offre une barque pour la même somme relevée plus haut. Ici, l'embarcation est mieux décrite, on parle d'une barque « de *bouliech* bonne et marchande, garnie de neuf rames assez bon[nes], quatre *paralz*, quatre *perges* ». Ce bateau était baptisé *La Cobe Rouge*. Le vocabulaire est complexe mais un article de la revue *Folklore* aide à sa compréhension<sup>57</sup>. D'une part, on est sûr qu'il s'agit d'une barque de pêche puisque le terme *bouliech* renvoie à la technique de pêche importée par des Catalans, utilisée à Bages et qui consistait à traîner un seul filet entre deux bateaux<sup>58</sup>. D'autre part, le glossaire établi par Louis Alibert à la fin de l'article cité ci-dessus offre un complément à la traduction. Le mot *parals* renverrait au terme *paradièro* (du latin *parare*) qui désigne un filet perpendiculaire fixé sur des pieux et sert à diriger le poisson. Les *perges* seraient de longues perches (*perjou*) servant à faire avancer le bateau. Tout ceci désignerait alors le matériel vendu avec la barque qui, avec l'échéance du paiement, prouverait qu'il s'agit d'un réel investissement.

Après enquête de l'érudit local, le nom de l'embarcation fait directement écho à celui de Jaume Guiraud. En effet, en 1637, la *Cobe Rouge* est aussi un lieu sur la Plage de Sigean considéré comme une retraite pour les pêcheurs appartenant à la famille

55 A.M.S., GG 5, Baptêmes Mariages Sépultures 1619 – 1627, f° 43, sépulture de Bertrand Ferrier, 5 juillet 1620.

56 A.D. 11, 3E 16 145, De Clavières, f° 242, obligation pour l'achat d'une barque par Bernard et Guillaume Ferrier, 24 août 1585.

57 NARBONNE I., BOURJADE H.-P., CARBONNEL A., SIRE P., VALS F., « La Pêche sur le littoral Audois », In : *Folklore*, revue trimestrielle publiée par le Centre de Documentation et le Musée Audois des Arts et Traditions populaires, Tome 3, 4<sup>ème</sup> année – n° 3, octobre 1941, pp. 195 – 251.

58 GUIFFAN Jean, *op. cit.*, pp. 29 – 30.

Trilhes. Une double union est marquée entre les familles Guiraud et Trilhes : Florens Guiraud et Mondette Trilhes ; Estève Trilhes et Andrine Guiraud<sup>59</sup>. En 1597, les héritiers d'Estève Trilhes possèdent cette « caverne » ; c'est par cette union familiale que les Guiraud acquièrent ladite *Cobe*. La famille Guiraud noue également des liens, professionnels cette fois-ci, avec les Ferrier. En 1617, Florens Guiraud, avec Bertrand Ferrier, prend à ferme les *pantanes* de la communauté. Les deux hommes avaient en charge les systèmes de piégeage à poissons de l'étang pour une année mais d'autres éléments sur la famille Guiraud nous permettent de comprendre comment les Ferrier ont eu la jugeote de s'impliquer dans les affaires de la communauté. Il faut savoir que, dans les années 1620 et 1630, Alexandre et Antoine Guiraud, frères, faisaient partie du conseil de ville à Sigean. Le premier fut second consul en 1620 – 1621 puis premier consul en 1625 – 1626 et 1635 – 1636. Le deuxième frère occupa les mêmes charges de second consul en 1628 – 1629 et de premier consul en 1641 – 1642<sup>60</sup>. Des pêcheurs pouvaient donc s'impliquer directement dans la vie politique locale ; c'est très certainement l'itinéraire qu'ont suivi les descendants du patron Bertrand Ferrier.

Grâce aux registres paroissiaux, aux premiers compoix terriers étudiés, entre autres, par des érudits locaux, nous avons ici l'apparition du noyau personnel et professionnel des premiers Ferrier de Sigean, arrivés avec la volonté de Jean, un simple pêcheur, venu trouver profit au bord des étangs languedociens.

Dans cette première partie, il a été démontré que Sigean était décrite, à l'époque moderne, comme un petit bourg sans dynamisme économique, sous l'égide du seigneur local : l'archevêque de Narbonne. Or les documents de l'époque ainsi que le cadastre de 1816 prouvent au contraire que le vaste territoire de la ville était exploité par ses habitants et produisait des richesses venues de la terre et de l'eau. En bord d'étang, à Bages et Sigean, la présence des pêcheurs et de leur matériel montrent notamment l'importance de cette exploitation. Leur régulation par les pouvoirs locaux comme les

---

59 RAYNAUD-SAURY Michel, *Recherches personnelles, les premiers Ferrier, mer et étangs*, A.A.P.C.S.C., 2018, p. 2.

60 BARCSZUS H., WEKCLER F., *op. cit.*, pp. 37 – 38.

pantanes, gérées par le conseil de ville, ou les taxes seigneuriales confirment cette importance.

Sigean payait des impôts sur plusieurs biens seigneuriaux qui ont été listés plus haut. Le bourg était dirigé par un nombre d'hommes importants : un baile, trois consuls, des conseillers politiques et, parfois, une assemblée. Pourtant, au XVII<sup>e</sup> siècle, Sigean fut touchée par plusieurs épisodes qui ont déséquilibré le bien-être des habitants comme la peste en 1639 et en 1651. Pendant une vingtaine d'années, la construction d'une nouvelle église paroissiale a également perturbé la prospérité financière apparente. Par la suite, la hausse des impositions n'a pas arrangé la situation.

Malgré les quatre hausses sensibles du nombre de décès par an au cours du siècle, la population sigeanaise s'est vue enrichie de plusieurs familles comme les Ferrier qui, dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, s'intègrent à l'élite de la communauté.

## 2) Le début d'un pouvoir local : Barthélémy « vieux » et Louis Ferrier.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, deux branches de la famille Ferrier se sont distinguées eu raison de leur rang social et de leur patrimoine : il s'agit des consuls et des négociants. Mesurer ces données est possible grâce aux registres paroissiaux et aux documents d'impositions de 1654, de 1666 et de 1707. Les uns fournissent les données personnelles tandis que les autres, complétés par les actes notariés, éclairent sur les stratégies foncières des différents propriétaires. L'ascension de Barthélémy Ferrier « vieux » et de son cousin Louis Ferrier s'est réalisée grâce à leur omniprésence au conseil de la communauté et aux liens sociaux qu'ils tissèrent avec leurs collègues et voisins. Nous verrons qu'il aurait pu en être autrement. Les itinéraires de ces branches mettent en scène des données sur les comportements démographiques ainsi que des hommes et femmes dans un environnement social, économique, politique et son fonctionnement.

Les registres paroissiaux de Sigean nous donnent des informations précises permettant de reconstituer des noyaux familiaux qui, mis bout à bout, forment des arbres généalogiques entiers. Conservés aux Archives Municipales de Sigean, les sous-séries GG 1 et 2 concernent le Lac de 1610 à 1792 (avec quelques lacunes pour le premier registre) et les sous-séries 3 à 14 témoignent de toutes les cérémonies religieuses qui se sont déroulées à Sigean entre 1591 et 1790. Pour la reconstitution du noyau familial de Barthélémy Ferrier « vieux », il a été nécessaire de dépouiller ces registres provenant de Sigean entre 1630 et 1675<sup>61</sup> ainsi que celui du Lac : 1610 – 1699<sup>62</sup>. Les informations collectées montrent que c'est durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle que les quatre branches de la famille Ferrier se forment. Barthélémy Ferrier est le fruit de l'union en 1604 de son père Jean (1579 – 1632) avec Catherine Vedel. Le couple donne naissance en 1612 à Jean qui décède avant d'avoir atteint l'âge de

61 A.M.S., Série GG Cultes, instruction publique, assistance publique, Registre paroissial de la communauté de Sigean 6, baptêmes, mariages, 1630 – 1674 ; et 7, sépultures, 1675 – 1670.

62 A.M.S., Série GG, Registre paroissial de la communauté du Lac 1, baptêmes, mariages, sépultures, 1610 – 1699 (incomplet).



quatorze ans. Son père semble se remarier deux fois : en 1614 avec Catherine Juer et en 1617 avec Catherine Pourcel. Nous pouvons affirmer que naquirent Anne (1624), François (1627 ou 1630) et Lucie (1628) de ses troisièmes et dernières noces. En somme, malgré trois mariages, Barthélémy Ferrier semble devenir le seul héritier mâle à transmettre le nom de son père. Le 2 novembre 1625, il épouse Anne « Hugonette »<sup>63</sup>. Selon l'acte de mariage, Anne, native du Lac, est la fille de Christol Hugonnet et d'Anne Amade. D'après les recherches de Michel Raynaud – Saury, les jeunes mariés passèrent une dizaine d'années au Lac avant de se fixer définitivement à Sigean<sup>64</sup>, probablement après le décès de Jean, le père du marié, en 1632. Anne et Barthélémy donnèrent naissance à, au moins, huit enfants :

**Tableau 3 : Enfants du couple Barthélémy Ferrier « vieux » – Anne Hugonette.**

Prénom	Baptisé(e) le ...	Parrain	Marraine	Lieu du baptême	Réf. de l'acte.
Catherine	29 sept. 1628	Jean Ferrier, grand-père pat.	(Anne) Amade, grand-mère mat.	Lac	GG 1, f°10 v.
Charles	7 nov. 1630	Charles Vedel, cousin du père	Jeanne Igounette, tante maternelle	Lac	GG 1, f° 11.
Marie	9 avril 1634	Pierre Estieu, m <sup>e</sup> chirurgien	Marie Ferrus, cousine paternelle	Lac	GG 1, f° 15.
Gaspard	v. 1637	Gaspard Vedel ?	?	?	?
Jean François	30 août 1641 (mort en bas-âge)	Jean-François Jean	Anne Ferrier, cousine paternelle	Sigean	GG 7 (1), f° 47.
Pierre	14 mai 1643	Pierre Gouzy	Jeanne Candelou	Sigean	GG7 (1), f°65 v.
Françoise	3 janvier 1646	S <sup>r</sup> Durand d'Angles	Françoise Prax, épouse L. Ferrier	Sigean	GG 7 (2), f° 10.
Jean	26 août 1647	Jean Fabre et Anne Ferrier, demi-sœur du père du baptisé, mariés		Sigean	GG7(2), f° 19 v.
Anne	13 octobre 1652	Martin Melchior Dufort, bourgeois	Anne de Bellissen	Sigean	GG 7 (3), f° 61.

63 Il s'agit là de la féminisation du nom Hugonnet mais la graphie de ce nom change selon les documents : Hugonenc, Hugonnet, Higonnet.

64 RAYNAUD – SAURY M., *Recherches personnelles pour les Amis du Patrimoine, Branche des FERRIER Bayles et Maires de Sigean*, A.A.P.C.S.C., 24 p., p. 2.

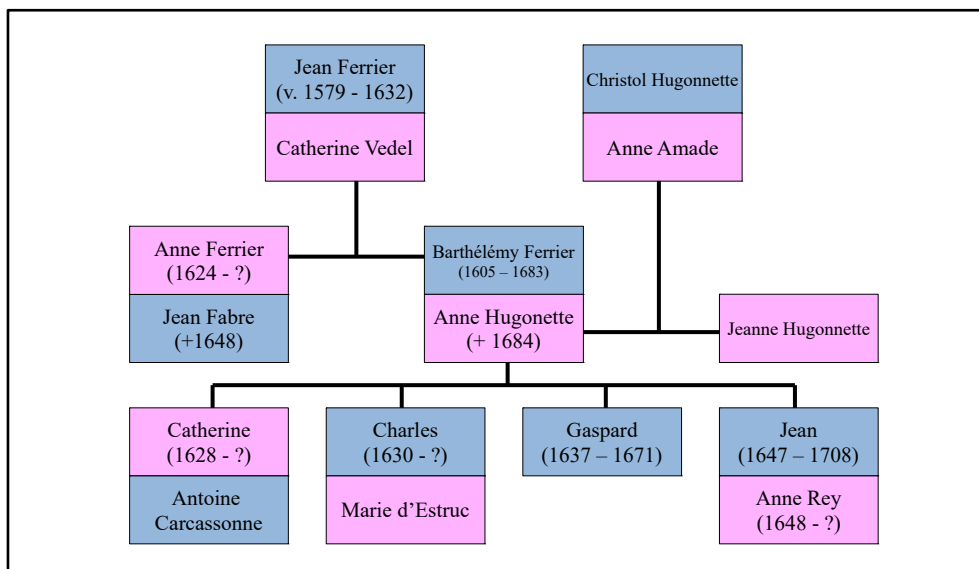
Lors du baptême de Marie (1634), son père était alors mentionné consul du Lac, malheureusement aucun document provenant de ce conseil n'a survécu à l'épreuve du temps. La mention des parrains et marraines nous permet de recréer le réseau familial du consul du Lac. Dans cette étude, nous entendons par réseau familial l'environnement privé (ici, d'un couple) : ses proches par le sang, par alliance ou par profession. Le baptême étant le premier des sacrements, il se faisait souvent dans les vingt-quatre heures après la naissance. Conformément à la tradition, les parrains étaient souvent choisis parmi les aïeul(e)s du nouveau né. L'enfant prenait d'ailleurs le prénom de son parrain ou de sa marraine comme les cas cités ci-dessus (seule Catherine fait exception à la règle et prend le prénom de son autre grand-mère)<sup>65</sup>. Outre les membres proches de la famille, nous trouvons Jean-François Jean et Pierre Gouzy, membres du conseil de la communauté durant la même période. Il est mentionné que ledit Jean, parrain de Jean François en 1641, est le beau-frère de la marraine de l'enfant. Lors du baptême, un autre consul est présent : Pierre Estieu. En 1646, c'est le baile du Lac qui est choisi pour être parrain de la petite Françoise. Nous verrons plus tard que le dernier garçon de la fratrie deviendra l'héritier principal de son père tandis que la dernière fille, Anne, est parrainée par Martin Melchior Dufort et Anne de Bellissen(d), des bourgeois locaux. Dufort a déjà été cité précédemment lors de la construction de l'église Saint-Félix. Il semble être l'homme fort du village lorsqu'il essaye de convaincre l'Archevêque d'aider financièrement ce chantier. C'est également lui qui organisera l'hébergement de Molière lors de son passage à Sigean<sup>66</sup>.

---

65 Voir par ex. GARNOT Benoît, *Société, cultures et genres de vie dans la France moderne, XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> s.*, Paris, Ed. Hachette, coll. « Carré Histoire », 1991, p. 11.

66 NOUGARET Jean, « Pézenas, Musée de Vulliod-Saint-Germain. Tricentenaire Molière. Exposition : Molière en Languedoc », In : *Études Héraultaises*, revue de 1973, n° 3, p. 12.

**Figure 2 : Noyau familial du couple B. Ferrier – A. Hugonette.**



Concernant les différents destins de ces enfants, l'aînée semble s'être mariée avec Antoine Carcassonne le 29 novembre 1653<sup>67</sup> tandis que son frère, Charles, baptise sa fille Marie Anne le 13 décembre 1654, qu'il a eue avec Anne « d'Estruc »<sup>68</sup>. Le parrain de cette fillette n'est autre que son grand-père paternel, Barthélémy Ferrier « vieux », alors mentionné consul. Gaspard Ferrier, lui, meurt de maladie et est enseveli au cimetière le 25 mai 1671 en présence de son père Barthélémy Ferrier « vieux », son frère Jean Ferrier, son beau-frère Antoine Carcassonne, Gabriel Alaric « proche parent » ainsi que le baile et les consuls de la communauté<sup>69</sup>. Leur présence lors de cette sépulture confirme que les Ferrier avaient bien tissé des liens sociaux avec « le noyau dur »<sup>70</sup> du conseil de ville. C'est précisément les mentions de ses proches parents qui ont permis de confirmer que Gaspard était bien un fils de Barthélémy Ferrier « vieux ». D'autres enfants de la fratrie étudiée se marièrent dans d'autres paroisses ; ce fut le cas de Jean Ferrier le 3 novembre 1675 mais nous reviendrons plus loin sur ce cas.

67 A.M.S., GG 7, livre des mariages, f° 47, acte de mariage Antoine Carcassonne – Catherine Ferrier, 29 novembre 1653.

68 A.M.S., GG 7, premier livre des baptêmes, f° 72, acte de baptême de Marie Anne Ferrier, 13 décembre 1654.

69 A.M.S., GG 6, sépultures 1630 – 1674, f° 104, acte de décès de Gaspard Ferrier, 25 mai 1671.

70 GUTTON J.-P., *La sociabilité villageoise [...]*, *op. cit.*, p. 59.

Les délibérations municipales nous offrent des informations supplémentaires mais essentielles à rajouter à l'itinéraire de cette famille. Concernant Barthélémy Ferrier « vieux », le destin de sa famille a failli être tout autre en 1651. Le 3 novembre de cette année, le conseil est informé que la femme de Barthélémy Ferrier (Anne Hugonette) « se trouve indisposée » à cause « d'une douleur à une cuisse ». Voisine d'un certain Gres, mort de la peste, elle est alors suspectée d'être atteinte du « mal contagieux ». Le conseil doit délibérer pour décider « si toute la famille dudit Ferrier doit être jetée et sortie dehors »<sup>71</sup>. Il est arrêté que ledit Ferrier, sa femme et sa famille sortiront hors le lieu et se réfugieront à la campagne, s'il le faut, sous la contrainte des consuls. Il en sera de même pour tous ceux qui seraient contaminés, ici, la nourrice dudit Gres et les épouses de Louis Astré et de Gabriel Soucaille. Néanmoins, ils seront nourris aux dépens de la communauté. Un autre habitant de Sigean, Sylvestre Malric, est condamné à dix livres d'amende pour avoir caché le fait que son fils était atteint de la maladie. En décembre, un spécialiste est envoyé de Carcassonne pour désinfecter cinq maisons : celles du Sieur Gres, de Barthélémy Ferrier « vieux », de Jean Bonne, de Sylvestre Malric et d'Esteve Caubet. Le traitement coûtera cent vingt livres à la communauté. Deux mois plus tard, les délibérations disent qu'à compter du 10 janvier 1652, la famille de Sylvestre Malric est à nouveau acceptée dans l'enceinte de la ville. La famille de Barthélémy Ferrier « vieux » devra attendre sept jours de plus<sup>72</sup>. Il faut dire qu'entre 1536 et 1670, la peste émergeait toutes les quinze années pour une durée allant de sept à vingt-trois ans<sup>73</sup>. L'événement sigeanais de 1652 devait être la conclusion du chapitre commencé douze ans plus tôt. Quoi qu'il en soit, cet épisode de la maladie contagieuse ne semble pas affecter la réputation des Ferrier puisque Barthélémy continue à siéger au Conseil de ville. Trois mois plus tard, il est même nommé pour dresser l'état du compoix cabaliste de la communauté, aux côtés de Gaspard Laffite et Jean d'Urgell<sup>74</sup>.

---

71 A.M.S., Série BB – Administration communale, sous-série BB 5, délibérations du conseil de ville de Sigean, 2 septembre 1646 – 29 mars 1654, f° 160, 3 novembre 1651.

72 A.M.S., BB 5, f° 181 verso et 182, 2 janvier 1652.

73 BIRABEN J.-N., *Les hommes et la peste dans les pays européens et méditerranéens*, 2 vol., Paris/La Haye, 1975-1976, cité par HILDESHEIMER Françoise, « Peste », In : *BELY Lucien (dir.), Dictionnaire [...], op. cit.*, pp. 983 – 985.

74 A.M.S., BB 5, f° 189, 15 avril 1652.

Après avoir étudié le noyau familial de Barthélémy Ferrier « vieux », il est temps d'aborder maintenant la question de son patrimoine. Conservé aux Archives Municipales de Sigean (CC 7)<sup>75</sup> et rédigé après l'épisode de la peste, le compoix terrier de la communauté de Sigean de l'année 1654 reprend les 379 personnes taillables appartenant à la communauté villageoise. Selon Albert Soboul, « parmi les sources de l'histoire économique et sociale de l'Ancien Régime, [...] les compoix occupent incontestablement une place de premier ordre »<sup>76</sup>. Céline Biennais qui, dans le cadre d'une étude des sociétés rurales, a déjà étudié les compoix de Sigean et du Lac, définit ces documents comme étant sources d'informations sur la répartition, la structure de la propriété, l'évolution du parcellaire et la nature des cultures pour l'époque moderne<sup>77</sup>. Notons l'originalité du document quelque peu abîmé qui nous intéresse et dont les pages sont reliées à l'envers. Barthélémy Ferrier « vieux » est mentionné aux folios 223 et 222 verso.

**Tableau 4 : Propriétés de Barthélémy Ferrier « vieux » dans le compoix de 1654.**

Biens possédés	Localisation	Cers (ouest)	Marin (est)	Midi (sud)	Aquilon (nord)	Contient (en m <sup>2</sup> )	Allivrement (en livres)
Maison	Ville	Rue	Bernard Izombart, François Ferrier	Bernard Izombart, François Ferrier	Rue	Non renseigné	3
Patu fermé	Ville	Catherine Ferrier, Marie Albonie	Bernard et Gaspard Candelon	Rue	Pierre Carrière	Non renseigné	0,75
Champ	Pendant de l'étang Boyer	La confrérie	Jean Ferrier	S <sup>r</sup> Balthazar Peironnet	Barth. Delmon, Jean Solié	4 869	0,5
Champ et herm	Idem	Jean Ferrier	Vie	Idem	Antoine de Serre	2 643	0,2
Vigne	Chemin de La Palme	André Trilles	Antoine Gouges	Antoine Gouges	Chemin	5 286,5	2,375

75 A.M.S., Série CC Finances, impôts et comptabilité, Compoix terrier de Sigean, 7, folioté 1 – 309, avec tables, 1654.

76 SOBOUL Albert, *Note sur l'étude des documents fonciers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Terriers, cadastres et compoix*, Actes du LXXXIX<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes de Lyon, 1964, pp. 231 – 251.

77 BIENNAIS Céline, *Le Lac et Sigean (Aude) aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : devenir de deux communautés à travers leurs compoix*, Mémoire de Master 2 sous la direction de Gilbert Larguier, Université de Perpignan Via Domitia, Juin 2007, 160 p., p. 3.

Vigne	Grazelles	Barth. Guiraud	H <sup>rs</sup> Jean Laval	Etienne Gres	Vie	4 312,5	1,8875
Champ	La Prade	Chemin, François Prat	Monsieur Marrast	Ledit Prat	S <sup>r</sup> Guilhem Azeau	6 886,5	1,2625
Olivette	Grazelles	Chemin	François Ugonenc	Pierre Roux	Pierre Médal	1 669,5	0,45
<b>ALLIVREMENT TOTAL : 10,425 livres.</b>							

Construit grâce aux informations du compoix en question, le tableau ci-dessus montre que Barthélémy Ferrier « vieux » possède une maison, un patu, trois champs et un herm, deux vignes et une olivette. Sans compter la maison et le patu, dont les superficies ne sont pas renseignées sur le document, Barthélémy « vieux » possède 2,5 hectares (25 663 m<sup>2</sup>) de terres cultivables sur le territoire de Sigean. Ses possessions sont diverses et variées et il en est allivré pour un total de 10 livres, 9 sols et 6 deniers mais l'on remarque bien que c'est l'imposition de ses deux vignes qui est la plus élevée (presque 41 % de son allivrement total). D'après Gilbert Larguier, les vignes à Sigean en 1654 ne représentent que 18 % des terres cultivées. Selon cet auteur, à cette période, le Narbonnais ne se plierait à aucune transformation et cultiverait, de génération en génération, les mêmes productions sur les mêmes parcelles<sup>78</sup>. De plus, les informations recueillies dans les minutes des notaires permettent d'éclairer certaines choses. Tout d'abord, un détail : le pâtu fermé par des murailles a été acquis le 28 janvier de la même année par achat de cinq livres à Antoine Bes<sup>79</sup>. L'année précédente, Barthélémy Ferrier « vieux » échange un champ à la Gatillepe contenant 4 730 m<sup>2</sup> (deux séterées et deux punières) confrontant les possessions de noble Louis de Bellissend (excepté un chemin en cers) qui lui donne en contre-partie un petit champ à la Prade contenant, lui, 5 286,5 m<sup>2</sup> (deux séterées, une cartière et deux punières). Ce même champ paraît donc être le même allivré pour 1, 2625 livre dans le tableau ci-dessus.

Cette dizaine de biens fonciers est, dans cette étude, la base de départ du patrimoine de la branche dite « des consuls ». En 1657, Barthélémy « vieux » semble

<sup>78</sup> LARGUIER G., *Le drap et le grain [...]*, op. cit., p. 977.

<sup>79</sup> A.D. 11, 3E 16 224, Jean Barou 1654, f<sup>o</sup> 35, vente d'un pâtu fermé d'Antoine Bes à Barthélémy Ferrier vieux, 28 janvier 1654.

vouloir agrandir son habitation en achetant, pour 250 livres, une maison à son voisin et cousin François Ferrier, maître tailleur d'habits<sup>80</sup>.

Un autre document des Archives Municipales de Sigean permet à nouveau d'évaluer le patrimoine foncier de Barthélémy Ferrier « vieux » : le compoix terrier du Lac de l'année 1666<sup>81</sup>. Rappelons que lui et son épouse, Anne, auraient vécu une dizaine d'années au Lac et que cette dernière en est originaire. Il y possède donc plus de biens qu'à Sigean.

**Tableau 5 : Propriétés de Barthélémy Ferrier « vieux » en 1666, d'après le compoix terrier du Lac et de Villefalse.**

Biens possédés	Localisation	Cers (ouest)	Marin (est)	Midi (sud)	Aquilon (nord)	Contient (en m <sup>2</sup> )	Allivré (en livres)
Hière	<i>Al saly</i>	Carrière	Lui-même	Lui-même	Durand Angles, chemin	300	0,04583
Vigne (tient Jean Brun tuilier)	<i>Gracia</i>	Monsieur Daffis	Antoine Cathala	Monsieur Daffis	Monsieur Bois	1 926	0,2416
Cotieu	<i>Las Courbes</i>	Garrigue	Garrigue	Bernard Maille, Pierre Paravur	Bernard Maille, terroir de Peyriac	11 616	0,3458
Champ avec oliviers	<i>Pech de Maux</i>	P. Paravur, h <sup>rs</sup> Ant. Conte, h <sup>rs</sup> Ant. Catala	Sieur Rieuma, André Pech	Vie	P. Paravur, Jean François	11 556	1,35416
Olivette	<i>Pech de Maux</i>	Jean et Jacques Amatis	Durand Angles, Bernard Augé	Antoine Gaubert, les dits Angles et Augé	Lles dits Amatis	9 630	1,8333
Ferrageal	<i>Als orts</i>	Chemin de Sigean, Monsieur Daffis	Lui même, le <i>rec de la fon</i>	Lui-même, le <i>rec de la fon</i>	Lui-même, le <i>rec de la fon</i>	1 684,5	0,575
Champ et herm	<i>Dit al pla de garanti</i>	Le bésal du moulin	Carrière	Monsieur Rieuma	Pierre et Antoine Pech	4 393,5	0,3916
Champ	Caussagues loin	L'étang	Garrigue	Jacques Monier	Jean et Jacques Amatis	20 223	1,85
Champ	Villesèque	Lui-même	Durand Angles	H <sup>rs</sup> Antoine Catala, André Pech	Carrière	7 704	0,99166

80 A.D. 11, 3E 16 227, Jean Barou 1657, f<sup>o</sup> 381, vente d'une maison de François Ferrier à Barthélémy Ferrier vieux, 2 octobre 1657.

81 Archives Municipales de Sigean, Série CC Finances, impôts et comptabilité, Compoix terriers du Lac et de Villefalse, 11, folioté 1 – 80, avec tables (copie authentique de 1673), 1666.

<i>Cotieu</i>	Villesèque	Arnaud et Guilhem Monier	Monsieur Daffis	Monsieur Daffis	Monsieur Daffis	1 444,5	0,0625
Champ et <i>cotieu</i>	Raynaude	Durand Angles et Seigneur de Lac	Monsieur Daffis, Antoine Pech	S <sup>r</sup> Durfort, Antoine Gaubert, pupille de M. Blanc, André Pech	Monsieur Dubuisson, Monsieur Fabre procureur	2 889,5	0,98333
Champ	<i>Al Salanc</i>	Herm	Benoît Malric	B. Malric et Arnaud Monier	H <sup>rs</sup> Guillaume Gazapech, las Cabanols et Pech Albert	14 805	0,91666
Pré	<i>Al pont napascale</i>	Le Seigneur du Lac	Sieur Boyer Chevaucheur	Benoît Malric	Sieur Boyer Chevaucheur	1 143	0,45
Ferrageal	<i>Als orts</i>	Durand Angles	Le purgatoire	Anne Thésan, Ledit Angles	Le chemin de la fon	240	0,0625
Champ	<i>Al Salanc</i>	Bernard Viard	<i>Le bésal du moulin</i>	Jean-François Jean	Jean François, h <sup>rs</sup> de Roussel	3 249	0,55
Ferrageal	<i>Als Orts</i>	H <sup>rs</sup> Guilhem Malric	Lui-même	Lui-même	Bernard Guiraud, hrs Blaise Cagnac	761,5	0,2
<i>Cotieu</i>	La Blaquièrre	Monsieur Cabanol, h <sup>rs</sup> Jean Astruc, pupille de Monsieur Blanc	Pierre Salutier	Vie	Ø	3 610,5	0,11666
<b>ALLIVREMENT TOTAL : 10,633 livres.</b>							

Le nombre de biens fonciers est bien plus important que celui sur Sigean douze ans plus tôt. Dans son étude sur les compoix sigeanais, Céline Biennais rappelle que les superficies n'avaient pas la même valeur entre les deux communautés. Par exemple, une séterée à Sigean équivalait à 2 226 m<sup>2</sup> tandis qu'au Lac, on l'évaluait à 1 926 m<sup>2</sup>. Les valeurs des cartières et des pugnères dépendaient de ces deux valeurs<sup>82</sup>. Pour une allivrement général quasi-identique aux deux lieux, on trouve pourtant le double du nombre de terrains au Lac : parmi eux, une majorité de champs mais pas de maison. Barthélémy Ferrier « vieux » réside bien à Sigean mais a investi foncièrement sur les terres du Lac. Pour une superficie avoisinant les neuf hectares et demi (exactement 97 175,5 m<sup>2</sup>), soit presque le quadruple de la superficie de ses terres sigeanaises, Barthélémy était allivré 10,64 livres. Aucun document n'a encore fourni d'information sur la gestion de ses nombreuses terres cultivées mais il en sera autrement pour ses successeurs.

<sup>82</sup> BIENNAIS Céline, *Le Lac et Sigean [...]*, op. cit., p. 14.



Outre le statut de propriétaire, Barthélémy Ferrier « vieux » est aussi un personnage influent dans la communauté d'habitants. Grâce à l'inventaire des biens de la communauté, rédigé par Hyacinthe Jean et Jean-François Barou en 1718 et transcrit par Hans Barcszus, nous savons durant quelles années Barthélémy Ferrier « vieux » fut consul de la communauté de Sigean. Il fut troisième consul en 1639 aux côtés de Pierre Gouges et de Gabriel Sennac et, en 1642, derrière Antoine Guiraud et François Delmon. En 1646, il est deuxième consul avec Martin Melchior Dufort (le bourgeois qui organisa le séjour de Poquelin en 1642) et François Vieules. Il en est de même en 1655 ; seule différence avec François Bousquet en troisième position. Ce n'est que neuf ans plus tard que Barthélémy Ferrier « vieux » accède au rang de premier consul, devant Dominique Castan et Marc Chaffary<sup>83</sup>.

Entre 1650 et 1675, nous retrouvons quelques actes notariés qui retracent le rôle de Barthélémy Ferrier « vieux » dans la gestion des communautés. Ces actes concernent principalement la gestion de la fourniture d'étape. Ce terme est surtout employé pour les lieux où passaient les troupes en marche, où étaient rassemblées les provisions de vivres et de fourrages à leur distribuer<sup>84</sup> ; ici, le Lac. Un acte du 8 juin 1654 présente un groupe entier d'hommes chargés d'entretenir cette fourniture en pain, vin et chair de cette étape du Lac : Pierre Huc et Antoine Guiraud Lafougère (habitants de Sigean) associent à leurs activités Raphaël Peaux, Barthélémy Ferrier « vieux », Jean-François Jean, Jean Durand et François Huc. Les sept hommes doivent assurer leur charge pour l'année ci-dessus, conformément à un contrat de bail passé entre les deux premiers et Martin Melchior Dufort, sigeanais « entrepreneur de l'entière fourniture du diocèse de Narbonne »<sup>85</sup>. Concernant l'étape languedocienne, Dominique Biloghi rappelle l'originalité et le fonctionnement de ce système de fournitures destinées à la présence militaire devenue, à partir de 1641, quasi-permanente<sup>86</sup>. Deux ans plus tard, un autre acte, passé le 15 octobre 1656, permet de comprendre comment la fourniture des vivres

---

83 BARCSZUS Hans G., WEKCLER F., *Inventaire général [...] op. cit.*, pp. 35 – 47.

84 MARION Marcel, *Dictionnaire des institutions de la France, XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> s.*, Picard, Paris, 1923, 564 p., pp. 214 – 215.

85 A.D. 11, 3E 16 224, Jean Barou 1654, f<sup>o</sup> 192, contrat pour la fourniture de l'étape du lieu du Lac, 8 juin 1654.

86 LAFFONT Jean-Luc, « Dominique Biloghi, Logistique et Ancien Régime. De l'étape royale à l'étape languedocienne. » In: *Histoire, économie et société, La reconstruction économique de l'Europe (1945-1953)*, sous la direction de Dominique Barjot, 1999, 18<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>2., pp. 451-452.

était permise. Ici, Barthélémy Ferrier « vieux », Gabriel Gairaud ainsi que Barthélémy Ferrier « jeune »<sup>87</sup>, mentionné « absent et associé », achètent la quantité de poissons pêché par Florent Benezet, sigeanais patron de « *guateu* »<sup>88</sup>, et ses compagnons dans l'étang. Et ce jusqu'au premier juin à raison de treize livres le quintal.

Comme le souligne Marcel Marion dans son dictionnaire, beaucoup de problèmes pouvaient découler de la gestion des étapes. Le 21 mars 1660<sup>89</sup>, le notaire Jean Barou reçoit Mathieu Creston, natif de Béziers et, comme Martin Melchior Dufort six ans plus tôt, entrepreneur des fournitures des étapes du diocèse de Narbonne. Ce dernier réclame le paiement d'une dette à Barthélémy Ferrier « vieux » présent, et Guillaume Razouls et Barthélémy Ferrier « jeune » absents. Conformément à un acte du 26 janvier 1659, passé devant Maître Boussac, notaire de Narbonne, Mathieu Creston aurait prêté 747 livres et 15 sols dont 250 livres seraient encore à payer au dit requérant. L'entrepreneur menace de réclamer son dû en Cour des Aides et Finances de Montpellier. Aux termes de l'acte, Barthélémy Ferrier « vieux » maintient, devant les témoins Pierre Lasserre et Pierre Fabre, que la somme restante aurait déjà été payée par Martin Melchior Dufort.

Deux actes supplémentaires montrent l'implication de Barthélémy Ferrier « vieux » dans la vie de la communauté. Le 28 mai 1658<sup>90</sup>, il s'oppose à Antoine Gaubert, syndic de la communauté du Lac. Le syndic est « un homme chargé d'agir au nom d'une communauté quelconque, de prendre soin de ses affaires, de répondre pour elle, etc. »<sup>91</sup>. Les syndics des villages ou des petites communautés d'habitants étaient parfois considérés comme leur premier consul, à défaut d'en avoir un<sup>92</sup>. Ici, Barthélémy refuse la charge de collecteur qui lui était affublée par le syndic Gaubert car il s'occupe déjà de la fourniture d'étape du Lac. Ce dernier, alors possesseur de la mande d'imposition, c'est-à-dire l'ordre écrit émanant de l'assiette diocésaine et ordonnant de

---

87 Appartenant à la branche des notaires, il est le cousin germain homonyme du premier cité.

88 *Guateu* (ou *Gatèu*) : petit filet de pêche (ici, probablement l'embarcation qui y fait référence), In : NARBONNE I. [...], « La Pêche sur le littoral Audois », Revue *Folklore*, *op.cit.*, p. 243.

89 A.D.11, 3E 16 252, Jean Barou, feuilles volantes 1660, n° 23, Réqui[s]tion pour le S[ieu]r Creston, contre Ferriers et Razouls, 1660.

90 A.D. 11, 3E 16 250, Jean Barou, feuilles volantes 1658, n° 24, Réquis[it]ion, pour Ferrier, contre Gaubert et la Communauté du Lac, 1658.

91 MARION Marcel, *op. cit.*, pp. 523 – 524.

92 GUTTON J.-P., « Communautés villageoises », In : BELY Lucien, *Dictionnaire [...]*, *op. cit.*, p. 300.

répartir l'impôt dans chaque communauté<sup>93</sup>, depuis, nous dit-on, la fête de Pâques, soutient le contraire. Depuis, un nouveau conseil a été créé et le requérant demande sa réunion afin de régler l'affaire. Dans un autre acte du 5 mars 1673, Gabriel Burguer, bourgeois de Montpellier, séquestre des biens d'un dénommé André Pech, reproche à Barthélémy Ferrier « vieux », consul et collecteur du Lac en 1672, d'avoir imposé trente-six livres, cinq sols et cinq deniers sur les biens dudit Pech. Erreur provenant de sa part, Ferrier doit rembourser le requérant. Seul cas de ce genre répertorié, son erreur ne semble pas le dévaloriser au sein du bourg. Les collecteurs pouvaient être entre trois et dix, élus par une assemblée ou nommés d'office par l'intendant. Ils étaient responsables du recouvrement de la taille dans leur communauté. Selon Marcel Marion, être collecteur était plus un handicap qui empêchait les nommés de vaquer à leurs affaires pendant deux ans (car la taille ne rentre jamais dans l'année courante)<sup>94</sup>.

Pour revenir une dernière fois sur la gestion de la fourniture de l'étape du Lac, intéressons nous à trois actes, en feuilles volantes, passés chez le notaire sigeanais Jean Barou les 9 et 18 avril 1650. Ils laissent transparaître un conflit d'intérêt lié aux poissons achetés dans les fontaines de Salses. Selon Daniel Faget, maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille, ces fontaines, exploitées depuis l'Antiquité jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, relevaient de la seigneurie de Canet au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>95</sup>. D. Faget en a retracé l'histoire en évoquant leur appartenance aux élites locales, les fermiers et garants ainsi que les modes de pêche pratiqués sur Font Estramer et Font Dame. Ces espaces, dont l'histoire est encore à l'étude, doivent être, selon l'historien, analysés comme l'élément d'un système d'exploitation halieutique. Les poissons en question étaient mis en vente principalement à Perpignan mais les actes du notaire Barou prouvent que le produit s'écoulait au-delà des limites roussillonnaises.

Le premier acte nous dit que Barthélémy Ferrier « jeune » (branche des notaires, 1608 – 1694) était partie opposée à son cousin Barthélémy Ferrier « vieux » (branche des consuls, 1605 – 1683) « faisant pour et au nom [...] du S[ieu]r Misseflour, agent et

---

93 TOUZERY Mireille, « Cadastres et compoix », In : BELY Lucien, *Dictionnaire [...] op. cit.*, p. 191.

94 MARION Marcel, *Dictionnaire [...], op. cit.*, pp. 109 – 110.

95 FAGET Daniel, « Le rivage incertain. Une pêcherie catalane à l'époque moderne. Les fontaines de Salses (XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> s.) », dans DAUMALIN Xavier, FAGET Daniel, RAVEUX Olivier (dir.), *La mer en partage. Sociétés littorales et économies maritimes (XVI<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> s.), études offertes à Gilbert Buti*, Aix-en-Provence, coll. Le temps de l'Histoire, Presses Universitaires de Provence, 367 p., pp. 273 – 293.

proc[ur]eur du Seigneur, comte de Canet et des fontainiers et pêcheurs du poisson de la fontaine de Salses »<sup>96</sup>. Dans les années 1650, nous avons vu plus haut que les deux Barthélémy étaient associés pour la fourniture en vivres de l'étape du Lac. Il est stipulé que Barthélémy « jeune » avait acheté la quantité de seize quintaux de poissons provenant de la fontaine de Salses au prix de 183 livres (treize quintaux à douze livres et trois autres à neuf livres). L'acheteur, ayant promis de payer cette somme le 29 mars, se voit rappelé par son cousin de payer son achat.

Le deuxième acte<sup>97</sup> met en scène le Sieur de Griffolet, commandant en la garnison de Salses et vendeur des poissons, « venu exprès de Salses séjourner en ce lieu [Sigean] » et requérant Barthélémy Ferrier « jeune » de payer la somme due. Celui-ci se montre encore réticent au paiement « attendu qu'il lui a été protesté de ne s'en dessaisir [la somme] ». À défaut de paiement, le requérant menace « de se pourvoir en justice pour le faire condamner de tous dépens, dommages et intérêts ». Cette fois-ci, remarquons que les témoins devant notaire, Pierre Fargues et Antoine Barou, sont deux consuls de la communauté de Sigean : leur présence peut faire penser que leur responsabilité serait mise au premier rang à cause du refus de l'acheteur.

Sur le troisième et dernier acte de cette affaire, c'est noble Bertrand de Saint Gilly, commandant en la garnison et forteresse de Salses, qui, le 18 avril, réclame l'argent de la vente. Barthélémy Ferrier « jeune », sous prétexte d'un acte de protestation du Sieur Misseflour, refuse encore de céder. Dès lors, la menace est toute autre : le requérant dit qu'en refus de paiement, il « les y fera contraindre du retardement aud[it] service de sa Ma[jes]té qu'il leur pourra causer même de la désertion de lad[ite] garnison. ».

Si Bertrand de Saint Gilly était parvenu à convaincre le gouvernement du jeune Louis XIV que le non-paiement de Barthélémy Ferrier « jeune » avait nuit à la bonne tenue de la place forte et avait même provoqué des désertions, le traité des Pyrénées n'étant pas encore signé, le père du futur notaire royal se serait retrouvé accusé de lèse-majesté. Il faut préciser que, sur la période 1738 – 1742 étudiée par D. Faget<sup>98</sup>, les

---

96 A.D.11, 3E 16 242, Jean Barou, feuilles volantes 1650, n° 20, réquisition et protestation pour le seigneur comte de Canet et fontainier de Salses contre Barthélémy Ferrier jeune, 9 avril 1650.

97 A.D.11, 3E 16 242, Jean Barou, feuilles volantes 1650, n° 22, réquisition pour le Sieur de Griffolet contre Ferrier, 9 avril 1650.

98 FAGET D., *op. cit.*, p. 278.

recettes perçues par la seigneurie en question atteignent 3 800 livres par an dont 1 700 livres émanant des impositions et du cens et dont 1 000 livres proviennent des pêches de ces fontaines. De plus, pour ce troisième acte, c'est le Sieur Antoine Guiraud, lieutenant particulier en la juridiction de Sigean qui est présent. Le problème découle du fait que deux entités entendaient percevoir le prix du poisson acquis par Barthélémy Ferrier : d'une part, le commandant de la garnison de Salses et, d'autre part, son lieutenant. Au vu de la situation, Barthélémy Ferrier « jeune » offre tout de même de délivrer la moitié de la somme demandée. Aucun autre document concernant cette affaire n'a encore été retrouvé mais le différend semble en rester à ce compromis de paiement. Nous retiendrons le statut de Barthélémy Ferrier « vieux » : représentant des droits du Seigneur de Canet, et nous verrons plus loin que d'autres membres de la famille entretenaient sûrement des liens avec les élites de la société.

Parmi les nombreux enfants de Barthélémy « vieux » et de Anne Hugonnette, c'est l'avant-dernier de la fratrie dont nous suivrons la descendance. Jean se marie à l'âge de 27 ans ; âge plutôt tardif si l'on considère, comme les historiens démographes tels B. Garnot, que l'âge moyen du mariage pour un homme vivant à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle était de 25 ans<sup>99</sup>. Scarlett Beauvalet-Boutouyrie évalue l'âge moyen d'un homme au mariage à 27 ans un siècle plus tard<sup>100</sup>. L'épouse, nommée Anne Rey, est aussi âgée que lui. Le mariage est d'ailleurs célébré dans sa paroisse de Saint-André-de-Roquelongue, village non loin de l'abbaye de Fontfroide, le 3 novembre 1675. Le couple n'aura qu'un seul enfant baptisé à Sigean : Vincent, le 28 mars 1676<sup>101</sup>. Son parrain fut son grand-père paternel, Barthélémy Ferrier, et sa marraine était sa tante maternelle, Marie Rey. Furent témoins les Sieurs Antoine Carcassonne, Jérôme Alaric (sur lequel nous reviendrons plus loin) et Jean Ferrier notaire ; ce qui prouve que les branches cousines étaient encore proches dans l'intimité familiale. Il est difficile au demeurant de différencier ces deux Jean Ferrier : sur quelques documents, celui de la branche des consuls était surnommé « Petit » ou bien la mention « fils de Barthélémy

---

99 GARNOT Benoît, *Société, cultures et genres de vie [...]*, op. cit., p. 8.

100 BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La population française à l'époque moderne, Démographie et comportements*, Paris, Belin SUP Histoire, 2008, p. 138.

101 A.M.S., GG 8, f<sup>o</sup> 20, acte de baptême de Vincent Ferrier, fils de Jean Ferrier et d'Anne Rey, 28 mars 1676.

Ferrier vieux » était apposée derrière son nom. Sur l'acte de baptême, il est qualifié de Sieur : sous l'Ancien Régime, cela pouvait s'apparenter à un titre honorifique pour un homme d'un certain rang. Pour éviter toute confusion avec un éventuel synonyme du mot seigneur, les hommes importants comme les marchands, les officiers ou les bourgeois se qualifiaient de sieurs en achetant des terres. Par relation de cause à effet, leurs épouses avaient le qualificatif de « Demoiselle »<sup>102</sup>.

On trouve très peu de renseignements sur Jean mais, tout comme son père, il semble prendre des responsabilités dans la petite communauté du Lac. Si l'on en croit l'acte notarié du 3 novembre 1670, Jean Ferrier est redevable de la somme de 55 livres aux consuls du lieu (Bernard Catala, Pierre Salettes et Jean Donat)<sup>103</sup>. Après cette preuve, un manque considérable de trente années est constatable dans la documentation : en effet, les délibérations du conseil de ville du Lac n'ont été conservées qu'à partir de 1770. Néanmoins, à la fin de sa vie, Jean Ferrier confirme une logique d'ascension sociale qu'avait entreprise son père. Il semble que, dès 1693, il soit baile du Lac. Pour rappel, le baile d'une communauté est le représentant de celle-ci auprès du seigneur local. C'est l'acte notarié du 10 décembre de cette année qui prouve ce fait : le conseil est réuni pour entériner la faction d'un nouveau compoix pour le Lac<sup>104</sup>. Quatorze ans plus tard, il semblerait que Jean Ferrier ait toujours la même charge de baile. Le compoix terrier de Sigean de 1707 rassemble les 375 propriétaires présents dans le bourg<sup>105</sup>. Des folios 72 verso à 73 verso, la rubrique du baile du Lac comporte treize biens fonciers reportés ci-dessous.

---

102 BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire [...], op. cit.*, pp. 893 – 894 : « Nom ».

103 A.D. 11, 3E 16 234, Jean Barou 1670, f° 76 verso, obligation Jean Ferrier envers la communauté du Lac, 3 novembre 1670.

104 A.D. 11, 3E 16 240, Jean Barou 1692 – 1694, f° 150 verso, délibération du Conseil du Lac pour la faction d'un nouveau compoix terrier du Lac, 10 décembre 1693.

105 A.M.S., Série CC, Finances, impôts et comptabilité, Compoix terrier de Sigean, 8, folioté 2 – 196, avec tables, 1707.

**Tableau 6 : Propriétés foncières de Jean Ferrier (baile du Lac) à Sigean,  
selon le compoix terrier de 1707.**

<b>Biens possédés</b>	<b>Localisation</b>	<b>Cers (ouest)</b>	<b>Marin (est)</b>	<b>Midi (sud)</b>	<b>Aquilon (nord)</b>	<b>Superficie (en m<sup>2</sup>)</b>	<b>Allivré (en livres)</b>
Maison	Joignant la place	Marie Médal, Jean Pédemur, Jean Astre, Rue de la fontaine commune	Rue et chemin de l'abreuvoir, l'œuvre de l'église, Pierre Bes	La place commune, led. chemin de l'abreuvoir et de la fontaine, lad. Médal, led. Pédemur, Led. Astre, Led. Bes	Rue de la fontaine et chemin	<i>Voir plus bas.</i>	20,005
Champ complanté de jeunes pousses d'oliviers	Étang Boyer	H <sup>s</sup> Louis Bonnet, Barth. Ancessy	André Garric, Jean Astre et H <sup>s</sup> S' Dufort	Barth. Ancessy vieux, les dits H <sup>s</sup> Dufort	Chemin	2 785	0,5625
Champ	<i>Las Bregades</i>	Barth. Ancessy vieux, chemin	H <sup>s</sup> S' Declix	Garrigue	H <sup>s</sup> S' Declix	3 480	0,625
Olivette	<i>Las Graselles</i>	Chemin	Bernard Ancessy	Jeanne Roux	Bernard Médal	1 598,5	0,3583
Vigne	Idem	Jérôme Alaric et H <sup>s</sup> Pierre Vieille	Pierre Bes	H <sup>s</sup> Louis Malaret, J. Alaric	Jean Cauvet vieux, H <sup>s</sup> Veille	3 897	1,433
Mailheul (jeune vigne)	Idem	Hrs de Vires, Bernard Ganteu, Fr. Francès	H <sup>s</sup> Louis Malaret	Barth. Fons	Jérôme Alaric	3 248,33	1,166
Vigne	Idem	E. Courbeille, H <sup>s</sup> Sylv. Miquel, Jean Bailly (vie entre deux)	Gabriel Bons, Claire André	Jean Bailly	Chemin	4 383,5	1,475
Vigne avec oliviers	Chemin de La Palme	Pierre Cublier, Louis Paul Gatignol	Jérôme Gougues	Jérôme Gougues	Ledit Chemin	5 083,5	1,1375
Champ	Au Pla	Bernard Bousquet	Urbain Guion, Jean Dupuy	Chemin	M. Jacques Angles prêtre	8 355	1,875
Champ	Idem	Chemin	M. Jacques Angles	Chemin	Jean Fabre et J. Angles	6 404	1,8666
Champ	La Prade	Chemin	Pierre Huc, Barth. Astre	Jean Ferrier notaire	Ledit Astre	6 404	2,3
Ferrajal	La Grue	Chemin	Chemin	Chemin	Rue de la fontaine	1 529	0,6875
« Moitié d'une cave »	La Cove Rouge	Garrigue	Garrigue	Garrigue	La Plage	Non renseigné	0,125
<b>ALLIVREMENT TOTAL : 33,0542 livres.</b>							

Premièrement, il faut préciser que deux mentions ajoutées après la rédaction du compoix terrier prouvent que deux biens ont changé de propriétaires : en 1708, l'olivette des Grazelles est tenue par le Sieur Rey de Saint-André-de-Roquelongue (sûrement un

beau-frère de Jean) ; le premier champ mentionné au Pla, lui, est tenu, en 1723, par son voisin à l'ouest, Bernard Bousquet (qui l'avait tenu avec un frère depuis 1717). Cette mention explique le fait que le mariage de Jean se soit déroulé à Saint-André-de-Roquelongue ; la famille de la mariée était bien originaire de ce village.

Deuxièmement, en lien avec les éléments vus sur les précédents compoix des années 1650 et 1660, la vigne semble toujours être un bien foncier imposé fortement à plusieurs livres. Jean Ferrier possède cinq champs pour une superficie totale de 27 428 m<sup>2</sup> pour un allivrement total de 7,229 livres. Il possède aussi 16 612 m<sup>2</sup> de vignes allivrées à 5,2115 livres. Autrement dit, en 1707, un hectare de champ est allivré 2,6356 livres tandis qu'un hectare de vigne atteint un allivrement de 3,1371 livres. En cinquante ans, l'écart d'allivrement entre les deux cultures s'est réduit. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Céline Biennais constate, dans le compoix de 1707, que la culture de la vigne croît puisqu'il recense dix-sept vignes et que les jeunes vignes (mailheuls) occupent 10 % du territoire sigeanais<sup>106</sup>. L'historienne rappelle qu'il faut un minimum de 5 % de terres consacrées aux jeunes vignes pour garantir un renouvellement de la culture mais ce dynamisme a du être stoppé par le grand hiver de 1709.

C'est également Céline Biennais qui, dans son étude du compoix de 1707 (2005), constate que le document fait état d'un allivrement total pour la communauté de 3 154 livres et 18 sols. La moyenne par taillable est donc de 8,44583 livres<sup>107</sup>. Même si l'allivrement le plus fort du compoix concerne Jacques Angles, qualifié de maître des ports (à Narbonne), à 133 livres, 12 sols et 5 deniers, Jean Ferrier est donc largement au-dessus de cette moyenne.

Enfin, nous retrouvons La Cove Rouge qui, maintenant, ne semble plus utilisée comme retraite aux pêcheurs mais plutôt comme endroit naturel pour y placer les troupeaux de bêtes. Vient enfin l'imposante maison d'habitation du baile. Le fait que ce dernier vive au cœur du Sigean alors qu'il est censé diriger la communauté voisine démontre que les deux entités étaient intrinsèquement liées. À cause de sa longueur, la description complète de la bâtisse ci-dessous n'a pas été reportée dans le tableau.

---

106 BIENNAIS Céline, *Le Lac et Sigean [...]*, op. cit., 2007, p. 24.

107 BIENNAIS Céline, *Economie et société rurale en Bas-Languedoc : étude du compoix de Sigean, 1707*, mémoire d'Histoire moderne, sous la direction de Dominique Le Page, Université de Nantes, 2005, 173 p.



« Une maison, pigeonnier, maison pour le jardinier, moulin à huile, avec patu au devant d'icelui, étable pailler, jardin avec un puits à roue, ferrajal femourie en patus fermés, tout joignant à la place [confrontations]. Contient : la maison trente-trois cannes, trois cest[érées], étable pailler dix-neuf cannes, patus cinquante-sept cannes, femourie quarante-deux cannes, jardin une cesterée, dix pugnères, trois cest[érées], maison du jardinier sept cannes, trois cest[érées], ferrajal trois pugnères, moulin à huile, patu et femourie d'icelui moulin seize cannes. »

Cette description et les données rapportées dans le tableau ci-dessus prouvent qu'il s'agit là de la Maison Ferrier marquée, de nos jours, d'une plaque commémorative qui rappelle que c'est elle qui abrita les rois Louis XIII et Louis XIV lors de leurs passages à Sigean soixante ans plus tôt<sup>108</sup>. Celle-là même appartenait auparavant à Martin Melchior Dufort, l'homme fort de la communauté. Il semble que ce statut échoit désormais à Jean Ferrier. Si l'on se réfère à la définition donnée par Jacques Pech De Laclause, dans son mémoire sur les Métairies de Sigean<sup>109</sup>, la canne (superficie) utilisée à Sigean était la même que Montpellier : 3,952 m<sup>2</sup>. La demeure de Jean Ferrier devait avoir alors une superficie d'environ 130 mètres carrés.

Posséder un jardin était aussi un signe d'embourgeoisement. Généralement, la culture d'un jardin potager s'assimilait à de la culture de loisir, non à des fins de vente de charges de céréales et donc non à des fins commerciales<sup>110</sup>. Pour entretenir ce bien, la présence d'un jardinier est tout aussi remarquable : sous l'Ancien Régime, le terme désignait aussi bien ceux qui concevaient ou entretenaient des jardins d'agrément pour de riches propriétaires nobles ou bourgeois que ceux qui fournissaient denrées (fruits et légumes) pour la communauté. Ici, même si aucun bail ou autre document ne permet de le confirmer avec certitude, il semble s'agir de la première désignation. C'est tout le contraire concernant la possession d'un moulin à huile. Ce dernier devait exploiter, entre autres, les fruits provenant de l'olivette des Grazelles. L'huile devait être vendue aux habitants. Avoir une résidence de ce genre et avoir un tel pignon sur la Grand'Rue et la Place publique certifie le niveau de richesse d'un bourgeois sigeanais au tout début

---

108 Annexe 7 : La Maison Ferrier de nos jours.

109 PECH DE LACLAUSE Jacques, *Les Métairies de Sigean*, mémoire d'Études Supérieures, Faculté de Droit de Toulouse, 1958, p. 62.

110 GARNOT Benoît, *Société, cultures et genres de vie [...]*, *op. cit.*, p. 17.

du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les trente-trois cannes carrées de la maison d'habitation soustraites (environ 130 m<sup>2</sup>), la superficie de la propriété de Jean Ferrier atteignait quasiment les cinq hectares (47 167,83 m<sup>2</sup>). Nous verrons qu'avec l'agrandissement de cette propriété, la descendance de Jean Ferrier ne fera que confirmer l'image du pouvoir social et économique que fait ressentir l'imposante demeure.

Cousin au troisième degré de Barthélémy Ferrier, évoqué plus haut, Louis Ferrier, né en août 1615, est le fruit de l'union de Barthélémy (v. 1550 – 1624) et de Marie Ferrus (v. 1585 – 1654). Ce Barthélémy était le cousin germain de Bertrand Ferrier, père de Barthélémy Ferrier « vieux » et de Jean. Louis eut une vie plus courte que ses cousins : il décède, de maladie, à l'âge de quarante-huit ans le 13 octobre 1659. Entre temps, on le repère sur les registres paroissiaux de Saint-Félix, dans les actes notariés de Jean Barou mais également sur le compoix de Sigean de 1654. Ce qui nous permet de reconstituer modestement son histoire. Malgré sa courte vie, il est le pilier de la branche que l'on surnomme celle « des négociants ». Cette branche est, sans doute, celle dont on possède le moins d'informations. Néanmoins, ces dernières, aussi minimes soient elles, sont capitales.

Les registres paroissiaux révèlent que le couple Barthélémy Ferrier / Marie Ferrus a eu sept enfants dont quatre furent marqués par un funeste destin. L'aîné, Barthélémy, naît en février 1606 mais décède quatre mois plus tard. L'année suivante, le couple fait baptiser un autre Barthélémy. En 1614, Marie Ferrus met au monde des jumeaux : Jean et Jaume. Les deux garçons meurent quelques jours plus tard mais leurs actes de baptêmes permettent de mettre en valeur l'entourage notable du couple. Les parrain et marraine du premier né sont Bernard de Labat et Jacqueline Thore. Les parrain et marraine du second sont Jacques Angles du Lac (parent par la mère et la famille des Amiel) et Claire de Cour. La famille Angles appartient à la même catégorie sociale que les Ferrier tout au long du siècle. On notera la présence de la particule dans les noms des concernés. De plus, les témoins du baptême furent « M[onsieu]r de La Planasse (Henri d'Authemar) viguier et M[onsieu]r François de Bonnafont ». Le premier fait partie d'une famille noble propriétaire de plusieurs terres dont les îles des étangs de Peyriac – Sigean au XVIII<sup>e</sup> siècle. Après ces jumeaux, naît donc Louis en 1615 puis Jeanne, en

1617, ainsi que Balthazar en 1624. Le dernier né est à ajouter hypothétiquement car, sur son acte de baptême, il est marqué qu'il est le fils de Barthélémy Ferrier, sans préciser « vieux » ou non<sup>111</sup>. Il pourrait donc être un enfant naturel de son lointain cousin homonyme, avant son union avec Anne Hugonette. De toute manière, ce Balthazar Ferrier disparaît ensuite des registres. Des enfants du couple Ferrier – Ferrus, il restait, au décès du père, Barthélémy (né en 1607), Louis (né en 1615) et Jeanne (née en 1617 mais absente des registres par la suite). L'héritier universel potentiel du couple est donc Barthélémy. Élu clavaire en 1634, il est aussi consul au troisième rang en septembre 1639. Ce dernier épouse Claire Fabre dont l'union donne naissance à un fils en 1639 (prénomé également Barthélémy). Victimes de la Grande peste cette même année, le père et le fils passent de vie à trépas : l'un le 19 novembre, l'autre le 26 décembre. La veuve, Claire Fabre, semble quitter Sigean et se remarier avec Blaise Auger, à Fontjoncouse, en 1641<sup>112</sup>.

En 1640, l'année où il épouse Françoise de Prax (ou Pratz), Louis Ferrier paraît donc être le seul survivant de sa fratrie. Nous avons sans doute ici le premier mariage prestigieux de la famille Ferrier toute entière. Là encore, c'est l'érudit sigeanais M. Raynaud qui donne une analyse claire<sup>113</sup> de l'événement célébré le 20 novembre 1640. Baptisée le 1<sup>er</sup> janvier de l'année 1626, Françoise Prax (ou Prats, ou Pratz selon les documents) est la fille du Sieur François Prax (v. 1590 – 12/07/1674) et de Jeanne Paquié. Lors de la cérémonie, Louis Ferrier avait 25 ans tandis que Françoise Prax en avait à peine 14. De cette union naissent, entre 1643 et 1659, sept enfants : quatre filles et trois garçons.

**Tableau 7 : Enfants du couple Louis Ferrier – Françoise Prax.**

Prénom	Baptisé(e) le ...	Parrain	Marraine	Réf. de l'acte
Marie	30 mai 1643	François Prax, grand-père maternel	Marie Ferrus, grand-mère paternelle	GG 7, f° 65v
Jeanne	22 février 1647	Guillaume Razouls, cousin paternel	Jeanne Moynier, épouse F. Prax	GG 7(2), f° 26v
Louise	6 février 1650	Jean Tardieu	Louise d'Angles	GG 7(3), f° 47

111 RAYNAUD M., *Recherches personnelles sur la généalogie à Sigean, Les FERRIERS/Ferrus négociants*, A.A.P.C.S.C., p. 2.

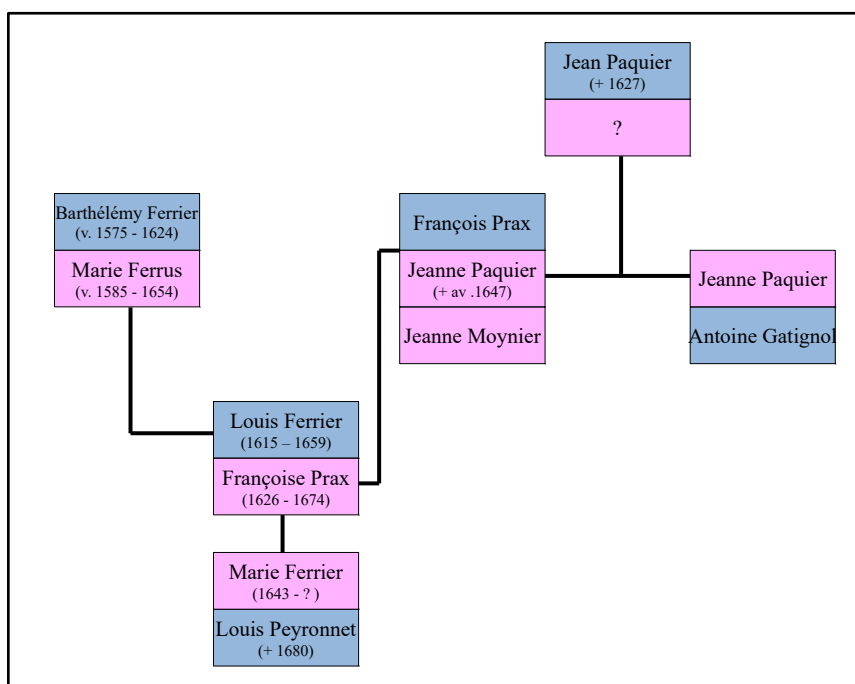
112 RAYNAUD M., *op. cit.*, p. 3.

113 RAYNAUD M., *op. cit.*, p. 3.

Françoise	9 janvier 1652	S <sup>r</sup> Durand Angles	Jeanne Paquier, veuve Gatignol	GG 7(3), f <sup>o</sup> 57v
François	25 octobre 1654	François Prax	Marie d'Issanchon, épouse B. Angles	GG 7(3), f <sup>o</sup> 71
Louis	4 juin 1657 (enfant mort né) par M. Rominguière.			GG 7(3), f <sup>o</sup> 87v
Louis	19 mars 1659	S <sup>r</sup> Louis Peyronnet et Marie Ferrier, oncle et tante paternels mariés		GG 7(3), f <sup>o</sup> 96v

Sur l'acte de 1643, Louis Ferrier est mentionné en tant que chirurgien. Le parrain de son épouse, Raphaël Paquier, mentionné sur l'acte de mariage du couple, l'était également. On peut penser qu'il ait été le maître de Louis Ferrier. Le couple fréquente également Guillaume Razouls, membre du conseil de ville, ainsi que Damoiselle Marie d'Issanchon, épouse du Sieur Bernard Angles, patronyme évoqué plus haut. Rajoutons que Marie Ferrier, à l'âge de 16 ans, devient la marraine de son frère Louis, le dernier né de la fratrie. Louis Peyronnet, parrain du même enfant, n'est autre que son premier mari. Grâce aux registres paroissiaux rédigés sur la période 1630 – 1660, nous pouvons reconstituer le noyau familial de Louis Ferrier.

**Figure 3 : Noyau familial du couple Louis Ferrier – Françoise Prax.**



Grâce aux recherches de Michel Raynaud et de Joseph Louis, nous savons qu'Antoine Gatignol, maître chirurgien, était également un cousin par alliance de Louis Ferrier<sup>114</sup>. Le couple Ferrier – Prax semble intimement plus proche de la famille de l'épouse que du mari. C'est l'occasion d'évoquer ici la personne de François Prax, son père. Conformément à ce qui a été dit sur la construction de l'église Saint-Félix plus haut, F. Prax semble être, tout comme M.M. Dufort, un bourgeois notable du village puisque, comme lui, il offre une somme importante pour le chantier (2 000 livres). Par ailleurs, le compoix terrier de 1654 le place, avec son épouse, premier contribuable avec plus de soixante-quinze livres pour : une maison, dix-sept champs, six olivettes, deux vignes, un mailheul, un jardin, une hière, un ferratjal et un courtal. Au vu des relations entre les différents habitants bourgeois sigeanais, nous pouvons deviner que François Prax vendait les céréales produites sur ses nombreux champs ; l'article décrivant sa maison d'habitation stipule d'ailleurs la présence d'une boutique<sup>115</sup>.

Le compoix terrier de Sigean de l'année 1654 reste notre base pour suivre l'évolution des biens de la famille Ferrier à travers les générations. La rubrique de Louis Ferrier, maître chirurgien, remplit les folios 162 à 165.

**Tableau 8 : Liste des biens fonciers de Louis Ferrier, selon le compoix terrier de 1654.**

Biens possédés	Localisation	Cers (ouest)	Marin (est)	Midi (sud)	Aquilon (nord)	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Allivrement (en livres)
Maison	Ville	Rue	Guillaume Razouls, Barth. Delmon	François Delmon	Antoine Rajute	Non renseigné	47,5
Cortal patu ouvert joignant rue	Chemin de la mer	Antoine Bureau	Marie de Bonafons	Chemin	Pierre Gurvain	Non renseigné	2,4
Patu ouvert	« Ors la porte S[ain]t Antoine »	M. de la Chapelle	Barth. Ferrier	Pierre Médail	Canal du Pla	Non renseigné	0,1
Ferrajal	<i>Au Malbie</i>	Idem	Idem	Idem	Idem	764,5	0,3
Ferrajal	<i>Au Malbie</i>	M. le recteur	Dom. Castan	M. Dufort	Canal du Pla	278	0,125
Champ	Étang Boyer	H <sup>s</sup> Ant. Avente	Chemin	Pierre Médail	Guillaume Razouls, M. Escaich	5 425,5	1,2375

114 RAYNAUD M., *op. cit.*, p. 5.

115 A.M.S, CC 7, f<sup>o</sup> 156 verso à f<sup>o</sup> 159 verso, 1654.

Champ	Au Pla	Marie de Bonnafon	Barth. Ferrier	M. Marrast	Chemin	3 895,5	0,9666
Champ	Au Pla	Antoine et Guillaume Bes	M. Belissen, M. de la Chapelle	Chemin	Louis Jean	17 667,5	3,7166
Champ	La Prade	Thomas Juer	Durand Angles	Durand Angles	Marie Costes	1 530	0,3
Champ	La Prade	Guillaume Juer	M. Escaich	Chemin	Antoine Bureau	2 226	0,5333
Champ et olivette	<i>A la mogere</i>	Pierre Razouls	Anne Teysseire	Miquel Bordel	Miquel Bordel	20 034	3
Vigne	<i>Las Graseilles</i>	Pierre Farguiere	Vie	Antoine Guiraud	Pierre Mercier, Jeanne Guitard	12 382	4,45
Olivette	Chemin de la Rouquille	S <sup>r</sup> Pierre Scallier	S <sup>r</sup> Pierre Scallier	Chemin de la Rouquille	Anne Teysseire	1 739	0,47083
Jardin	La Doubairie	Bertrand Candellon	Gabriel Alaric	Vie	H <sup>rs</sup> Ant. Raynaud	347,5	0,15
Champ	Étang Boyer	Françoise Prax	Chemin	Sieur Barth. Bonnafons	M. de la Chapelle	3 756	1,0125
Champ	Chemin d'Espagne	Pierre Roux	Chemin	S <sup>r</sup> Claude Guitre	Gabriel Alaric	5 565	1
Champ	La Prade	Guillaume Razouls	La provençale (?)	Jean Guitarde et M. de la Chapelle	M. Dufort	4 312,5	0,95833
Champ	La <i>Madreguiere</i>	Le clos du salin	Antoine et Guill. Bes	Guillaume Razouls	M. Dufort	1 391	0,675
Vigne	Au Peyrou	Dominique Castan	Jean Brin	Antoine Tiguon	S <sup>r</sup> François Marlot	1 391	1,5
Herm délaissé	<i>A la mogere</i>	Chemin	Pierre Chafari	Pierre Chafari	Bernard Capelle	6 678	0,3
Champ	Chemin d'Espagne	Chemin	Chemin	H <sup>rs</sup> Jacques Pons	H <sup>rs</sup> Jacques Pons	5 008,5	0,45
Olivette	Au Réal	Sébastien Parra	Jean Bellissen	Chemin	Canal du Pla	2 828,33	0,70833
Champ	Étang Boyer	H <sup>rs</sup> Antoine Arente	Chemin	Gabriel Alaric, Pierre Razouls	Antoine Pons	4 034,5	0,84166
<b>ALLIVREMENT TOTAL : 29,94581 livres</b>							

La maison d'habitation de Louis Ferrier était située dans un ensemble de demeures entre la porte de la Place et la maison du Recteur, à quelques dizaines de mètres au nord-ouest du château seigneurial de l'archevêque. Son voisin immédiat, Guillaume Razouls, était également son cousin. Peu présent sur les actes notariés de Jean Barou, nous découvrons tout de même que Louis Ferrier achète, la même année que la rédaction du compoix cité ci-dessus, une vigne dite *al Peirou*, de superficie de

onze punières, pour la somme de 160 livres<sup>116</sup>. L'année suivante, le 21 avril, il agrandit, pour 275 livres, sa maison d'habitation sur celle de son voisin Razouls vers l'est. Antoine Gatignol, maître chirurgien également, et François Jean, marchand, sont témoins de l'acte d'achat<sup>117</sup>. En 1656, Louis Ferrier allonge la liste de ses biens fonciers en y ajoutant trois petits terrains (nommés *ferratjals* dans les documents ; voir Glossaire) : deux (dits « au canal » et « à Malbie ») appartenant à noble Gabriel Delom, Sieur de la Chapelle, pour 42 livres<sup>118</sup>, et le dernier appartenant à Jean Clotte, ménager, pour 15 livres<sup>119</sup>. Louis possède un peu plus de dix hectares de terres cultivables (10,125 ha) dont plus de la moitié est occupée par des champs (5,48 ha). Il était donc un important propriétaire foncier et devait vendre les céréales produites sur ces nombreuses terres. De tous les Ferrier présents sur ce compoix terrier, Louis est certainement celui dont l'imposition est la plus forte (quasiment 30 livres). Pour rappel, la contribution de François Prax, son beau-père négociant, d'abord évaluée à 57 livres, s'élevait après diverses adjonctions à plus de 75 livres et sa dernière épouse, Jeanne Moynier, avait de nombreux biens.

Riche propriétaire, Louis Ferrier semble, dans les dernières années de sa vie, être aussi impliqué dans la vie communautaire que ses cousins consuls. Tout d'abord, nous avons vu qu'il était chirurgien. Il ne faut pas se méprendre : à cette époque, les chirurgiens n'étaient ni diplômés, ni sortis de quelque université. Ils étaient néanmoins aptes à soigner plaies, ulcères, fractures et à fournir des médicaments pour les maux bénins du corps humain. Grâce à une pratique irréprochable de la médecine, ils s'émancipèrent peu à peu du corps des barbiers jusqu'à la distinction officielle des deux entités en 1691<sup>120</sup>. Néanmoins, comme d'autres, Louis Ferrier en tant que chirurgien des années 1650, n'avait rendu que service à sa communauté lors de l'épisode de peste.

---

116 A.D.11, 3E 16 224, Jean Barou 1654, f° 221, vente d'une vigne de André Estuasse et Antoine Ancessy à Louis Ferrier m[âitr]e chirurgien, 5 juillet 1654.

117 A.D. 11, 3E 16 225, Jean Barou 1655, f° 97, vente d'une petite maison dans l'enclos de la ville de Guillaume Razouls à Louis Ferrier m[âitr]e chirurgien, 21 avril 1655.

118 A.D. 11, 3E 16 226, Jean Barou 1656, f° 173, vente de deux ferratjals de noble Gabriel Delom à Louis Ferrier m[âitr]e chirurgien, 23 avril 1656.

119 A.D. 11, 3E 16 226, Jean Barou 1656, f° 174 verso, vente d'un ferratjal de Jean Clotte ménager à Louis Ferrier m[âitr]e chirurgien, 23 avril 1656.

120 MARION Marcel, *Dictionnaire des institutions de la France, XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> s.*, Paris, Picard, 1923, pp. 92 – 93.

Dans les délibérations municipales de ces mêmes années, Louis Ferrier tient également un petit rôle dans la vie politique. Après avoir été procureur de l'Hôpital (Sainte-Anne) en 1653, Louis faisait partie de l'élite du conseil de ville. En général, la table des matricules était dressée chaque année : regroupant les cinquante hommes les plus influents de la communauté, cette table est composée de trois niveaux appelés « échelles ». Dans les tables de 1655, 1657 et 1658, Louis Ferrier fait partie de la première échelle. Tous ses membres possédaient d'ailleurs le qualificatif de « Monsieur »<sup>121</sup>.

Grâce à cet environnement social composé de bourgeois principalement sigeanais, le couple Louis Ferrier / Françoise de Prax réussit à marier deux de ses filles à des marchands.

Le 7 novembre 1658, à l'âge de 15 ans et demi, l'aînée, Marie, épouse le Sieur Louis Peyronnet, 25 ans, marchand de Sigean. Le jeune marié est le fils de Balthazar Peyronnet, marchand, et de Jeanne Moynier (peut-être une cousine éloignée de ces Ferrier et proche parente de la dernière épouse de François Prax). En présence des Sieurs Jérôme et le Recteur Pierre Alaric, frères, et Antoine Bousquet, la cérémonie est conduite par André Moynier, prêtre et recteur de Cascastel et se déroule dans la chapelle de l'hôpital Sainte-Anne. Quatre ans plus tard, le couple aura pour seul enfant François, baptisé le 6 janvier 1662<sup>122</sup> devant Jean Camps consul, Antoine Gatignol, Jérôme Alaric et le parrain, François Prax (grand-père maternel) et Jeanne Moynier (grand-père maternelle). Là encore, le réseau social du noyau familial se manifeste. Le jeune François décède de maladie, quinze ans plus tard, le 27 octobre 1677<sup>123</sup>. Le tombeau est placé dans la chapelle Saint-Antoine de l'église, à côté de celui de son grand-père et parrain François Prax. Sont présents le père, Moynier prêtre et ancien recteur de Cascastel, François et Louis Ferrier, « leurs alliés », et les Sieurs Jean Ferrier et Antoine Carcassonne, consuls. En 1680, Marie Ferrier perd son mari Louis Peyronnet, emporté

---

121 A.M.S., BB 6, f° 27 verso, table des matricules de l'année 1655 ; f° 92, table des matricules de l'année 1657 ; f° 113 verso, table des matricules de l'année 1658. (Annexe 8)

122 A.M.S., GG 7, f° 110 verso, acte de baptême de François Peyronnet, 6 janvier 1662.

123 A.M.S., GG 8, f° 49, acte de décès de François Peyronnet, 27 octobre 1677.



aussi par la maladie. La fin de l'acte de décès transcrite ci-dessous<sup>124</sup> témoigne de la richesse du disparu :

« [...] Ayant légué, par son testament qui était clos, à l'œuvre de n[ot]re église paroissiale la somme de cent livres, à la chapelle des Pénitents dud[it] lieu pareille somme de 100 livres, à l'hôpital dud[it] lieu, semblables 100 livres. Payables les d[its] trois légats dans l'année du décès : cent livres p[ou]r être d'abord après son décès célébré, quatre cents messes à Narbonne par la disposition des S[ieu]rs Privat et Landes ses amis, veut lui être célébré annuellem[en]t et à perpétuité une messe haute le m[ême] jour que celui de son décès, et la charité qu'il avait accoutumé de faire le jour de S[ain]t Ignace, autre messe haute de requiem le premier lundi du Carême, et une autre pareillem[en]t le premier jour après l'office de la fête Dieu veut dans la même année être mis et placé sur la Co[mm]u[n]auté dud[it] Sejan ou autre part à sur ce la somme de deux mille livres pour produire la rente de cent livres annuellem[en]t et à perpétuité. Lesquelles cent livres seront employées par le soin des recteurs ou procureurs dud[it] hôpital. »

La veuve, âgée de 37 ans, trouve un second mari en la personne d'Antoine Angles, marchand. Néanmoins, le couple a eu besoin d'une dispense à cause de consanguinité au quatrième degré. Cette autorisation n'a pas été difficile à obtenir vue que l'époux n'est autre que le fils du baile de Sigean, Bernard d'Angles. Ceci conforte la vision de Scarlett Beauvalet-Boutouyrie sur les secondes noces. Tolérées mais non souhaitées, le remariage combattait les conditions économiques en régaland les intérêts familiaux<sup>125</sup>. Parallèlement à ces événements, la sœur cadette de Marie Ferrier, Jeanne, se marie également. Le 24 février 1672, à l'âge de 24 ans, elle s'unit à Thomas Roussi, « de 33 à 34 ans, marchand de Perpignan, né à Clermont au diocèse de Lodève, fils de feu Sieur Pierre Roussi et de Demoiselle Marguerite Saquette »<sup>126</sup>. Le couple ne semble pas avoir de descendance.

Louis Ferrier, maître chirurgien, n'aura eu le temps de voir seulement sa fille aînée se marier une première fois. Françoise de Prax devient veuve le 13 décembre 1659<sup>127</sup>. Devenue dans le registre des baptêmes Demoiselle Françoise de Prats, veuve du Sieur Louis Ferrier, elle ne se contente pas de signer les actes avec sa parentèle. Le 9 octobre 1666, elle est la marraine d'une petite Françoise André ; le parrain de la fillette

---

124 A.M.S., GG 8, f° 90 verso, acte de décès de Louis Peyronnet, 3 décembre 1680.

125 BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001, p. 48.

126 A.M.S., GG 7, f° 74 verso, acte de mariage Thomas Roussi / Jeanne Ferrier, 24 février 1672.

127 A.M.S., GG 6, f° 63, acte de décès de Louis Ferrier, 13 décembre 1659.

est le Sieur Louis Maximilien De Rienus en Authies, ancien major de Leucate. Le 22 novembre 1672, elle est également marraine de Denis Hercule, fils du Sieur Joachim D'Igueny, huguenot, procureur des gabelles aux Corbières. Le fait que la veuve du maître chirurgien fréquente toujours de tels personnes notables illustre bien à quel niveau social cette branche s'était hissée. Néanmoins, la veuve Prax/Ferrier semble être obligée de vendre les biens hérités probablement de son mari comme le démontre un document retrouvé dans le fonds De Martin, aux Archives Municipales de Sigean. Sur ce document, il est écrit que « honnête Françoise de Prax, veuve Ferrier, vend, à François Guigou, un courtal et patu attenants et entourés de murailles »<sup>128</sup> situés au chemin de la mer pour l'importante somme de 580 livres. Ce papier fait partie des bribes des registres du notaire Jean Ferrier, non répertoriés aux Archives Départementales de l'Aude et donc probablement perdus avec le temps. S. Beauvalet-Boutouyrie est la première historienne à avoir consacré un ouvrage aux veuves sous l'Ancien Régime. Elle constate qu'elles représentent une part importante de la population : elles sont des femmes seules que la société doit protéger mais aussi contrôler. Avec des enfants encore en bas-âge, Françoise Prax a dû rester en viduité pour pouvoir bénéficier de l'exercice plein et entier de la tutelle<sup>129</sup> : restant indépendante, elle a géré son patrimoine seule jusqu'à sa mort en 1674.

Les deux filles nées en 1650 et en 1652, Louise et Françoise, disparaissent des registres paroissiaux. Peut-être sont-elles décédées en bas-âge ? Les deux derniers nés de la fratrie, François et Louis, auront de plus longues existences que leurs sœurs aînées. Rappelons qu'au décès de leur père, l'un avait cinq ans et l'autre sept mois. Ils furent donc probablement placés sous la tutelle de leur mère mais également protégés par leurs parrains respectifs : le grand-père maternel François Prax et l'oncle paternel Louis Peyronnet. Aux décès respectifs de ces deux parrains (juillet 1674<sup>130</sup> et décembre 1680), les deux garçons étaient adultes. Louis, ayant vécu 80 ans, ne semble pourtant pas avoir de descendance. Grâce encore aux recherches de l'Association des Amis du Patrimoine

---

128 A.M.S., S 51, [...] famille Ferrier, correspondance [...], Jean Ferrier notaire, expédition de l'acte de vente d'un courtal par François Prax à François Guigou, 31 mai 1677.

129 BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *op. cit.*, p. 275.

130 A.M.S., GG 6, f° 122, acte de décès de François Prats, 12 juillet 1674.

de Sigean et des Corbières<sup>131</sup>, nous savons qu'en 1678, François a épousé, à Narbonne, dans la paroisse Notre-Dame de Lamourguier, Marguerite de Gaja, fille de Martin Gaja, marchand, et de feu Marie Arnaud. À partir de l'ancêtre commun Jean, le couple donne naissance à la cinquième génération de cette branche bien particulière. Nous avons très peu d'informations sur la carrière de François Ferrier : à l'égard de son mariage célébré à Narbonne, peut-être ses activités se concentraient là-bas également ? Ajoutons à cela le fait qu'aucun des six enfants du couple n'a été baptisé à la paroisse Saint-Félix de Sigean. Nous reviendrons plus loin sur le destin de ces progénitures.

\*

Barthélémy, son fils Jean, Louis et son fils, François, sont les premiers Ferrier à faire preuve d'un pouvoir social et économique remarquable dans la petite communauté qui les abrite. D'une part, les relations professionnelles puis personnelles se manifestent dans les baptêmes et se concrétisent dans les alliances matrimoniales (Rey, Prax, Gaja). Malgré deux épisodes qui auraient pu coûter leur réputation aux Ferrier consuls, la branche se retrouve propriétaire d'une des plus belles demeures de la ville tandis que leur cousin éloigné François exerce son activité commerciale à Narbonne.

Ce n'est que la genèse d'un pouvoir qui fera « la pluie et le beau temps à Sigean » au XVIII<sup>e</sup> siècle. Quittons ces élites pour nous intéresser à leurs autres cousins issus du couple Ferrier – Rougier et qui prennent deux voies socio-professionnelles très différentes.

---

131 RAYNAUD M., *Recherches personnelles sur la généalogie à Sigean, Les Ferriers/Ferrus (négociants)*, 9 p., p. 6.

### 3) Deux branches sœurs à l'itinéraire bien différent : les notaires et les brassiers.

Cinquième enfant du couple Bertrand Ferrier – Marguerite Rougier, Barthélémy « jeune » naît en 1608, trois ans après son cousin homonyme, d'où son surnom. Le couple aura eu plus de chance que leurs parents proches, leurs sept enfants auront des existences plus ou moins longues. L'aîné Jean, né en 1597, parvient à avoir trois enfants avec Jacqueline Espiel : Anne (1621), Catherine (1624) et Antoine (v. 1630). Le deuxième de la fratrie, Jacques, vit entre 1599 et 1625. Viennent ensuite Paule (1603 – 1628) et Marguerite (1605 – 1673). Nous reviendrons plus loin sur la vie de cette dernière. Après Barthélémy, naissent des jumeaux en 1611 : l'un deux, Pierre, semble mourir en bas-âge mais, le second, Jean, est celui qui donnera la branche dite « des consuls ».

Plus de trente ans après la mort de son père, Barthélémy Ferrier « jeune » paraît s'être enrichi si l'on en juge par la liste des quatorze biens répertoriés sur le compoix terrier sigeanais de 1654 aux folios 199 et 200.

**Tableau 9 : Liste des biens fonciers de Barthélémy Ferrier « jeune », selon le compoix terrier de 1654.**

Biens possédés	Localisation	Cers (ouest)	Marin (est)	Midi (sud)	Aquilon (nord)	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Allivré (en livres)
Maison, étable et palier sous Jean Ferrier	Ville	S <sup>r</sup> Barth. Bonnafont	S <sup>r</sup> Jean Huc, Catherine Ferriere	Rue	La muraille de la ville	Non renseigné	3,75
Champ	Au Pla	Louis Ferrier, Jean Marrast	M. Bellissent, Barth. Guiraud	Jean Candelou	Chemin	4 312,5	0,9833
Champ	<i>Alaubert</i>	H <sup>rs</sup> Jean Ferrier	H <sup>rs</sup> Jean Ferrier	S <sup>r</sup> Jean Guicharnaud	Étang Mage	6 121,5	0,825
<i>Cotieu</i>	Près du chemin de la mer	S <sup>r</sup> Thomas Juer	S <sup>r</sup> Thomas Juer	Herm	Bernard Capelle	2 921,5	0,125
Champ (avec quelques oliviers)	Chemin d'Espagne	Chemin	Chemin	Gaspard Jué	H <sup>rs</sup> Jean Ferrier	5 843,5	0,7875
Champ	Au Drop	H <sup>rs</sup> Pierre Malefosse	M. Bellissent, H <sup>rs</sup> Ant. Avente	M. de la Roquette	Jean Soucaille	4 173,5	1,18033

Vigne	Au Peirou	Chemin	Midi	Marguerite Delmon	M. de la Roquette	2 643	1,1875
Vigne	<i>Las Graseillas</i>	S' Balth. Peyronnet	J. Guigou, Dom. Castan	S' Jean Ferrier	H <sup>rs</sup> Jeanne Talière	1 947,5	0,90833
Olivette	Au pendant de l'étang Boyé	J.-F. Tripoul	Pierre Roux	Herm	J.-F. Tripoul	2 226	0,6
Herm (indivis avec H <sup>rs</sup> Jean Ferrier)	À la teuillère	Fr. Delmon	S' Jean Valière	S' Jean Tripoul	Fr. Guigou	3 895,5	1,0375
Herm (indivis avec H <sup>rs</sup> Jean Ferrier)	Idem	M. de la Chapelle	Chemin	Chemin	S' Jean Tripoul	4 452	0,1
Vigne	Au Drop	Vie	Françoise Margaroune	S' André Prat, Jean Planes	Jean Pradel	3 617	1,625
Champ	À la Prade	Chemin	M. Bellissent	M. de la Roquette	M. Bellissent	2 921,5	0,525
Champ	« À Malesang montant sur la garrigue »	Herm	Herm	Herm	Louis Razouls	7 791	0,625
<b>ALLIVREMENT TOTAL : 13,187 livres.</b>							

En sachant que Barthélémy « vieux » était allivré 10,425 livres sur Sigean en 1654 et que Louis l'était de presque trente livres, on pourrait penser que Barthélémy « jeune » investit moins dans le foncier que ses cousins. Rappelons néanmoins que son cousin homonyme avait investi fortement sur le territoire du Lac. Le jeune précurseur de la branche des notaires est donc, pour l'instant, le moins allivré sur le compoix terrier.

Le 27 juillet 1636, Barthélémy Ferrier « jeune » prend pour épouse Marie « Gatinhole » (patronyme que nous nous permettrons d'orthographier de cette manière : Gatignole). D'après les registres paroissiaux et les recherches de Michel Raynaud, les Ferrier et les Gatignole sont déjà très liés : en 1631, le frère cadet de Marie, Antoine Gatignole, est le filleul d'Anne et Antoine Ferrier, enfants de Jean, le beau-frère de Marie Gatignole<sup>132</sup>. Entre 1637 et 1650, le couple Ferrier – Gatignole fait baptiser six enfants.

<sup>132</sup> RAYNAUD M., *Recherches sur la généalogie de Sigean, Les Ferrier notaires, Sigean, A.A.P.C.S.C.*, 2017, p. 4.

**Tableau 10 : Enfants de Barthélémy Ferrier « jeune » et de Marie Gatignole.**

Prénom	Baptisé(e) le ...	Parrain	Marraine	Réf. de l'acte
Jeanne	27 janvier 1637	Jean Ferrier (oncle paternel)	Jeanne Paquier (aïeule maternelle)	GG 7, f° 29
Jean	29 décembre 1638	Ant. Gatignole (oncle maternel)	Marg. Ferrier (tante paternelle)	GG 7, f° 35 verso
Jeanne	21 décembre 1641	Louis Ferrier, maître chirurgien (cousin paternel)	Jeanne Paquier (aïeule maternelle)	GG 7, f° 53 verso
Anne	6 décembre 1643	François Prat (veuf J. Paquier)	Anne Cristol (Hugonenq)	GG 7(2), f° 3 verso
Michel	12 janvier 1648	Michel Bourdel (oncle paternel)	Françoise Prade (cousine maternelle)	GG 7(2), f° 23
Catherine	2 août 1650	François Jean (cousin de la baptisée)	Catherine Bes (tante paternelle)	GG 7(2), f° 50

Comme le montrent les parrainages, le réseau personnel du couple est très familial. Conformément à la tradition, les grands-parents font offices de parrains et de marraines. On constate néanmoins que, malgré leur distinction naissante, les branches gardent un lien personnel étroit. Sur les six enfants, probablement Jeanne (première du nom) puis Anne, Michel et Catherine meurent en bas-âge<sup>133</sup>. Notons tout de même que le couple paraît avoir un enfant tous les trente-deux mois en moyenne (2,75 ans). L'absence d'un baptême entre 1643 et 1648 coupe le rythme des naissances du couple : ce dernier aurait-il eu un septième enfant non baptisé à Sigean dans cette période ?

Dans la génération suivante, celle des enfants du couple Ferrier – Gatignole, deux contrats de mariages sont parvenus jusqu'à nous. Le contrat de mariage permet de dresser des portraits familiaux : réseau des proches parents, qualité de leurs relations, aisance financière et, dans notre cas, l'apport financier des futurs conjoints<sup>134</sup>. Cette solidarité, ces liens sociaux, ne s'expriment pas uniquement dans les contrats de

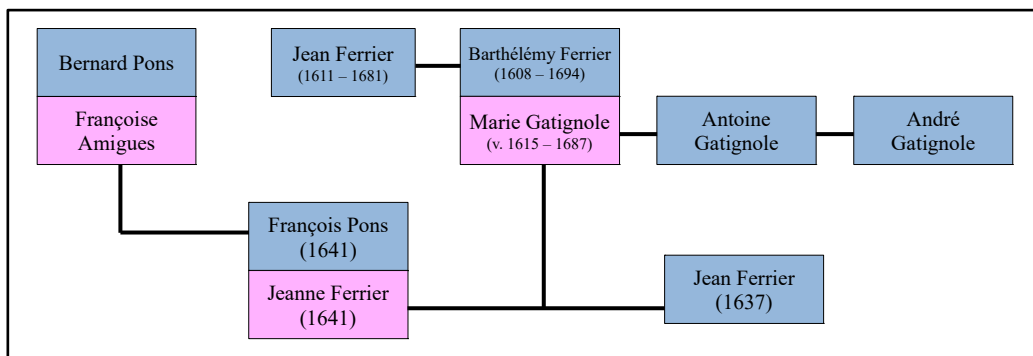
133 A.M.S., GG 6, Sépultures 1630 – 1675 (2ème cahier), f° 3, 12 décembre 1643, sépulture d'Anne Ferrier ; f° 17, 16 février 1648, sépulture de Michel Ferrier ; f° 30, 18 septembre 1651, sépulture de Catherine Ferrier.

134 CROIX Alain, GUYVARC'H Didier (dir.), *Guide de l'histoire locale*, Paris, Seuil, 1990, 351 p., p. 75.

mariage, mais aussi dans les exécutions testamentaires et les mises sous tutelle. On y perçoit donc des échanges matériels, des dons, des avis, sans oublier parfois de l'émotionnel<sup>135</sup>. Selon François Lebrun, le choix du conjoint relève plus d'une affaire d'intérêts que de sentiments. Par exemple, le mariage de l'aîné a généralement pour but de maintenir la famille au rang qui lui revient. On parle dans ce cas d'homogamie socioprofessionnelle puis d'endogamie géographique lorsque les époux sont issus de la même paroisse<sup>136</sup>.

Le premier, rédigé le 14 juin 1663, unit François Pons à Jeanne Ferrier (âgés de 22 ans). Passé devant notaire cinq mois avant l'union spirituelle des époux, ce document prouve que le contrat de mariage était, pour les familles, un acte de fondation patrimoniale issu de longues négociations entre les parties. Il sert à aider un jeune couple à « démarrer » dans la vie mais également à garantir la transmission patrimoniale des lignées<sup>137</sup>. Le contrat nous permet, en premier lieu, de reconstituer un élément que ne fournissait pas entièrement l'acte du mariage religieux célébré le 18 novembre de la même année<sup>138</sup>, à savoir l'environnement familial des futurs époux représenté ci-dessous.

**Figure 4 : Noyau familial du couple François Pons – Jeanne Ferrier (1663).**



135 BEAUVALET – BOUTOUYRIE S., *La population française [...], op. cit.*, p. 277.

136 LEBRUN François, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1993, 180 p., p. 21.

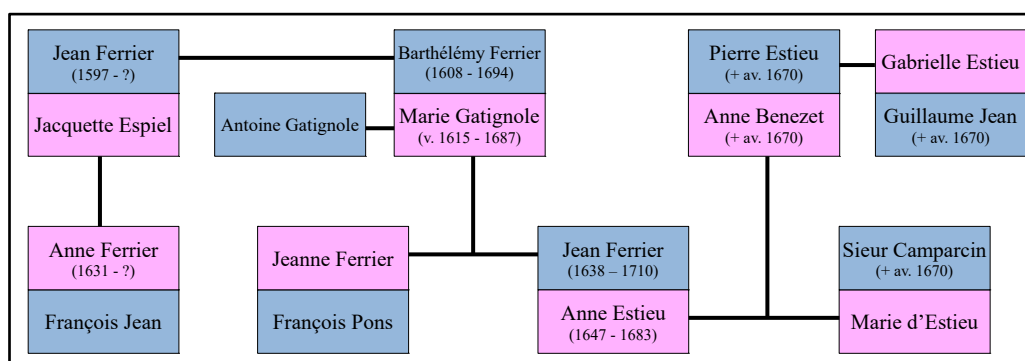
137 BEAUR Gérard, « Le contrat de mariage dans les sociétés européennes », In : *Annales de démographie historique*, Paris, éd. Belin, 2001/1, n° 121, pp. 5 – 21.

138 A.M.S., GG 7, Mariages 1630 – 1675, f° 62, mariage de François Pons et de Jeanne Ferrier, 18 novembre 1663.

Héritée du droit romain dans le Midi, la dot est apportée obligatoirement au mari par la jeune épouse qui la reçoit de ses parents. En revanche, les biens du couple sont totalement gérés par le mari<sup>139</sup>. Le père du jeune Pons s'engage à lui donner la moitié de ses biens dès que le mariage religieux sera officialisé. De son côté, Barthélémy Ferrier « jeune » s'engage à constituer à titre de dot pour sa fille la somme de 250 livres ainsi qu'une robe « cotillon » (de mariée) et un coffre en bois noir (précieux) payables le jour des noces ainsi que 100 livres qui seront offertes à la jeune mariée un an et demi après son mariage. Quant à Marie Gatignole, mère de la mariée, elle léguera cinquante livres après son décès. Elle est d'ailleurs qualifiée « d'honnête ». L'étude des sociétés occidentales d'Ancien Régime a démontré que ce qualificatif était attribué à une femme d'apparence soignée, fidèle à son mari, prudente, gracieuse et irréprochable dans sa conduite<sup>140</sup>. Deux actes notariés supplémentaires, écrits en marge du contrat de mariage, confirment que les obligations ont bien été payées par Barthélémy à François Pons et son père Bernard vivants en commun le 2 décembre 1663 (150 livres ainsi que la robe et le coffre valant à tout deux 42 livres) et le 31 octobre 1666 (100 livres). La dot de la mariée était donc égale à 392 livres. Notons au passage la présence dans ces différents actes de Barthélémy Ferrier « vieux » (branche des consuls), François Jean (cousin de la mariée) et Louis Peyronnet (branche des négociants). Ainsi, les trois branches sont encore une fois intimement liées.

Le 27 novembre 1670, c'est au tour du frère aîné de Jeanne, Jean, de se marier. Il s'unit par contrat à Anne Estieu tandis que l'union religieuse est célébrée le lendemain.

**Figure 5 : Noyau familial du couple Jean Ferrier – Anne Estieu (1670).**



139 LEBRUN François, *La vie conjugale [...]*, op. cit., p. 76.

140 HERMANN Christian, JETTOT Stéphane, LE MAO Caroline, *Sociétés anglaise, espagnole et française au XVII<sup>e</sup> siècle*, CLEFS Concours, Histoire moderne, éd. Atlande, 2007, 572 p., p. 122.



Comme le cas précédent, les deux traces écrites de ce mariage nous permettent également de reconstituer le noyau familial des jeunes mariés. Cette fois, le père de la mariée étant déjà décédé, celle-ci rassemble tous ses biens (400 livres) et en donne la gestion à son mari, elle y ajoute également une robe « cotillon » (évaluée 50 livres). Sa sœur, Marie d'Estieu, offre en plus, si besoin en est, un champ de six sétérées (1,33 ha) au lieu-dit du Pla<sup>141</sup>. Ici, le lien de la famille Ferrier avec les chirurgiens réapparaît puisque Antoine Gatignol et Pierre Estieu étaient des chirurgiens, tout comme le cousin Louis Ferrier.

Arrêtons nous un instant sur le cas de Marguerite Ferrier, sœur aînée de Barthélémy Ferrier « jeune ». Celle-ci a eu deux maris dans sa vie : Jean Ferrus en 1626<sup>142</sup> (beau-frère de Barthélémy Ferrier « vieux ») et Michel Bourdel en 1645<sup>143</sup>. Sans lui avoir donné d'enfant, son premier mari est emporté par la Grande Peste en 1637. Son mari en secondes noces est inscrit au verso du folio 214 du compoix terrier de 1654 : il possède une maison en ville, un ferratjal, un champ et une vigne au lieu-dit *la Mogère* pour un allivrement total de quatre livres, quinze sols et trois deniers. Au folio suivant, il est indiqué que Marguerite est allivrée une livre, huit sols et dix deniers pour un champ à *la Sarralière*. Après quelques annotations sur la teneur des dits biens par d'autres Sigeonais (François Rassignasse pour la maison et Antoine Médal pour les terrains à *la Mogère*), le couple est allivré au total quatre livres, cinq sols et un denier ; ce qui paraît très peu comparé aux autres membres de la famille cités précédemment dans l'étude. Nous ne savons pas quand décède Michel Bourdel mais l'héritage de Marguerite a laissé quelques traces écrites dans les minutes du notaire Barou. Dans le registre de ce notaire des années 1671 – 1674, nous trouvons un acte du 28 octobre 1674

---

141 A.D. 11, 3E 16 234, Jean Barou 1670, f° 122, contrat de mariage Jean Ferrier, notaire, & Anne d'Estieu, extrait, f° 122 verso : « *la dite Dam[ois]jelle Marie d'Estieu, en qualité de veuve et héritière d'icelluy [son mari], en baille et baille, du fonds et hérité de son dit feu père, aux d[its] futurs époux un champ assis et situé au terroir du p[ré]s[en]t lieu et en l'endroit appelé le Pla, de contenance de six cestérées, trois cartières, deux punières] terre ou environ, qui confronte de cers avec led[it] S[ieu]r André, marin le S[ieu]r Barth[élémy] Escaich, midi led[it] S[ieu]r <f° 123 v> Escaich, S[ieu]rs Fran[çois] Delmon et Henri Lasserre et acquilon Dam[ois]jelle de Fauguère, S[ieu]r Hiérome Alaric et hoirs du S[ieu]r de la Chapelle », 27 novembre 1670.*

142 A.M.S., GG 5, f° 40, mariage de Jean Ferrus et Marguerite Ferrier, 8 février 1626.

143 A.M.S., GG 7, Baptêmes et Mariages 1630 – 1675 (3<sup>ème</sup> cahier), f° 33 verso, acte de mariage Michel Bourdel et Marguerite Ferrier, 6 décembre 1645.

qui mentionne l'héritage de cette Marguerite Ferrier décédée un an plus tôt<sup>144</sup>. Par l'intermédiaire de François Pons, son neveu par alliance, on y apprend qu'elle aura légué 30 livres à sa nièce Jeanne, épouse du même François. Ce dernier reçoit la somme des mains de Jean Ferrier notaire et de son père Barthélémy « jeune » (absent). L'acte prouve aussi que Marguerite n'est pas décédée *ab intestat* : on lit la référence d'un testament reçu par le même notaire le 1<sup>er</sup> juillet 1673. Or, il ne se trouve pas dans le registre de cette période là.

Dans un autre acte du même notaire Barou, écrit quatre ans plus tard (11 janvier 1678<sup>145</sup>), l'héritage de Marguerite est encore cité et met en lumière une part du réseau familial Ferrier que les registres paroissiaux laissent un peu dans le flou.

Nous avons déjà évoqué l'existence d'un François Ferrier, maître tailleur d'habits, dans un acte plus haut. Celui-ci vendit un haut de maison à Barthélémy Ferrier « vieux » pour 250 livres. Dans le document de 1678, François fait cession de 100 livres à « son cousin » Barthélémy Ferrier « jeune » et son fils Jean, notaire royal, représentant son père absent. Ces mêmes cent livres, nous dit-on, sont remises par Barthélémy Ferrier « vieux » et son fils Jean à leurs homonymes à titre d'héritage laissé par Marguerite (respectivement leur sœur et tante) et en référence à un acte d'obligation du 19 janvier 1661 (non trouvé). Les deux s'engagent également à payer cent livres restantes de l'achat du haut de maison.

Le registre des minutes du notaire Jean Barou des années 1683 – 1687 nous donne encore de précieuses informations. En effet, c'est le 2 mars 1685 que le couple Barthélémy Ferrier « jeune » – Marie Gatignole décide d'officialiser ses dernières volontés par écrits testamentaires<sup>146</sup>. Sous l'Ancien Régime, avant la répartition écrite des biens, la majeure partie du testament est construite avec un discours religieux : un préambule (invocation du « Seigneur, de la Vierge Marie sa mère, Saints et Saintes de Paradis » pour le salut et l'accueil de l'âme au Paradis) et des demandes de messes

---

144 A.D. 11, 3E 16 235, Jean Barou 1671 – 1674, f° 326 verso, quittance et héritage de Marguerite Ferrier, 28 octobre 1674.

145 A.D. 11, 3E 16 237, Jean Barou 1678 – 1683, f° 2, quittance et obligation entre François Ferrier, maître tailleur d'habits, et Barthélémy Ferrier « jeune » et « vieux » et Jean Ferrier leurs fils, 11 janvier 1678.

146 A.D. 11, 3E 16 238, Jean Barou 1683 – 1687, f° 108 et 109, testaments de Barthélémy Ferrier « jeune » et de Marie Gatignole, époux, 2 mars 1685.

(nécessaires pour l'acceptation dans l'au-delà). On peut faire dire des messes anniversaires perpétuelles ou hebdomadaires ou mensuelles ; les demandes se font auprès de l'église paroissiale et, au fil du temps, aux couvents et hôpitaux. Les messes basses sont moins chères que les messes hautes ou chantées<sup>147</sup>. Ici, Barthélémy lègue trois livres à la Confrérie de la charité de Sigean et demande une messe haute de Requiem à chaque Saint Barthélémy à perpétuité. Ces informations révèlent ici que le testateur prouve sa réelle foi ou, du moins, sa contribution à la paroisse locale.

Comme démontré précédemment, les deux seuls enfants légitimes du couple encore vivants sont Jeanne et Jean. Jeanne, l'aînée, recevra cinquante livres deux ans après le décès de son père ; sa mère ayant déjà donné sa part lors de l'établissement du contrat de mariage analysé plus haut. Barthélémy décède le 29 janvier 1694. Témoins de son niveau social élevé dans la communauté, furent présents à son enterrement Bernard Angles, baile, Balthazar Bellissent et Jean Delrieu, consuls<sup>148</sup>. Le 15 novembre 1696, devant le notaire Barou, l'obligation de cinquante livres dues à sa fille Jeanne est tenue par son héritier Jean qui remet la somme au veuf François Pons et à ses enfants Françoise et Jean<sup>149</sup>.

À l'âge de 47 ans, Jean, notaire royal, est institué « héritier général et universel » de ses parents. Plus précisément, et à sa demande, Barthélémy « jeune » veut que son fils exerce son activité dans sa maison d'habitation. Il souhaite également, une fois parti, que sa veuve soit « habillée, nourrie et entretenue » par son fils. Si elle ne veut pas, l'héritier devra lui verser une pension annuelle de cinq sétiers blé et une mesure d'huile d'olive ainsi que trois livres argent tous les six mois. Marie Gatignole héritera également d'une robe « à elle sortable de trois en trois ans en sa demeure ».

Nous avons mentionné plus haut l'union de Jean Ferrier et d'Anne Estieu en 1670. De ce couple naquirent sept enfants.

---

147 BEAUVALET – BOUTOUYRIE Scarlett, *La population française à l'époque moderne [...], op. cit.*, pp. 326 – 328.

148 A.M.S., GG 8, B.M.S. 1675 – 1697, f° 276 verso, sépulture de Barthélémy Ferrier, 29 janvier 1694.

149 A.D. 11, 3E 16 241, Jean Barou 1695 – 1698, f° 160, quittance de François Pons à Jean Ferrier pour la somme de 50 livres, 15 novembre 1696.

**Tableau 11 : Enfants du couple Jean Ferrier (notaire) – Anne Estieu.**

Enfant	Baptisé(e) le ...	Parrain	Marraine	Réf. de l'acte
Barthélémy	1 <sup>er</sup> avril 1671	S <sup>r</sup> Barth. Ferrier (grand-père pat.)	D <sup>elle</sup> Marie Estieu (tante maternelle)	GG 7, f <sup>o</sup> 155.
Marie	8 septembre 1672	S <sup>r</sup> Jean Mailhac (marchand Narbonnais)	Marie Gatignol (grand-mère mat.)	GG 7, f <sup>o</sup> 168 v.
Barthélémy	14 janvier 1674	S <sup>r</sup> Barth. Jean (marchand, cousin pat.)	Jeanne Ferrier (tante paternelle)	GG 7, f <sup>o</sup> 181.
François	8 février 1676	François Pons (beau-frère du père)	D <sup>elle</sup> Marie Estieu (tante maternelle)	GG 8 (1), f <sup>o</sup> 16.
Françoise	22 novembre 1677	S <sup>r</sup> Léonard (visiteur général des Gabelles du Languedoc)	D <sup>elle</sup> Françoise Prax (veuve de Louis Ferrier)	GG 8 (1), f <sup>o</sup> 43.
Marianne	8 décembre 1680	S <sup>r</sup> François Ferrier (marchand narbonnais)	D <sup>elle</sup> Marie Malefosse (épouse Ant. André, cousin mat.)	GG 8 (1), f <sup>o</sup> 89.
Alexis	25 novembre 1682	S <sup>r</sup> Antoine Angles (époux Marie Ferrier)	D <sup>elle</sup> Marie Gatignole (épouse N. D'azille, m <sup>c</sup> chirurgien)	GG 8 (1), f <sup>o</sup> 123.

Sur ces actes de baptêmes, en plus de la présence des grands-parents et d'une tante maternelle, on peut voir que l'entourage du couple s'enrichit de personnes influentes telles : Françoise Prax (cousine éloignée que l'on a évoquée précédemment), Antoine Angles (fils du baile, Bernard Angles) et, non des moindres, le Sieur Léonard, visiteur général des Gabelles du Languedoc. En 1677, le Languedoc (avec le Roussillon et la Cerdagne) est une des deux fermes de la gabelle du sud du Royaume ; la seconde est composée du Lyonnais, du Dauphiné et de la Provence. Les deux entités sont liées, neuf ans plus tôt, aux cinq grosses fermes générales. Dans ce contexte, le visiteur général a un rôle de percepteur dans les différents greniers à sel qui, à l'époque, étaient Sigean, Peyriac, Narbonne, Capestang, Pézenas et Béziers<sup>150</sup>. Le baptême de Marianne confirme l'hypothèse retenue plus haut : François Ferrier, de la branche des négociants, exerçait bien ses activités à Narbonne. Il faut également préciser que l'aîné et le benjamin de la fratrie représentée ci-dessus meurent en bas-âge : tous les deux à l'âge

<sup>150</sup> MOLLAT Michel, « Un compte du grenier à sel de Capestang pour l'année 1424 – 1425. », In: *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 78, n° 77-78, 1966, pp. 249 – 261.

d'un an<sup>151</sup>. Un autre de ces enfants n'aura pas une longue vie, François décède le 29 juin 1682 à l'âge de sept ans<sup>152</sup>.

Tout ce corpus de documents paroissiaux met en évidence le statut du père de ces enfants, Jean Ferrier. Dès 1671, il est mentionné comme étant notaire. Comment l'était-il devenu ? À l'époque, Sigean était doté d'un notaire royal en la personne de Jean Barou. En 1639, l'épidémie de la peste avait décimé une autre famille notariale, celle des Razouls (Louis et Pierre, père et fils). Devenu grand, Pierre Razouls fut ménager mais il faut rappeler que le père de Jean Ferrier, Barthélémy, était cousin par alliance de cette lignée Razouls. Peut-être pouvons-nous avancer l'hypothèse que Jean fut formé par ses cousins éloignés. Quoi qu'il en soit, notaire dès l'âge de 25 ans, Jean est cité dans les sources comme notaire royal à partir de l'an 1674. En tant que tel, Jean Ferrier a fait preuve d'une forte implication dans la vie politique du village : second consul en 1671 puis 1<sup>er</sup> consul à cinq reprises (en 1678, 1687, 1690, 1696 et 1703)<sup>153</sup>. Il fut aussi, à chaque fin d'exercice consulaire, « ouvrier de Saint Félix », c'est pourquoi il est qualifié de marguillier de cette paroisse en 1671. Chargé de l'entretien de l'église, de l'administration des biens de la paroisse (terres, locations de terres, écoles, rentes et impôts), de veiller à l'entretien des locaux et de préparer les affaires qui doivent être portées au conseil de ville<sup>154</sup>, à Sigean, le marguillier est un laïc qui, après un exercice consulaire, est nommé « ouvrier de Saint-Félix »<sup>155</sup>. Le rôle du marguillier était d'autant plus important lors de la construction de l'édifice religieux évoquée précédemment.

Le notaire royal est aussi cité dans treize actes notariés de 1668 à 1708, soit quarante ans. Deux actes de 1668 mettent en avant l'implication de Jean Ferrier dans la vie politique et économique : dans ceux-ci, il se présente en tant que fermier des droits seigneuriaux, charge qu'aucun de ses homonymes n'avait. Ici, le fermier baille la fourniture des fours banaux situés sur des biens de Philippe Cauvet et Dominique Bruge, pour le premier acte, et de Gabriel Miquel, pour le second. Tout cela pour 36 et

---

151 A.M.S., GG 6, f° 108, sépulture de Barthélémy Ferrier, 30 mars 1672 ; GG 8, f° 134, sépulture d'Alexis Ferrier, 20 juillet 1683.

152 A.M.S., GG 8, f° 118, sépulture de François Ferrier, 29 juin 1682.

153 BARCZUS Hans, *Inventaire Général des actes, titres et documens de la Comunauté de Sejean [...]*, *op. cit.*, pp 40 – 42.

154 DAINVILLE – BARBICHE (de) Ségolène, « Paroisse », In : BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire [...]*, *op. cit.*, pp. 965 – 968.

155 RAYNAUD – SAURY Michel, *Recherches personnelles, Les Ferrier de Sigean (notaires)*, Association des Amis du Patrimoine Culturel de Sigean et des Corbières, p. 6.

30 livres par an pendant quatre années<sup>156</sup>. La « banalité » conférait à un individu, en général à un justicier, qui possédait un four (ou un moulin, ou un pressoir), un monopole. Le seigneur garantissait le bon état des « engins » et des chemins qui y conduisait tandis que les habitants étaient obligés à s'en servir<sup>157</sup>. En général, ce bail se passait devant notaire après affichage public et adjudication par l'autorité locale. Il se fait en moyenne sur trois, six ou neuf ans et, dans certaines régions, la pratique du renouvellement du bail aux mêmes familles est une forme de lutte contre la précarité<sup>158</sup>.

Six ans plus tard, Jean Ferrier, notaire, est nommé collecteur en compagnie de Gabriel Jourda<sup>159</sup>. Un quatrième acte, sur feuille volante, est ici précieux pour notre compréhension du cheminement de Jean Ferrier, notaire. Le 2 juin 1674, Raymond Miquel, premier consul de La Palme, village voisin de Sigean, déclare devant Maître Barou, qu'il a nommé pour lui succéder Noé Dulac et Étienne Trilles. Il souhaite savoir de Jean Ferrier si le conseil s'est réuni le 2 février de cette même année pour la mutation consulaire. Celui-ci le confirme. Les autorités seigneuriales et le conseil ont délibéré que ledit Dulac était trop vieux pour être premier consul et voudraient nommer à sa place Pierre Jalabert. Comme ce dernier réside seulement depuis deux ans aux Cabanes de La Palme (trop éloignées selon eux) et qu'il n'a jamais été dernier ni second consul, il ne peut accéder au rang de premier consul<sup>160</sup>. Deux éléments sont à retenir dans ce document : en tout premier, Jean Ferrier, notaire, est ici mentionné comme étant greffier consulaire du lieu de La Palme. En raison de leur état de conservation, les archives municipales de La Palme (ou du moins ce qu'il en reste) ne sont pas consultables.

La liste des charges qu'avait portées Jean Ferrier dans sa vie conforte la vision que Thierry Dutour porte sur les acteurs dans la société dès le Moyen Âge. Lorsqu'il étudie l'articulation entre les acteurs sociaux individuels et la collectivité qu'ils forment, cet historien constate que chacun peut soutenir plusieurs activités différentes pour

---

156 A.D. 11, 3E 16 232, Jean Barou 1667 – 1668, f° 200 verso et 201, baux des fours banaux de Sigean, 4 mars 1668.

157 GALLET Jean, « Droits féodaux et seigneuriaux », In : BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire [...]*, op. cit., pp. 437 – 445.

158 MORICEAU Jean-Marc, « Le changement agricole. Transformations culturelles et innovation (XII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> s.) », In : *Histoire et sociétés rurales*, tome 1, 1994, pp. 37 – 66.

159 A.D. 11, 3E 16 235, Jean Barou 1671 – 1674, nomination des collecteurs de la communauté de Sigean pour l'année, 21 février 1674.

160 A.D. 11, 3E 16 260, Jean Barou feuilles volantes 1674 – 1677, n° 150, Déclaration Pour Miquel de La Palme, Contre M[âitr]e Ferrier no[tai]re, 2 juin 1674.

arriver à générer des liens sociaux forts et utiles pour chacun<sup>161</sup>. Outre cela, au long de la période étudiée, certains Ferrier gardent un lien fort avec La Palme, tout comme certains Ferrier, les consuls, avaient un lien avec le Hameau du Lac. Dans un second temps, on nous dit que, selon les coutumes, il faut avoir exercé les charges de troisième et deuxième consul avant d'accéder au premier rang. Or, si l'on revient sur les données du conseil de ville de Sigean, nous constatons que Jean n'a jamais exercé la charge de dernier consul. La théorie de différenciation des coutumes selon des villages voisins d'une même seigneurie reste bancal, d'autant plus que Sigean était chef-lieu de la baronnie, les coutumes des villages voisins devaient donc être les mêmes partout sous l'autorité de l'archevêché narbonnais. Considérons alors que, dans un conseil communautaire où les noms des principaux acteurs sont récurrents, le prestige social peut servir d'exemption à certaines contraintes coutumières.

Dans le cinquième acte notarié retrouvé, rédigé en septembre 1675, Jean Ferrier occupe une nouvelle charge : procureur de l'hôpital (Sainte – Anne) auquel les Consuls doivent 120 livres<sup>162</sup>. Cette fonction fait directement écho à celle définie plus haut de marguillier.

Par la suite, trois actes datant des années 1678 et 1683 font état d'un héritage d'une famille noble dont Jean Ferrier notaire tire bénéfice : l'héritage De Marrast<sup>163</sup>. Le contrat passé le 24 avril 1678 pose les termes de deux baux de maisons. D'un côté, nous avons Claire de Marrast, héritière et fille de feu noble Jean de Marrast, maréchal de bataille en armée du Roi et major de Collioure, et, de l'autre, Jean Ferrier notaire et Barthélémy, son père, vivant en commun. Les deux parties se baillent deux résidences situées dans l'enclos de la ville pour un peu plus d'un mois : l'échange des biens sera officialisé le 1<sup>er</sup> juin de la même année. Il ne serait pas fructueux de tenter de situer les deux maisons en question mais l'information suivante nous est donnée : la maison baillée par Claire de Marrast lui a été échangée par Françoise Prax. En effet, la cousine

---

161 DUTOUR Thierry, « La réhabilitation de l'acteur social en histoire médiévale. Réflexions d'après une expérience de terrain », *Genèses*, 2002/2 n° 47, pp. 21 – 41.

162 A.D. 11, 3E 16 236, Jean Barou 1675 – 1677, f° 66 verso, obligation du conseil de Sigean envers l'Hôpital, 26 septembre 1675.

163 A.D. 11, 3E 16 237, Jean Barou 1678 – 1682, f° 15 verso, baux de deux maisons, 24 avril 1678 et f° 19, quittance Antoine Carcassonne envers Jean Ferrier (23 livres), 4 juin 1678 ; 3E 16 238, Jean Barou 1683 – 1687, f° 24, obligation Jean Ferrier envers l'œuvre de la paroisse Saint-Félix, 23 avril 1683.

éloignée de Jean Ferrier semble liquider son héritage de veuve et de fille (la maison appartenant à feu Louis Ferrier et le pailleur et écurie à François Prax). En plus d'une maison, Jean doit également 470 livres à Claire car la sienne « est de plus grande valeur que celle qu'elle reçoit d'iceux ». L'obligation est composée de telle sorte : 50 livres ont déjà été payées par Jean et le reste devra être payé en fonction de l'héritage de feu Jean de Marrast. Les 420 livres restantes seront données aux collecteurs des communautés : M. Tripoul de Narbonne (64 livres), Bernard Augé (33 livres d'impositions au Lac de 1675 et 1676), Barthélémy Izard (11 livres au même lieu pour l'année 1677) et au Sieur François Pons, que l'on connaît déjà (41 livres, 12 sols et 10 deniers pour la même année à Sigean). Restent au notaire 270 livres et 7 sols à payer.

Le deuxième des trois actes concernant cette affaire fait état d'une quittance de 23 livres données à Antoine Carcassonne, collecteur à Sigean pour l'année 1670. Le total fait plus que ce ne devait Jean Ferrier, soit 11 livres et 7 sols dont Claire reste débitrice.

Le troisième et dernier acte, écrit en 1683, porte sur un legs de 200 livres fait par Jean de Marrast à l'œuvre de la paroisse du lieu. Sa fille Claire a apparemment tenté de faire payer le notaire Ferrier mais, attendu qu'il a convenablement payé ce qu'il devait du contrat ci-dessus expliqué, il s'arrangea par charité avec l'héritière. Ancien marguillier de cette œuvre, il convint avec le recteur Pierre Alaric et ses trois marguilliers (Gabriel Juer, Jean Flourens et François Pons) de leur payer cent livres au 1<sup>er</sup> août 1684 et les cent autres un an après, jour pour jour, « sans payer aucun intérêt et attendu qu'il quitte à lad[ite] œuvre plusieurs écritures et actes qu'il a pour icelle jusqu'à présent fait ».

Jean Ferrier, notaire, s'implique désormais dans les affaires d'une autre famille au statut social conséquent : les De Vic. Dans un acte de 1688<sup>164</sup>, damoiselle Jeanne d'Angles, sigeanaise, est veuve de M. Jean de Vic de Sainte Colombe, vivant receveur au grenier à sel de Pézenas. Elle est mère de Gabriel Augustin et de Lucrece. Les deux enfants ont pour curateurs à conseil leur oncle, M. Maître François Augustin de Bon, prêtre et docteur en théologie, archiprêtre de Roquefort, et Jean Ferrier notaire. Dans l'acte, la veuve baille les biens à Sainte Colombe hérités de son défunt mari à un

---

164 A.D. 11, 3E 16 239, Jean Barou 1688 – 1691, f°31, héritage Monsieur Jean de Vic, 13 juillet 1688.



ménager du nom de Gabriel Candelon. Ici, la rente est de 1 200 livres par an : le niveau social de cette famille était donc élevé mais il faut voir le lien social établi plutôt comme professionnel ; même si la confiance était de mise, dans cette affaire, Jean Ferrier exerçait probablement sa charge de notaire au lieu d'une aide plus personnelle. Cela conforte la vision que la société d'Ancien Régime porte sur les veuves et que S. Beauvalet-Boutouyrie rappelle dans son étude : sous prétexte d'intérêts familiaux à protéger, les veuves étaient des femmes solitaires pourvues de biens hérités à contrôler<sup>165</sup>.

Ces notaires représentent la branche aînée issue du couple Ferrier – Rougier mais la branche cadette donne également postérité avec ses membres brassiers et ménagers. Benjamin de la quatrième génération des Ferrier relevés à Sigean, Jean Ferrier, surnommé « Bessou » (« jumeau » en occitan), est le fils de Bertrand et Marguerite Rougier. Il est également le frère de Barthélémy « jeune » qui fut certainement l'héritier général de ses parents et fondateur de la branche dite « des notaires ». Né en 1611, son frère jumeau Jaume disparaît ensuite des registres paroissiaux. Époux de Catherine Bes, il fonde la branche dite « des brassiers », dont les membres restent tout au long de la période de notre étude à cette catégorie socio-professionnelle, divergente des lignées cousines.

Le couple Jean Ferrier « Bessou » – Catherine Bes s'unit à l'église le 10 février 1641. Seuls les témoins François Delmon et M. Peaux « jeune » sont marqués<sup>166</sup> mais grâce aux recherches de Michel Raynaud-Saury, nous connaissons les noms de l'entourage de la jeune mariée née en juillet 1620 : Pierre Bes et Marie Juer étaient ses parents, Antoine et Guiraud, ses frères. Sa mère, Marie Juer, était issue d'une famille de notables, dont certains étaient qualifiés de bourgeois. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le bourgeois Gabriel Juer faisait même office de régent des écoles<sup>167</sup>. Feu Pierre Bes, père de Catherine, n'avait hérité, dès 1597, à Sigean que d'une vigne. Jean et Catherine eurent six enfants.

---

165 BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Être veuve [...], op. cit.*, p. 101.

166 A.M.S., GG 7, Mariage 1630 – 1675, f° 22, mariage de Jean Ferrier et Catherine Bes, 10 février 1641.

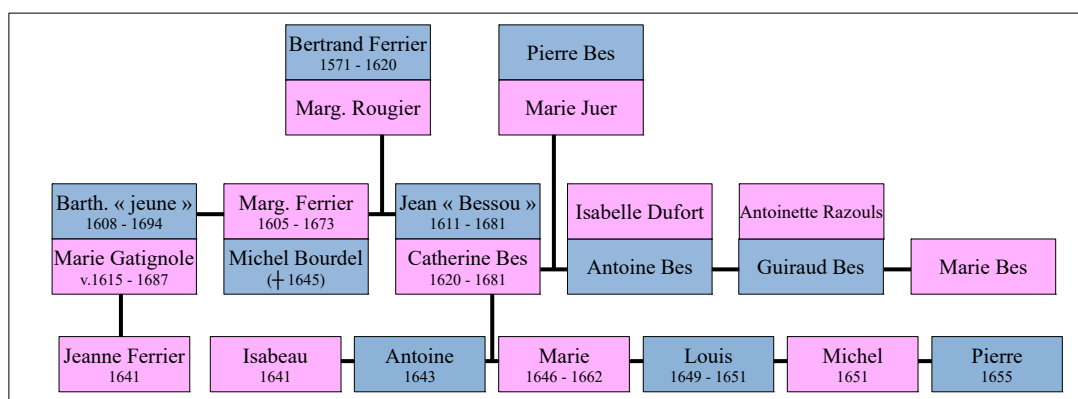
167 RAYNAUD SAURY M., *Les Ferrier issus de Jean « Bessou »*, *op. cit.*, A.A.P.C.S.C., p. 1.

**Tableau 12 : Enfants du couple Jean Ferrier « bessou » – Catherine Bes.**

Prénom	Baptisé(e) le ...	Parrain	Marraine	Réf. de l'acte
Isabeau	21 novembre 1641	Barthélémy Ferrier (consul, oncle)	Isabelle Dufort (épouse Ant. Bes)	GG 7, f° 52 verso
Antoine	29 novembre 1643	Antoine Bes (oncle maternel)	Marguerite Ferrier (tante paternelle)	GG 7(2), f° 3 verso
Marie	9 septembre 1646	Guiraud Bes (oncle maternel)	Marie Hugonencq (cousine paternelle)	GG 7(2), f° 13 verso
Louis	24 février 1649	S' Louis Ferrier (cousin paternel)	Marie Bes (tante maternelle)	GG 7(2), f° 39
Michel	4 janvier 1651	Michel Bourdel (oncle paternel)	Antoinette Razouls (ép. Guiraud Bes)	GG 7(2), f° 52 verso
Pierre	28 février 1655	Pierre Bes (cousin germain)	Jeanne Ferrier (cousine germaine)	GG 7(2), f° 73

Ces données mettent en évidence, à travers sa descendance, le réseau familial et intime du couple que nous pouvons désormais représenter. Le parrainage reste traditionnellement autour des grands-parents, oncles et tantes, voire cousin(e)s. En 1646, lors du troisième baptême, la logique aurait voulu que la tante par alliance du côté paternel, Marie Gatignole, soit la marraine de la petite Marie. On lui a pourtant préféré Marie Hugonencq, cousine germaine du père : soit la première était indisposée et n'a pu être présente au baptême, soit la seconde avait des liens étroits avec les parents de la nouvelle née. Aucun document ne peut nous permettre de conclure sur ce fait anodin.

**Figure 6 : Noyau familial du couple Jean Ferrier « bessou » – Catherine Bes.**



Sur les six enfants du couple, Antoine ne laisse pas de trace dans les registres paroissiaux, de même que Pierre le dernier né, et Marie et Louis meurent dans leur jeunesse : l'une de maladie à l'âge de quinze ans et l'autre dans sa troisième année<sup>168</sup>.

Âgé de trois ans de moins que son frère, Jean « Bessou » devait avoir un patrimoine moindre que celui de Barthélémy « jeune ». Là encore, c'est le compoix terrier de Sigean de 1654 qui nous renseigne là-dessus.

**Tableau 13 : Liste des biens fonciers de Jean Ferrier, « fils à Bertrand », selon le compoix terrier de 1654.**

Biens possédés	Localisation	Cers (ouest)	Marin (est)	Midi (sud)	Aquilon (nord)	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Allivrement (en livres)
Maison et patu fermé	Ville	Jean Gres	Rue	Jean Gres	S <sup>r</sup> Jean Gatignol	Non renseigné	3
Cortal	Hors la porte S <sup>t</sup> Antoine	H <sup>rs</sup> Jean Ferrier	Monsieur Bellissen	Louis Ferrier	Chemin	Non renseigné	2,5
Ferratjal	Canal	Louis Ferrier	M. de la Chapelle	M. Dufort	Le canal du Pla	626	0,2875
Champ	Chemin d'Espagne	Louis Razouls	Ledit chemin	Florent Pamiers	H <sup>rs</sup> M. d'Autemar	6 121,5	0,55
Champ	Pla	M. Escaich	S <sup>r</sup> Jean D'Urguel	H <sup>rs</sup> Jean Ferrier	S <sup>r</sup> Pierre Candelou	4 591	1,4
Champ	Pendant des trois moulins, vers l'étang Boyé	Jean Soucan	Chemin	Barthélémy Jué	M. Marrast	3 478	0,78333
Champ	Pendant de l'étang Boyé	Barthélémy Ferrier	Barthélémy Ferrier	S <sup>r</sup> Balthazar Peyronnet	Gaspard Lafite	3 060,5	0,5
Olivette et champ	Aux <i>pradals</i>	H <sup>rs</sup> Pierre Amiel	Jean et André Mercier	H <sup>rs</sup> Pierre Escallier	Jean et André Mercier	3 339	1,5
Vigne	Chemin de La palme	Lucie Malaret	Guillaume Razouls	H <sup>rs</sup> Pierre Malefosse	H <sup>rs</sup> Pierre Malefosse	3 617	1,6125
Vigne	Chemin de la mer	Jean Clote	Pierre Dupré	Bernard Prats	Ledit chemin	2 921,5	1,3125

168 A.M.S., GG 6, Sépultures 1630 – 1675, 2<sup>ème</sup> cahier, f<sup>o</sup> 28 verso, sépulture de Louis Ferrier, [manque] juillet 1651 ; f<sup>o</sup> 71, sépulture de Marie Ferrier, 11 juin 1662.

Champ (indivis avec Barth. Et Jean Ferrier)	À la <i>teulière</i>	François Delmon	H <sup>rs</sup> Jeanne Vallière	H <sup>rs</sup> Jean Tripoul	François Guigou	Sa part : 1 252	0,11667
Champ (idem)	Idem	M. de la Chapelle	Herm	Herm	Herm	Sa part : 1 252	0,1333
<b>ALLIVREMENT TOTAL : 13,69583 livres</b>							

Sans compter les parties de champs indivisibles avec les cohéritiers Ferrier, la superficie totale des terres cultivables possédées par Jean « Bessou » s'élève à 2,77 hectares (3,02585 ha si les parties de champs sont comptées). Le brassier était plus allivré d'une demi-livre que son cousin de la branche des notaires, Barthélémy « jeune ». Sans connaître la superficie de sa maison d'habitation, celle-ci est pourtant presque autant allivrée que ses cousins : il avait donc sûrement quitté le bord de l'étang pour s'installer dans le bourg. Appartenant la branche la plus modeste de la famille Ferrier, Jean « Bessou » témoigne d'une certaine aisance financière ou, du moins, d'une volonté réelle d'investir dans le foncier.

Contrairement aux autres membres de sa famille, Jean « Bessou » n'apparaît que très rarement dans les minutes du notaire Barou. Rappelons que la famille compte déjà un membre notaire, son premier, à cette époque-ci. Peut-être, le cousin « Bessou » préférerait-il passer acte chez son cousin. Quoiqu'il en soit, c'est encore par l'héritage de Marguerite Ferrier que cette branche est citée chez Jean Barou. Le 12 janvier 1678, nous retrouvons François Ferrier, maître tailleur d'habits, qui, par les volontés de Marguerite Ferrier, transmet la somme de cent livres à Jean Ferrier, dit « vieux » ici, par l'intermédiaire de son fils Michel, désigné « cohéritier avec le Sieur Barthélémy Ferrier jeune de feu Marguerite Ferriere sa soeur »<sup>169</sup>.

Parmi les descendants de Jean « Bessou » Ferrier et de son épouse Catherine Bes, seuls deux semblent donner postérité : Isabeau et Michel.

Le 22 septembre 1669, Isabeau Ferrier épousait Pierre Salettes, natif du Lac, tous deux âgés de 25 ans<sup>170</sup>. Le fiancé est le fils de feu Pierre Salettes et Anne Augé.

169 A.D. 11, 3E 16 237, Jean Barou 1678 – 1682, f° 3, quittance faite à François Ferrier par Jean et Michel Ferrier, 12 janvier 1678.

170 A.M.S., GG 7, Baptêmes et mariages 1630 – 1675, 2<sup>ème</sup> cahier, mariage de Pierre Salettes et d'Isabeau Ferrier, 22 septembre 1669.

Furent présents à la cérémonie le recteur du Lac, les Sieurs Barthélémy Ferrier, oncle paternel, François Jean, cousin par alliance, et messieurs Bernard Augé, cousin germain du contractant, et Barthélémy Ferrier « vieux », cousin de la contractante. Le couple, après plusieurs enfants morts en bas-âge, laissera postérité à des tailleurs de pierre et maçons mais c'est surtout le lien qui les unit au frère de la mariée qui va nous intéresser.

Ce frère cadet, quant à lui, épouse, à l'âge de 25 ans, Simone Daydé le 17 février 1675<sup>171</sup>. Fille d'un maître chirurgien prénommé Antoine et de Claire Comte, la jeune fille est alors âgée de 20 ans. Sont présents deux Jean Ferrier, le père du marié et son cousin germain notaire ainsi que deux frères de la mariée, Bernard et Paul. Les deux cérémonies manifestent encore du lien qui unissait les cousins Ferrier, précurseurs des différentes branches. Les jeunes mariés n'eurent que trois enfants :

**Tableau 14 : Enfants du couple Michel Ferrier – Simone Daydé.**

Prénom	Baptisé(e) le ...	Parrain	Marraine	Réf. de l'acte
Jean	3 mars 1679	Jean Ferrier grand-père paternel	Claire Conte grand-mère maternelle	GG 8, f° 67
Isabeau	5 octobre 1680	Paul Daydé oncle maternel	Isabeau Ferrier tante paternelle	GG 8, f° 95 verso
Claire	4 mars 1684	Pierre Salettes époux I. Ferrier	Marie Malric épouse P. Daydé	GG 8, f° 146

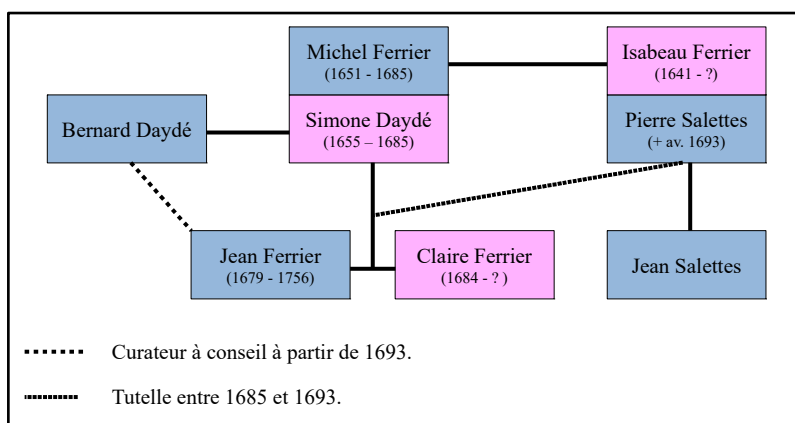
La deuxième née, Isabeau, décède en bas-âge un an après son baptême tandis que ses grands-parents paternels sont emportés par la maladie en 1681. Michel et son épouse Simone ne leur survivent que quatre ans : ce qui laisse orphelins Jean et Claire, âgés respectivement de onze et un ans. Sans puissance paternelle, les enfants sont mis sous tutelle du parent le plus proche du défunt père choisi soit par ce dernier, soit par le juge du lieu du domicile du père ; souvent l'oncle paternel ou maternel des orphelins. Les septuagénaires, les infirmes et les parents de plus de cinq enfants étaient exempts de tutelle<sup>172</sup>. Le tuteur est celui qui a la charge de faire l'inventaire des biens, titres et meubles du pupille ; il doit également les gérer (vendre, entretenir, acheter). En

171 A.M.S., GG 8, Baptêmes, mariages et sépultures 1675 – 1697, mariage de Michel Ferrier et de Simone Daydé, 17 février 1675.

172 MARION Marcel, *Dictionnaire des institutions de la France, XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> s.*, Paris, Picard, 1923, 564 p., p. 543.

Languedoc, la tutelle s'achève à la fin de la puberté du pupille, c'est-à-dire à 14 ans. Le tuteur est alors remplacé par un curateur qui assiste l'adolescent dans les procédures juridiques importantes (procès, aliénation d'immeubles, etc.) jusqu'à son vingt-cinquième anniversaire<sup>173</sup>.

**Figure 7 : Noyau familial des enfants Jean et Claire Ferrier entre 1679 et 1693.**



C'est toute une série de documents rédigés entre 1685 et 1694 et conservés aux Archives Départementales de l'Aude et aux Archives Municipales de Sigean qui va nous éclairer sur la gestion tutélaire des deux orphelins Ferrier en question. Dans la série S (fonds De Martin) des Archives Municipales de Sigean sont conservés les documents hérités de la famille De Martin dont la demeure bourgeoise du XIX<sup>e</sup> siècle, acquise par la Ville en 1972, abrite aujourd'hui le Musée des Corbières. Ces documents concernent beaucoup les salins de la famille Grimaud dont les De Martin étaient proches personnellement au XIX<sup>e</sup> siècle mais, dans les sous-séries 50 et 51, se trouvent plusieurs lettres et documents appartenant à plusieurs familles sigeanaises. On retrouve notamment un papier qualifié d'« *appointment* », attestant de la majorité de Jean Ferrier, fils de Michel et Simone Daydé, en 1693. Joint à cet *appointment*, un petit cahier de soixante-deux pages daté du 30 mars 1693 reprend les recettes et dépenses du noyau familial entre 1685 (décès des parents) et 1693 (fermeture du compte de

173 GIORDANENGO Gérard, « Tutelle et curatelle », In : BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire [...], op. cit.*, pp. 1233 – 1234.

tutelle<sup>174</sup>). Les comptes et leur clôture ont été supervisés par Jean Barou (notaire, choisi par Jean Ferrier et Bernard Daydé) et Jean Juer (praticien, choisi par Jean et Isabeau Salettes). Sur ce cahier, on apprend que Simone Daydé est décédée *ab intestat* mais ce n'est pas le cas de son mari. En effet, dans un testament (non retrouvé), Michel aurait légué à sa fille Claire 350 livres, une robe cotillon (jupon) et un coffre tandis que son fils Jean devenait héritier universel et général et notamment responsable de « la location des biens (afferme à hauteur de 117 livres par an) à Bernard Augé entre 1690 et 1694 »<sup>175</sup>. Michel avait désigné comme tuteur pour ses enfants en bas-âge son beau-frère, Pierre Salettes. Un inventaire des biens aurait été également effectué par Jean Ferrier et Pierre Salettes le 29 septembre 1685. Plus tard, Jean s'est fait déclarer « majeur de 14 ans, moins de 25 », avec pour curateur Bernard Daydé, son oncle maternel, par décision des officiers de l'archevêché de Narbonne. Dès lors, le tuteur doit rendre des comptes au pupille pour déterminer s'il doit être poursuivi en justice pour mauvaise gestion.

**Tableau 15 : Comptes de la tutelle de Jean Ferrier (1685 – 1693).**

ANNEES	RECETTES	DEPENSES
<b>1685 – 1686</b>	503 livres, 10 sols, 3 deniers	309 livres, 10 sols
<b>1687</b>	95 livres, 11 sols	64 livres, 7 sols, 2 deniers
<b>1688</b>	108 livres, 6 sols	118 livres, 9 sols, 9 deniers
<b>1689</b>	195 livres, 11 sols	163 livres, 9 deniers
<b>1690</b>	90 livres	95 livres, 4 sols, 7 deniers
<b>1691</b>	117 livres	111 livres, 16 sols, 8 deniers
<b>1692</b>	117 livres	119 livres, 10 sols, 8 deniers
<b>1693</b>	117 livres	140 livres, 1 sol, 1 denier
<b>TOTAL</b>	<b>1 343 livres, 18 sols, 3 deniers</b>	<b>1 121 livres, 10 sols, 8 deniers</b>

174 A.D. 11, 3E 16 240, Jean Barou 1692 – 1694, f° 93, clôture des comptes tutélares de Jean Ferrier, 29 mars 1693.

175 A.M.S., Série S, Fonds De Martin, entrée par voie extraordinaire, sous-série S 51, [...] Famille Ferrier, correspondances (1777 – 1884) [...].

Comme relevé précédemment, les terres de Michel Ferrier étaient affermées à Bernard Augé (un cousin des Salettes selon Michel Raynaud-Saury<sup>176</sup>). A la page 55, on apprend que le bail rapportait 90 livres annuelles puis 117 à partir de décembre 1689 et le renouvellement du contrat. Dans les premières pages, on apprend également que le défunt tenait à mi-fruit les terres de Jean Bonne, ce qui lui a rapporté six sétiers de blé en deux ans. La production des oliviers de cette famille était cueillie puis transformée en huile avec la participation de personnes engagées à cet effet. Concernant les champs, il est écrit que, dans la période 1685 – 1686, il a été fait recette de 261 livres, 6 sols et 3 deniers provenant de la vente de trente-six sétiers blé.

D'autre part, le défunt possédait des mulets que son beau-frère a vendu lors de la tutelle : un mulet gris vendu trente-trois livres à un habitant des Cabanes de Fitou (page 9), un mulet vendu à François Pons de Sigean (d'ailleurs marié à une Ferrier) pour cinquante-quatre livres (page 10). Le commerce de ces animaux est, par exemple, attesté dès le XVII<sup>e</sup> siècle dans le val d'Aran par Patrice Poujade<sup>177</sup>. Considéré comme un outil de labour et de transport très rentable (charge de 120 à 150 kilogrammes), l'approvisionnement en mules et mulets dans le sud du royaume requiert la mise en place de réseaux dont un élément transparait dans ces ventes sigeanaises. Les comptes montrent aussi les rapports de ces Ferrier avec leurs cousins. Leurs actes de ventes, d'achats, d'emprunts, de testaments étaient donc enregistrés à l'étude de Jean Ferrier notaire dont les minutes ne sont malheureusement pas parvenues jusqu'à nous.

Aux pages 32, 41 et 43, il est question d'une somme de cent livres empruntée en 1681 par Michel Ferrier à Demoiselle Marie Ferrier (fille de Louis). Par ailleurs, le 5 décembre 1685, les habits de deuil des enfants Jean et Claire furent apparemment achetés à François Ferrier, frère de Marie (page 26). Deux pages plus loin, il est mentionné un « haut de chausse » pour le jeune Jean Ferrier acquis également à la boutique des Sieurs Ferrier et Gaja à Narbonne (page 28). Si tant est qu'elles existent, nous n'avons pas encore dépouillé les archives narbonnaises qui pourraient nous renseigner sur les affaires commerciales de ces Ferrier à Narbonne car il a été nécessaire

---

176 RAYNAUD – SAURY M., *Recherches personnelles, Les Ferrier marinières issus de Jean Ferrier « bessou »*, Association des Amis du Patrimoine Culturel de Sigean et des Corbières, p. 3.

177 POUJADE Patrice, « Le commerce des mules entre la France et l'Espagne à l'époque moderne : l'exemple du Val d'Aran et des Pyrénées centrales », In : *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 111, n° 227, 1999, pp. 311-324.



de faire un choix sur le corpus de sources utilisé pour cette étude. De plus, il semble que le vendeur des chandelles utilisées pour l'enterrement de Michel Ferrier soit Antoine Carcassonne, apparenté à la branche des consuls. Il coûtait au tuteur un minimum de cinquante de livres chaque année pour nourrir les pupilles. Il assurait également une éducation à Jean (peut-être Claire aussi ?) puisqu'il payait trois livres, dix sols et six deniers au Sieur Delrieu, régent des écoles.

Pour finir, même si nous n'avons pas mis la main sur l'inventaire dressé en 1685, il est mentionné à la fin du cahier de comptes, le reste des meubles de cet inventaire. On peut y relever du mobilier de cuisine et des habits : « une table bois de noyer vieille, [...], trois coffres bois noyer à demi usés, sept plats, dix assiettes, deux écuelles, [...], deux cuillères moyen argent marqué l'une J:F et l'autre C:F, un jouet assez bon, quatre bagues or, sept chemises de femmes et deux chemises d'hommes ».

Le notaire Barou rend débiteur le comptable (Jean Salettes puisque son père Pierre est décédé entre temps) envers son cousin Jean Ferrier, pupille, de la somme de 250 livres et 18 sols. Vingt livres relevant de la nourriture des pupilles ont déjà été payées au curateur Daydé tandis que cinquante autres livres sont acquittées par Jean Ferrier à sa tante Isabeau à laquelle il les devait par un acte enregistré chez son homonyme notaire (18 juillet 1681). Le reste sera remboursé le 1<sup>er</sup> août 1693 (cent livres) et le 1<sup>er</sup> août 1694 (quatre-vingt livres, dix-huit sols)<sup>178</sup>.

Nous ne savons pas ce qu'est devenue Claire mais nous retrouvons son frère Jean et ses héritiers dans les documents du XVIII<sup>e</sup> siècle. Quoiqu'il en soit, par sa modestie, l'itinéraire de la branche des Ferrier brassiers du XVII<sup>e</sup> siècle nous permet d'avoir un regard sur une famille vivant du travail de la terre et de ses rendements au sein de la communauté sigeanaise, sur également ses rapports avec ses lointain(e)s cousin(e)s. Ses membres sont aussi les seuls à nous offrir un aperçu d'une procédure de tutelle d'enfants sous l'Ancien Régime.

\*

---

178 A.D. 11, 3E 16 240, Jean Barou 1692 – 1694, f° 93 verso, clôture des comptes tutélaires de Jean Ferrier (suite), 1<sup>er</sup> avril 1693.

Dans ce Bas-Languedoc du XVII<sup>e</sup> siècle, épaulé par sa voisine Narbonne et son archevêché, le petit bourg de Sigean se développe économiquement. Grâce à plusieurs sources, nous avons réussi à briser les topoï qui touchaient cette portion de province prétendue pauvre économiquement et peuplée par quelques habitants issus des métiers de la terre. C'est pourtant par l'activité de ces derniers et la volonté de consuls de la communauté que celle-ci put combattre les crises militaires et les épisodes de maladie qui l'ont touchée. Parmi ses habitants, la famille Ferrier, issue du milieu de la pêche en étang, s'intègre au conseil de ville. Barthélémy Ferrier « vieux » et Louis Ferrier deviennent rapidement des membres éminents de la communauté tandis que leurs cousins Barthélémy « jeune » et Jean prennent en charge l'étude notariale de la ville et que Michel puis Jean restent dans le monde manouvrier.

Pour faire preuve d'ascension sociale, la première solution pour ces hommes se trouve dans l'alliance matrimoniale. On se marie entre soi et par intérêt : les familles prestigieuses, bourgeoises pour certaines, organisent des noces pour leurs aînés qui pourront, par la dot, transmettre le nom et le patrimoine. Ainsi, les familles Estieu, Gatignole, Prax, Rey, Gaja et bien d'autres viennent renforcer le pouvoir social et économique des quatre branches Ferrier. Les événements majeurs de la vie de couple viennent enrichir nos connaissances sur l'itinéraire de ces lignées : baptêmes, mariages, sépultures... Dès lors, les impositions d'Ancien Régime et les actes notariés récurrents ajoutent une valeur pécuniaire et patrimoniale à cet itinéraire. Chaque branche permet d'avoir un regard sur une famille languedocienne qui paraît quelconque au XVII<sup>e</sup> siècle. Grâce à ces individus, nous avons pu analyser des noces suppléées par des contrats de mariages, des testaments, des volontés de gestion du patrimoine, un cas de tutelle d'enfants, etc.

Nous voici donc à l'orée du XVIII<sup>e</sup> siècle avec un Vincent Ferrier consul, un François Ferrier marchand, un Jean Ferrier notaire et un autre Jean brassier. Chacun va perpétuer à Sigean l'itinéraire commencé par ses ancêtres dans les années 1630.

## II – Une famille et sa ville au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Après l'analyse des parcours des quatre branches de la famille Ferrier durant le XVII<sup>e</sup> siècle, les principaux Ferrier sigeanais sont, en 1707, Vincent, consul, Barthélémy, notaire, Jean, jeune orphelin devenu brassier, et Louis, riche propriétaire et officier. L'objectif de cette seconde partie est d'analyser comment ces quatre hommes ont utilisé leur héritage, l'ont fait fructifier, l'ont légué. Par la même occasion, chacun noue des alliances avec différentes personnes ou familles : la création et la forme de ces liens sociaux seront étudiées.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les informations recueillies peuvent faire penser que les itinéraires de trois branches de la famille ont été lésés et que ses membres perdent de l'importance au sein du bourg et dans notre étude. Ces faits seront établis et analysés. Parallèlement, la quatrième branche, celle des consuls, a compté, dans ses rangs, un personnage ; si ce n'est le personnage le plus influent de la famille et, par la même occasion, de Sigean. Sa vie, malgré quelques manques de données, sera étudiée en profondeur. À un moment de leur existence, comme lui, certains Ferrier exerceront un pouvoir économique, politique et social d'envergure au sein de leur communauté (et au-delà pour certains). Il sera intéressant de voir comment ce pouvoir a évolué, notamment à la toute fin du siècle, période qui aura vu manœuvres, rivalités et chamboulements politiques.

Les registres paroissiaux de Saint-Félix jouent, ici, encore un rôle pour la compréhension de la généalogie de ces familles, des liens personnels créés et entretenus par les mariages. Les compoix terriers sigeanais de 1707 et 1778 auront la même importance que ceux de 1654 et 1666 (Lac) étudiés précédemment. Les actes notariés, qui comprennent des éléments sur la gestion du patrimoine des familles (contrats de mariages, ventes, affermes, testaments, ...), donnent un apport considérable dans l'itinéraire de ces familles, notamment celui de Jean-Baptiste Ferrier qui fut le signataire de cent soixante-dix de ces documents. Enfin, les délibérations municipales, surtout celles des années 1780 – 1790, représentent les preuves écrites des formes de pouvoir

exercées au sein de la communauté. Si ces registres offrent un certain regard sur le pouvoir politique local, ils peuvent également démontrer comment ce pouvoir se transmet entre rivaux politiques à la fin du siècle.

## 1) Trois branches lésées ?

Dans ce premier chapitre consacré aux Ferrier du XVIII<sup>e</sup> siècle, seront analysés trois parcours différents : celui des brassiers, celui des négociants ainsi que celui des notaires. Combiner ces trois éléments en même temps est une conséquence directe des informations trouvées dans les documents d'époque, la branche des consuls en fournissait beaucoup plus. Par ailleurs, la question posée ici sera de savoir si ces trois lignées ont été lésées par la force des événements, par des stratégies volontaires non concluantes ou bien même par l'importance trop grande qu'avait pris les cousins consuls.

Après les comptes de tutelle des enfants Ferrier – Daydé évoqués plus haut, Jean Ferrier (1679 – 1756, surnommé « jeune » pour le différencier de ses cousins notaire et consul) est, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le père d'une descendance distinguée en deux branches. Dans divers actes, il est qualifié de ménager, c'est-à-dire celui qui dispose d'un droit d'usage sur le sol perceptible de faire vivre un ménage et d'assurer sa reproduction<sup>179</sup>. Comme dit précédemment, la particularité de la famille Ferrier est que ses membres appartiennent à diverses catégories socio-professionnelles. La branche ici présentée n'aspire à aucune logique d'ascension sociale jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Peut-on parler de force implacable des événements ou de modestie de la part des descendants du simple pêcheur ?

---

179 MORICEAU J.-M., « Exploitants agricoles », In : BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire [...], op. cit.*, pp. 527 – 528.

Au verso du 129<sup>e</sup> folio du compoix de 1707, Jean Ferrier « jeune » était allivré pour un peu plus de dix-huit livres<sup>180</sup>, soit moitié moins que son cousin notaire.

**Tableau 16 : Liste des biens fonciers de Jean Ferrier « jeune », selon le compoix terrier de 1707.**

Biens possédés	Localisation	Cers (ouest)	Marin (est)	Midi (sud)	Aquilon (nord)	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Allivré (en livres)
Maison	Ville	Barth. Jean, H <sup>rs</sup> Ant. Courbeilhe	Rue	H <sup>rs</sup> Courbeilhe	Barth. Valat, Barth. Jean	59,28	2,79166
Courtal	Chemin de la mer	Chemin	Barth. Viard jeune, H <sup>rs</sup> Fr. Fabre	Jean Valat	Chemin, Barth. Viard	35,568	1,7875
Champ	La Prade	Marguerite Solier	Marguerite Solier	Jean Ferrier notaire	Marguerite Solier	2 581,5	0,6
Jardin en ferrajal	Au Canal	Françoise de Prax	Françoise de Prax	M <sup>e</sup> Jacques Angles	Le Canal	787,66	0,4166
Champ et Mailheul	<i>Al roc a l'estang bouyé</i>	Vie	Bernard Gatignol	Barth. Valat, herm	H <sup>rs</sup> François Fabre	7 095	1,7
Champ (tient Claire Ferrier)	<i>A la Sarraliere</i>	H <sup>rs</sup> Louis André	Jean Olive	Jean Ferrier notaire	M <sup>e</sup> Jacques Angles, S <sup>f</sup> Jérôme Alaric	2 955,95	0,679166
Vigne (tient Claire Ferrier)	Au chemin de la mer	H <sup>rs</sup> Etienne Fabre	P. Aligou, A. Dazille	Ant. Courbiere	Ledit chemin	2 434,5	0,55
Olivette et Champ	<i>Als Pradals</i>	Louis Astre	François Candelon vieux	Ant. Taillade	François Candelon vieux	4 591	1,60416
Herm	Chemin du <i>paigne</i>	H <sup>rs</sup> Bernard Razouls	Ledit chemin	André Tintayne	Vacant	5 147	0,11666
Vigne	Graselles	Jean Gransar, Isabeau Malafre	Bernard Viard, Marie Médal	H <sup>rs</sup> Louis Malaret, ledit Gransar	H <sup>rs</sup> Anne Marie Razouls	3 755	1,125
Champ avec oliviers	<i>Al pendant de l'estang bouyé</i>	H <sup>rs</sup> Ant. Valat	Chemin	Philippe Fauguière	H <sup>rs</sup> Ant. Valat	2 573,5	0,82916
Champ (tient D <sup>elle</sup> Solier)	Au pla	H <sup>rs</sup> J.F. Rieuma	Jérôme Alaric	Antoine Taillade	Jérôme Alaric	5 540,288	1,4916

180 A.M.S., CC 8, f<sup>o</sup> 129 verso – 130 verso, Jean Ferrier *jusne*, 1707.

Champ	<i>Alorte nouvelle</i>	Chemin	M <sup>c</sup> Jacques Angles	Antoine Borgues	Isabeau Candelon, Marie Ferrier, ledit Angles	4 172	1,5
Champ (tient Claire sa sœur en 1712)	Au Pla	J. Alaric, I. Candelon chemin <i>des ouviels</i>	Philippe Fauguière, Melchior Bousquet	Chemin	Ladite Candelon	9 182	2,0625
Champ	Au Pla	H <sup>rs</sup> André Prax	Jean Griffot	Jacques Alary	Jean Ferrier notaire	2 365	0,65
Olivette (tient les h <sup>rs</sup> François Fabre en 1708)	<i>Al pendant de l'estang bouyé</i>	Jean Ferrier notaire	J. Alaric, G. Jué	Ledit Alaric	Vie	1 007,25	0,30416
<b>ALLIVREMENT TOTAL : 18,2039 livres.</b>							

Le compoix terrier de 1707 fournit encore des informations essentielles. D'une part, Jean habite la même maison que son aïeul au même prénom, « fils de Bertrand », détenait en 1654. Son courtal au chemin de la mer correspond également à celui de son grand-père « hors la Porte Saint-Antoine ». Il avait quasiment 95 m<sup>2</sup> de surface bâtie. Par contre, il ne détenait plus aucune terre en indivision avec ses cousins Ferrier – Gatignol. D'autre part, sa sœur Claire, qui était placée sous tutelle avec lui en 1685, est toujours vivante et recueille quelques uns de ses biens après l'établissement du compoix. Propriétaire de deux champs et d'une vigne, Claire enlève à son frère 1,457 ha des terres cultivables qu'il possédait en 1707. Deux autres mutations, inscrites en marge du compoix, permettent de dire que Jean « jeune » voit la superficie de ses propriétés diminuer de 2,1 ha (21 119,78 m<sup>2</sup>) ; superficie passant donc de 5,7 à 3,6 hectares en cinq ans. Cela ne change en rien au fait que la branche des brassiers peut être désormais qualifiée de branche de ménagers au XVIII<sup>e</sup> siècle. La tutelle tenue par les oncles de Jean, Pierre Salettes et Bernard Daydé, a aidé le ménager orphelin à gérer ses biens de manière à en tirer des revenus.

De plus, grâce aux minutes du notaire Jean-François Barou, il est sûr que le champ tenu par Demoiselle Solier au Pla (douzième bien dans la liste) lui a été vendu en

1715 pour 150 livres<sup>181</sup>. L'importance de croiser les sources, les documents, est toujours nécessaire. Par exemple, ici, il est possible de suivre complètement la possession d'un bien en éludant les doutes et les zones d'ombres sur son appartenance. Un autre compoix, rédigé en 1720, permet d'en savoir plus sur la vie de Jean Ferrier « jeune » ménager. À la différence de celui de 1707, celui-ci recense les impositions pour les biens meubles et les capitaux, on parle alors de compoix cabaliste. Le ménager est alors allivré dix-sept sous et six deniers pour « un mulet, industrie et faculté »<sup>182</sup>.

Les noces de Jean Ferrier « jeune » peuvent donner, dans une sphère plus privée, un autre regard sur le niveau de fortune de ce ménager. En 1701, il épouse François Huc qui décède dix-sept ans plus tard<sup>183</sup>. Le registre paroissial ne porte pas d'autres informations sur les parents de la mariée que leurs noms mais feu Michel Ferrier, père du marié, est mentionné « laboureur ». Le cousin notaire, Barthélémy Ferrier, est présent aux obsèques de Françoise : les cousins étaient donc encore intimes.

Outre cela, ce sont les deuxièmes noces de Jean qui nous intéressent plus. Cette deuxième union pose problème. D'abord, elle a lieu à peine quatre mois après le décès de sa première épouse. En 1718, la fiancée s'appelle Marguerite Martrou, elle est la fille de Jean Martrou de La Palme. Autre fait marquant : Marguerite est veuve de Pierre Huc<sup>184</sup>, frère de Françoise Huc, femme en premières noces de Jean Ferrier. Autrement dit, Jean Ferrier épouse sa belle-sœur par alliance. On aurait pu penser que ce genre d'union était prohibé mais, dans ses travaux sur les mariages entre parents, Jean-Marie Gouesse constate que, concernant la France à l'époque moderne, les mariages entre beau-frère et belle-sœur et les dispenses, accordées généralement par la Chancellerie, étaient nombreux. Les unions comme celles-ci servaient les intérêts des familles concernées<sup>185</sup>. De plus, les études réalisées à partir de l'outil « analyse de réseau » ont

---

181 A.D. 11, 3E 16 276, M<sup>e</sup> Jean-François Barou, f<sup>o</sup> 213 verso, vente d'un champ du Sieur Jean Ferrier à Demoiselle Marguerite Solier, 26 août 1715.

182 A.M.S., CC 18, Compoix cabalistes et d'industrie, 1720 – 1790, cahier 1720.

183 A.M.S., GG 9, f<sup>o</sup> 51, mariage Ferrier & Huc, 11 janvier 1701 ; f<sup>o</sup> 296, sépulture de Françoise Huc, 7 juillet 1718.

184 A.M.S., GG 9, f<sup>o</sup> 222 verso, sépulture de Pierre Huc, 23 mai 1717.

185 GOUESSE Jean-Marie, « Mariages de proches parents (XVI<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle). Esquisse d'une conjoncture. » In : *Le modèle familial européen. Normes, déviance, contrôle du pouvoir. Actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma (1984)*, Rome : École française de Rome, 1986, pp. 31 – 61.

démontré qu'un mariage, sous l'Ancien Régime, pouvait créer un réseau mettant en lien plus d'une dizaine de personnes<sup>186</sup>.

Par ailleurs, le contrat de mariage du couple Ferrier – Martrou est présent dans les minutes de J.-F. Barou. Rédigé la veille de la cérémonie religieuse, le contrat prévoit la constitution d'une dot par la mariée s'élevant à 400 livres dont cent furent données à l'époux sous la forme « d'un déshabilleur, robes, bagues et nippes »<sup>187</sup>. L'acte prévoit également que l'époux, en tant que procureur général et spécial, pourra constituer le surplus de la dot sur les biens du premier époux de Françoise : Pierre Huc ; chose qui fut faite deux ans après, Jean acquérant la moitié des biens en question sous la forme de 154 livres, 16 sous et 1 denier<sup>188</sup>. Jean Salettes, cousin, et Bernard Daydé, ancien curateur à conseil du marié furent présents à la cérémonie : les rapports familiaux étaient encore au beau fixe malgré l'affaire de la tutelle. En 1719, Marguerite vit sa dot augmenter par héritage de plus de 500 livres<sup>189</sup>. En deux ans, le nouveau couple put se constituer une dot s'élevant à 1 163 livres, 1 sol et 5 deniers. Malgré le mauvais regard de l'Église, les familles devaient trouver un réel avantage quant aux successions des conjoints décédés.

**Tableau 17 : Enfants du couple Jean Ferrier – Françoise Huc.**

Enfant	Baptisé(e) le ...	Parrain	Marraine	Réf. de l'acte
Pierre	9 janvier 1702	Pierre Huc, grand-père mat.	Anne Benezeth, épouse J. Salettes	GG 9, f° 65 v.
Michel	21 janvier 1705	S <sup>r</sup> Jean Ferrier, notaire	Marie Anglade, tante maternelle	GG 9, f° 110 v.
Simone	9 décembre 1707	S <sup>r</sup> Bernard Daydé, m <sup>e</sup> apothicaire	Claire Ferrier, tante paternelle	GG 9, f° 154 v.
Jean-Henri	9 janvier 1711	S <sup>r</sup> Jean-Henri Lassere, 1 <sup>er</sup> consul perpétuel	D <sup>elle</sup> Anne Cabayé, épouse Tisseyre	GG9, f° 200.
Marie Anne	21 octobre 1714	S <sup>r</sup> Barth. Ferrier	Guillaume Huc, tante mat.	GG 9, f° 250.
François	17 novembre 1717	Pierre Francès	Rose Valat	GG 9, f° 287.

186 HAMBERGER Klaus, DAILLANT Isabelle, « L'analyse de réseau de parenté : concepts et outils », In : *Annales de démographie historique*, Paris, Belin, 2008/2, n° 116, pp. 13 – 52.

187 A.D. 11, 3E 16 277, J.-F. Barou, f° 98, contrat de mariage Jean Ferrier – Marguerite Martrou, 2 novembre 1718.

188 A.D. 11, 3E 16 278, f° 88, suite des modalités du contrat de mariage Ferrier – Martrou, 1<sup>er</sup> août 1720.

189 A.D. 11, 3E 16 278, f° 33, modalités du CM Ferrier – Martrou, 8 août 1719.



Le premier mariage de Jean Ferrier donna naissance à six enfants listés ci-dessus. Quatre d'entre eux ne laissèrent pas postérité : Simone (morte en 1712), Jean-Henri (mort en 1725), Marie Anne (morte en 1751) et François (mort en 1719). Là encore, le cercle des parrainages s'étend au-delà du noyau familial. Le baptême de Jean-Henri en est l'exemple précis : le premier consul de la communauté est le parrain du petit garçon. Il faut rajouter que le père du baptisé est alors mentionné comme second consul. Malgré son statut de ménager, Jean s'occupait comme ses cousins des affaires de la communauté. Ce qui incite à aller regarder du côté des délibérations municipales. Après lecture, il semble que ce soit l'année 1710 – 1711 soit la seule où Jean Ferrier soit consul. Le 30 août 1710, Pierre Miquel propose pour le remplacer comme second consul MM. Jean Garaguel, Jean Ferrier et François Francès. Les votants du 7 septembre acceptent unanimement Ferrier à ce poste. Comparée à celle du contrat de mariage de 1718, la signature au bas de la délibération confirme que c'est bien le même Jean Ferrier<sup>190</sup>. Auparavant, seuls ses cousins « bourgeois » et « notaire » furent omniprésents dans les délibérations. La lacune de près de vingt-deux ans dans ces registres empêche de savoir si le ménager eut une vie politique plus considérable.

**Tableau 18 : Enfants du couple Jean Ferrier – Marguerite Martrou.**

Enfant	Baptisé(e) le ...	Parrain	Marraine	Réf. de l'acte
Jean	10 octobre 1720	Jean Salettes, cousin paternel	Françoise Pons, épouse Clerc	GG 9, f° 325 v.
Cécile Françoise	22 novembre 1722	S <sup>r</sup> Joseph Daydé, cousin paternel	D <sup>elle</sup> Françoise Ferrier, cousine (?)	GG 9, f° 352 v.
Marguerite	13 juillet 1725	Jean Martrou, oncle maternel	Jeanne Chaffary, épouse Izombard	GG 9, f° 379 v.
Anne	6 mai 1728	Michel Ferrier, demi-frère	Catherine Alary, fiancée du parrain	GG 9, f° 419 v.
Claire	14 novembre 1730	J.P. Bonne	Claire Gourbeille	GG 9, f° 422 v.

Le parrainage exposé ci-dessus paraît confirmer l'hypothèse selon laquelle Jean Ferrier n'eut pas plus d'affaires au conseil de la communauté après son année de 190 A.M.S., BB 8, f° 336 verso, officiers de la communauté, 7 septembre 1710.

consulat. Des six enfants du premier lit de Jean Ferrier, seul son fils Michel semble avoir survécu. Par contre, les enfants conçus avec Marguerite Martrou parvinrent à l'âge adulte et au moins trois se marièrent. Il est donc temps de passer aux générations suivantes.

Il paraît logique d'aborder en premier lieu l'aîné de toute cette progéniture, Michel Ferrier. C'est d'ailleurs le premier des enfants du laboureur à se marier. En 1732, il épouse Catherine Alary que l'on sait fiancée à lui depuis au moins quatre ans. Paroissiens de Saint-Félix également, ses parents sont Bernard Alary (profession non renseignée) et Anne Sizelles. Furent encore présents le cousin notaire Barthélémy et Thomas Roussi que l'on sait allié à la branche dite des négociants<sup>191</sup>.

**Tableau 19 : Enfants du couple Michel Ferrier – Catherine Alary.**

Enfant	Baptisé(e) le ...	Parrain	Marraine	Epoux/épouse	Réf. des actes
Anne	4 sept. 1733	Jean Ferrier	Élisabeth Alaric	Pierre Ducasse (v. 1760)	GG 9, f° 396 v.
Antoine	8 janvier 1736	Guillaume Alary	Guillaumette Hugues	Marie-Rose Tarbouriech (1766)	GG 10, f° 7 v.
Jean	12 déc. 1738	Jean Ferrier, oncle paternel	Françoise Alaric	Élis. Raynaud (1765)	GG 10, f° 43
Fr. Élisabeth	20 nov. 1744	M. Jean Ferrier, bourgeois	Sophie Vergues, ép. Delom (de Roquefort)	Pierre Dupuy (1769)	GG 10, f° 145v.
Marie Françoise	10 nov. 1747	Bruno Ferrier	D <sup>elle</sup> Marie Fr. Soulier	J.P. Cauvet (1768)	GG 10, f° 201

Une chose est sûre : les alliances matrimoniales de ces personnages se font dans le même milieu socio-professionnel sigeannais composé de laboureurs, de brassiers et de marinières. Les noces religieuses inscrites dans les registres paroissiaux et mises au propre en quatrième colonne du tableau ci-dessus indiquent que : Marie-Rose Tarbouriech est fille de boulanger, Élisabeth Raynaud est fille de fermier, Jean Pierre

<sup>191</sup> A.M.S., GG 9, f° 463, mariage de Michel Ferrier et de Catherine Alary, 8 novembre 1732.

Cauvet est fils d'un patron de tartane, Pierre Dupuy est matelot (son père homonyme est brassier)<sup>192</sup>.

Dans la branche cadette, les enfants en secondes noces de Jean Ferrier, laboureur, atteignent également l'âge de trouver époux(se). L'aîné, comme son père, aura deux femmes : Marianne Barsalou en 1746 et Marie Monsarrat en 1753. Sa première épouse est la fille « de feu Jean Barsalou aussi laboureur et d'Élisabeth Hagart, épouse en secondes noces de Bernard Roussel, pasteur »<sup>193</sup>. Quasiment sept ans plus tard, sa seconde épouse est la fille de « feu Mathieu Monsarrat, laboureur, et de Marie Abéran »<sup>194</sup>. Pour en terminer avec cette longue liste de noces, il faut rajouter que les sœurs de Jean Ferrier (1720 – 1783) trouvent elles aussi des conjoints. Cécile Françoise se marie avec le marinier Antoine Vier (1747), Marguerite semble épouser Barthélémy Cauvet (1752) et Claire devient la femme de Jean Biances dit Beauséjour, originaire de Mauvaisin, diocèse de Lombez, près de Toulouse (1760)<sup>195</sup>.

Plusieurs contrats de mariage furent retrouvés dans les minutes d'Antoine Barthélémy Ferrier ; ce qui permettra de savoir si le niveau de fortune de la famille a évolué et de comparer quelles sommes étaient investies dans ces nombreuses unions.

Comme pour son père, le contrat de mariage concernant Jean Ferrier évoque ses secondes noces. Le 3 juin 1755, le couple nouvellement formé passait devant notaire pour définir les modalités financières d'union<sup>196</sup>. Premièrement, il est défini que la jeune mariée constitue sa dot avec tous ses biens (150 livres). Deuxièmement, le père du marié, sentant son proche décès, institue son fils, jeune marié, en héritier et lui lègue tous ses biens. Outre douze messes basses de requiem, il lui exige également de s'occuper de sa mère bientôt veuve et de ses demi-frères et demi-sœurs et de payer cent livres à chacune de ses trois sœurs légitimes. Enfin, nous apprenons que le père de Marguerite Martrou était brassier de la ville de Bourges et que le mari de Françoise Ferrier (sœur de Jean), Antoine Vier, était chirurgien.

---

192 A.M.S., GG 11, f° 143 verso, f° 153, f° 176 verso, f° 188.

193 A.M.S., GG 10, f° 183, mariage de Jean Ferrier et de Marianne Barsalou, 16 novembre 1746.

194 A.M.S., GG 11, f° 10 verso, mariage de Jean Ferrier et de Marie Monsarrat, 16 janvier 1753.

195 A.M.S., GG 10, f° 187 verso ; GG 11, f° 7 verso, f° 93 verso.

196 A.D. 11, 3E 16 290, A.B. Ferrier, f°285, contrat de mariage Jean Ferrier – Marie Monsarrat, 3 juin 1755.

Cinq ans jour pour jour après la rédaction de ce contrat, c'est au tour de la sœur de Jean, Claire, de constituer sa dot avec Jean Bienes. Ce dernier est qualifié de maître cordonnier, chose qu'on ignorait jusqu'alors. Sa jeune femme constitue sur les biens de son père cent livres de dot ainsi qu'« un habit neuf complet qu'elle a fait pour les noces, une paire boucles d'argent, une croix d'or et autres petits effets évalués »<sup>197</sup> à cinquante livres. Le fiancé reconnaît la dot et il est convenu que le survivant à l'autre touchera vingt livres de plus.

Le 16 avril 1766, dans la branche aînée, Antoine Ferrier et sa jeune femme, Marie Rose Tarbouriech, se trouvent à l'étude notariale. Du côté Ferrier, Antoine reçoit de son père une vigne située au tènement de la Sarraillière, contenant une céterée et une cartière (2 782,5 m<sup>2</sup>), et, de sa mère, une maison aux faubourgs. Il est même prévu que le jeune couple s'installe au second étage pour cohabiter avec les parents Ferrier – Alary. Ce mode de cohabitation correspond parfaitement avec celui de la famille élargie, théorisé par Peter Laslett : structure familiale ascendante<sup>198</sup>. Du côté Tarbouriech, la dot s'élève à cinq cents livres dont cent livres de bijoux et effets. Sa tante, Jeanne Chaffort s'engage à lui léguer cent livres de plus par légat un an après sa disparition.<sup>199</sup>

Deux ans s'écoulent avant que la dernière de la fratrie, Marie Françoise, passe contrat de mariage avec Jean Pierre Cauvet. La dot de la mariée est composite : soixante-dix livres d'ors et déjà apportées, cent livres que le père promet de payer dans deux ans, cent livres offertes par une tante Alary (veuve Gleizes) un an après son décès et trente livres d'augment nuptial que le survivant gagnera sur le décès de l'autre. Le tout porté à trois cents livres. L'apport du père du marié, capitaine naviguant, est simplement du mobilier :

« Un lit à grenouille, avec ses rideaux d'indienne damas avec sa paillasse, matelas, couverture d'indienne piquée, deux linceuls neufs avec son traversier, et donner pour ustensile de cuisine, une casserole, un poêlon, une poêle à frire, un grill de fer, une pelle et pincettes et une paire landiers, de plus une bassinoire, six chaises garnies de paille, une table à pliant, quatre nappes, six serviettes, six essuie-mains et un miroir avec son cadre doré. »<sup>200</sup>

197 A.D. 11, 3E 16 290, f° 159, contrat de mariage Jean Bienais – Claire Ferrier, 3 juin 1760.

198 LASLETT Peter, « La famille et le ménage : approches historiques », In : *Annales ESC*, 1972, p. 82.

199 A.D. 11, 3E 16 290, Gabriel Ferrier, f° 66, contrat de mariage Antoine Ferrier – Marie Rose Tarbouriech, 16 avril 1766.

200 A.D. 11, 3E 16 296, f° 38 verso, contrat de mariage Jean Pierre Cauvet – Marie Françoise Ferrier, 20 août 1768.

Que peut-on retenir de ces diverses dots ? Pour rappel, la dot du second mariage de Jean, leur père (ou grand-père) commun, laboureur, s'élevait à quatre cents livres. Les dots ne dépassent pas 500 livres. Ce seuil est atteint assez logiquement par l'héritier de la branche aînée Antoine. On pourrait penser que la volonté d'ascension sociale n'a pas effleuré cette branche Ferrier pourtant même si les sommes paraissent dérisoires par rapport à leurs cousins et cousines, le nombre de contrats retrouvés est plus important. La famille composée de brassiers, laboureurs parvient à allier les filles avec d'autres corps de métiers (mariniers, boulangers, cordonniers). On peut en conclure qu'ils vivent décentement de leurs revenus.

Le compoix terrier de Sigean établi en 1778 est le dernier document qui comporte des renseignements sur le patrimoine de cette branche de la famille Ferrier. En effet, sont présentes les rubriques de Jean Ferrier (f° 394 – 397), fils en secondes noces de Jean Ferrier (1679 – 1756), Michel Ferrier, son demi-frère aîné (f° 397 – 401), et Antoine Ferrier, fils de Michel (f° 402 – 403)<sup>201</sup>.

---

201 A.M.S., CC 2 – 9, Compoix terriers de Sigean, sous-série 9, folioté 1 – 852, fin du compoix non foliotée, avec tables, 1778.

**Tableau 20 : Liste des biens fonciers de Jean Ferrier (1720 – 1783),  
selon le compoix terrier de 1778.**

Biens possédés	Localisation	Cers (ouest)	Marin (est)	Midi (sud)	Aquilon (nord)	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Allivré (en livres)
Maison	La ville	Marie Bounes, épouse Reigne	Rue	Marie Bounes, épouse Reigne	Étienne Cauvet	57,304	8,0875
Patu ouvert	À la porte Saint-Antoine	Chemin	Antoine Sirven	Jean Peguilhou, H <sup>s</sup> Fr. Peguilhou	François Valat	77,064	0,08125
Vigne	Au midi de l'étang Boyer	H <sup>s</sup> Pierre Bousquet	Herm de non valeur	Antoine Olive, herm	Bernard Cauvet, fossé	3 477	1,10625
Champ et Herm	À Laval	Vacant	Le Grand chemin	Vacant	Joachim Bonnet	4 033	0,38333
Champ et herm	À Laval	B. et G. Cauvet, M. Angles, S <sup>r</sup> Moynier	S <sup>r</sup> Alexis Francès, vacant	Jean Cathala	Augustin Alary, Paul Artigue	11 130	1,83333
Champ et vigne	Au Recobre	Non valeur	Vacant	Non valeur	Vacant, D <sup>elle</sup> Soulier	1 251	1,525
Champ (32 oliviers)	<i>Al Caux</i>	Michel Ferrier	Chemin	Joachim Bonnet	Michel Ferrier	9 043	1,87916
Jardin	À <i>Malvie</i>	Un ferratjal de la Recturie	M. Angles, Rec de l'étang Boyer	Vie, H <sup>s</sup> S <sup>r</sup> Louis Ferrier	Le canal	1 018,87	0,45833
Champ (15 oliviers)	<i>Al Viala</i>	Félix Pons	A. et P. Dounat	Jacques Delord	D <sup>elle</sup> Claire Montezine	6 120	1,05833
Patu ouvert (indivis avec J. Cathala et A. Miquel)	À Laval	Vacant	Antoine Miquel	Vacant	Antoine Miquel	Le tout : 284,544	Sa part : 0,1
<b>ALLIVREMENT TOTAL : 8,512456 livres</b>							

Jean Ferrier possède 134,368 m<sup>2</sup> de surface bâtie à Sigean (une maison et patu couvert) ainsi qu'une superficie de 3,6 hectares de terres cultivées (cinq champs, une vigne, un jardin). Il est étonnement moins allivré que son demi-frère aîné, Michel, qui possède 3 hectares de propriétés foncières dont une maison, un patu, quatre vignes, deux champs et un herm (pour un allivrement total de 7,846 livres). Le fils de Michel,

Antoine, est également allivré une livre, quinze sols et demi denier pour la possession de deux champs.

La transmission du patrimoine chez les Ferrier brassiers et ménagers aura donc plutôt favorisé la branche cadette née au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Construisant des unions avec le même milieu social et économique que leurs ancêtres tout le long du siècle, les Ferrier brassiers n'aspirent pas à une logique d'ascension sociale. Ceux-ci restent néanmoins de petits propriétaires fonciers et ce jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

\*

Comme vu précédemment, François Ferrier et Marguerite de Gaja ne baptisèrent pas leurs enfants à la paroisse de Saint-Félix mais certains éléments dans les registres de celle-ci peuvent confirmer ces faits. Le couple semble avoir eu sept enfants : quatre garçons et trois filles. Bernard, l'aîné décède à cinquante ans en 1728 et serait donc né vers 1678, année du mariage de ses potentiels parents. Vient ensuite Jean, un garçon mort après seulement cinq années d'existence (1682 – 1687)<sup>202</sup>. Nous reviendrons plus loin sur le cas de Louis, le troisième enfant du couple né en 1680. Il n'existe cependant pas d'acte de baptême concernant François mais, si comme sa sépulture l'atteste, il serait né en 1694. Ce quatrième homme ne semble pas avoir eu d'alliance mais, à sa mort, il est mentionné comme étant « ancien capitaine de la garde-côte »<sup>203</sup>.

Dans les années 1730, il signe plusieurs actes de registres paroissiaux aux côtés de ses cousins Ferrier notaires et consuls, dont certains ont été aussi formés dans la même compagnie militaire. Les indices ne manquent plus : il est certain que chaque premier né des fratries chez les Ferrier passait quelques années dans la garde-côte. En réalité, cet exercice relevait de l'obligation : tous les hommes, de 18 à 60 ans, dont le clocher de la paroisse est à moins de 2 lieues (environ 8 km) du rivage marin, sont astreints à participer à cette "Milice Garde-côte". Les capitaines et lieutenants font faire mensuellement, le dimanche, l'exercice aux miliciens<sup>204</sup>. Les règlements de ce service

---

202 A.M.S. GG 8, f<sup>o</sup> 192, sépulture de Jean Ferrier, 1<sup>er</sup> juillet 1687.

203 A.M.S. GG 12, f<sup>o</sup> 61, sépulture de François Ferrier, 17 juin 1761.

204 MARION Marcel, *op. cit.*, pp. 379 – 380.

obligatoire furent remaniés plusieurs fois au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'après André Corvisier, la marine française étant nettement inférieure à celle des Anglais, la défense des côtes fut très mal organisée. Selon Olivier Chaline, cette auto-défense locale était un devoir envers le roi. Les plus aisés, les bourgeois, d'une localité se réunissaient et s'entraînaient pour créer une « bonne ville », celle qui se défend elle-même<sup>205</sup>. Cet élément de l'histoire militaire d'Ancien Régime revêtait un rôle local. Aussi n'ont-elles fait l'objet que de quelques recherches locales<sup>206</sup>. Les archives concernant le Bas-Languedoc, notamment Leucate, sont encore à découvrir.

La carrière militaire des Ferrier n'eut probablement donc pas d'influence sur leur prestige social mais une des pistes de recherches consisterait à découvrir qui les jeunes hommes de la famille ont rencontré lors de leur service et si ces relations les ont aidé personnellement.

Il est sûr de dire que le couple Ferrier / De Gaja a eu au moins trois filles. Ne connaissant pas leurs dates de naissance, il est possible d'affirmer que chacune s'est unie à un fiancé issu de famille prestigieuse.

Marie a épousé, le 4 août 1708<sup>207</sup>, le Sieur François Barral, fils des feux Jean Barral et Damoiselle Marguerite Aubepane. Même si nous ne savons pas quel métier pratiquent ces Barral, la famille est originaire de la paroisse de Cardonnet, diocèse de Béziers.

Onze ans plus tard<sup>208</sup>, Claire Ferrier devient la femme de François Thiroux, sieur du Sault, avocat en Parlement de Paris, fils de Monsieur François Thiroux, ancien conseiller au Présidial d'Autun, et de Dame Jeanne Goujon. Être avocat en Parlement signifiait être licencié en droit et avoir suivi un stage de deux ans (le plus souvent chez un procureur)<sup>209</sup>. Les témoins au mariage furent Bernard Pech, lieutenant colonel d'infanterie et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, Simon Alexis Tixier, ancien

---

205 CHALINE Olivier, *Les armées du Roi, le grand chantier, XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> s.*, Paris, Armand Colin, 2016, p. 132.

206 CORVISIER André, « La défense des côtes en Normandie contre les descentes anglaises pendant la guerre de Sept Ans », In : *Revue internationale d'histoire militaire*, n° 35, 1976, pp. 1 – 40.

207 A.M.S., GG 9, f° 161 verso, mariage de François Barral et de Marie Ferrier, 4 août 1708.

208 A.M.S., GG 9, f° 309, mariage de François Thiroux et de Claire Ferrier, 30 août 1719.

209 GAZZANGIA Jean-Louis, « Avocats », In : BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire [...], op. cit.*, pp. 117 – 119.



magistrat d'Autun et Jean Gaja(c), premier consul de Narbonne et parent de la mère de la mariée.

Enfin, et non des moindres, la dernière de la fratrie, Rose de Ferrier, épouse le noble Louis Jourdain de Pompadour, Sieur de Fontanilles, en septembre 1729<sup>210</sup>. Le jeune marié est capitaine au régiment de Touraine et le fils de noble Jean de Jourdain et de Dame Claire de Pompadour. Selon les critères établis par O. Chaline dans son ouvrage sur les armées du roi de France, il existe trois types de noblesses dans ces armées. La haute noblesse a l'assurance des commandements selon divers grades d'officiers généraux, la bonne noblesse provinciale peut ambitionner les compagnies et les régiments tandis que la petite noblesse (et fils de bourgeois) ont des chances de servir dans la marine ou dans des charges militaires non vénales<sup>211</sup>. L'époux de Rose Ferrier semble appartenir au deuxième groupe.

La famille Pompadour mériterait une étude à elle toute seule. D'une part, avant le cadre de notre étude, ses ancêtres semblent liés à l'assassinat de Gabriel Delom, l'ancien propriétaire de la Maison dite Ferrier dans laquelle nos protagonistes de la branche des consuls habitèrent au XVIII<sup>e</sup> siècle. D'autre part, après cinq générations partant de l'ancêtre commun, c'est la première union attestée d'une Ferrier avec une lignée noble. Rose prend d'ailleurs la particule « de » grâce à son mariage prestigieux et devient une « De Fontanilles ». Un document du fonds Jean-François Barou aux Archives Départementales de l'Aude permet d'en savoir un peu plus sur le niveau de fortune de cette famille : il s'agit de l'inventaire après décès de Pierre de Pompadour<sup>212</sup> dont l'un des héritiers, par sa mère, fut le jeune marié. Le document comporte, en son début, un bref inventaire des biens meubles dans lesquels sont notamment recensés des meubles en bois dit nobles, comme le noyer, et un cheval noir, certes éclopé mais la propriété d'un cheval est typique chez les nobles de cette époque. S'en suit une longue liste de documents papiers, lettres appartenant au défunt et permettant de recréer une partie la généalogie Pompadour à la tête de plusieurs seigneuries des Corbières (Mattes,

---

210 A.M.S., GG 9, f° 431, mariage de Louis Jourdain de Pompadour et de Rose de Ferrier, 25 septembre 1729.

211 CHALINE Olivier, *op. cit.*, p. 29.

212 A.D. 11, 3E 16 284, Jean-François Barou, feuilles volantes 1726 – 1730, inventaire des biens de Pierre de Pompadour, 3 janvier 1727.

Portel, Villesèque, etc.). La détérioration des feuillets de l'inventaire rend incomplète son exploitation.

Plusieurs autres éléments sont à prendre en compte dans les mariages des enfants Ferrier – Gaja : premièrement, seules les filles semblent avoir eu droit à des unions prestigieuses pourtant célébrées après la mort de leur père. En effet, seule comparaison possible avec le mariage de Louis Ferrier qui épouse Geneviève Bouillade (ou Bouillard). Il s'agit peut-être d'une parente de la famille Bouilhade qu'évoque Gilbert Larguier lorsqu'il explique les relations commerciales ville – campagne en Narbonnais : Jacques Bouilhade était un marchand qui trafiquait entre Narbonne et les Corbières<sup>213</sup>. Évoquant ici les solidarités communautaires, ce mariage était peut-être un moyen pour la branche des Ferrier négociants de développer son activité. Néanmoins, les parents ont peut-être laissé le choix de leur conjoint à leurs enfants : les premiers enfants (les fils) ne semblent pas prendre épouse. Pourtant, à la mort de François Ferrier avant 1708, ses filles prennent rapidement époux ; des époux prestigieux qui favoriseraient une ascension sociale ainsi qu'une transmission de patrimoine mais pas celle du nom.

La branche des Ferrier négociants s'incarne donc dans la seule descendance de Louis Ferrier et de Geneviève Bouillade. Le couple semble avoir deux enfants : Hyacinthe et Geneviève Espérance. Le garçon est trouvé témoin à deux baptêmes en décembre 1718 et en octobre 1721<sup>214</sup> ; il est, comme son oncle François, capitaine de la Garde-côte. La fille, Geneviève, contracte elle aussi une union prestigieuse avec Bernard de Pech, membre d'une famille noble de Sigean<sup>215</sup>. Le 17 août 1738, elle épouse le capitaine d'infanterie, fils de noble Bernard de Pech, lieutenant colonel et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Dame Françoise Robertine Quarré de Tilly. Cette union confirme la volonté de cette branche Ferrier à accéder au second ordre. Geneviève prend désormais à son nom, comme sa tante Rose, la particule « de ». En plus des pères des mariés, il faut noter la présence à cette cérémonie du cousin Jean-

---

213 LARGUIER Gilbert, *Le drap et de le grain [...], op. cit.*, p. 947.

214 A.M.S., GG 9, f° 299, baptême de Pierre Martrou, 17 décembre 1718 ; f° 338, baptême de Marie Madeleine Itié, 30 octobre 1721.

215 A.M.S., GG 10, f° 39, mariage de Bernard de Pech et de Geneviève E. de Ferrier, 17 août 1738.

Baptiste Ferrier, capitaine de la garde-côte (branche des consuls), qui occupera une grande partie de l'étude un peu plus loin.

Fondé en 1696 par Louis XIV, l'ordre royal et militaire de Saint-Louis récompensait les officiers catholiques présents dans l'armée du roi depuis au moins dix ans d'expérience. Trois grades existaient au sein de cet ordre : chevalier, commandeur et grand-croix. Chacun correspondait à un insigne distinctif : médaille blanche et/ou écharpe rouge<sup>216</sup>. La création de cette institution visait à récompenser le mérite individuel<sup>217</sup>. Le décoré obtenait parfois une pension et, par la même occasion, une valorisation de son prestige social et celui de sa famille.

**Tableau 21 : Enfants du couple Bernard de Pech – Marie Geneviève Espérance Ferrier.**

Enfants	Baptisé(e) le ...	Parrain	Marraine	Réf. de l'acte
Louis et Bernard	28 novembre 1738	Louis Ferrier, grand-père maternel	Françoise Quarré de Tilly, grand-mère paternelle	GG 10, f° 42 v.
Rose	31 octobre 1740	Bernard de Pech, grand-père paternel	Rose Ferrier de Fontanilles, tante maternelle	GG 10, f° 70.
Pierre	3 décembre 1741	Pierre de Pech (absent, J.B. Ferrier baillis, faisant pour lui)	D <sup>elle</sup> Marg. Ferrier, tante maternelle	GG 10, f° 93.
Françoise Elisabeth	8 mars 1744	François Ferrier, grand-oncle maternel	Elisabeth De Pech, tante paternelle	GG 10, f° 129 v.

C'est ici la dernière union recensée dans les registres paroissiaux de Saint-Félix pour la branche des Ferrier négociants. À peine quatre mois se sont écoulés lorsque Marie Geneviève Espérance donne naissance à deux jumeaux garçons : Louis et Bernard. Le grand-père maternel et la grand-mère paternelle furent les parrains des nouveaux-nés<sup>218</sup>. Elle était sans aucun doute enceinte avant son mariage, ce qui explique la dispense des deux bans accordée la veille de la cérémonie. Les conceptions pré-nuptiales étaient rarissimes chez les catholiques. Les relations pré-conjugales étaient

216 Annexe 9 : Insignes de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

217 BOUCHER Jacqueline, « Ordres de chevalerie », In : BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire [...], op. cit.*, pp. 939 – 940.

218 A.M.S., GG 10, f° 42 verso, baptême de Louis et Bernard Ferrier, 28 novembre 1738.

plutôt tolérées par la société française d'Ancien Régime, même si le phénomène pouvait offusquer quelques prêtres<sup>219</sup>.

Trois autres baptêmes vinrent s'ajouter à celui-ci (1740, 1741 et 1744). Le dernier, celui de Françoise Elisabeth, confirme encore l'existence de François Ferrier, fils du couple Ferrier – Gaja. Du reste, il faut encore relever la présence systématique de Jean-Baptiste Ferrier, baillis de l'archevêque au présent lieu de Sigean, qui n'était autre que le cousin éloigné de la jeune mère mais également le beau-frère du jeune père des baptisés.

Louis Ferrier est donc le dernier homme fort de la branche des Ferrier négociants. D'ailleurs, ce surnom ne semble plus conforme à cette lignée insérée par alliances à des militaires de carrière. Louis n'apparaît pas sur le compoix terrier de 1707 mais la reconnaissance seigneuriale de 1737 montre le niveau de richesse qu'il avait atteint. Allivré pour cinquante-deux biens parmi les rubriques des 317 sigeanais et sigeanaises qui devaient payer une taxe à leur seigneur archevêque, c'est l'habitant qui possède le plus de biens fonciers. En voici une liste exhaustive : trois maisons, une écurie, trois jardins, vingt-deux champs, cinq olivettes, deux champs avec oliviers, un femourie\*, quatre ferrajals\*, deux courtals\*, une hière\*, trois vignes, une jasse\*, un fumerier\*, trois hermes\*. L'inconvénient de ce document de 1737 est qu'il ne reprend pas toutes les sommes imposées ni toutes les superficies des biens indiqués. Néanmoins, chaque rubrique fait référence à un folio d'un autre document qui a pu être produit en même temps et a sans doute été plus précis. Toutes les informations recueillies dans la rubrique de Louis Ferrier laissent à penser qu'il possédait 190 sétérées de terres cultivables, soit un peu plus de quarante-deux hectares ; le chiffre est énorme. Il est d'ailleurs le seul habitant auquel est attribué la qualité de « Monsieur Maître ».

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, sur les documents écrits, les noms des individus étaient agrémentés de titres qui reflétaient le niveau de leur prestige. Le terme « Monsieur » pouvait désigner un homme important dans la communauté, parfois un noble. L'avant-nom « maître » qualifiait un officier qui possédait une forme de pouvoir modeste

---

219 CASSAN Michel (dir.), HADDAD Élie, MUCHNIK Natalia, TUTTLE Élisabeth, *Les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII<sup>e</sup> siècle*, CAPES-Agrégation, CNED / SEDES, 2007, p. 47.

d'autorité<sup>220</sup>. Louis fut maire de Sigean en 1710 – 1711 mais certains actes des registres paroissiaux le mentionnent « ancien maître des requêtes de feu son Altesse Royale le Duc de Berry »<sup>221</sup>. Si c'est bien le troisième petit-fils de Louis XIV qui est mentionné ici (Charles de France, Duc de Berry 1686 – 1714), Louis Ferrier était donc parvenu très vite à de très hautes fonctions. Même si aucun autre document n'a pu définir en quoi consistait cette charge, Stéphanie Lachaud-Martin rappelle que les hautes carrières administratives, comme celles des maîtres de requêtes, sont englobées dans ce qui est appelé la « noblesse de plume »<sup>222</sup>.

La redevance seigneuriale est également utile concernant l'entourage du maître des requêtes sigeanais. En effet, aux versos des folios 113 et 125 se trouvent les rubriques du Sieur François Barral et de Noble Bernard de Pech. Le premier, beau-frère de Louis, est allivré pour la possession de six biens (cinq champs et un herme). Le second, son beau-fils, est seulement taxé sur une maison aux faubourgs, une vigne au chemin de La Palme et un champ aux Ouviaels. Cela vient à confirmer que, si le niveau de richesse est effectivement le même pour ces hommes que pour Louis Ferrier, ses sœurs avaient quitté Sigean après leurs noces.

Exception est faite pour Rose puisque, le 16 novembre 1737, un acte notarié passé chez Antoine Barthélémy Ferrier nous livre deux informations. Rose était veuve de L. J. de Pompadour avant l'établissement de cette redevance et elle aidait son frère Louis à cultiver les dizaines d'hectares qu'il possédait. Il doit à sa sœur plus de 600 livres pour « cinquante cé tiers, trois quartiers beau blé blanc (onze livre, dix sols par cé tier) et dix cé tiers sivadiers avoine (cinq livres, cinq sol par cé tier) »<sup>223</sup>. Pour en finir avec le cas de Rose (de) Ferrier, deux autres actes comment elle put subvenir à ses besoins lors de son veuvage. En 1740, son beau-frère François Thiroux du Sault, mentionné « avocat en parlement, receveur des gabelles et citoyen de la ville de

---

220 BLANQUIE Christophe, « Dire les mondes au village », In : COSANDEY Fanny (textes réunis par), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2005, pp. 45 – 67.

221 Voir par ex. : A.M.S., GG 10, f° 42 verso, baptêmes de Louis et Bernard Pech, petits-enfants de Louis Ferrier, 28 novembre 1738.

222 LAUCHAUD-MARTIN Stéphanie, *Économie et société en France de 1600 à 1715*, Clefs Concours, Histoire Moderne, Neuilly, éd. Atlante, 2018, p. 56.

223 A.D. 11, 3E 16 285, f° 49, obligation de Louis Ferrier envers Rose Ferrier de 636 livres, 2 sols et 6 deniers, 16 novembre 1737.

Béziers », contracte une rente annuelle de cinquante livres par an contre la somme de mille livres. La même année, le notaire écrit qu'elle doit recevoir 285 livres et 15 sols « pour la vente d'un petit troupeau de brebis » à Demoiselle Jeanne Donnet, épouse Bousquet, bourgeois<sup>224</sup>.

Un dernier acte notarié renseigne sur la gestion des nombreuses terres de Louis Ferrier. Le 5 novembre 1754, c'est l'épouse de ce dernier, Geneviève Bouillard, qui vient passer un contrat d'affermé avec le ménager François Raynaud qui aura pour tâche d'entretenir les terres cultivables du bourgeois pendant six années. L'on retrouve dans ce contrat l'essentiel des terres répertoriées dans la redevance citée plus haut mais l'on apprend également que Louis Ferrier possédait des terres au Lac : un pré défriché à la Prade du Lac et « le grand champ du Lac »<sup>225</sup>.

Les actes notariés éclaircissent certaines zones d'ombres concernant la famille de Louis Ferrier. Tout d'abord, ce que ne prouvaient pas les registres paroissiaux, il a bien eu un neveu prénommé François qui a servi dans la garde-côte (capitaine d'infanterie). Nous le retrouvons dans deux actes : dans le premier, il vend deux champs joignant à Laval pour 160 livres à Bernard Chaffary, maître du logis de la Croix de Malte. Il avait donc des propriétés sur le terroir sigeanais. Dans le second, le plus important ici, il répudie l'hérédité de son oncle Louis car trop onéreuse pour lui<sup>226</sup>. Voici un élément primordial dans la transmission patrimoniale dans la branche des Ferrier négociants. Visiblement, n'ayant pas d'héritier général, Louis a voulu instauré son neveu en tant que tel. Celui-ci refusant en 1756, les héritières devinrent ses filles.

L'affaire de l'héritage de Louis Ferrier occupe une grande partie du corpus des actes notariés retrouvés dans les minutes d'A.B. Ferrier. Tout d'abord, il est confirmé que l'ancien maître des requêtes du Duc de Berry décède en 1760 à l'âge de quatre-vingts ans<sup>227</sup>. Dès lors se suivent plusieurs actes notariés rédigés sur trois années. Le

---

224 A.D. 11, 3E 16 285, f° 214, contrat de rente annuelle entre François Thiroux et Rose Ferrier, 21 juin 1740 ; f° 243, obligation de Jeanne Donnet de 285 livres et 15 sols envers Rose Ferrier, 30 octobre 1740.

225 A.D. 11, 3E 16 290, f° 237, contrat d'affermé entre Louis Ferrier (représenté par son épouse) et François Raynaud, 5 novembre 1754.

226 A.D. 11, 3E 16 289, f° 120, vente de deux champs par François Ferrier à Bernard Chaffary, 21 décembre 1750 ; 3E 16 291, répudiation de l'hérédité de Louis Ferrier par François Ferrier, 21 septembre 1756.

227 A.M.S., GG 12, f° 56 verso, sépulture de Monsieur Louis Ferrier, 7 août 1760.

premier, datant du 9 octobre de la même année, prouve que Louis est décédé *ab intestat* et laisse pour héritières successives ses filles : Geneviève Espérance, Marguerite Susanne et Marie Geneviève<sup>228</sup>. Ici, la non-existence d'un testament olographe est témoignée par des amis proches de la famille : François Dericheroy (prêtre et curé du Lac résidant à Sigean depuis 26 ans), noble Joseph Bailly de la Planasse (chevalier de l'Ordre de Saint-Louis), Joseph Jué (bourgeois et premier consul) ainsi que Joseph Tallavignes (marchand). Le document prouve également, outre l'absence d'héritier mâle, l'existence de deux filles de Louis Ferrier qui n'ont pas été baptisées à Saint-Félix. Par la suite, sûrement dépassées par l'ampleur de l'héritage, elles vont en vendre une partie : une maison aux faubourgs, un ferratjal à la Nouvelle, une olivette au Rieu, une vigne et petit champ joignant aux Aspres du Salin, un jardin à la Grue (en 1761)<sup>229</sup> et encore une maison (partie de la maison des Arcades) à un marchand Narbonnais du nom de Pierre Réalon en 1763<sup>230</sup>. L'acte de vente de l'olivette sort du lot : en effet, le terrain revient de l'hérédité de François Ferrier, l'oncle des trois femmes. En plus de ces dernières, il est écrit que François avait en tout sept héritiers dont Louis et Claire Barral (frère et sœur de Vinassan), Rose Denise du Sault et Dame Marguerite du Sault (épouse de noble Dorcène, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, capitaine de cavalerie). Ces informations viennent suppléer le raisonnement tenu plus haut : la génération de Louis Ferrier était entièrement composée d'un groupe social apparenté à l'ordre militaire et aspirant à la noblesse. Les biens de Louis Ferrier furent apparemment inventoriés le 10 octobre 1760 (acte non retrouvé mais mentionné en 1761)<sup>231</sup>. Dans les minutes de Gabriel Ferrier se trouve pareillement le testament de Marguerite Susanne Ferrier<sup>232</sup>. Sans surprise, ses héritières générales sont ses deux sœurs mais elle lègue également des biens à sa mère (preuve qu'elle est encore vivante), un mailheul à son neveu (Pierre Pech) et cent livres à Claire Albertin « actuellement au service de sa mère ». Cette femme semble être une infirmière plus qu'une domestique.

228 A.D. 11, 3E 16 292, f° 232 verso, attestation pour l'héritage de feu Louis Ferrier, 9 octobre 1760.

229 A.D. 11, 3E 16 292, f° 295, vente d'une maison à P. Francès, 5 août 1761 ; f° 296 verso, vente d'un ferrajal à J. Tallavignes, 5 août 1761 ; f° 297 verso, vente d'une olivette à J.B. Ferrier, 6 août 1761 ; f° 308 verso, vente d'une vigne à Blaise Pargélli, 3 septembre 1761 ; f° 320 verso, vente d'un jardin à J.P. Campagne, 28 septembre 1761.

230 A.D. 11, 3E 294, M<sup>e</sup> Gabriel Ferrier, f° 21 verso, vente d'une maison à P. Réallon, 27 janvier 1763.

231 A.D. 11, 3E 292, M<sup>e</sup> A.B. Ferrier, f° 321, acte de procédure d'inventaire des biens de L. Ferrier, 29 septembre 1761.

232 A.D. 11, 3E 16 294, f° 39 verso, testament de Marguerite Susanne Ferrier, 3 mai 1763.

Parmi les dernières choses que nous savons sur la branche des Ferrier négociants, et non des moindres, les héritières de Louis élisent après sa mort un procureur en la personne du Sieur Marc Gillepain, mentionné « fils et héritier de Gillepain négociant de Cadix et de Catherine Lamy »<sup>233</sup>. Cet acte vient compléter celui passé par le défunt trois ans plus tôt dans lequel ce dernier donne procuration à Jean Joseph Tapret, associé au bureau de correspondance du Roi, pour le représenter aux côtés de Marc Gillepain après les arrêts du conseil rendus en la ville de Madrid en 1756. Cette même année, J.-J. Tapret est mentionné comme tel dans la Gazette de France, périodique informant les lecteurs des nouvelles de l'étranger. Ce bureau avait pour fonction de gérer, depuis Paris, les finances et correspondances de personnes en général titulaires d'une charge ou d'un office<sup>234</sup>.

Coïncidence est que de constater que les dates correspondent à la Guerre de Sept Ans dont les protagonistes furent les royaumes de France, d'Espagne, de Grande-Bretagne, de Prusse, l'archiduché d'Autriche et l'Empire russe. Même si nous ne sommes pas en mesure de dire en quoi consistaient ces arrêts rendus à Madrid en 1756, l'historien Sylvain Lloret a déjà étudié des groupes de négociants français établis à Cadix dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il constate que ces commerçants ont construit un sentiment d'appartenance commune dans l'incarnation de la défense de leurs intérêts communs. Soumis aux aléas politiques et diplomatiques, tout ce groupe était défendu politiquement par un consul de France. Faut-il rajouter que S. Lloret relève l'existence d'un « Gille et Pain » (transcription peut-être erronée de « Gillespain »)<sup>235</sup> ?

En somme, le dernier homme fort de la branche des Ferrier dite des négociants fut Louis Ferrier (1680 – 1760). Grâce à des alliances prestigieuses avec des lignées nobles, l'appartenance à un groupe militaire soudé et des activités qui semblent dépasser les frontières du royaume, l'ascension sociale de ce Ferrier sigeanais s'évanouit tout comme son patrimoine non récupéré par un héritier universel.

---

233 A.D. 11, 3E 292, f° 232 verso, acte de procuration Ferrier – Gillepain, 31 décembre 1760.

234 Gazette n° 43, du 23 octobre 1756, s.l., pp. 171 – 175.

235 LLORET Sylvain, « Les négociants français de Cadix : un groupe de pression en voie de structuration (1659-1718) », *e-Spania* [En ligne], 22 | octobre 2015, mis en ligne le 31 octobre 2015, consulté le 11 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/e-spania/25049>.



\*

À l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle, la branche des Ferrier notaires s'incarnent désormais en la personne de Barthélémy (1671 – 1745), fils de Jean et d'Anne Estieu. Cette lignée donna à chaque génération un notaire royal à la communauté, nous le verrons dans la généalogie. Force est de constater que tous les actes notariés relevés après 1720 pour cette étude ont été rédigés par eux et, donc, aucun ne concerne leurs affaires personnelles. Il est probable que celles-ci furent réglées par quelconque notaire narbonnais. Ici, nous ne pouvons donc nous servir que des registres paroissiaux, des compoix et, éventuellement, des délibérations du conseil du ville.

En 1706, Barthélémy épouse Marie Bonnafont, « fille de feu le Sieur Jean François Bonnafont, bourgeois, et de Demoiselle Catherine Mercier »<sup>236</sup>, autre ancienne famille sigeanne. De cette union bourgeoise ne naîtront que deux fils : Jean (1707) et Antoine Barthélémy (1709). Le parrain du premier enfant fut sans surprise Jean (grand-père paternel) et la marraine une tante maternelle, Jeanne Daragon, veuve Mercier (maître chirurgien). Pour le cadet, son parrain fut Antoine Mercier, chirurgien, et sa marraine fut Françoise Ferrier, tante paternelle<sup>237</sup>. La famille de la mère semble liée de très près au groupe des chirurgiens évoqués longuement précédemment.

Les deux fils du couple Ferrier – Bonnafont prennent également épouses. Ces mariages donnent encore plus d'informations concernant le noyau familial. En 1734, l'aîné et Jeanne Victoire La Vaissière se marient<sup>238</sup>. Les parents de la fiancée étaient le Sieur Jean Pierre La Vaissière et Demoiselle Élisabeth Daragon. Relever les témoins de la cérémonie paraît plus utile : noble Jean François de Bonnafon (capitaine d'infanterie), Barthélémy Ferrier, Jean Pierre La Vaissière (pères des mariés), François Ferrier et Jean Baptiste Ferrier. Visiblement, les notaires Ferrier ont bien noué des alliances avec des familles prestigieuses de la même paroisse. Ils entretiennent également de bons rapports avec leurs cousins consuls. Jean devient veuf un an après le mariage, il est alors

---

236 A.M.S., GG 9, f° 137, mariage de Barthélémy Ferrier et de Marie Bonnafont, 23 novembre 1706.

237 A.M.S., GG 9, f° 145 verso, baptême de Jean Ferrier, 15 mai 1707 ; f° 176 verso, baptême d'Antoine Barthélémy Ferrier, 7 juillet 1709.

238 A.M.S., GG 9, f° 479, mariage de Jean Ferrier et de Jeanne Victoire La Vaissière, 19 octobre 1734.

capitaine dans la garde-côte<sup>239</sup>. Deux ans s'écoulent avant ses secondes noces : il devient l'époux de la fille d'un Sieur Avelanet et de Marie Rose Viard, prénommée Marie Rose aussi. Les témoins sont presque tous les mêmes que le premier mariage<sup>240</sup>. L'année d'après, c'est au tour d'Antoine Barthélémy de prendre épouse. Le 18 juin 1738, il devient le mari de Marie La Vaissière<sup>241</sup>, du même patronyme que sa défunte belle-sœur. En effet, l'évocation des parents de Marie prouvent que les deux jeunes femmes étaient bien sœurs. Il est d'ailleurs aussi mentionné qu'un empêchement de consanguinité du troisième au quatrième degré pèse sur le couple : empêchement balayé par la dispense jointe<sup>242</sup>. Les témoins furent tous des Ferrier (notaires et consuls). D'ailleurs, le frère du marié est aussi présent, il ne semble pas choqué que son petit frère épouse son ex-belle-sœur. Nous avons déjà évoqué la question des mariages autorisés ou non.

Comme dit précédemment, il est difficile de rendre compte de l'évolution du patrimoine de cette branche de notaires. Les deux fils ne sont pas mentionnés dans les documents d'imposition récoltés pour cette étude mais leur père Barthélémy est présent dans la redevance seigneuriale de 1737. Seulement dix biens sont taxés pour le notaire de Sigean mais sa situation socio-professionnelle lui permet d'avoir une maison dans la ville, une écurie, un jardin, trois champs, trois vignes et une olivette. Est-ce le même Ferrier qui est imposé dans le compoix cabaliste de 1720 ? Dans ce petit cahier, « Mon[sieu]r Ferrier Maire » est imposé « pour trois cents quarante bêtes à laine, 11 livres, 18 sous »<sup>243</sup>. Cette information invite à s'intéresser aux délibérations municipales et à voir quel rôle les Ferrier notaires ont joué dans la vie politique locale.

Avant la lacune de vingt-deux ans qui touche ces livres de délibérations, nous avons souligné le fait que c'est Jean Ferrier notaire qui tient un rôle prépondérant dans les affaires de la communauté. D'après l'inventaire de Jean et Barou, Antoine Barthélémy Ferrier fut premier consul durant treize années avec André Péguilhou et

---

239 A.M.S., GG 10, f° 5 verso, sépulture de Jeanne Victoire La Vaissière, 7 décembre 1735.

240 A.M.S., GG 10, f° 20 verso, mariage de Jean Ferrier et de Marie Rose Avelanet, 22 janvier 1737.

241 A.M.S., GG 10, f° 37 verso, mariage d'A.B. Ferrier et de Marie La Vaissière, 18 juin 1738.

242 Annexe 10 : Transcription de la dispense accordée pour le mariage d'A.B. Ferrier, notaire, et de Marie La Vaissière, 14 juin 1738.

243 A.M.S., CC 18, Compoix cabalistes et d'industrie, 1720 – 1790 cahiers, cahier de 1720.

Jean Salettes (1741 – 1754)<sup>244</sup>. Malgré les erreurs qu’ont pu relever certains érudits dans cet inventaire, les consulats des trois susnommés sont attestés dans les délibérations<sup>245</sup>. Cette époque-là reste tout de même marquée politiquement par l’influence d’un autre Ferrier, Jean-Baptiste, sur lequel nous reviendrons plus longuement. En ce qui concerne les notaires, le 14 février 1742, le passage de Don Philippe de Parme, infant d’Espagne se rendant en Italie, mobilisa toute la communauté et notamment la famille Ferrier : Jean-Baptiste (baile), une « Madame Ferrier » (probablement l’épouse de Jean-Baptiste) et un « M. Ferrier père, notaire »<sup>246</sup>. En 1754, c’est l’Archevêque lui-même qui ordonne de nouvelles élections consulaires dans toutes les communautés sous son égide. Parmi les neufs successeurs potentiels, Raymond de Pech accède au rang de premier consul, Jean Pierre Bonne et Antoine Marty ferment la marche<sup>247</sup>. En 1761, on retrouve un Ferrier notaire alloué de cinquante quatre livres « suivant son compte de fournitures qu’il a fait pour la communauté »<sup>248</sup>. Il doit sûrement s’agir encore d’Antoine Barthélémy. Son fils, Gabriel, ne reprend l’étude notariale que l’année d’après, lors du décès de son père. Plus loin dans les délibérations, ce fils du notaire vint réclamer au conseil d’approuver les paiements que son défunt père aurait fait lors de son consulat avec André Peguilhou et feu Jean Salettes. Gabriel ne s’impliquera pas autant que son père dans la vie politique mais son frère, Jean-François, occupera une grande partie de la fin de cette étude.

Une nouvelle génération afflue grâce aux unions des fils Ferrier notaires en 1737 et 1738. Jean et Marie Rose Avelanet donnent naissance à cinq enfants tandis que Antoine Barthélémy et Marie La Vaissière en ont neuf.

---

244 BARCZCUS H., WECKLER F., *op. cit.*, p. 44.

245 A.M.S., BB 9, f° 97 verso, élection consulaire, 11 mai 1741.

246 A.M.S., BB 9, f° 107 verso, Passage Dom Philippe infant d’Espagne, 14 février 1742.

247 A.M.S., BB 9, f° 227, élection consulaire, 4 mai 1754.

248 A.M.S., BB 9, f° 279, délibération du 19 juillet 1761.

**Tableau 22 : Enfants du couple Jean Ferrier – Marie Rose Abelanet.**

Enfant	Baptisé(e) le ...	Parrain	Marraine	Réf. de l'acte
Jean Barthélémy	27 septembre 1737	S <sup>r</sup> Barth. Ferrier, grand-père paternel	D <sup>elle</sup> Rose Viard, grand-mère mat.	GG 10, f <sup>o</sup> 29 v.
Une fille morte née	7 janvier 1739	Non renseigné	Non renseignée	GG 10, f <sup>o</sup> 45 v.
Marie	31 janvier 1740	M. Barth. Abelanet, résidant à Fitou	D <sup>elle</sup> M. Bonnafont, grand-mère pat.	GG 10, f <sup>o</sup> 61 v.
Félix Germain	30 juillet 1743	M <sup>c</sup> Ant. B. Ferrier, oncle paternel	D <sup>elle</sup> Marg. Huguet, épouse J.B. Abelanet (Fitou)	GG 10, f <sup>o</sup> 115 v.
J.-F. Octavien	23 mars 1746	J.-F. de Bonnafont, ancien capitaine du Régiment de la Marine	D <sup>elle</sup> Dorothee Malric, veuve Joseph Viard	GG 10, f <sup>o</sup> 168 v.

La progéniture du couple montre que, malgré les progrès en médecine, la mortalité infantile sévit toujours. Le quatrième enfant ne vécut que dix années<sup>249</sup>. Élément important à relever dans les trois derniers baptêmes : Jean Ferrier est qualifié de capitaine d'une garnison dans la garde-côte. On note aussi la présence des Abelanet (ou Avelanet) originaires de Fitou. Force est de constater que le phénomène d'endogamie géographique n'est désormais plus systématique. Une fois le prestige acquis, les intérêts des familles se croisent à travers plusieurs paroisses.

**Tableau 23 : Enfants du couple Antoine Barthélémy Ferrier – Marie La Vaissière.**

Enfant	Baptisé(e) le ...	Parrain	Marraine	Réf. de l'acte
Bruno	29 mars 1739	M. Barth. Ferrier, grand-père pat.	D <sup>elle</sup> Élis. d'Aragon, grand-mère mat.	GG 10, f <sup>o</sup> 54 v.
Gabriel	20 juillet 1740	Gabriel Alaric, prêtre et hebdomadier du chapitre d'Agde	D <sup>elle</sup> M. Bonnafont, grand-mère pat.	GG 10, f <sup>o</sup> 67
Jean Barthélémy	6 janvier 1743	M. Jean Ferrier, oncle, capitaine garde- côtes	D <sup>elle</sup> Théodore Alaric	GG 10, f <sup>o</sup> 106 v.
Marie Rose	27 janvier 1744	J.P. La Vaissière, oncle maternel	D <sup>elle</sup> M.R. Avelanet, tante paternelle	GG 10, f <sup>o</sup> 127 v.
Jean-François	2 juin 1747	J.-F. de Bonnafont, ancien capitaine du Régiment de la Marine	D <sup>elle</sup> Françoise Alaric	GG 10, f <sup>o</sup> 188

<sup>249</sup> A.M.S., GG 12, f<sup>o</sup> 11, sépulture de Félix Ferrier, 11 mai 1753.

Marie Anne	11 octobre 1748	J.B. Ferrier, Major des Gardes-côtes (Leucate)	D <sup>elle</sup> M. A. Ferrier, grande tante, veuve Ant. Vergues	GG 10, f <sup>o</sup> 217 v.
Marie Victoire Quirine	23 mai 1752	Bruno Ferrier, (son frère ?)	Marie Anne Ferrier (sa sœur ?)	GG 11, f <sup>o</sup> 5 v.
Jeanne Françoise Sophie	25 juin 1756	Jean François de Casalbon, Sieur de Saint-Jean, ancien capitaine	Dame Sophie Vergues, cousine paternelle, épouse Sauquet, contrôleur aux Entrepôts des Fermes du Roi à Narbonne	GG 11, f <sup>o</sup> 49 v.
Vincent Agnan	22 janvier 1758	S <sup>r</sup> François Ferrier, son frère	D <sup>elle</sup> Marie Ferrier, cousine	GG 11, f <sup>o</sup> 65.

L'entourage du couple confirme le constat ci-dessus : les familles bourgeoises de différentes paroisses voisines nouent des alliances matrimoniales et spirituelles. Le noyau familial reste dans le milieu de la petite bourgeoisie locale ; on ne relève toujours aucun noble dans cette branche. Un autre fait particulier réside dans le tout dernier baptême (1758) : le parrain n'est autre que le grand frère de Vincent Agnan mais il est qualifié de Sieur malgré son très jeune âge (dix ans et demi). Cette mention fait écho aux travaux de Philippe Ariès sur l'enfant à l'époque moderne. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'enfant était rapidement mêlé au monde des adultes. L'enfant bien élevé était un futur homme moderne, préparé aux mœurs de l'élite dirigeante<sup>250</sup>. Par ailleurs, l'aîné Bruno ne semble pas vivre plus que quinze ans puisque c'est le second de la fratrie qui reprend l'étude notariale à la mort du chef de famille en 1762. Le troisième enfant entra dans les ordres et était mentionné « clerc tonsuré »<sup>251</sup> en septembre 1758. Le benjamin de la famille décède à l'âge de cinq ans<sup>252</sup>.

Dans le compoix terrier de 1778, les folios 377 à 381 reprennent les biens appartenant aux héritiers d'un Jean Ferrier, notaire. Même si nous n'avons pas la preuve que le fils aîné de Barthélémy et de Marie Bonnafont a officié dans l'étude familiale, nous pouvons le suggérer sans l'affirmer. Dans cette rubrique du compoix, qui comporte onze biens fonciers, on retrouve la maison familiale, le jardin à la Grue, un champ au

250 PEYRE C., « Comptes-rendus », citant ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. In: *Revue française de sociologie*, 1960, 1-4., pp. 486 – 488.

251 A.M.S., GG 10, f<sup>o</sup> 73, baptême Barthélémy Molinier, fils de Molinier chirurgien, 3 septembre 1758.

252 A.M.S., GG 12, f<sup>o</sup> 72 verso, sépulture de Vincent Agnan Ferrier, 4 juin 1763.

Pla, deux vignes à la Sarraillère et au Viala qui appartenait à Barthélémy Ferrier, notaire, sur la redevance seigneuriale écrite quarante-et-un ans plus tôt. Il aurait donc divisé son héritage comme ceci : l'aîné aurait récupéré la majorité des biens fonciers tandis que le cadet conserverait le statut de notaire royal. Sans testament, impossible de le certifier.

Gabriel Ferrier, fils d'Antoine Barthélémy, petit-fils de Barthélémy, notaire royal, rend son dernier souffle le 14 mai 1773<sup>253</sup>. Dès lors, son petit frère, Jean-François, lui succède à l'étude notariale. Sur le compoix terrier de 1778, sa rubrique occupe huit folios. Il devient, dans les années 1780, un acteur politique important de la communauté et prend pour épouse une cousine dont l'union peut surprendre. Nous y reviendrons plus loin.

\*

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les sources ont démontré que trois branches de la famille avaient pris chacune un parcours différent. Les brassiers, évoqués en premier, n'ont apparemment pas aspiré à une forte volonté d'ascension sociale. Orphelin, Jean Ferrier a été épaulé par ses oncles pour maintenir le niveau de vie que ses parents et grands-parents avaient. La volonté de vivre décemment des revenus de la terre et de tenir un ménage dans de bonnes conditions ont forgé une lignée de ménagers qui deviendront des exploitants agricoles jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les négociants, eux, ont très vite montré des signes d'ascension économique et sociale. En forgeant des alliances très prestigieuses, Louis Ferrier, grand propriétaire et apparemment officier de son époque, laisse un lourd héritage qui se disloquera entre les mains de quatre héritières. Le refus de son neveu, François, de cet héritage conséquent aura eu pour effet la disparition du nom Ferrier dans cette branche qui aspirait pourtant à l'accession au second ordre. Finalement, les hommes de la branche des notaires, en prenant la gestion de l'étude notariale sigeanaise et de la greffe de la communauté, se positionnent parmi les individus les plus importants de la communauté et deviennent presque indispensables pour les habitants souhaitant passer actes et pour le conseil de ville ayant

---

253 A.M.S., GG 14, f° 4 verso, acte n° 31, sépulture de Gabriel Ferrier, 33 ans, 15 mai 1773.

besoin de traces écrites de leurs réunions. Visiblement importants propriétaires fonciers eux aussi, ce n'est qu'à la fin du siècle qu'une alliance avec de lointains cousins sera nécessaire afin qu'un notaire puisse parvenir à la gestion de la ville.

## 2) Jean-Baptiste Ferrier, représentant des élites.

Si la branche des Ferrier consuls présente des individus intéressants, le plus représentatif de cette famille sigeanaise est certainement Jean-Baptiste Ferrier qui vécut entre 1699 et 1774. Il est le fils aîné de Vincent Ferrier (1676 – 1741) et d’Isabeau Hélène Alaric (1680 – 1730) dont nous suivrons brièvement le parcours. Jean-Baptiste, en cumulant les charges honorifiques héritées de son père, est très présent dans les délibérations municipales de 1741 à 1765. Ces dernières permettent d’évaluer son niveau d’implication dans la vie politique locale et les limites de son pouvoir. De plus, il apparaît dans près de 170 actes notariés sur une période de trente-trois ans (1741 – 1774). En plus des délibérations, l’étude de ces actes crée une biographie dont le plan thématique suivant est établi selon la typologie des documents retrouvés. Les actes notariés, ainsi que les compoix terriers et cabalistes, révèlent le fil des existences et nous font entrer au sein des familles, parfois au même titre que les écrits du for privé<sup>254</sup>. D’abord, les actes de gestion du cheptel de Jean-Baptiste Ferrier apparaissent deux à cinq fois par an à Sigean. Par la suite, nous constatons qu’en faisant cultiver du blé, du raisin, des mûres et des olives, Jean-Baptiste était un propriétaire foncier très présent sur le territoire de Sigean.

Comme vu précédemment, Jean Ferrier ne semble avoir qu’un fils : Vincent (1676 – 1741). C’est donc sur lui que se concentre tout l’héritage économique et social de la branche intégrée au conseil de ville de Sigean. En 1699, il épouse Isabeau Hélène Alaric, issue elle aussi d’une famille sigeanaise ancienne. Ses parents ne sont autres que Théodore Angles et Jérôme Alaric, aussi consul et membre important du conseil politique communautaire. Les témoins à la cérémonie sont deux consuls, Pierre Lasserre et Barthélémy Moussa, ainsi que Barthélémy Ferrier, un cousin du marié (sûrement le fils du notaire Jean)<sup>255</sup>. De cette union naissent huit enfants.

---

254 RUGGIU François-Joseph, *L’individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720 – 1780)*, Paris, Presses de l’université Paris-Sorbonne, coll. « Roland Mousnier », 2007, pp. 471 – 475.

255 A.M.S., GG 9, f° 29, mariage de Vincent Ferrier et d’Isabeau Hélène Alaric, 19 août 1699.



**Tableau 24 : Enfants du couple Vincent Ferrier – Isabeau Hélène Alaric.**

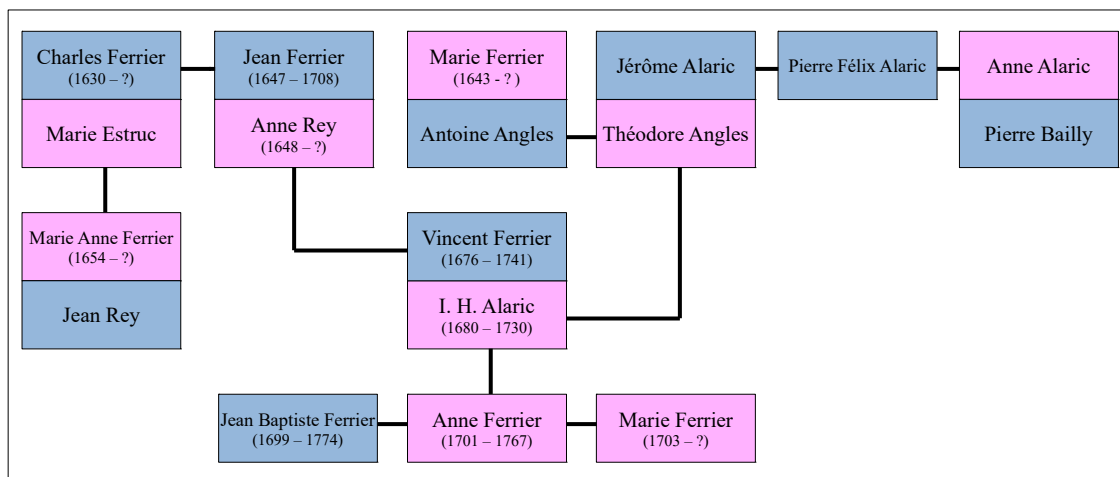
Enfant	Baptisé(e) le ...	Parrain	Marraine	Réf. de l'acte
Jean – Baptiste	6 novembre 1699	S <sup>r</sup> Jean Ferrier, grand-père paternel	Théodore Angles, grand-mère maternelle	GG 9, f <sup>o</sup> 32 v.
Anne	20 mai 1701	S <sup>r</sup> Jérôme Alaric, grand-père maternel	D <sup>elle</sup> Anne Rey, grand-mère paternelle	GG 9, f <sup>o</sup> 56 v.
Marie	12 décembre 1703	S <sup>r</sup> Jérôme Alaric, grand-père maternel	D <sup>elle</sup> Marie Anne Ferrier, épouse Jean Rey.	GG 9, f <sup>o</sup> 90.
Pierre Félix	31 mai 1706	S <sup>r</sup> P. Félix Alaric, consul, oncle maternel.	Marie Juer, épouse F. Carcassonne, cousin paternel.	GG 9, f <sup>o</sup> 128 v.
Vincent	15 avril 1709	S <sup>r</sup> Jean Rey, de Saint-André.	D <sup>elle</sup> Jeanne Alaric, tante maternelle.	GG 9, f <sup>o</sup> 173 v.
Hélène	13 juin 1711	S <sup>r</sup> Antoine Angles et D <sup>elle</sup> Marie Ferrier, grands oncle et tante, mariés.		GG 9, f <sup>o</sup> 202 v.
Vincent	27 mai 1715	J.-B. Ferrier, son frère.	D <sup>elle</sup> Anne Alaric, tante maternelle, épouse P. Bailly.	GG 9, f <sup>o</sup> 258 v.
Vincent Charles	4 novembre 1719	S <sup>r</sup> G. Carcassonne, fils d'un cousin pat.	D <sup>elle</sup> Théodore Alaric, tante maternelle.	GG 9, f <sup>o</sup> 312 v.

Parmi les huit enfants, Pierre-Félix et les baptisés Vincent disparaissent en bas-âge<sup>256</sup> ; rien n'est sûr pour Vincent né en 1709 mais s'il avait survécu, ses frères n'auraient pas reçu le même prénom. Le sort d'Hélène (1711) est incertain puisqu'elle n'apparaît plus dans les registres paroissiaux. Seuls Jean-Baptiste et ses sœurs, Anne et Marie, ont eu une longue vie mais, contrairement aux deux autres, Anne décède en 1767 sans laisser postérité<sup>257</sup>. Nous reviendrons bien sûr plus loin sur le devenir de Jean-Baptiste et de Marie. Pour le moment, comme d'autres couples étudiés plus haut, les informations fournies par les baptêmes des enfants Ferrier – Alaric permettent de dresser un schéma du noyau familial du couple.

256 A.M.S., GG 9, f<sup>o</sup> 163 verso, sépulture de Pierre Félix Ferrier (2 ans), 13 septembre 1708 ; f<sup>o</sup> 275 verso, sépulture de Vincent Ferrier (1 an et demi), 28 octobre 1716 ; f<sup>o</sup> 318 verso, sépulture de Vincent Ferrier (3 mois), 24 février 1720.

257 A.M.S., GG 12, f<sup>o</sup> 94 verso, sépulture d'Anne Ferrier (66 ans), 11 octobre 1767.

**Figure 8 : Noyau familial du couple Vincent Ferrier – Isabeau Hélène Alaric.**



L'équilibre familial repose sur l'affection portée à l'entourage de la jeune épouse. En se mariant avec Isabeau Hélène, Vincent Ferrier (et sa lignée) s'insère dans un groupe social formée de deux familles importantes à Sigean : les Alaric et les Angles. Notons que l'oncle maternel de la mariée était le second époux de la cousine au sixième degré de Vincent. Issue de la branche dite des négociants, l'alliance de Marie, fille de Louis, à Antoine Angles avait marqué l'ascension sociale représentée de nouveau ici avec le couple Ferrier – Alaric. Par ailleurs, le nom Carcassonne, famille de marchands et de consuls, fait directement écho à la tante du marié, Catherine Ferrier, qui, en 1653, avait pris pour mari Antoine Carcassonne.

Le père du marié, Jean, ne rend son dernier souffle qu'en 1708<sup>258</sup>. Vincent apparaît tout de même furtivement dans le compoix terrier dressé l'année précédente. Dans un feuillet datant du 6 juillet 1731 inséré à la fin de ce document, nous apprenons que par ordre des autorités supérieures, « les terres roturières [...] seront allivrées et cotisées dans les impositions de la communauté à partir de la présente année »<sup>259</sup>. On voit, à la page suivante, Vincent Ferrier (mentionné *baile*) allivré cinq livres, cinq sols et dix deniers pour un courtal vacant, ferratjal et four pour l'utilité du berger au *Frigoula* (Garrigue), deux herms au même endroit, une partie de champ à *Malesang*, une partie

258 A.M.S., GG 9, f° 158, sépulture de Jean Ferrier (environ 60 ans), 19 mars 1708.

259 A.M.S., CC 8, f° 195.

de champ aux *Brujades (Las Brégades)* et une petite partie d'entrée de maison à la place publique.

Seul héritier, c'est donc assez logiquement que nous retrouvons Vincent imposé pour trente-deux biens fonciers sur la reconnaissance seigneuriale de 1737<sup>260</sup>. Avant de lister ces terrains, notons que le premier d'entre eux n'est autre que sa maison d'habitation, celle héritée de son père donnant en partie sur la place publique et le chemin de l'abreuvoir (actuelle rue Barbecanne).

Des folios 130 verso à 134, Vincent possède diverses terres : un jardin à la Grue, trois *ferratjals*, huit champs, cinq vignes, quatre olivettes, deux *coves*, trois *courtals*, deux femouries (creux à fumier) et une condamine<sup>261</sup>. Vincent perpétue l'héritage de ses ancêtres en faisant cultiver des terres en céréales, raisins et olives. La possession d'un moulin à huile près de sa maison (article 1), d'un moulin à vent au chemin d'Espagne (article 10) et d'une tour de moulin au chemin de Roquefort (article 12) confirme que les fruits des cultures étaient transformés et très probablement vendus aux habitants. Aucun document ne permet de savoir comment les terres étaient gérées ; il en sera autrement pour le fils de Vincent, Jean-Baptiste. La mention en marge des articles 9 et 10, « t[ient] M[onsieur] Angles » fournit une base d'hypothèse sur cette question. Autre fait marquant, Vincent semble également investir dans le bétail. La mention de *courtals*<sup>262</sup> en dehors de la ville (articles 7, 21 et 27) démontre une activité de berger. De plus, Vincent possède plusieurs *ferratjals* (terrain planté en fourrages) qui servent à nourrir les animaux domestiques : un « à la Grue » (article 2), un « dans le fossé de la ville » (article 3) et un *cortal ferratjal* (article 7). Les bêtes stockées dans ces bergeries et nourries par ces fourrages appartiennent-elles vraiment à Vincent Ferrier ou se servait-il de ses possessions pour les louer à des bergers sigeanais ?

Là encore, c'est un document des Archives Municipales de Sigean qui apporte une réponse. Ces dernières ne conservent pas que des compoix terriers. Plusieurs compoix cabalistes du XVIII<sup>e</sup> siècle sont répertoriés dans la série CC. Le plus ancien d'entre eux date de 1720, dix-sept ans avant la reconnaissance diocésaine mentionnée

---

260 Annexe 11a et 11b : Propriétés de Vincent Ferrier (1676 – 1741) dans la ville et sur le territoire de Sigean en 1737.

261 A.D. 11, C 1200, f° 130 verso – 134, Vincent Ferrier, 1737.

262 Bergeries en pierre couvertes par un toit en tuiles (se dit *cortal* en catalan).

ci-dessus. Au verso du folio 4 de ce document, nous lisons : « Le S[ieu]r Vincent Ferrier mar[chan]d pour sept cents six bêtes à laine 24 [livres], 14 [sols], 2 [deniers], deux bœufs p[our] industrie 7 [livres], 10 [sols], en tout ci 33 [livres], 4 [sols], 2 [deniers] »<sup>263</sup>. C'est la plus forte imposition du compoix. Elle confirme que Vincent Ferrier s'était bien lancé dans une activité de commerçant en bétail à laine ; chose que ne faisait pas son père.

Notons aussi la présence de deux articles que nous avons cités lorsque les ancêtres des Ferrier étaient encore des pêcheurs : « la cove Rouge au Cap Romany avec trois séterées au devant d'icelle du côté de marin » et « une cove aud[it] lieu dite La Figuiette ». Il est précisé que dans la première, « s'y trouve un four à l'utilité des bergers qui paieront [...] deux punières blé pour le droit de fourrage chaque année, et à chaque fête S[ain]t Just et S[ain]t Pasteur entendu lorsque lesd[its] bergers y feront cuire le pain ». Autrement dit, Vincent Ferrier menait une carrière de rentier pour ses terres ainsi que pour son bétail.

La dernière information à relever dans cette rubrique concerne l'article 28 : « une condamine complantée d'oliviers et de mûriers au Rieu cont[enan]t trente-neuf séterées ». Dans le Sud du Royaume, ce mot désignait, dès le XII<sup>e</sup> siècle, une terre affranchie de charges. Le terme est resté vivant en Languedoc, notamment dans le sud-est de ce qui deviendra le département de l'Aude où il correspondait littéralement à « une bonne terre réservée dans un domaine »<sup>264</sup>. Cette grande condamine est cultivée d'oliviers et surtout de mûriers, comme le *ferratjal* de l'article 3 et le champ de l'article 12 de la rubrique du propriétaire. Le fait que Vincent soit allivré pour ce bien signifierait que le produit de la vente des fruits lui reviendrait directement et non au seigneur. Retenons aussi l'emplacement de cette condamine qui reviendra sous une autre forme plus tard. Selon le géographe Pierre Clerget, à l'époque moderne, la culture de la soie nécessite au moins quatre années avant d'obtenir un rendement. Depuis Henri IV, grâce à leur climat et leur topographie, le Languedoc et la Provence font partie des foyers importants de production. P. Clerget rappelle aussi qu'il faut énormément de main

---

263 A.M.S., CC 18, Compoix cabalistes et d'industrie, 1720 – 1790, 1720, f° 4 verso.

264 GEULJANS Robert, *Dictionnaire étymologique de la langue d'oc*, Condamine, consulté le 2 mai 2019, <http://www.etymologie-occitane.fr/2012/04/condamine-bonne-terre/>

d'œuvre pour cultiver la soie<sup>265</sup>. L'hiver de 1709 avait obligé le peuple à s'orienter vers de nouvelles formes de culture. Néanmoins, l'historiographie de cette industrie démontre que la sériciculture française n'a connu de véritables beaux jours qu'à partir des années 1820 et qu'avant cette période, l'Italie du Nord en avait le monopole<sup>266</sup>.

Concernant le patrimoine de Vincent Ferrier, les actes notariés révèlent l'existence d'un patrimoine mobilier et comment les biens fonciers sont acquis. C'est le cas notamment pour le fonds 3E 16 285 qui, rédigé entre 1737 et 1740 par Antoine Barthélémy Ferrier, atteste, par exemple, que Vincent avait acquis un moulin à huile la même année que la reconnaissance diocésaine pour 2 200 livres. Cela représentait un réel investissement. Autre renseignement à ne pas négliger : Vincent Ferrier avait commencé à investir dans le bétail mais nous y reviendrons plus loin car cette œuvre fut perpétuée par son fils.

Comme son père, Vincent est impliqué dans la vie politique de la communauté mais la lacune des délibérations municipales des années 1710 – 1720 empêche de savoir quand exactement celui-ci a accédé au conseil. Nous retrouvons l'individu en question en 1730 lors d'une affaire de vol. Lors de trois délibérations (Vincent n'étant présent qu'à la troisième), Étienne Douard, maçon du diocèse d'Albi, et sa femme Marie-Anne Dupuy, du lieu de Minerve, sont accusés de vol de muscats. Le conseil décide d'abord qu'ils seront emprisonnés deux heures puis bannis de la communauté sans possibilité de s'y réfugier. Lors de la deuxième séance, l'accusé se défend et rejette le crime sur un sigeanais complice, Étienne Sizelles. Le curé est d'avis que trois hommes du conseil de ville devront conduire les accusés devant la conciergerie de l'archevêché de Narbonne. Trois jours plus tard, le conseil de nouveau réuni devant le lieutenant particulier (Hyacinthe Jean), le premier consul (François Carcassonne) « a proposé, comme plusieurs habitants se sont plaints de la conduite qui doit être faite du nommé Douard à Narbonne [...] disent qu'il serait plus convenable de bannir led[it] Douard et par là d'éviter les frais que la communauté serait dans l'obligation de supporter si elle était

---

265 CLERGET Pierre, « Les industries de la soie dans la vallée du Rhône », In : *Les Études rhodaniennes*, vol. 5, n°1, 1929, pp. 1 – 26.

266 Voir par ex. : « Comptes-rendus. Industrie et main d'œuvre », In : *Annales. Histoire, Sciences sociales*, Éditions de l'EHESS, 2001/6, 56<sup>e</sup> année, pp. 1313 – 1367.

dans l'obligation de la poursuivre »<sup>267</sup>. Sur quoi, le curé, rappelant le crime de vol et l'intransigeance qui doit être faite, propose de condamner les époux à une amende de cent sols (cinq livres) et au bannissement : « Messieurs Vincent Ferrier, Antoine Conté et Antoine Mercier sont du même avis », la sentence est approuvée. Ici, sans être consul, Vincent semble être parmi les premiers individus du conseil politique, cet ensemble d'hommes qui assistent les consuls lors des réunions et délibèrent.

Un nouveau manque dans les registres nous projette directement en janvier 1736 où Vincent Ferrier est mentionné baile et lieutenant particulier de l'archevêque<sup>268</sup>. Ici, la nouvelle charge de Vincent est parfaitement remplie puisqu'il proclame que l'Archevêque exige le paiement de la taxe du vin (le onzième des fruits que la communauté payait autrefois). Le conseil, étant élargi pour cette occasion de Messieurs d'Angles Saint Jean, François Ferrier et Jean Ferrier, vote pour qu'une délégation aille présenter des remontrances à Narbonne. Le lieutenant particulier n'a donc pas droit d'imposer des décisions venues d'autorités supérieures ; il fait le lien entre le Seigneur et la communauté à laquelle il appartient. Jusqu'au décès du lieutenant particulier en 1741, l'affaire qui occupera le plus le conseil de ville sera la rénovation de la maison presbytérale. Le baile, âgé de 64 ans, déjà veuf depuis onze ans<sup>269</sup>, meurt le 18 mars 1741. Des proches furent présents : Bernard de Pech, lieutenant colonel et chevalier de l'ordre de Saint-Louis et François Ferrier, capitaine des gardes-côtes<sup>270</sup>. Dès 1737, il était qualifié dans les registres paroissiaux de conseiller du roi et maire du présent lieu. Depuis l'édit de 1692, ces charges étaient vénales ; leurs ventes servaient à renflouer les caisses de l'État. Le titre de « conseiller du roi » était simplement donné aux officiers du royaume<sup>271</sup>.

Son successeur n'est autre que son fils : Jean-Baptiste. Le 9 avril 1741, il devient officiellement baile et lieutenant particulier de l'Archevêque de Narbonne au siège de Sigean. Dans la délibération du conseil de ville de cette même date, la transcription par

---

267 A.M.S., BB 8, f° 10, délibération du conseil de ville du 30 août 1730.

268 A.M.S., BB 9, f° 43, délibération du conseil de ville du 19 janvier 1736.

269 A.M.S., GG 9, f° 440, sépulture d'Isabeau Hélène Alaric, 9 juillet 1730.

270 A.M.S., GG 10, f° 76 verso, sépulture de Vincent Ferrier, 19 mars 1741.

271 PONCET Olivier, « Conseils du Roi », In : BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire [...], op. cit.*, pp. 320 – 325.

le greffier de deux lettres permettent d'en savoir plus sur la manière dont la charge lui est accordée. La première lettre provient du Siège principal de la temporalité de Narbonne : l'archevêque Jean-Louis de Berton de Crillon<sup>272</sup> et ses officiers ont « donné et octroyé comme par ces présentes, donnant et octroyant la charge et office de Baille et Lieutenant particulier dud[it] lieu de Sigean et ses dépendances pour par les S[ieu]r Ferrier jouir et exercé dorénavant lad[ite] charge aux honneurs, autorités, prérogatives, droits, fruits, profits, revenus et émoluments à lad[ite] charge et office »<sup>273</sup>. Cette lettre de provision rédigée, nous dit-on, le 26 mars, soit sept jours seulement après le décès de Vincent Ferrier, précède celle de Jean-Baptiste de Rome, avocat en parlement juge en toute la temporalité de l'archevêque de Narbonne. Jean-Baptiste s'est présenté chez lui, à Narbonne, paroisse de Saint-Sébastien, pour, « la main mise sur les Saints Évangiles, ayant promis et juré en bien et fidèlement vaquer et exercer lad[ite] charge et office en baille et Lieutenant par[ticuli]er dud[it] lieu de Sigean pour Nous Seigneur l'archevêque baron de ce même lieu ». Après lecture de ces lettres, « le conseil, pour et au nom de toute la Comm[unau]té, a reconnu et reconnaît led[it] S[ieu]r Ferrier en lad[ite] qualité de baille et lieutenant particulier au siège du présent lieu de Sigean et ses dépendances, pour icellui jouir et exercer lad[ite] charge et office, aux honneurs, autorités, prérogatives, droits, fruits, profits, revenus et émoluments ». Néanmoins, aucune mention ne parle de somme offerte par l'acquéreur de la charge mais, dans ses travaux sur la vénalité des officies, Maurice Bordes rappelle que « l'édit de 1733 donnait aux acquéreurs, les honneurs, rangs, séances, prérogatives, exemptions, droits et privilèges dont avaient le droit de jouir les officiers des précédentes créations »<sup>274</sup>. Suite à ces réformes, la même personne pouvait exercer conjointement un office ancien mi-triennal et l'office alternatif mi-triennal correspondant. Ce qui explique, ici, le double emploi des fonctions de baile et de lieutenant particulier.

Sur une trentaine d'années à cette charge, Jean-Baptiste Ferrier aura eu le temps d'exercer et de renforcer un pouvoir social et économique certain. Ce dernier est attesté

---

272 Jean-Louis Des Balbes de Berton de Crillon (1684 – 1751) : évêque de Saint-Pons (1713 – 1727), archevêque de Toulouse (1727 – 1739), archevêque de Narbonne (1739 – 1751).

273 A.M.S., BB 9, f° 93, admission de Jean-Baptiste Ferrier aux statuts de baille et lieutenant particulier au siège de Sigean pour l'archevêque de Narbonne, 9 avril 1741.

274 BORDES Maurice, « Le rachat des offices municipaux en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle », In : *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 80, n° 88, 1968, pp. 283 – 303.

l'année suivant son accession à la charge : il est question pour Sigean de la réception de Dom Philippe, Infant d'Espagne, accueilli à la frontière du royaume par Richelieu pour aller en Italie. Il est d'abord délibéré que, la communauté étant sans fonds, les consuls auront permission d'emprunter quatre cents livres pour la réception. Un mois plus tard, il est écrit que le matériel prêté par les habitants de la communauté a été enfermé dans un magasin de M. Angles. Après vérification, huit habitants constatent des manques dans les effets dont M. Ferrier *baile* pour « trois lingères toile fine » et madame Ferrier (probablement son épouse) pour « une petite marmite cuivre, un torchon et deux tabliers de cuisine ». Il est délibéré qu'une lettre sera envoyée au maître d'hôtel du Seigneur de Richelieu pour connaître la valeur des biens manquants et demander leur restitution. Sa réponse est reçue en juillet : la communauté se verra accordée un dédommagement de 1 147 livres, 5 sous et 2 deniers. Elle confère une entière confiance à son baile qui est chargé d'aller récupérer la somme au receveur des tailles de Narbonne, d'en garder ce qui lui semble être dû, étant donné que c'est lui qui a prêté le plus pour cet événement, et que le surplus sera accordé aux marchands et particuliers ayant aussi prêté<sup>275</sup>.

Cette réception exceptionnelle, et sa trace écrite, démontrent à quel point Jean-Baptiste Ferrier était un homme important pour sa communauté et comment celle-ci le considérait. Une autre réception, celle de l'Archevêque, est organisée en 1754. Pour le dimanche 7 avril (messe des Rameaux), il est délibéré que seront levées deux compagnies « de bourgeoisifs habitant la communauté » commandées par François Ferrier et le Chevalier de Pic avec pouvoir de choisir les officiers subalternes. Jean Baptiste aura, lui, le pouvoir de « faire les avances nécessaires dont il sera remboursé » ; chose faite plus tard pour la somme de 385 livres et 19 sous<sup>276</sup>. Ici, cela ne semble plus être une simple perception de l'aura que pouvait dégager un tel personnage sur sa communauté mais l'avancement de la somme ressemble plus à une obligation pour le baile qui doit recevoir son supérieur. Il est utile de préciser que les prêts de ce dernier n'étaient pas occasionnels : les délibérations confirment que Jean-Baptiste prêtait régulièrement des biens meubles ou des sommes pour des services à la royauté ou à la

---

275 A.M.S., BB 9, f° 107, 108 verso et 114 verso, délibérations sur la réception du prince Dom Philippe, infant d'Espagne, 14 février, 21 mars et 15 juillet 1742.

276 A.M.S., BB 9, f° 218 verso et 224, réception de l'Archevêque de Narbonne, 29 mars 1754 et date inconnue pour le remboursement (lacune).



communauté. En 1746, il aurait prêté un cheval blanc au service de l'armée de Sa Majesté (154 livres) ; deux ans plus tard, un mulet (154 livres) ; en 1753, trois journées de charrue de pierres (12 livres)<sup>277</sup>. Les actes notariés attestent que Jean-Baptiste prêtait aussi régulièrement des bestiaux. En 1745, par exemple, il reçoit quatre quittances de plusieurs consuls de communautés voisines : 176 livres de la communauté de Leucate (Jacques Saint Martin, 1<sup>er</sup> consul) pour une mule, 171 livres de la communauté de Fitou (Jean Gauffre, 1<sup>er</sup> consul) pour un cheval, 160 livres de la communauté de Portel (Pierre Cantel, Joseph Fajolle) pour un mulet et 165 livres de la communauté de Bages (Antoine Delom, Raymond Augé) pour un autre mulet ; au total, un bénéfice empoché de 672 livres pour le prêt annuel de quatre bêtes<sup>278</sup>.

Dans les années 1760, une autre information n'est pas à négliger. La communauté servait à l'enrichissement personnel du baile : en effet, en 1763, il est attesté que Jean-Baptiste Ferrier avait loué « le château servant de caserne et de prison et le magasin servant de corps de garde pour les troupes ». Ce loyer, évalué sur une période de huit mois et vingt-cinq jours, s'élevait à 353 livres, 6 sous et 8 deniers. Le conseil doit avoir l'autorisation de l'Intendant d'emprunter cette somme. L'emprunt autorisé, le prêteur n'est autre que Vincent Ferrier, le fils de Jean-Baptiste<sup>279</sup>. Autrement dit, le cercle de la circulation de l'argent ne laisse aucun doute sur comment les Ferrier s'arrangent pour récolter un maximum de profits... L'emprunt est officialisé devant notaire le 6 avril<sup>280</sup>.

Un autre acte notarié écrit au même moment confirme la volonté pour le baile d'insérer son fils aux affaires de la communauté et de la famille. Il s'agit d'une procuration rédigée le 18 février 1764 dans laquelle le baile, devenu vieux, fait de son fils son procureur pour le représenter officiellement (devant notaire, etc.)<sup>281</sup>. Principal habitant, bourgeois et prêteur de la communauté, le destin de Vincent semble se dessiner dans le sillon tracé par son père porteur d'une charge et d'un statut héréditaires. Mais le

---

277 A.M.S., BB 9, f° 163 verso, délibération du 31 juillet 1746 ; f° 180, délibération du 23 mai 1748 ; f° 216 verso, délibération du 23 septembre 1753.

278 A.D. 11, M<sup>e</sup> A.B. Ferrier, 3E 16 287, année 1745 : f° 20, quittance du 29 mai ; f° 21 verso, quittance du 31 mai ; f° 24, quittance du 11 juin ; f° 24 verso, quittance du 24 juin.

279 A.M.S., BB 9, f° 303 verso, délibération du 10 avril 1763 ; f° 305, délibération du 17 avril 1763.

280 A.D. 11, M<sup>e</sup> Gabriel Ferrier, 3E 16 294, f° 64 verso, acte d'obligation entre la Communauté de Sigean et Vincent Ferrier de 353 livres, 6 sous et 8 deniers, 6 avril 1763.

281 A.D. 11, M<sup>e</sup> Gabriel Ferrier, 3E 16 294, f° 121, procuration Jean-Baptiste Ferrier et Vincent Ferrier, 18 février 1764.

pouvoir montant peut-être à la tête, une dérive du *baile* chamboule les projets des Ferrier consuls. En 1766, le troisième consul Jean-Baptiste Salettes, représentant des habitants mécontents de n'avoir plus d'eau pour abreuver leurs bêtes dans le (Rec) Mayral, accuse Jean-Baptiste Ferrier d'avoir fait construire un batardeau sur le Mayral afin d'arroser un de ses jardins. Avec le Sieur Bertrand Cavaillé, de la maréchaussée, le consul voudrait entreprendre la démolition de cette palissade ; ce à quoi Ferrier riposte par un dépôt de plainte. La complexité de la situation oblige le conseil à demander conseil à l'Intendance. Il est bien écrit que le Sieur Ferrier, en ayant interceptées ces eaux, « sans droit et de son autorité privée, pourrait et devrait être le seul criminalisé »<sup>282</sup> pour cet outrage au bien-être public.

Il n'y a pas de trace écrite de la suite de cette affaire dans les délibérations mais un constat s'impose : le père et le fils n'apparaissent quasiment plus dans ces registres pendant presque deux ans.

En février 1767, un renouvellement du conseil politique est organisé : Jean Francès, premier consul, préside l'assemblée et les nouveaux consuls sont Sauveur Moynier, Joseph Tarbouriech et Jean Tardieu. Jean Francès, Joseph Ancessy et Jean-Baptiste Salettes (l'accusateur de Jean-Baptiste Ferrier) sont élus pour pouvoir remplacer, si besoin, les trois nouveaux consuls<sup>283</sup>. Le lieutenant particulier signe le procès-verbal mais, visiblement, son implication est nettement moins importante qu'avant. Pourtant, son lointain cousin notaire, Gabriel Ferrier, fut élu premier consul pour les années suivantes. En 1771, c'est au tour de l'archevêque Dillon<sup>284</sup> de se rendre à Sigean. Il est délibéré que le baile et lieutenant particulier « sera prévenu de son arrivée comme aussi il sera enjoint à la maréchaussée de cette résidence de prendre l'avance sur son arrivée »<sup>285</sup> et que les membres du conseil politique seront obligés de l'attendre le jour de son arrivée à huit heures du matin sur la place.

L'année 1771 marque aussi la fin de la Réforme de Laverdy selon laquelle les offices de lieutenants de maires, conseillers-maires, secrétaires-greffiers, consuls, etc. sont rétablis. Maurice Bordes fait état de cette réforme dans un article détaillé. Les

---

282 A.M.S., BB 9, f° 392, délibération du 9 septembre 1766.

283 A.M.S., BB 9, f° 380 verso, élection consulaire du 8 mars 1767.

284 Arthur Richard Dillon (1721 – 1806) : évêque d'Évreux (1753 – 1758), archevêque de Toulouse (1758 – 1762), archevêque de Narbonne (1760 – 1790/1801).

285 A.M.S., BB 10, f° 29 verso, délibération du 22 février 1771.

communautés de moins de 2 000 habitants, comme Sigean, sont dotées d'un pouvoir composé de deux consuls, trois conseillers de ville, un syndic-receveur et un secrétaire-greffier. Le premier officier de la justice du seigneur du lieu présidait les assemblées et réunions. La réforme fut longue à mettre en place, notamment en Languedoc<sup>286</sup>. Ceci explique pourquoi Jean-Baptiste n'apparaissait plus dans les registres du conseil. Une délibération sigeanaise atteste que c'est Vincent Ferrier qui accède à l'office de conseiller au Roi et maire de Sigean grâce à cette réforme et officiellement en octobre 1772. Il est clairement dit que cette charge lui a été octroyé « en considération des services que le Sieur Jean-Baptiste Ferrier, son père, Nous [autorités supérieures] a rendu et au public dans l'exercice de l'office de notre conseiller maire ancien mi triennal de la ville et commun[au]té de Lapalme dont il a fait les fonctions depuis l'année 1744 ». Même si l'affaire du Mayral a sûrement affecté la réputation de sa famille, la pluriactivité de l'acteur social qu'a entretenu Jean-Baptiste Ferrier est rentable pour son héritier.

Le fils de ce dernier veut d'ailleurs marquer le coup et cela se vérifie avec les toutes premières décisions prises au conseil. Tenue le 28 octobre 1772, la première séance que préside Vincent Ferrier, maire, débute sur deux décisions : il sera accordé la somme de 41 livres et 18 sous à M<sup>e</sup> Ferrier, notaire royal et greffier de la communauté, pour l'avance faite sur les actes d'emprunt que la communauté a passé. Ce même Ferrier, Jean-François, avait demandé sa démission de la greffe plus tôt mais, stipulant que les quatre-vingt livres fixés pour ses émoluments représentent une trop faible somme, il exige au moins soixante-dix livres de plus. La communauté, réticente à l'idée de faire appel à un nouveau greffier étranger et peu capable, comme les communautés voisines l'ont fait, est contrainte d'accepter la demande d'augmentation<sup>287</sup>. Autrement dit, les Ferrier reviennent en force dans la vie politique locale. Nous verrons plus loin comment la période révolutionnaire a chamboulé ce pouvoir personnel local et les liens personnels qui unissaient Vincent et Jean-François, pourtant issus de deux branches distinctes.

---

286 BORDES Maurice, « La réforme municipale du contrôleur général Laverdy et son application dans certaines provinces. », In : *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, tome 12, n° 4, octobre-décembre 1965, pp. 241 – 270.

287 A.M.S., BB 10, f° 46, délibération du 28 octobre 1772.

Jean-Baptiste Ferrier a donc servi d'officier à l'archevêque de Narbonne, seigneur de Sigean. Ses années de service auront servi à son fils d'hériter de son prestige malgré une réputation entachée en 1766. Mais ces nombreuses années passées à la tête du conseil politique du bourg auront également servi à entretenir un patrimoine foncier et mobilier très important qui est soumis à l'étude dès à présent.

« *Il n'est de richesses qu'en bêtes* »<sup>288</sup>. Selon Jean-Marc Moriceau, le bétail est un marqueur social ; surtout lorsque la dépression agricole commencée vers 1660 s'estompe huit décennies plus tard. En 1741, Vincent Ferrier, le père de Jean-Baptiste, décède. Son testament n'a pas été retrouvé, néanmoins, un acte notarié mettant en scène deux de ses enfants, Jean-Baptiste et Anne, le mentionne comme étant « cassé et annulé »<sup>289</sup> pour des raisons inconnues. Dès lors, son fils aîné apparaît sur les actes notariés de Sigean. Plusieurs types d'actes le concernent mais un seul reste fréquent (79 sur 172) : les baux à cheptel. En Languedoc, Roussillon, Béarn ou Armagnac, ces derniers sont plus communément appelés *gasailles*<sup>290</sup>. Celles-ci sont des contrats par lesquels une des parties confie à une autre des biens susceptibles de procurer à la première un revenu après une durée convenue. Ici, il s'agit principalement de troupeaux de bêtes à laine. Le registre 3E 16 285 du notaire Antoine Barthélémy Ferrier atteste que Vincent Ferrier avait déjà investi dans dix-sept contrats de ce type. Ceux-ci, passés avec principalement des pasteurs sigeanais, font état de fonds placés en bétail à plus de 3 500 livres en seulement trois ans. Sur trente-quatre années d'actes notariés, on compte alors 79 actes de mises en gasaille concernant son fils Jean-Baptiste. Le reste des actes le concernant prend en compte des achats de terrains et des prêts d'argent ou de fournitures (quittances/obligations).

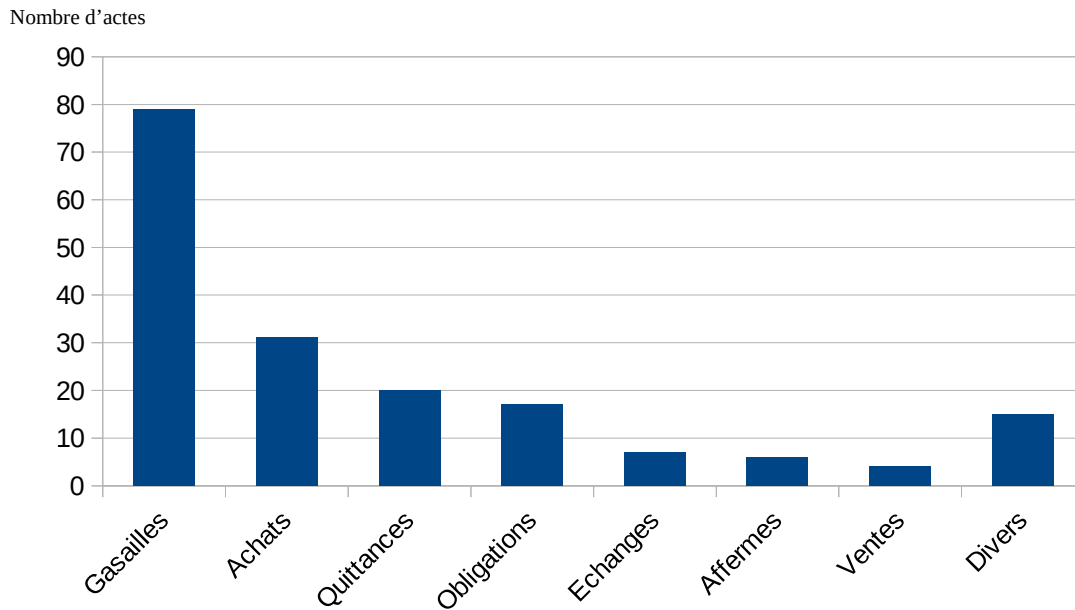
---

288 MORICEAU Jean-Marc, *L'élevage sous l'Ancien Régime (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, Paris, SEDES, coll. « Regards sur l'histoire, histoire moderne », 1999, pp. 15-50.

289 A.D.11, 3E 16 290, M<sup>e</sup> A.B. Ferrier, f<sup>o</sup> 130 verso, donation Anne Ferrier à J.-B. Ferrier, 12 juin 1753.

290 CAYLA Paul, *Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648*, éd. Impr. P. Déhan, Montpellier, 1964, pp. 351-356.

**Graphique 1 : Actes notariés concernant Jean-Baptiste Ferrier (1741 – 1774).**



Trois aspects sont à prendre en compte dans chacun de ces actes : l'origine géographique et socio-professionnelle des contractants, le type de bétail en question ainsi que les témoins nommés en fin d'actes. Ces différents aspects vont nous permettre de mesurer le niveau d'influence qu'avait l'individu en question, notamment sur la question de la confiance.

Sur les 79 actes cités, on peut recenser 72 preneurs différents. Ces personnes nous donnent un nombre considérable d'informations. Premièrement, leur lieu d'origine permet de mettre en évidence tout un réseau établi par Jean-Baptiste Ferrier. La plus grande partie des personnes à qui ce dernier confie ses troupeaux réside à Sigean (20) ; le reste s'éparpille dans les communautés rurales aux alentours moins peuplées (Portel, Roquefort, La Palme, Peyriac, etc.) ou encore au-delà de la Province (7 sont roussillonnaises). Tous ces lieux mentionnés permettent de voir que, d'abord, il fait vivre certaines personnes de sa propre communauté, ce qui le valorise auprès de ses

concitoyens<sup>291</sup> ; ensuite, il étend son influence en engageant des étrangers à la communauté.

**Tableau 25 : Origines géographiques des preneurs de gasailles de J.B. Ferrier.**

Lieux d'origine	Nombres de preneurs		Nombres d'actes	
<b>Autour des étangs.</b>				
Bages	2	2,78 %	2	2,53 %
La Palme (et Cabanes)	6	8,33 %	8	10,13 %
Leucate	2	2,78 %	2	2,53 %
Peyriac-de-mer	4	5,55 %	4	5,06 %
Sigean	20	27,78 %	22	27,85 %
<b>Béziers</b>	1	1,39 %	1	1,27 %
<b>Corbières.</b>				
Castelmaure	1	1,39 %	1	1,27 %
Coustouge	1	1,39 %	1	1,27 %
Feuilla	6	8,33 %	6	7,6 %
Portel	5	6,95 %	5	6,33 %
Roquefort	6	8,33 %	6	7,6 %
Saint-Jean-de-Barou	1	1,39 %	1	1,27 %
Treilles	1	1,39 %	1	1,27 %
Villesèque	2	2,78 %	2	2,53 %
<b>Cruscades</b>	1	1,39 %	1	1,27 %
<b>Fitou (et Cabanes)</b>	4	5,55 %	5	6,33 %
<b>Inconnue</b>	1	1,39 %	1	1,27 %
<b>Narbonne</b>	1	1,39 %	1	1,27 %
<b>Roussillon</b>	7	9,72 %	9	11,4 %
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>100 %</b>	<b>79</b>	<b>100 %</b>

Deuxièmement, en regardant le statut socio-professionnel de chaque contractant mentionné sur chaque acte, on peut compléter la description du réseau social établi par Jean-Baptiste Ferrier. La majorité des personnes à qui il confie ses troupeaux est issue

<sup>291</sup> GUTTON Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Hachette Littératures (coll. « Pluriel »), 1979, pp. 255-261.

des métiers agricoles (56,95%) : des ménagers, des laboureurs, des brassiers, etc. On remarque la présence de huit femmes dont sept veuves, ce qui donne un indice sur l'originalité de l'individu : il permet à ces femmes sans mari de subvenir à leurs besoins en les engageant pour quelques années. Quelques exceptions sont à relever : un marchand biterrois et un bourgeois sigeanais. Sûrement, Jean Baptiste Ferrier voulait multiplier ses chances de faire fructifier ses intérêts. Néanmoins, on aurait pu penser que Jean-Baptiste aurait pu contacter ses lointains cousins brassiers pour gérer ses troupeaux. Il n'en est rien. Les rapports entre les deux branches de la famille semblent rompus.

**Tableau 26 : Origines socio-professionnelles des preneurs de gasailles de J.B.Ferrier.**

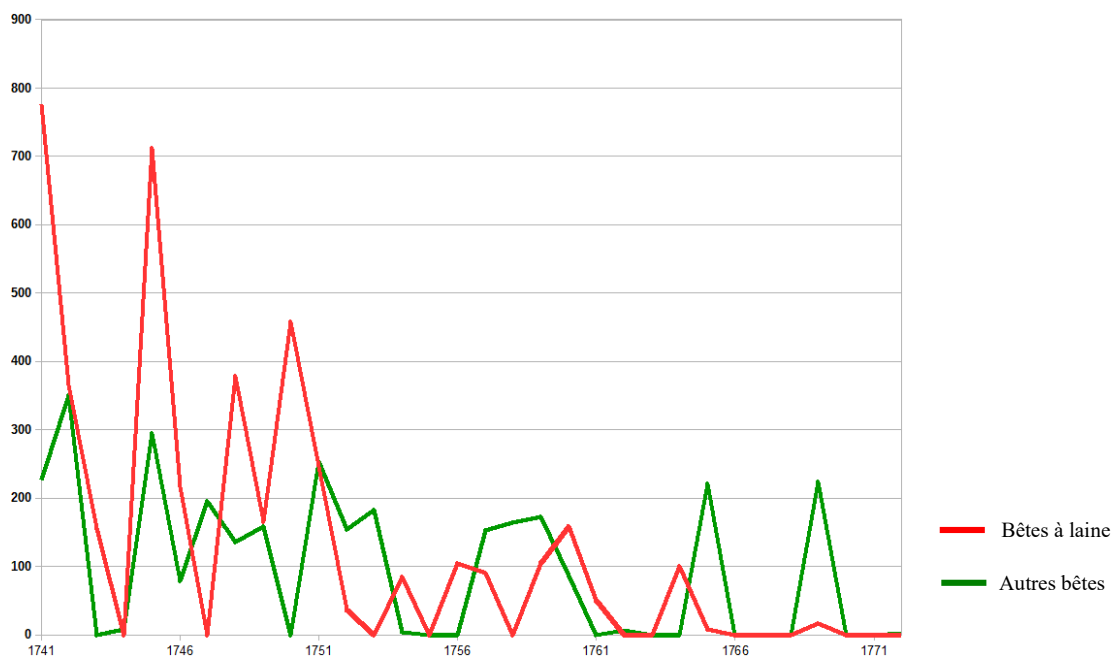
<b>Origines socio-professionnelle</b>	<b>Nombres de preneurs</b>		<b>Bêtes concernées</b>		<b>Moyenne par preneur</b>
<b>Métiers de la terre</b>					
Ménagers	17	23,6 %	2231	34 %	131
Laboureurs	11	15,3 %	271	4,13 %	25
Brassiers	6	8,33 %	568	8,65 %	95
Fermier	1	1,39 %	208	3,17 %	208
Pasteurs	6	8,33 %	572	8,72 %	96
<b>Femmes</b>					
Épouses	1	1,39 %	569	8,67 %	569
Veuves	7	9,72%	674	10,27 %	96
<b>Bourgeois</b>	1	1,39 %	210	3,2 %	210
<b>Marchand</b>	1	1,39 %	156	2,38 %	516
<b>Divers</b>	3	4,17 %	217	3,3 %	72
<b>Inconnues</b>	17	23,6 %	887	13,51 %	52
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>100 %</b>	<b>6563</b>	<b>100 %</b>	<b>91</b>

Le réseau relationnel de Jean-Baptiste est aussi transparent dans l'inventaire des témoins mentionnés à chaque fin d'acte notarié. Néanmoins, ces données peuvent être faussées car, souvent, les témoins signataires étaient des personnes prises au hasard ou attendant leur tour dans l'étude notariale. Toutefois, il arrive de retrouver plusieurs

membres de l'élite sigeanaise et du conseil de ville qui rajoutaient souvent « bourgeois » après leur noms : par exemple, Joseph Jué et Jean Pierre Besse apparaissent six fois. D'autres sont appelés marchands : Joseph Tallavignes et Alexis Francès, par exemple, ont aussi des patronymes très présents dans les délibérations municipales de la ville.

Compter les bêtes dans ces actes de bail à cheptel permet aussi d'évaluer le niveau de richesse de Jean Baptiste Ferrier. Pour rappel, en 1720, un compoix cabaliste indique que son père possédait 706 bêtes à laine, 2 bœufs et était imposé pour « industrie » (c'est-à-dire exploitation) de ceux-ci : 31 livres, 4 sols et 2 deniers en tout<sup>292</sup>. Parmi les 251 propriétaires mentionnés sur ce cahier, dont l'imposition totale s'élève à 370 livres, 6 sols et 10 deniers, cette imposition est la plus grande (9,5%). Les actes de gasailles permettent de voir l'évolution des possessions de son fils.

**Graphique 2 : Nombre de bêtes mises en gasailles par J.B. Ferrier.**



292 A.M.S., CC Finances, impôts et comptabilité, sous-série 18, Compoix cabalistes et d'industrie (1720-1790), Cahier n°1.



D'abord, on remarque une certaine « spécialisation » dans l'élevage ovin, remarquable dans tout le pourtour méditerranéen<sup>293</sup>. Le chiffre de 700 bêtes à laine semble avoir été maintenu pendant une vingtaine d'années, entre l'établissement du compoix cabaliste en 1720 et le décès de Vincent Ferrier. Mais ensuite, c'est la décadence du chiffre qui nous questionne. Jean-Baptiste semble se désintéresser de l'activité pastorale. À la fin de la période étudiée, le nombre de bêtes qu'il possède s'élève toujours à quelques centaines de bêtes à laine (brebis, moutons, etc.), on peut y ajouter de nombreuses chèvres (1 098 dans les années 1740 ; 917 dans les années 1750 et 429 dans les années 1760) et quelques vaches, pour une moyenne de deux par an, qu'il continue à louer pour une période de six ans (dix pour les bovins). Il se peut que, dans les années 1750, comme le montre le graphique, les troupeaux aient été les victimes de fléaux non-contrôlables comme ceux du climat. La démographie de Sigean établie par l'Institut de recherche historique par l'informatique et la statistique, d'après les travaux de Geneviève Alcouffe, nous montre d'ailleurs un pic de décès lors des années 1745 – 1750<sup>294</sup>. Nous verrons plus loin que, au cours de sa vie, Jean-Baptiste Ferrier s'est plutôt lancé dans l'investissement foncier.

Par ailleurs, les actes de gasailles en question sont établis selon certaines conditions qui dépendent du type de bêtes en question. D'abord, le preneur s'oblige à payer les tailles et charges annuelles et les profits tirés du bail sont partagés à moitié entre le bailleur et le preneur. Ensuite, aucun animal ne doit être vendu sans le consentement du propriétaire (Jean-Baptiste Ferrier). Si vente il y a, les bénéfices seront partagés de moitié entre les deux parties. Enfin, lorsqu'il s'agit de chèvres, le preneur doit verser, en plus de la moitié des bénéfices du lait produit, une rente annuelle d'une cinquantaine de livres. Lorsqu'il s'agit d'une paire de vache (souvent accompagnée d'une paire de veaux), le preneur doit fournir annuellement six quartiers (30 litres) de blé au bailleur quand il utilise les bêtes pour le labour. Si l'un des bovins meurt au cours du bail, un autre est acheté par les deux parties conjointes pour le remplacer. Lorsqu'il

---

293 MORICEAU Jean-Marc, *L'élevage sous l'Ancien Régime, [...] op.cit.*, p. 77.

294 BERLAN Hélène, BOCAGE Frédéric, PELQUIER Élie et ROUSSEAU Frédéric, *Démographie et crises en Bas-Languedoc (1670-1890)*, Montpellier, Institut de recherche historique par l'informatique et la statistique, 1992, p. 231.

s'agit de bêtes à laine, le bailleur se charge du salaire des personnes employées pour la tonte tandis que le preneur nourrit ces derniers.

D'autres sources permettent de compléter ces chiffres et cette évolution. Dans les compoix cabalistes des années 1770-1780, nous constatons qu'en 1773, Jean-Baptiste Ferrier est mentionné avec son fils en tant que négociant et possède 649 brebis. Le déclin du nombre de baux à cheptel ne signifie donc pas pour autant que Jean-Baptiste possédait moins de bêtes. Un autre détail est à relever sur le compoix cabaliste de cette année 1773 : le père et le fils sont imposés six livres pour fonds placés sur mer et sur terre. Cet élément soulève encore plus l'intérêt de creuser la piste du commerce. Il a été relevé un seul acte notarié qui confirmerait l'investissement sur mer de Jean-Baptiste. Il s'agit d'un achat de parts de bateau (quatre *quirats*) effectué par lui-même et Jean-Baptiste Latil, négociant de Marseille. Les deux, qualifiés d'« associés », payent plus de 700 livres à une veuve sigeanaise, Madeleine Brassuin<sup>295</sup>.

Les actes de bail à cheptel permettent d'évaluer plusieurs éléments de la vie de Jean-Baptiste Ferrier. Premièrement, nous avons la certitude que les individus nommés appartiennent à un réseau social établi à partir de la confiance. Différents corps de métiers issues de différentes communautés sont représentés dans cet éventail d'actes notariés et chacune de ces personnes est un potentiel filon à exploiter dans l'analyse des affaires de Jean-Baptiste Ferrier. En engageant essentiellement des personnes habitant Sigean, ce dernier devait avoir à cœur d'entretenir, en plus d'un réseau social, une réputation et une image positive. Deuxièmement, tous les animaux mentionnés offrent un regard sur le potentiel de richesses qu'accumulait Jean-Baptiste Ferrier. L'exploitation des laines, des viandes, des laits, des terres labourées ainsi que du miel<sup>296</sup> faisait certainement partie d'un commerce propre à la famille Ferrier. Mais la richesse ne se trouve pas essentiellement dans l'exploitation d'animaux. Dans les actes notariés, on retrouve aussi des actes de ventes et d'achats de tous types de terres. Jean-Baptiste Ferrier était donc aussi un important propriétaire foncier de la communauté.

---

295 A.D. 11, 3E 16 290, M<sup>c</sup> A.B. Ferrier, f<sup>o</sup> 53, acte de vente de parts de bateau par Madeleine, veuve Brassuin, à Jean-Baptiste Ferrier et Jean-Baptiste Latil associés, 30 juin 1752.

296 Au total, 35 ruches à miel ont été mises en gasailles en 1747 et 1748.

À travers plusieurs documents, il est possible de retrouver et répertorier les biens fonciers qu'a possédés Jean-Baptiste Ferrier au cours de sa vie. Grâce à un document des archives provinciales, au compoix terrier de Sigean établi en 1778 et aux actes de ventes et d'achats fonciers passés devant notaire, reconstituer l'ensemble des propriétés immobilières d'une famille permet d'entrevoir la stratégie patrimoniale propre à celle-ci.

D'une part, la reconnaissance diocésaine, rédigée en 1737 et étudiée plus haut, prouve la richesse foncière de Vincent Ferrier, le père de Jean-Baptiste. D'autre part, les actes notariés de ventes et d'achats fonciers mettent en avant l'évolution de la gestion de ces parcelles par Jean-Baptiste Ferrier et permettent de voir comment, lui, a perpétué la stratégie de son père en s'appropriant le territoire. De 1741 à 1770, quarante-huit actes d'achats ou de ventes apparaissent dans ces actes. Les seules ventes ont lieu en 1764 où le lieutenant particulier vend une maison à deux étages située aux faubourgs<sup>297</sup> à Louis Rainaud, ménager résidant au Lac pour 1 200 livres, une maison sur la place de Sigean<sup>298</sup> à Marie Dureau mariée à un habitant de Bages pour 600 livres, et six punitières de terre (soit 835,8 m<sup>2</sup>) au tenement du Pla<sup>299</sup> à Cyprien Angles, maître des ports et lieutenant général au siège principal de la marine et amirauté de Narbonne, pour quarante livres.

1764 est aussi l'année durant laquelle Jean-Baptiste Ferrier fait de son fils aîné Vincent son procureur (spécial et général) selon l'acte notarié du 18 février évoqué plus haut. Il marie également une de ses filles cette même année. Sans doute, la vente des deux maisons lui permet de mieux préparer sa succession dont nous parlerons plus loin. La majorité des actes notariés comprend des achats de terres dont seize champs, onze herms, deux olivettes, trois vignes et deux jardins. Les onze actes restants sont des baux à ferme sur lesquels nous reviendrons et divers biens tels un lopin de terre ou bien un patu. Parmi tout ceci, il est nécessaire de revenir sur l'acquisition de plusieurs terrains au Lac, plus précisément aux Cavettes, ainsi que près du Rieu. Celle des Cavettes a été étudiée par Jacques Pech De Laclause en 1958, c'est une métairie comprenant des terres complantées de 39 mûriers, confrontant d'ouest (cers) la cime du *Pech de Villesèque*,

---

297 A.M.S., 1 G 26, Atlas cadastral 1816, Section A – la Ville, Parcelle A 194.

298 A.M.S., *Ibid*, Parcelles 237 – 242.

299 A.M.S., *Ibid*, Section B3.

d'est (marin) un chemin, de sud (midi) un herm, contenant 23 sétérées en mûriers (5 ha), le reste champ de 10 sétérées (2,2 ha), comprenant également un plancher avec un four de 19 cannes (carrées), soit 75 m<sup>2</sup>, et un courtal à simple couverture de 52 cannes (205,5 m<sup>2</sup>). Toujours au même endroit, on y trouve un champ de 13 sétérées (2,9 ha) complanté de 78 mûriers ainsi qu'un autre champ de 18 sétérées (4 ha) complanté de 33 oliviers et d'autres champs de 9 sétérées<sup>300</sup> (2 ha). La métairie, appelée plus tard « Trois Fontaines », est certainement l'extension et l'accomplissement de l'exploitation de la condamine qui appartenait au père du propriétaire en 1737 ; elle fait partie de l'héritage laissé à son fils Vincent.

Pour assurer la gestion de cet ensemble de terres, Jean-Baptiste Ferrier passait, dans les dernières années de sa vie, et devant notaire, des contrats d'affermé. Les baux à ferme reviennent, pour un propriétaire, à trouver un fermier puis à lui céder l'*usus* (droit de se servir du bien) des bâtiments et des terres, ainsi qu'une partie du *fructus* (part des récoltes, du croît du bétail, etc.)<sup>301</sup>.

Quatre contrats rédigés en 1764, 1769 et 1770 chez les notaires de Sigean ont été retrouvés. L'acte de 1769 renvoie à un autre acte non retrouvé établi par Maître Rouch, notaire de Sigean, l'année précédente. Le premier acte de 1770 (passé le 15 juillet<sup>302</sup>) concerne les jardins possédés par les Ferrier père et fils, derrière leur maison dite « du Roy » : un grand jardin potager et fruitier situé au Chemin de la Fontaine, deux autres plus petits, l'un appelé « de Sivade » et l'autre « de monsieur Allaric ». Ceux-ci sont confiés à François Labadier, dont on sait seulement qu'il est originaire de Fabrezan, afin de les entretenir à raison de 15 sous par jour de travail. L'acte de 1764 (passé le 7 juin<sup>303</sup>) et l'autre acte de 1770 (passé le 3 septembre<sup>304</sup>) sont les plus intéressants car ils concernent la métairie des Cavettes mentionnée plus haut. Nous avons, grâce à ces

---

300 PECH DE LACLAUSE Jacques, *Les métairies de Sigean*, Mémoire d'études supérieures Faculté de Droit de Toulouse, 1958, publié par l'A.A..P.C.S.C., 2013, p. 22.

301 JAUDON Bruno, *Les compoix de Languedoc*, *op. cit.*, p. 25.

302 A.D.11, 3E 16 297, M<sup>e</sup> Gabriel Ferrier, f<sup>o</sup> 56 verso, contrat d'affermé J.-B. et V. Ferrier / F. Labadier, 15 juillet 1770.

303 A.D.11, 3E 16 294, M<sup>e</sup> Gabriel Ferrier, f<sup>o</sup> 156 verso, contrat d'affermé J.-B. Ferrier / L. Rainaud, 7 juin 1764.

304 A.D.11, 3E 16 297, M<sup>e</sup> Gabriel Ferrier, f<sup>o</sup> 69, contrat d'affermé J.-B. et V. Ferrier / M. Rainaud, 3 septembre 1770.

actes, une description plus précise des biens fonciers que possédait Jean-Baptiste Ferrier au terroir du Lac. Les documents indiquent :

**Tableau 27 : Propriétés de J.B. Ferrier dans la métairie des Cavettes (Lac), 1764.**

Biens fonciers	Lieux-dits	Superficies (sétérées)	Superficies (ares)
Un champ et autre petit champ joignant.	« La Rompue du Salin »	9	2 ha
Un champ.	Ø	3	66,87 ares
Un champ.	Joignant le chemin du Salin	2,5	55,7 ares
Un champ et olivette.	À l'Olivier	5	1,11 ha
Deux champs.	A l'Olivier	3	66,87 ares
Une grande pièce.	Contiguë à la métairie	14	3,12 ha
Un champ et olivette.	Au dessous de la métairie	9	2 ha
Une pièce.	« Le champ de Cachine »	3	66,87 ares
Deux champs.	Joignant le chemin de ladite métairie	12	2,67 ha
Un ferratjal complanté de mûriers.	Sous la bergerie	1	2229 m <sup>2</sup>
Un champ.	À Pech de Lac	8	1,78 ha
Une grande pièce.	À la Cantine	19	4,23 ha
Un champ.	« Las Messes »	9	2 ha
Un petit champ.	À Villesèque	2	44,58 ares
Un champ.	Au château	5	1,11 ha
Un champ.	À l'Arena	18	4 ha
Un champ.	Dit « de Pédemieu »	5	1,11 ha
Une olivette.	Ø	6	1,3 ha
Deux olivettes, deux champs joignant.	Olivette basses des Ouviels, olivette de Banquarel	11	2,45 ha
Un champ.	Dit « de Revel »	3	66,87 ares
Deux champs appelés Salicornières.	Un près de Pech du Lac, l'autre au tènement du Vézal	13	2,9 ha
Bâtiments dépendants (maison, écurie, pailler, bergerie).	Ø	Ø	Ø
<b>TOTAL</b>		<b>160,5</b>	<b>31 ha et 58 a</b>

La métairie des Cavettes semble comporter une trentaine d'hectares dont vingt-et-un champs, cinq olivettes, un ferratjal avec des mûriers, et d'autres pièces dont la nature est, pour certaines, indéterminée. Les informations ne sont pas assez nombreuses pour identifier précisément sur le cadastre de 1824 tous les biens fonciers mentionnés<sup>305</sup>, néanmoins, toutes ces indications révèlent l'étendue des propriétés de Jean-Baptiste Ferrier et de ce qu'elles pouvaient générer comme revenus. La gestion revenant à Louis Raynaud en 1764 puis à Michel Raynaud en 1770, les conditions de l'acte sont ainsi présentées : Jean-Baptiste Ferrier fournit les grains à semer la première année ; les grains, ainsi que le vin, produits chaque année seront partagés de moitié (tous les deux ans pour les oliviers et les mûriers) ; les semences seront portées par le preneur dans les magasins dudit propriétaire pour y être purgées et partagées ; les pailles et balles consommées et pourries servent à la bonification des terres. Les deux actes révèlent aussi la présence de vingt-huit domestiques qui partagent la tâche confiée au preneur sur les douze années consécutives mais dont les frais de nourriture semblent assurés par le bailleur. La présence de beaucoup de mûriers complète les théories citées plus haut sur l'implication des grands propriétaires fonciers dans la fabrication et, peut-être, le commerce de la soie. Faisant le lien avec les baux à cheptel mentionnés plus haut, le bail mentionne également l'ajout de cent bêtes à laine de la part de Jean-Baptiste Ferrier ainsi qu'une paire de bœufs et de chevaux de la part de Louis Raynaud et, six ans plus tard, d'une paire de bœufs de la part de Michel Raynaud pour faciliter l'exploitation (labour des terres, fumiers).

Outre les animaux, Jean-Baptiste Ferrier gère également un bon nombre de biens fonciers sur le territoire de Sigean. Grâce à l'héritage de son père Vincent, il multiplie les acquisitions de champs, d'olivettes et de vignes dont l'exploitation doit lui rapporter d'importants revenus. Les conditions d'exploitation transparaissent dans les actes d'affermage et en la constitution des deux métairies au Lac et près du Rieu. Étant un bourgeois important de la communauté, il est désormais temps de se pencher sur la vie privée du lieutenant particulier.

---

305 Annexe 12 : Propriétés de Jean-Baptiste Ferrier au Lac en 1764.

En 1731, âgé de 32 ans, Jean-Baptiste Ferrier épouse Marie Élisabeth de Pech, fille de Monsieur Bernard de Pech, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Dame Françoise Quarré de Tilly<sup>306</sup>. Ici, l'alliance permet à la lignée des Ferrier consuls de maintenir son rang dans la société bourgeoise et, par la particule et l'importance de la famille de la mariée composée d'hommes politiques et militaires, de prétendre à l'anoblissement pour les générations suivantes. Dans un ouvrage, Stéphanie Lachaud-Martin rappelle les différentes voies d'anoblissement : par décision royale et lettres patentes ou bien par charges vénales anoblissantes ; par contre, le prétendant devait être issu d'une lignée noble sur deux générations<sup>307</sup>.

Le contrat de mariage de Jean-Baptiste et Marie-Élisabeth n'a pas été retrouvé mais deux actes notariés révèlent en partie comment le couple gérait sa dot. Du côté du mari, comme dit précédemment, le testament de son père fut cassé et annulé. Sur ce, un acte de 1753 confirme que Jean-Baptiste avait droit à la moitié de ses biens et que l'autre moitié serait partagée entre des sœurs Anne (sans mari) et Marie (veuve). Dans ce document, il est écrit que « lad[ite] Dem[ois]elle Anne Ferrier, par l'affection tendre qu'elle porte aud[it] S[ieu]r Jean Baptiste Ferrier son frère ici présent, sans être réduite ni subordonnée de personne et de son pur et libre mouvement, lui a fait et fait donation pure et simple [...] de tous ses biens présents qui confortent au quart de la succession »<sup>308</sup>. Le patrimoine du baile s'agrandit nous dit-on de 6 000 livres à raison d'une pension de 800 livres à verser à Anne tous les six mois. Par ailleurs, nous savons qu'Élisabeth possédait des biens puisqu'en 1747, avec l'autorisation de son mari, elle baille une remise avec deux écuries et pailler sur le devant et un patu ouvert sur l'arrière, à Bernard Chaffary, pour une rente annuelle de 293 livres et un total important à 4 140 livres<sup>309</sup>. Par ailleurs, l'année suivante, son cousin Bernard lui donne la totalité de ses biens à condition également de payer une rente de « deux cents livres payable à sa réquisition, douze sétiers beau blé payable à la récolte des grains, quatre charges bonnes vin payable à trait de cuve, et quatre mesures de belle huile à trait de moulin ».

---

306 A.M.S., GG 9, f° 450 verso, acte de mariage entre Jean-Baptiste Ferrier et Marie Élisabeth de Pech, 13 novembre 1731.

307 LACHAUD-MARTIN Stéphanie, *Économie et société en France de 1600 à 1715, [...] op. cit.*, p.52.

308 A.D. 11, 3E 16 290, M° A.B. Ferrier, f° 130 verso, donation de Anne Ferrier à Jean-Baptiste Ferrier, frère et sœur, 12 juin 1753.

309 A.D.11, M° A.B. Ferrier, 3E 16 287, f° 136, acte de vente d'une remise par Élisabeth de Pech à Bernard Chaffary, maître du logis de la Croix blanche, 13 avril 1747.

Mais si il vient à décéder avant son épouse Jeanne Donat, le couple Ferrier devra lui verser « pension annuelle et viagère de la quantité de six sétiers blé froment [...] et soixante livres argent payable aussi à sa réquisition ». De plus, Bernard Bousquet leur demande de verser un an après son décès deux-cents livres à un habitant de Roquefort à qui il les devait. Tout ceci, ressemblant fort à des volontés testamentaires sous forme de viager, rajoute un point de vue sur la gestion des biens et l'enrichissement du couple Ferrier – De Pech. De cette union prestigieuse naissent de très nombreux enfants.

**Tableau 28 : Enfants du couple Jean-Baptiste Ferrier – Marie Élisabeth de Pech.**

Enfant	Baptisé(e) le ...	Parrain	Marraine	Réf. de l'acte
Françoise Hélène	2 août 1732	Vincent Ferrier, grand-père paternel	Françoise Quarré, grand-mère maternelle	GG 9, f° 460.
Pierre	24 mai 1734	M. la Devèse Pech, Capitaine Major du Régiment de la Marine	M <sup>elle</sup> Anne de Ferrier	GG 9, f° 474 v.
Marie Hélène	31 mai 1735	Bernard Pech	D <sup>elle</sup> Marie Ferrier, tante paternelle	GG 9, f° 484.
Anne	28 octobre 1736	M. Bernard de Pech, ancien lieutenant colonel, grand-père	D <sup>elle</sup> Anne Alaric, épouse Bailly	GG 10, f° 17 v.
Vincent	21 mais 1739	M. Bernard de Pech, capitaine d'infanterie, oncle maternel	D <sup>elle</sup> Théodore Alaric, grand-tante paternelle	GG 10, f° 51.
Françoise	22 août 1740	Bernard Bousquet, bourgeois	D <sup>elle</sup> Françoise Alaric, tante paternelle.	GG 10, f° 64.
Marie Élisabeth	11 mai 1741	M. Pierre Bailly, bourgeois	Marie Espérance Geneviève Ferrier, épouse Bernard Pech, capitaine d'infanterie, oncle maternel	GG 10, f° 79 v.
Jean-François	6 août 1742	M. J.-F. Cazalbon, Sieur de St Jean	D <sup>elle</sup> Jeanne Donat, épouse Bousquet	GG 10, f° 98.
J. B. Antoine	15 septembre 1743	M. Antoine Doumerq, docteur à Narbonne	D <sup>elle</sup> Jeanne d'Angles, de Narbonne	GG 10, f° 119 v.
Cyprien Madeleine	3 octobre 1745	M. Cyprien d'Angles, M <sup>e</sup> des ports et Lieut. gén. de l'Amirauté de Narbonne	Mme Marie Madeleine de Lannes, épouse Domenech, maire de Peyriac	GG 10, f° 160.
Marie Hélène	9 décembre 1746	M. Antoine Angles, citoyen de Narbonne	Marie Hélène Ferrier, sœur de la baptisée	GG 10, f° 177.
J. B. Marie Anne	23 avril 1748	Vincent Ferrier, frère du baptisé	Dame M. A. Candelon, épouse Cazalbon	GG 10, f° 208 v.
Joseph Marie	25 mars 1749	M. Joseph Bailly, mousquetaire	D <sup>elle</sup> E. Techeire, épouse Raymond de Pech, oncle maternel	GG 10, f° 227.



Anne Élisabeth	27 février 1752	M. J.-B. Angles, avocat au Parlement	D <sup>elle</sup> Anne Ferrier, sœur de la baptisée	GG 11, f <sup>o</sup> 3.
Raymond Théodore	1 <sup>er</sup> septembre 1755	M. Raymond de Pech, ancien lieut. de Cavalerie Dragon	D <sup>elle</sup> Théodore d'A., cousine paternelle	GG 11, f <sup>o</sup> 38 v.
Claire Françoise Anne Ursule	29 octobre 1756	M. J.-F. Carcassonne, de Lézignan	D <sup>elle</sup> Claire Lécuyere	GG 11, f <sup>o</sup> 53 v.

Là encore, l'entourage du couple est plus souvent tourné vers les proches de la mariée. On relève une présence importante de militaires chez les Pech, notamment le frère de la mariée (capitaine d'infanterie) et son père (ancien lieutenant-colonel). Ce mariage permet de consolider ce qui avait éclot lors de la génération précédente : la proximité avec les familles de la haute-bourgeoisie voire de la noblesse. On retrouve d'ailleurs, comme dans le noyau familial de Vincent Ferrier, la famille Angles dont on avait peu d'informations. La mention d'Antoine Angles, l'époux de la lointaine cousine Marie Ferrier, comme « citoyen de Narbonne » confirme que le couple avait du quitter Sigean. Cyprien Angles, haut gradé de l'Amirauté de Narbonne, doit être leur fils. On pourrait penser que, par l'implication de Vincent et Jean-Baptiste Ferrier dans la vie politique locale, l'ascension sociale de la branche des consuls aurait été autonome mais elle n'a probablement pas pu se faire sans le soutien de la branche dite des négociants. La présence de Louis Ferrier, maître des requêtes du Duc de Berry, au baptême du petit Vincent en 1739 et le fait que Marie Geneviève Espérance Ferrier soit marraine d'une fille de Jean-Baptiste en 1741 sont des preuves, parmi d'autres, que les deux branches étaient intimes. Tous ces actes de baptêmes prouvent, sans l'ombre d'un doute, que ces familles bourgeoises et/ou nobles appuyaient leur pouvoir économique sur des liens sociaux solides tissés dans un carré familial structuré : Alaric, Angles, Pech, Ferrier.

À raison d'un enfant tous les dix-huit mois environ, ces mêmes actes, de 1732 à 1756, mentionnent à chaque fois leur père ainsi que son statut. Il est donc possible de compléter les renseignements trouvés dans les délibérations et d'avoir une vue d'ensemble sur la carrière de Jean-Baptiste Ferrier. De 1732 à 1735, il est qualifié de bourgeois. L'année suivante, au baptême d'Anne, et jusqu'en 1741, il est mentionné « capitaine d'une compagnie dans la garde-côte ». Vers 1739 – 1740, il est 3<sup>e</sup> consul, au

même moment où son père était 1<sup>er</sup> consul : il semble que ce soit le seul cas à Sigean où un père et un fils aient été consuls en même temps. Cela confirme l'hypothèse avancée précédemment : Vincent avait, très tôt, l'idée de faire de Jean-Baptiste son successeur dans tous les domaines. Dès 1741, il est, bien sûr, qualifié de « bayle et lieutenant particulier du Seigneur Archevêque » ou « officier » de ce dernier. Exception est faite pour 1745 durant laquelle la mention de la garde-côte réapparaît. Au baptême de Marie-Hélène (1746), comme les lettres de provisions de son fils en 1772 l'affirmaient, on le dit « Maire de La palme ». Deux ans plus tard, Jean-Baptiste Ferrier est « Major des gardes-côtes » ou « Major de la Capitainerie de Leucate ». Ceci incite à s'intéresser à l'implication que pouvait avoir les Ferrier à Leucate ; pour l'instant, aucun document probant n'a été retrouvé. L'itinéraire de Jean-Baptiste Ferrier retracé, nous savons qu'après une carrière militaire, il a succédé à son père, reprenant ses charges de baile et son office de lieutenant particulier du Seigneur archevêque à l'âge de 42 ans.

\*

Une jeunesse passée au service du roi, dans la garde-côte de Leucate, les Ferrier mâles de la branche des consuls passent ensuite dans la vie active politique et économique. En 1741, Vincent Ferrier, père, lègue à Jean-Baptiste un office prestigieux, celui de lieutenant particulier de l'archevêque de Narbonne. Dès lors, le nouveau représentant de la communauté de Sigean fait partie, conseille, influence et oriente les débats du conseil politique de Sigean, et ce jusqu'aux années 1760. S'attirant les colères des habitants en les privant d'eau publique et en proie à quelques rivaux estimant sans doute Jean-Baptiste trop vieux pour être encore baile, ce dernier n'assiste quasiment plus aux séances du forum politique communal, laissant, peu à peu, la place à son fils Vincent qui devient maire en 1772.

Entre temps, l'homme politique est aussi devenu un gestionnaire incontournable du bourg. Accumulant les terres (champs, vignes, oliveraies et mûriers), ainsi que bâtiments (fours banaux, bergeries, maisons pour fermiers et jardiniers), le bourgeois fait vivre et travailler une main d'œuvre à la fois originaire et extérieure au territoire sigeanais. Mais ces activités n'ont pas suffi à forger l'homme important qu'il est

devenu. En effet, la branche des consuls qu'il incarne a eu besoin du réseau familial établi quelques décennies plus tôt par ses lointains cousins, les Ferrier négociants, déjà alliés à des nobles. Ces liens sociaux établis favorisent l'élaboration, la construction minutieuse, d'un héritage conséquent.

### 3) Une bourgeoisie locale déchue ?

Dans ce dernier chapitre, l'objectif est d'analyser les héritages laissés par Jean-Baptiste Ferrier à ses nombreux descendants. Le testament du lieutenant particulier de l'archevêque de Narbonne et le compoix terrier de 1778 sont, entre autres, les derniers documents exploités dans cette étude. Dans l'ordre chronologique, les délibérations municipales de Sigean des années 1780 et 1790 représentent un apport considérable pour comprendre comment le pouvoir politique des Ferrier a été impacté par les événements révolutionnaires qui touchèrent le Bas-Languedoc. Quinze ans après le décès du baile, un cousin notaire prend les devants dans cette ambiance politique tourmentée. Il incarne ici le dernier des principaux individus étudiés. Par ailleurs, quelques lignes seront nécessaires à la compréhension de l'intégration de cette recherche dans l'historiographie. Nous essaierons de répondre à quel groupe social, quelle catégorie de la population, les Ferrier de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ont appartenu.

Le 16 décembre 1774, Jean-Baptiste Ferrier expire son dernier souffle laissant, huit jours auparavant, un testament<sup>310</sup> retenu par le notaire Jean-François Ferrier<sup>311</sup>, son futur beau-fils. À travers ce testament et d'autres documents comme des contrats de mariages de ses enfants, l'objectif est de voir comment le vieil homme, âgé de presque 75 ans, a réparti son héritage comprenant la multitude de biens que l'on a étudié plus haut. On suit alors une trajectoire familiale. Le testament mentionne dix de ses enfants. Rappelons que Jean-Baptiste Ferrier a eu, entre 1731 et 1756, dix-huit enfants dont cinq sont morts en bas-âge. Les trois restants, non-mentionnés dans le testament, sont Françoise (née en 1740, probablement morte jeune), Jean Baptiste Antoine (né en 1743, mentionné ecclésiastique dans les registres paroissiaux) et Jean François (1747 – 1759). Trois points sont à percevoir dans le document.

Premièrement, il lègue à neuf enfants 7 500 livres chacun, précisant que cette somme importante, dont le total fait 67 500 livres, leur reviendra lorsque ces mêmes

---

310 Annexe 13 : Transcription du testament de Jean Baptiste Ferrier.

311 A.D.11, 3E 16 300, M<sup>e</sup> Jean François Ferrier, f<sup>o</sup> 176 v., testament de J.B. Ferrier, 8 décembre 1774.

enfants auront atteint leur vingt-cinquième année ou se seront établis en mariage ; c'est le cas de Cyprien Magdelaine (29 ans), d'Anne (38 ans), de Marie Hélène (28 ans, mariée) et de Marie Hélène (39 ans, mariée). Deux contrats de mariage datés de 1763<sup>312</sup> et de 1765<sup>313</sup> ont pu confirmer que Marie Hélène (28 ans en 1774) s'est mariée à 19 ans avec Joseph Compristo, docteur en médecine et fils d'Isidore Compristo, apothicaire colliourenc, et que Marie Hélène (39 ans en 1774) a épousé Jacques Alary, receveur des fermes du Roi à Leucate. Chacune a déjà reçu de son père Jean-Baptiste 5 000 livres en guise de dot sur les 7 500 promises.

Deuxièmement, les six autres, mineurs ou non-mariés, Anne (38 ans), Élisabeth Anne (22 ans), Claire (18 ans), Jean Baptiste Marianne (26 ans, ecclésiastique), Joseph Marie (25 ans) et Raymond (19 ans) se voient attribuer un quartier de la maison familiale composée de la Cave Neuve, d'un petit cabinet, de quatre chambres et d'une autre petite chambre et grenier. Ces caractéristiques familiales (et les suivantes) s'apparentent parfaitement avec le modèle de la famille-souche établi par Frédéric Le Play. Ce modèle, controversé et ancien, correspond tout de même à la situation des Ferrier : une maison transmise de génération en génération abritant plusieurs couples et une multitude d'enfants aux âges variés et nés à environ un an d'intervalle les uns des autres<sup>314</sup>. Marie Élisabeth Pech donne naissance à dix-huit enfants de Jean-Baptiste Ferrier : son premier enfant à 19 ans et son dernier à 42 ans.

Troisièmement, et non des moindres, en tant que fils aîné, il « a fait créé, nommé et institué pour son héritier général et universel le Sieur Vincent Ferrier (35 ans) son fils légitime et naturel [...] pour prendre la possession et jouissance de tous ses biens et héritages en continuant après son décès et en disposer en suite à ses plaisirs et volontés tant en la vie que la mort ». Ce modèle d'élection d'héritier est très fréquent dans la France méridionale, pays de droit romain. Les susdits biens sont perceptibles dans le compoix terrier établi en 1778 qui comprend soixante et un articles imposés à Vincent Ferrier pour un allivrement total de 247 livres, 13 sols et 6 deniers (sur les 3 390 livres,

---

312 A.D.11, 3 E 16 294, M<sup>e</sup> Gabriel Ferrier, f<sup>o</sup> 91 v., contrat de mariage J. Alary / Marie Ferrier, 21 novembre 1763.

313 A.D.11, 3 E 16 294, M<sup>e</sup> Gabriel Ferrier, f<sup>o</sup> 235 v., contrat de mariage J. Compristo / Marie Hélène Ferrier, 4 février 1765..

314 FLANDRIN Jean-Louis, *Familles, parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Du Seuil, Paris, (coll. « Points. Histoire »), 1995, pp. 57-60.

14 sols, 10 deniers  $\frac{3}{4}$  imposés à toute la communauté). Le cadastre sigeanais dit « de Napoléon », dressé entre 1816 et 1824, étant la seule carte se rapprochant de la réalité du compoix de 1778, l'expérience a été faite de localiser les biens possédés par Vincent Ferrier, héritier de la branche des consuls à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans la Ville (section A du cadastre), quatorze biens sont répertoriés : la maison « du Roy » (A 233 – 242), un jardin (A 522), un moulin à huile (A 249), un moulin à vent (A 620), deux champs (A 12 et 603), trois bergeries (vers A 611, 585 et 586), un magasin (A 560), deux ferratjals (A 268,9 et 70) et deux creux à fumier (vers A 358). Vincent Ferrier possède également, selon le document de 1778, vingt-deux champs, onze olivettes, trois vignes, trois herms, deux cavernes et la métairie des Trois Fontaines qui ont été plus ou moins bien localisés<sup>315</sup>. Seuls les emplacements d'un jardin, de deux champs et d'un ferratjal mentionnés restent totalement inconnus.

La métairie des Trois Fontaines est décrite ainsi :

« consistant en écurie, bergerie, logement pour le ramonet, four à cuire pain, patus fermé, patus ouvert, champ avec mûriers, herme avec oliviers et olivette à Malesang [...] contenant les Couverts 78 cannes, le four 2 cannes, le patus fermé 79 cannes, le patus ouvert 27 cannes, le champ 4 sétérées, l'herme 11 sétérées 8 punières, l'olivette 2 sétérées 6 punières [...] imposée 9 livres, 16 sols et demi-denier. »<sup>316</sup>

Aussi, l'appartenance de toutes ces terres ne jette pas l'ombre d'un doute sur le fait que le fils de Jean-Baptiste Ferrier poursuive l'exploitation de ses terres et l'obtention des revenus qui y sont joints.

Autre activité qui, comme nous l'avons avancé précédemment, a été reprise par le fils : la gestion du cheptel. Sur les compoix cabalistes de Sigean, Vincent Ferrier était imposé en 1780 pour la possession de 490 brebis ; en 1782, pour 400 brebis ; l'année suivante pour 147 brebis et, en 1785, pour 247 brebis. En 1789, un « M[onsieur] Ferrier n[é]g[ociant] est imposé pour industrie cinq livres »<sup>317</sup>. En comparant avec les autres compoix, ce Monsieur Ferrier ne doit pas être Vincent mais son beau-frère, Jean-

315 Annexe 14a et 14b : Propriétés de Vincent Ferrier (1739 – 1803) dans la ville et sur le territoire de Sigean en 1778.

316 Annexe 15 : Métairie des Trois Fontaines.

François. Après une chute de 63,25 % en un an, le bétail possédé par Vincent se reconstitue difficilement en deux années. Le fait qu'il ne soit pas allivré sur le document de 1789 laisse penser qu'il a abandonné l'investissement dans le cheptel que son père et son grand-père avaient entretenu.

Les compoix cabalistes des années 1780 permettent également de retrouver certains membres de la famille qui apparaissaient pourtant moins dans les documents<sup>318</sup>. Par exemple, sur les cinq compoix retrouvés, il est écrit que le Sieur (Jean-)François Ferrier, notaire, est allivré pour industrie plus d'une livre. Nous reviendrons plus loin sur cet individu. Un autre François Ferrier, qualifié de négociant, est allivré trois livres en 1780 puis cinq sur le reste des documents pour industrie également. S'agit-il d'un membre de la branche aînée des notaires Ferrier, Jean François Octavien ? Les informations manquent pour faire de cette hypothèse une certitude. Les compoix cabalistes enregistrent également un dénommé Jean Ferrier allivré six sols pour la possession d'une mule en 1782 et 1783. Il également allivré dix sols en 1783 pour être le « fermier de M[ademois]elle Annette Pech ». En 1785, il est allivré à pareille somme pour la possession d'une vache. Il doit donc s'agir très certainement d'un membre de la branche des brassiers et des ménagers. Deux femmes sont également mentionnées dans ces documents cabalistes. Une Demoiselle Ferrier des *Ouviels* (agneaux en occitan) est allivrée entre deux et trois livres par compoix (sauf celui de 1782) pour le nombre moyen de 136 brebis. Cette demoiselle doit être une des descendantes de Louis Ferrier dont la question de l'héritage a été évoquée plus haut. Ce n'est sans doute pas Marianne puisqu'elle aussi est allivrée, pour industrie, à quinze sols (1780 et 82) puis une livre (1783). Les deux derniers compoix ne la mentionnent pas. Le qualificatif « des *Ouviels* » provient peut-être d'une propriété héritée par Louis Ferrier située sur un lieu-dit particulier. Quoi qu'il en soit, dans les années 1780, les deux héritières de la branche des négociants entretenaient encore leur patrimoine.

Parmi tous les biens fonciers appartenant à Vincent Ferrier, un bon nombre d'entre eux est identifié en garrigue, autrement dit sur la partie est de la carte de 1824.

---

317 A.M.S., CC 18, cahier 1780, f° 3 ; cahier 1782, f° 3 ; cahier 1783, f° 3 ; cahier 1785, f° 2 verso ; cahier 1789, f° 3.

318 Annexe 16 : Les Ferrier dans les compoix cabalistes sigeonais du XVIII<sup>e</sup> siècle.

N'ayant pas de carte plus précise, elles sont représentées de façon zonale sur l'annexe correspondante. Néanmoins, notre attention est attirée sur la possession de la même cove (ou caune), petite grotte, que son père avait. Estimée vingt-cinq livres, imposée cinq sols sur le compoix de 1778, il semblerait que ce petit endroit, entouré sur la cadastre de bergeries comme celle de *La Castanière*, serve d'abri pour les troupeaux de brebis du propriétaire.

Pour aller plus loin dans la recherche, les données de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle donnent quelques indices sur la transmission des biens aux générations suivantes. Concernant la métairie des Cavettes, il semblerait que Valentin de Lagarde (fils de Jean Jacques Lagarde et de Marie Hélène Ferrier), le neveu de Jean-Baptiste Ferrier, en ait hérité. Certaines terres, comme le moulin ruiné de la parcelle G1-48 appelé plus tard « Moulin Compristo », seraient revenues au beau-fils de Jean-Baptiste, Joseph Compristo (marié à Marie Hélène) dont les deux fils apparaissent sur le cadastre de 1824 : Isidore et Jacques. De même, la métairie des Trois Fontaines serait revenue, d'après un cadastre de 1816, à Gabriel Malric, époux de Sophie Ferrier (fille de Vincent Ferrier et de Marguerite Portes) qui décède en 1823. Gabriel Malric épouse alors Anne Élisabeth Pauline Pech Delom en 1823.

Enfin, concernant les mœurs religieuses du testateur, celui-ci souhaite être enterré dans l'église de la paroisse Saint-Félix et que soient dites et célébrées deux cents messes basses l'année de son décès dans l'église des Capucins, nouvellement construite à Sigean.

L'étude du testament de Jean-Baptiste Ferrier démontre la richesse du personnage. Richesse qu'il a assemblée pendant au moins trois décennies puis transmise à ses héritiers au nombre de dix. Le document conforte l'idée de Philippe Ariès, reprise par François Lebrun : la famille d'Ancien Régime est, avant tout, une unité de consommation et de production. Elle doit assurer la conservation et la transmission d'un patrimoine<sup>319</sup>. Pourtant, la division des biens et les sommes évoquées justifient

---

319 LEBRUN François, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, éd. Armand Colin, 1993, pp. 169 – 173.



l'utilisation du pluriel en parlant d'héritages et ouvrent tout un éventail de pistes de recherches intéressantes : comment l'héritier universel a géré puis transmis ses biens ? Comment les cadets ont fait fructifier leur part d'héritage ? Le pouvoir des Ferrier a-t-il perduré après la Révolution ? Quelques éléments de réponses s'offrent à nous dans les derniers documents étudiés.

Le mariage du dernier des enfants de Jean-Baptiste Ferrier semble être des plus intéressants. Deux mois après le décès de ce dernier, sa fille Claire épouse Jean-François Ferrier, notaire royal, son cousin au sixième degré. Des éléments montrent que ce dernier joua un rôle important dans la politique, élu président du canton, lors de la période révolutionnaire<sup>320</sup>. Il a notamment intenté un procès contre la communauté (qu'il remporta) à propos d'une imposition trop élevée. Ce mariage, certainement prévu par les aînés, est celui qui devait permettre à la lignée de garder le pouvoir familial au sein de la communauté.

L'acte de mariage, recueilli dans les registres paroissiaux, démontre que cette union a tout d'un mariage arrangé. Tout d'abord, la rapidité de l'organisation de l'événement est un indice : le père de la mariée décède le 6 décembre 1774, sa mère est déjà morte, la mariée est donc sous la tutelle de son frère aîné qui n'est autre que l'héritier principal de la famille, Vincent. L'union religieuse a lieu le mardi 7 février 1775. L'annonce publique par un ban a été faite le dimanche 5 tandis qu'une dispense des deux autres bans a été accordée le lendemain, lundi 6 février, par « M[onsieur] l'abbé, prêtre, vicaire général de M[onsieur] l'Archevêque »<sup>321</sup>. En plus du consentement du frère aîné de Claire, deux frères et deux beaux-frères de l'épouse sont présents. L'homonymie des jeunes époux peut surprendre mais étant cousins au sixième degré, leur mariage était autorisé. À la veille de la Révolution Française, celui-ci symbolise l'ultime tentative de la famille Ferrier de concentrer le prestige économique et social de deux de ses lignées. Le même phénomène est constaté dans une communauté du Vallespir par l'historien Marc Justafré. Basé sur une monographie familiale, ses travaux concluent sur le fait que la famille Justafré, composée de bailes

---

320 FOURNIER Georges, *Démocratie et vie municipale en Languedoc du milieu du XVIII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, s.l., Association Les amis des archives de la Haute-Garonne, vol. 2/, 1994, p. 233.

321 A.M.S., GG 13, n° 118, acte de mariage de Jean-François Ferrier et de Claire Ferrier, 7 février 1775.

vivant à Las Illas, adopte une stratégie matrimoniale visant à concentrer de plus en plus les pouvoirs à l'intérieur du groupe familial. Les charges municipales (bailes, ...) et religieuses (marguilliers, ...) acquises par les membres de cette famille leur ont fourni le monopole du pouvoir local symbolisé par leur propriété : la métairie Justafre<sup>322</sup>.

Dans la famille Ferrier, l'héritage s'est donc transmis en la personne de Vincent Ferrier, maire en 1772, et par l'union de Claire et Jean-François Ferrier. Les délibérations municipales de cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mettent en lumière l'implication des derniers Ferrier dans la vie politique locale.

Vincent Ferrier fut maire de Sigean pendant une brève période. Entre 1772 et 1775, comme son père, il a notamment géré des affaires de salubrité et d'ordre public. Par exemple, le 5 décembre 1773, il a été recensé plusieurs vols dans le bourg (portemanteau dans une auberge, malle d'un particulier pleine de marchandises, effraction de porte, etc.). La communauté et son maire militent ardemment pour que Sigean soit dotée d'une patrouille bourgeoise<sup>323</sup>. L'année d'après, le maire signera plusieurs délibérations pour des réparations à faire à l'église, au clocher et au cimetière puis à la fontaine et aux abreuvoirs publics<sup>324</sup>. Le 9 juin 1775, Vincent Ferrier convainc les habitants chez qui les propriétés comportent des aboutissants du ruisseau de la fontaine publique de recreuser des robinets. Ces travaux furent réalisés grâce à la persuasion du maire et son argument majeur : la stagnation des eaux aurait occasionné de graves maladies<sup>325</sup>. Ces registres prouvent que le bourg de Sigean était encore accablé par des travaux à mener de façon permanente pour éviter accidents et épidémies.

Tout comme son père Jean-Baptiste, Vincent reste fidèle au Seigneur local, l'archevêque de Narbonne, puisque, le 26 juin 1775, il invite les notables sigeanais à venir fêter la décoration de l'Ordre du Cordon Bleu donnée par le roi à l'archevêque. Un

---

322 JUSTAFRE Marc, « L'exercice héréditaire des fonctions seigneuriale et municipale dans une communauté de Vallespir sous l'Ancien Régime », In : *Pouvoirs de la famille, familles de pouvoir. Actes du colloque des 5 – 7 octobre 2000*, éd. Michel Bertrand, CNRS – UMR 5136 / Université de Toulouse – Le Mirail, coll. « Méridiennes », 2005, pp. 127 – 139.

323 A.M.S., GG 10, f° 52, délibération du 5 décembre 1773.

324 A.M.S., GG 10, f° 63 verso, délibération du 25 avril 1774 ; f° 71 verso, délibération du 5 septembre 1774.

325 A.M.S., GG 10, f° 80 verso, délibération du 9 juin 1775.

feu de joie fut allumé sur la place publique le 16 juillet au soir<sup>326</sup>. Une semaine après, une élection proclame Bernard Pech de Laclause nouveau maire et premier consul<sup>327</sup>. Par ailleurs, on constate sur les délibérations de cette période que Cyprien Ferrier Alaric et Joseph Compristo restent membre du conseil politique ainsi que Vincent Ferrier (en tant que juge de police, en compagnie de Sauveur Moynier) et que Jean-François Ferrier est toujours greffier de la communauté. Ce dernier, stipulant que « ses occupations ne lui permettent pas de rester un plus long temps en place »<sup>328</sup>, donne sa démission le 14 janvier 1776. Dès lors, les Ferrier disparaissent des signatures des délibérations hormis Jean-François, notaire, qui réapparaît deux ans plus tard lorsqu'il porte réclamation à la Cour des Aides et Finances de Montpellier contre la communauté de Sigean. Il se considère « surchargé de l'estimation des terres dont il jouit et possède à Sijan »<sup>329</sup> et demande donc une nouvelle estimation. En juillet 1782, il devient nouveau maire de la communauté non pas par vote mais par nomination de l'archevêque<sup>330</sup>.

Les documents issus du conseil de ville ne donnent pas plus d'informations sur ce procès contrairement à l'imposant compoix terrier de 1778. La rubrique de Jean-François Ferrier comporte seize biens fonciers pour un allivrement total de soixante-huit livres, dix-huit sols et cinq deniers et demi. Une note au bas du folio 389 indique que le notaire gagna son procès au bout de deux ans de procédure et fut finalement allivré cinquante-cinq livres, dix sols et dix deniers. Il possédait une maison dans la Grand'Rue, une métairie mitoyenne à celle de son beau-frère, Vincent Ferrier, six champs, trois herms, trois olivettes et deux vignes. La métairie occupait près de 13,3 hectares dont 13,22 étaient des terres cultivées et le reste (700,5 m<sup>2</sup>) du bâti : maison, écurie, bergerie, four à pain, patu fermé). Outre la métairie, le notaire possédait 6,4 hectares de champs, 1,7389 ha d'olivettes, 2,7127 ha d'herms et 3/4 d'hectare de vignes pour un total d'environ 11,6 hectares de terres cultivables. Sans compter sa maison d'habitation (176,85 m<sup>2</sup>) et le jardin jouxtant (189,7 m<sup>2</sup>), Jean-François Ferrier possédait 24,88 hectares de terres sur le territoire de Sigean, ce qui en fait un des plus gros taillables de la communauté.

326 A.M.S., GG 10, f° 81 verso, délibération du 26 juin 1775.

327 A.M.S., GG 10, f° 82 verso, délibération du 23 juillet 1775.

328 A.M.S., GG 10, f° 90, délibération du 14 janvier 1776.

329 A.M.S., GG 10, f° 115, délibération du 4 octobre 1778.

330 A.M.S., GG 10, f° 138, délibération du 28 juillet 1782.

Ce statut fut rappelé en 1783 lorsque sa charge de maire d'un an aboutissait. « En vertu de ses capacités, intelligence et probité et pour ses compétences à bien gérer et administrer les affaires de cette communauté dont il est l'un des gros taillables, il a été décidé de le confirmer dans ses charges [maire] pour les ans à venir, du 1<sup>er</sup> août 1783 au 31 juillet 1787 »<sup>331</sup>. Comme son beau-frère, Vincent, Jean-François défendra l'idée de doter Sigean, « qui est un bourg considérable qui comprend environ 2 000 habitants »<sup>332</sup>, d'une police de ville pour éviter les troubles. La réponse des autorités supérieures est la même que celles données aux demandes précédentes : cela prend du temps à instaurer pour un prix considérable.

L'union passée avec Claire Ferrier, la fille du baile et lieutenant particulier quinze ans plus tôt, aura eu l'effet escompté : Jean-François Ferrier, héritier principal de la branche des notaires, en plus d'être un propriétaire foncier important, a recueilli le prestige social construit par la branche des consuls. Mais l'épisode révolutionnaire qui touche tout le royaume, devenu République en 1792, va fragiliser ce pouvoir local construit sur plusieurs générations.

Dans son étude sur la démocratie et la vie politique en Languedoc entre 1780 et 1850, Georges Fournier a remarqué que le département de l'Aude, plus particulièrement le canton de Sigean, fut touché par des rivalités de clans politiques. Le fascicule sur la vie de Guillaume Cauvet, maire de Sigean lors de la Révolution Française, publié en 2016 par l'A.A.P.C.S.C., complète les données recueillies par G. Fournier. Cet historien rappelle que, sous la monarchie constitutionnelle, les assemblées de citoyens nécessitaient de vastes locaux. Dans l'Aude, seules les assemblées de Montréal, Mascabardès, Coursan, Sigean et Quillan, occupent les chapelles de la confrérie des Pénitents<sup>333</sup>. De plus, le canton de Sigean comporte plus de neuf cents citoyens actifs ; il y a donc deux assemblées : une dans l'église du chef-lieu et une dans celle d'une autre commune<sup>334</sup>. Les événements politiques amenant de nouvelles familles, voisines ou étrangères, à se manifester dans la vie politique, celle des Cauvet prit le pouvoir à Sigean. En 1789, Jean-François Ferrier, maire et premier consul, fut accusé par Gabriel

---

331 A.M.S., GG 10, f° 140 verso, délibération du 27 juillet 1783.

332 A.M.S., GG 10, f° 148, délibération du 21 mars 1784.

333 FOURNIER Georges, *Démocratie et vie municipale en Languedoc [...]*, *op. cit.*, Tome 2, p. 21.

334 FOURNIER Georges, *op. cit.*, Tome 2, p. 48.

Cauvet, représentant de quelques officiers municipaux, de plusieurs manquements : non-respect de l'arrêté interdisant ceux qui ont occupé les plus hautes charges de négociant du blé pendant leur mandat, absentéisme réitéré aux assemblées municipales et rétention du courrier émanant du roi et de l'Assemblée. Le conseil délibère que Jean-François Ferrier devra renoncer à commercer son blé et à remettre les papiers qu'il a reçus sous trois jours<sup>335</sup>. Guillaume Cauvet fut élu maire l'an d'après, se revendiquant royaliste.

Les années suivantes, le clan royaliste Cauvet-Tallavignes s'opposa au clan révolutionnaire Compta-Compristo. Ferrier fut plus ou moins allié aux révolutionnaires originaires du Roussillon mais, dans ce contexte, chacun se battait pour son propre prestige. Sous Napoléon, Sigean reprit son activité de logement pour les troupes et les rescapés des guerres d'Espagne. L'ambiance de crainte des conflits armés se mêla aux rivalités politiques locales incessantes. Chacun des personnages cités ci-dessus se retrouva, un jour ou l'autre, maire voire président de canton comme, par exemple, Jean-François Ferrier en l'an IV de la République<sup>336</sup>. Sans rentrer dans les détails, car cela ferait dévier du sujet qui nous intéresse ici, la politique et l'économie, à Sigean, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, furent peu à peu monopolisées par les familles Cauvet, Tallavignes et Grimaud qui donnèrent leurs noms aux salins de la ville, exploités pendant des décennies. Certains documents prouvent qu'un seul Ferrier, Clément, fils de Jean-François et Claire, fut maire quelques années ainsi qu'un notable de son époque. En 1823, un document prouve qu'en tant que maire, il acheta à ferme les terrains des Plages à la Nouvelle<sup>337</sup>. Même si le pouvoir politique de la famille Ferrier fut fragilisé par certains événements entre les années 1760 et 1800, le pouvoir économique, toujours présent, aida l'héritier des branches fusionnées des notaires et des consuls à se maintenir dans les hauts rangs de la société bas-languedocienne.

Certains points, dépassant les bornes chronologiques de cette étude, restent encore à éclaircir. Malheureusement, le seul écrit du for privé concernant la famille date

---

335 A.M.S., GG 10, f° 268 verso, délibération du 3 septembre 1789.

336 FOURNIER G., *op. cit.*, p. 233.

337 A.M.S., Série O, Travaux publics – voirie – moyens de transport – régime des eaux, sous-série 3, navigation et régime des eaux, 24, établissement de la plage, [...], vente et location de terrains, baux de location, P.-V. d'estimation des terrains, [...], 1805 – 1899.

du 18 Germinal An IX (8 avril 1801). Il s'agit d'une lettre rédigée par un certain Jean-Baptiste Ferrier à un de ses frères. Dans celle-ci, il le remercie chaleureusement de l'aide financière qu'il lui envoie à Perpignan et cite un ami du nom de Réallon qui l'a aidé à continuer son activité de greffier de la communauté. S'agit-il d'un parent du Réallon cité dans les actes notariés de la branche des négociants ? Quoi qu'il en soit, l'auteur pourrait être un des fils de Jean-Baptiste, lieutenant particulier : Jean-Baptiste Antoine (né en 1743) ou Jean-Baptiste Marie Antoine (né en 1748). Âgés respectivement de 58 et 53 ans, l'identification est possible pour les deux ecclésiastiques. En fin de courrier, l'auteur conseille à son frère d'aller voir un ami, Benezech, pour qu'il s'occupe de « ses jambes et de sa santé ». Si le destinataire était malade, il pourrait donc bien s'agir de Vincent Ferrier (62 ans) qui, en plus, décédera deux ans après la réception de cette lettre. En outre, Jean-Baptiste se dit « chagrin, inquiet et malade »<sup>338</sup> des problèmes d'argent qui le touchent. D'autres documents de ce type auraient été les bienvenus dans cette étude. Ils comportent des informations essentielles que les documents officiels ne comportent pas comme les sentiments et ressentis entre auteurs.

Après l'établissement et la mise au propre de tous ces faits et péripéties, une question demeure sur la famille Ferrier : à quel rang de la société d'Ancien Régime appartenait-elle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ?

Qualifié très souvent de « bourgeois » dans les registres paroissiaux et très impliqué dans la vie politique locale, certains Ferrier montrent des signes d'appartenance à l'élite sigeanaise. La possession de nombreux biens fonciers renforce ce fait. Guy Lemarchand, dans ses travaux sur la société du XVIII<sup>e</sup> siècle, rappelle que la théorie dite « des élites » concerne une part de la population, un groupe mixte, constituée d'une partie de la noblesse, la fraction urbaine la plus riche, associée à la haute bourgeoisie<sup>339</sup>. En réalité, l'historien observe que les deux groupes sociaux, en voulant garder leur influence économique, sociale et politique, se sont rapprochés à

---

338 A.M.S., S 52, lettre de J[ea]n B[apti]ste Ferrier à son frère, 18 Germinal An IX. (annexe 17).

339 LEMARCHAND Guy, « La France au XVIII<sup>e</sup> siècle : élites ou noblesse et bourgeoisie ? », In : *Cahier des Annales de Normandie, n° 30, Féodalisme, société et Révolution Française : études d'histoire moderne, XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> s.*, 2000, pp. 107 – 123, p. 107.

partir des années 1760. Le phénomène s'est caractérisé par l'investissement massif des bourgeois dans la terre, placement de sécurité et de prestige puisqu'il s'appuie sur le moyen de production essentiel de l'époque. Dès lors, les écarts de fortunes entre noblesse et bourgeoisie se sont réduits<sup>340</sup>. Les sommes astronomiques léguées par Jean-Baptiste Ferrier en sont un exemple bien précis.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle également, les branches des Ferrier consuls et négociants avaient tissé des liens avec la noblesse locale comme, par exemple, la famille des militaires de Pech. À la différence de ces derniers, jamais aucun homme Ferrier n'a été qualifié de « noble » dans les documents étudiés plus haut. La seule manière de définir ces Ferrier est donc le mot « bourgeois » mais le principal problème des historiens modernistes a été de définir et classer la bourgeoisie durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Sur cette question, c'est l'ouvrage de Laurent Coste qui apporte le plus de précisions possibles. Il rappelle cependant que, faute d'outil de classement de l'administration et à cause de la pluriactivité des individus, reconstituer de manière chiffrée la bourgeoisie à l'époque moderne et au début de l'époque contemporaine est impossible<sup>341</sup>. Retraçant l'historiographie de la question de la bourgeoisie, l'historien met en avant trois grands critères d'appartenance à la bourgeoisie<sup>342</sup>.

Le premier est le critère psychologique. Très subjectif car relatif aux mœurs et à l'opinion de l'époque, ce critère relève de la considération sociale : l'éducation, les bonnes manières, le confort de la demeure, la façon de s'habiller, etc. Sur ces points, les Ferrier bourgeois semblent éduqués et lettrés. Concernant l'habillement, il a été plutôt prouvé que les militaires de haut rang portaient des signes distinctifs. Le confort de la demeure n'est plus à démontrer au vu de la description de la fameuse Maison « Ferrier » jouxtant la place publique.

Le deuxième critère est professionnel. La supériorité sociale était alors caractérisée par les travaux intellectuels, l'utilisation de son intelligence relatifs aux donneurs d'ordres. En ce qui concerne les branches des Ferrier bourgeois, les bailes / maires et le maître des requêtes que l'on a pu étudier ont engagé des gens du menu

---

340 LEMARCHAND Guy, *op. cit.*, p. 116.

341 COSTE Laurent, *Les bourgeoisies [...]*, *op. cit.*, p. 55.

342 COSTE Laurent, *op. cit.*, p. 39.

peuple pour réaliser les travaux manuels et salissants sur les terres, par exemple, de la métairie des Cavettes.

Le troisième et dernier critère est financier. Il fallait évidemment un minimum d'aisance pour être bourgeois. Là, la structure du budget familial et la composition du patrimoine pouvaient être déterminantes. S'impose alors la question du seuil de fortune. Pour ce point, inspirés par ceux de Guy Chaussinand-Nogaret, ce sont les travaux de François-Joseph Ruggiu sur les élites des villes moyennes en France et en Angleterre qui complètent les propos de Laurent Coste. Selon eux, la majorité des historiens a retenu que le seuil de vingt livres tournois devait être dépassé sur un compoix terrier pour délimiter si la personne concernée faisait partie de l'élite de la ville<sup>343</sup>. Ainsi, si l'on reconsidère l'allivrement de Vincent Ferrier, fils de Jean-Baptiste, en 1778, qui s'élevait alors à 247 livres, ou bien celui des héritiers de Louis Ferrier (107 livres), ces Ferrier seraient donc catégorisés dans cette élite urbaine de la fin XVIII<sup>e</sup> siècle. F.-J. Ruggiu rappelle néanmoins que la composition du patrimoine ne dépend pas seulement de l'immobilier et le fait de rassembler le maximum de terres. Les investissements industriels et commerciaux ainsi que les offices et rentes devaient être pris en compte<sup>344</sup>. Il ne faut pas oublier non plus que les éléments fiscaux ne donnent pas d'informations sur l'éducation, les conditions et genre de vie des personnes mentionnées. Seulement, beaucoup d'informations manquent encore sur ces éléments. Quoi qu'il en soit, selon Guy Lemarchand, il est certain de dire que la Révolution française réalisera la fusion entre noblesse et bourgeoisie, phénomène aboutissant à la création des notables du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>345</sup>. À Sigean, parmi ces notables, Clément Ferrier, unique héritier des branches des Ferrier consuls et notaires, en fut l'incarnation et l'exemple concret.

\*

Malgré la mise sous tutelle des héritiers de la branche des Ferrier brassiers et ménagers, la lignée a su entretenir son patrimoine et donner postérité tout au long du

---

343 COSTE Laurent, *op. cit.*, p. 58.

344 RUGGIU François-Joseph, *Les élites et les villes moyennes en France et en Angleterre (XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle)*, éd. L'Harmattan, coll. De l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, VILLES histoire, culture, société, 1997, 365 p.

345 LEMARCHAND Guy, *op. cit.*, p. 123.



XVIII<sup>e</sup> siècle et même après 1800. Contrairement aux trois autres, cette branche n'a aspiré à aucune volonté d'ascension sociale. Les Ferrier alliés à des négociants à la toute fin du XVII<sup>e</sup> siècle ont désormais tissé des liens étroits avec une noblesse locale composée de militaires gradés et portant le patronyme de Pech. La volonté d'ascension sociale est nette : le seul héritier mâle de la branche, Louis, meurt après avoir exercé une haute fonction, celle de maître des requêtes d'un membre de la famille royale. Il laisse derrière lui bon nombre de propriétés sur Sigean à sa femme et ses filles. Dans cette lignée, le nom disparaît donc avec lui, effaçant toute chance pour un Ferrier d'être noble. Du côté des notaires, les héritiers successifs prennent en charge l'étude sigeanaise et s'intègrent, peu à peu, par l'activité de greffier, au conseil de la communauté.

La quatrième et dernière branche de la famille s'incarne par la fonction de baile. Chaque homme aîné de la branche, Vincent, Jean-Baptiste et Vincent, eut la charge de représenter sa communauté auprès du Seigneur local, l'archevêque de Narbonne. Près de cinquante années auront été nécessaires à ces hommes pour forger un pouvoir économique, fondé sur l'exploitation des terres qui entourent le bourg, et un pouvoir social et politique, construit sur la confiance entre les hommes du conseil de ville et les fermiers engagés pour la gestion des champs, vignes, oliviers et bestiaux. La réforme de Laverdy ainsi qu'un certain abus de pouvoir dans les années 1760 fragilisa ce chantier. Mais, en 1772, puis en 1774, deux Ferrier, Vincent et Jean-François, beaux-frères en conséquence d'un mariage entre les deux branches cousines des consuls et notaires, reprennent le pouvoir municipal. La réputation de Jean-François s'entremêle à des querelles virulentes entre clans rivaux au sein de l'élite politique locale. Ces conflits, issus de la complexité du contexte politique des années 1780 – 1790, engendrèrent la montée d'autres notables : les Compta, les Grimaud, les Tallavignes, etc. Le Ferrier, ancien notaire royal, déchu, ce n'est que vingt ans plus tard que son fils, Clément, profite de l'héritage légué par tous ses nombreux ancêtres et construit sur plusieurs générations.

## Conclusion.

À l'époque moderne, le Bas-Languedoc abrite une petite communauté d'habitants soumise au seigneur local, l'archevêque de Narbonne, et concentrée sur le développement de ses richesses : les terres, les salins, l'étang et la mer. Touchée par quatre pics de mortalité au XVII<sup>e</sup> siècle, la population sigeanaise comptait, aux alentours des années 1790, presque deux mille âmes. La petite ville était gérée par un conseil de ville important : un lieutenant particulier, trois consuls, un conseil politique d'une douzaine d'hommes ainsi qu'une assemblée élargie lors des grandes occasions. Parmi les habitants, quelques familles, caractérisées par la possession d'une maison d'habitation intra-muros et de terres capables de produire des revenus importants, s'accaparent la gestion de cette entité politique. La famille Ferrier est une de ses familles. Dans les années 1650, après que ses ancêtres pêcheurs aient pris en charge la fourniture en poisson pour le bien de la communauté, certains Ferrier sont omniprésents dans les documents d'époque. Deux branches de la famille sont bien intégrées à ce conseil. Les consuls, incarnés par Barthélémy Ferrier « vieux », ont adopté une stratégie foncière : posséder des terres dans la communauté voisine du Lac, lieu d'étape souvent réquisitionné, aura permis de s'enrichir plus qu'à Sigean. Les négociants sont incarnés d'abord par Louis Ferrier, chirurgien, membre du conseil et impliqué dans l'épisode de peste qui toucha la ville, puis par François Ferrier, marchand à Narbonne. Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, une autre branche de la famille incarne le pouvoir social et économique de la communauté en tenant une étude notariale de père en fils tandis que la branche des brassiers, la plus modeste, perpétue le modèle de ses ancêtres de la Mourrade en tirant ses revenus de la terre. En 1685, un aléas de la vie retire ses parents à l'héritier principal, Jean, mis avec sa sœur sous la tutelle de leur oncle Salettes.

Par la suite, les branches de la famille, toujours dans le milieu socio-professionnel qui leur est propre, prennent des itinéraires distincts. La présence des Ferrier dans les documents s'estompe pour trois de leurs branches. À tel point qu'on pourrait penser qu'elles ont été lésées et soumises à un phénomène de descension sociale ou économique. Le contraire fut prouvé. Certes, l'affaire de la tutelle fragilisa la

branche des brassiers. Pourtant, l'héritier Jean, conseillé de près par son autre oncle Daydé, tient un ménage en 1707 et tire toujours des revenus de la terre et d'animaux. Ses descendants, aussi issus des métiers agricoles, apparaissent dans les sources en tant qu'exploitants agricoles jusque dans la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La branche des négociants, quant à elle, s'incarne, jusqu'en 1756, par un personnage d'envergure : Louis Ferrier. Qualifié de maître des requêtes du Duc de Berry, certains documents prouvent qu'il tenait probablement des affaires avec des émissaires français envoyés à Madrid et Cadix. Dépourvu d'héritier mâle, Louis est contraint de léguer ses nombreux biens à son épouse et ses trois filles, héritage dispersé jusqu'au compoix terrier de 1778. Les générations de Louis et de ses filles ont tissé des alliances prestigieuses avec des familles marchandes voire nobles. La branche aspirait donc à l'accession au second ordre mais le décès de Louis empêche de voir, un jour, le qualificatif « noble » devant le nom Ferrier. Enfin, la branche des notaires maintient, de génération en génération, l'étude notariale dans la ville en officiant également au conseil de ville en tant que greffier et, parfois, en tant que consul.

Paradoxalement, la branche des consuls est celle qui présente le plus de références dans les sources et documents d'époque. Incarnés successivement par Vincent, Jean-Baptiste et Vincent, qui officient en tant que baile, lieutenant particulier de l'archevêque puis maire. Désormais à la tête de la gestion communautaire, les trois hommes s'enrichissent fortement au cours du siècle. La biographie de Jean-Baptiste en fut un exemple parfait : alliance avec une famille importante (De Pech), gestion des terres par affermes, rachats de terres dévalorisées, gestion conséquente du bétail et probablement commerce des ressources qui ont été tirées de ces biens. Tout ceci est confirmé par l'héritage financier colossal de plusieurs dizaines de milliers de livres à ses dix enfants survivants en 1774. Après plus de trente ans de pouvoir économique, social et politique sigeanais, Jean-Baptiste Ferrier avait préparé son fils, Vincent, à devenir son héritier principal. Mais la population du village, menée par un consul probablement envieux de ce pouvoir, manifeste sa colère contre une action menée par le lieutenant particulier qui fut quasi fatale à son pouvoir. Le blocage des eaux publiques à des fins privées ainsi que la réforme municipale de Laverdy coupent les Ferrier, consuls, du

pouvoir pendant huit ans. En 1772, grâce à la fidélité de son père envers l'archevêque, Vincent devient maire de Sigean.

Presque trois ans plus tard, sa dernière sœur, Claire, épouse un lointain cousin, Jean-François, notaire royal et maire de la communauté. Vincent n'est plus maire à ce moment-là et, pour des raisons encore inconnues, ne s'implique plus dans le conseil. Ce mariage symbolise à lui seul la volonté de préserver le pouvoir familial local dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Jean-François, héritier de la branche des notaires, s'accapare donc également l'héritage social de la branche des consuls et fut maire pendant plus de dix ans. Les événements des années 1780 – 1790 touchèrent aussi Sigean et plusieurs entreprises politiques furent menées par plusieurs clans rivaux, menant Jean-François Ferrier à la perte de son pouvoir. Là encore, les choses se sont produites en famille puisque l'ancien notaire fut opposé à son beau-frère par alliance Joseph Compristo et son compère Joseph Valent Compta. Les Cauvet furent la principale famille à tirer de ces conflits un nouveau pouvoir municipal. Bien plus tard, un autre Ferrier, Clément, fils de Jean-François et de Claire, reprit l'office de maire dans les années 1820.

Avait-on donc à faire à une famille bourgeoise ? Dans un sens premier, oui. Habitant le bourg, les Ferrier ont forgé un pouvoir économique, social (et politique pour certains) sur neuf générations à travers plus de deux siècles. Comme rappelé précédemment, qualifier, dénombrer et classer la bourgeoisie d'avant la Révolution est complexe. La famille Ferrier fut un objet de recherche exemplaire pour définir la société d'Ancien Régime en incarnant quatre branches issus de milieux socio-professionnels bien différents. Plusieurs documents prouvent que certains membres de cette famille étaient des bourgeois vivant de leurs rentes : les documents d'imposition, parmi lesquels se trouvent des Ferrier en tant que premiers taillables de la communauté ; les actes notariés, qui prouvent l'enrichissement personnel et familial ; et les registres paroissiaux, qui révèlent des liens sociaux entre familles bourgeoises voire nobles.

La famille Ferrier répond concrètement à la question « la famille est-elle un moteur de puissance sociale ? ». Plusieurs exemples l'ont démontré. En 1650,

Barthélémy Ferrier « vieux » aide son cousin homonyme « jeune » à ne pas se faire accuser de lèse-majesté par les officiers des fontaines de Salses. Entre 1685 et 1694, par l'institution de la tutelle, qui rappelle que l'État s'impliquait dans la vie familiale des sujets, Jean Ferrier fut éduqué et conseillé financièrement par ses oncles paternel et maternel, permettant ainsi à la branche des brassiers de survivre. En 1741 et 1772, la branche des consuls transmet, de père en fils, l'office de premier magistrat de Sigean. À contrario, par exemple, en 1756, François Ferrier rejette l'hérédité de son oncle Louis Ferrier, empêchant la transmission masculine et traditionnelle du patrimoine et, ainsi, l'accession à la noblesse aux futurs Ferrier de cette branche.

Le mariage a symbolisé concrètement le pouvoir de la famille. Pour rappel, c'est d'ailleurs un mariage, célébré en 1775, qui officialise la fusion entre deux branches majeures de la famille, permettant à un homme, puis son fils, de profiter de l'héritage financier, social et politique colossal de ses ancêtres. Par l'endogamie sociale, ou le mariage entre soi, chaque génération a maintenu, développé puis transmis cet héritage. Malgré un fort degré de parenté, ces alliances entre familles bourgeoises, voire nobles, étaient très souvent autorisées par des dispenses, accordées par les autorités religieuses locales. Parmi d'autres cas, la proximité entre les Ferrier (notamment Jean-Baptiste) et l'archevêque narbonnais a bien évidemment facilité ce système. Les Ferrier de Sigean, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, furent l'exemple concret d'une famille de pouvoir pour définir les pouvoirs de la famille.

Malgré tout, cette étude fut limitée par le nombre de documents recueillis. Les écrits du for privé auraient représenté un apport considérable pour comprendre, entre autres, les sentiments ou stratégies des individus concernés. Par ailleurs, bon nombre de questions restent en suspens concernant l'activité commerciale que devaient tenir certains Ferrier, à Narbonne ou ailleurs. Beaucoup de documents restent à (re)découvrir. Les familles de pouvoir, telles les Ferrier, restent encore à étudier. À Sigean, il serait juste d'évoquer les Cauvet, les Tallavignes ou les Grimaud. Mais l'étude de ces familles permet continuellement d'en apprendre plus sur les sociétés anciennes afin de comprendre celles de nos jours.

## Sources.

### Sources manuscrites.

*Archives départementales de l'Aude :*

### SERIE C – ADMINISTRATIONS PROVINCIALES – SUPPLEMENT.

#### AFFAIRES DES COMMUNAUTES.

C 1200 : Communauté de Sigean, 1542 – 1788.

[...] Cadastre : livre terrier et cabaliste des droits de l'archevêque, dans l'étendue du terroir de la communauté, établi en 1737 d'après les reconnaissances de 1732, 1733 et 1734 (1 registre manuscrit 136 folios, in-4°, table à la fin), 1737.

Cadastre, compoix : procès de la surcharge d'allivrement des tailles dans le nouveau compoix intenté par M<sup>e</sup> (Gabriel) Ferrier, notaire royal du présent lieu. Délibération, requêtes, mémoire, extrait des tarifs d'allivrement, assignation contre le géomètre-arpenteur, expertise de la vérification des biens fonds du sieur Ferrier (12 pièces papier), 1772-1781. [...]

### SERIE E – NOTAIRES.

#### Sous-série 3E : Archives notariales.

#### Jean BAROU (1650 – 1698), minutes notariales (1650 – 1698) :

3 E 16223 (R.I.)*	3/1/1653 – 25/12/1653
3 E 16224 (R.I.)	2/1/1654 – 30/12/1654
3 E 16225 (R.I.)	3/1/1655 – 31/12/1655
3 E 16226 (R.I.)	2/1/1656 – 31/12/1656

---

\* Répertoire initial

3 E 16227 (R.I.)	3/1/1657 – 29/12/1657
3 E 16228 (R.I.)	1/1/1663 – 28/12/1663
3 E 16229 (R.I.)	2/1/1664 – 28/12/1664
3 E 16230 (R.I.)	1/1/1665 – 31/12/1665
3 E 16231 (R.I.)	3/1/1666 – 21/12/1666
3 E 16232 (R.I.)	1/1/1667 – 18/12/1668
3 E 16233 (R.I.)	13/1/1669 – 29/12/1669
3 E 16234 (R.I.)	11/1/1670 – 27/12/1670
3 E 16235 (R.F.)*	6/1/1671 – 27/12/1674
3 E 16236 (R.F.)	1/1/1675 – 30/12/1677
3 E 16237 (R.F.)	4/1/1678 – 13/12/1682
3 E 16238 (R.F.) (R.I.)	3/1/1683 – 30/9/1687
3 E 16239 (R.I.)	28/10/1687 – 31/12/1691
3 E 16240 (R.I.)	5/1/1692 – 27/12/1694
3 E 16241 (R.I.)	1/1/1695 – 26/10/1698
3 E 16242 Actes sur feuilles volantes	1650
3 E 16243 Actes sur feuilles volantes	1651
3 E 16244 Actes sur feuilles volantes	1652
3 E 16245 Actes sur feuilles volantes	1653
3 E 16246 Actes sur feuilles volantes	1654
3 E 16247 Actes sur feuilles volantes	1655
3 E 16248 Actes sur feuilles volantes	1656
3 E 16249 Actes sur feuilles volantes	1657
3 E 16250 Actes sur feuilles volantes	1658
3 E 16251 Actes sur feuilles volantes	1659
3 E 16252 Actes sur feuilles volantes	1660
3 E 16253 Actes sur feuilles volantes	1661 – 1662
3 E 16254 Actes sur feuilles volantes	1663 – 1665
3 E 16255 Actes sur feuilles volantes	1666
3 E 16256 Actes sur feuilles volantes	1667 – 1668

---

\* Répertoire final

3 E 16257 Actes sur feuilles volantes	1669
3 E 16258 Actes sur feuilles volantes	1670 – 1671
3 E 16259 Actes sur feuilles volantes	1672 – 1673
3 E 16260 Actes sur feuilles volantes	1674 – 1677
3 E 16261 Actes sur feuilles volantes	1678 – 1679
3 E 16262 Actes sur feuilles volantes	1680 – 1682
3 E 16263 Actes sur feuilles volantes	1688 – 1694
3 E 16264 Actes sur feuilles volantes	1696 – 1698

**Jean François BAROU (1701 – 1734), minutes notariales (1701 – 1734) :**

3 E 16275 (R.I.)	28/8/1701 – 15/5/1708
3 E 16276 (R.I.)	3/1/1712 – 23/9/1715
3 E 16277 (R.I.)	1/10/1715 – 20/12/1718
3 E 16278 (R.I.)	1/1/1719 – 7/1/1722
3 E 16279 (R.I.)	6/1/1722 – 27/12/1727
3 E 16280 (R.I.)	4/7/1728 – 2/2/1734
3 E 16281 Actes sur feuilles volantes	1700 – 1701
3 E 16282 Actes sur feuilles volantes	1703 – 1711
3 E 16283 Actes sur feuilles volantes	1712 – 1720
3 E 16284 Actes sur feuilles volantes	1721 – 1734

**Antoine Barthélémy FERRIER (1737 – 1762), minutes notariales (1737 – 1762) :**

3 E 16285 (R.I.)	10/6/1737 – 22/12/1740
3 E 16286 (R.I.)	8/1/1741 – 20/12/1744
3 E 16287 (R.I.)	31/12/1744 – 31/12/1747
3 E 16288	11/1/1748 – 18/12/1749
3 E 16289 (R.I.)	21/12/1749 – 4/1/1752
3 E 16290 (R.I.)	4/1/1752 – 17/12/1755
3 E 16291 (R.I.)	29/12/1755 – 15/01/1759
3 E 16292 (R.I.)	15/01/1759 – 22/09/1762



3 E 16293 Actes sur feuilles volantes 1737 – 1761

**Gabriel FERRIER (1762 – 1773), minutes notariales (1762 – 1773) :**

3 E 16294 (R.I.) 1/11/1762 – 23/10/1765  
3 E 16295 (R.I.) 24/10/1765 – 8/04/1768  
3 E 16296 (R.I.) 8/04/1768 – 1/01/1770  
3 E 16297 (R.I.) 7/01/1770 – 22/01/1772  
3 E 16298 (R.I.) 22/01/1772 – 9/02/1773  
3 E 16299 Actes sur feuilles volantes 1763 – 1771

**Jean François FERRIER (1774 – 1800), minutes notariales (1774 – 1880) :**

3E 16 300 (R.I.) 21/2/1774 – 30/04/1775

*Archives municipales de Sigean :*

**SERIE BB – ADMINISTRATION COMMUNALE**

Sous-séries 1 à 10, délibérations du conseil de ville de Sigean 1573 – 1791 :

BB 5 2 septembre 1646 – 29 mars 1650  
BB 6 17 juin 1654 – 18 janvier 1666  
BB 7 24 janvier 1666 – 1<sup>er</sup> septembre 1675  
BB 8 9 septembre 1696 – 19 janvier 1714 (relié en désordre).  
BB 9 19 janvier 1736 – 7 novembre 1769.  
BB 10 21 mai 1769 – 2 janvier 1791.

**SERIE CC – FINANCES, IMPÔTS ET COMPTABILITE**

Sous-séries 2 à 9, compoix terriers de Sigean 1539 – 1778 :

CC 7 Folioté 2 – 309, avec tables, 1654.  
CC 8 Folioté 2 – 196, avec tables, 1707.  
CC 9 Folioté 1 – 852, fin du compoix non folioté, avec tables, 1778.

Sous-série 18, Compoix cabalistes et d'industrie, Cahiers, 1720-1790.

Cahiers.

## **SERIE FF – JUSTICE, PROCEDURE, POLICE**

Sous-série FF 1-3 : Contentieux et litiges – Pièces de procédure.

FF 2 [...] procès François Ferrier, notaire, contre la communauté de Sigean au sujet de terres qu'il possède sur le territoire de la commune, correspondance (1778-1780) [...].

## **SERIE GG – CULTES, INSTRUCTION PUBLIQUE, ASSISTANCE PUBLIQUE**

Sous-séries 3 à 14 : Registres paroissiaux de la communauté de Sigean, 1591-1790.

GG 8 Baptêmes, mariages, sépultures : 1675-1697.

GG 9 Baptêmes, mariages, sépultures : 1698-1735.

GG 10 Baptêmes, mariages, sépultures : 1735-1750.

GG 11 Baptêmes, mariages : 1752-1772.

GG 12 Sépultures : 1752-1772.

GG 13 Baptêmes, mariages : 1773-1790.

GG 14 Sépultures : 1773-1790.

## **SERIE G – CONTRIBUTIONS – ADMINISTRATIONS FINANCIERES**

Sous-série 1 G – Impôts directs.

1 G 26 – Atlas cadastral, 1816.

## **SERIE S – FONDS DE MARTIN, entrée par voie extraordinaire :**

Sous-série S 52 : Famille Ferrier, correspondances (1777-1884).

## Sources imprimées.

BARCZUS Hans G. et WECKLER Ferdinand, *Inventaire Général des actes, titres et documens de La Comunauté de Sejean, par Hiacinte Jean, et Jean François Barou, 1718*, fasc. 1 : Transcription, Association des Amis du Patrimoine Culturel de Sigean et des Corbières, Documents-Études-Notes, 2009, 105 p.

BARCZUS Hans G. et WECKLER Ferdinand, *Le cadastre dit « de Napoléon » de 1824 pour Sigean*, Association des Amis du Patrimoine Culturel de Sigean et des Corbières, Documents-Études, 2010, 229 p.

MOURRUT Jacques, maire honoraire de la ville de Sigean (1983 – 2001), Archives privées, documents, transcriptions d'archives municipales.

PECH DE LACLAUSE Jacques, *Les métairies à Sigean*, Mémoire d'Études supérieures, 1958, Faculté de Droit de Toulouse, publié par l'A.A.P.C.S.C. (2013), 82 p.

PECH DE LACLAUSE Jacques, *Archives du secrétaire : presses, écrits divers, rapports, études*, Association des Amis du Vieux Sigean, 1958 – 1962.

PERRIER Robert, « Un peu de l'histoire de Sigean, démographie historique », relevés dans les registres paroissiaux effectués de 1983 à 1993, 1994, 18 p., 42 annexes.

RAYNAUD-SAURY Michel, *Guillaume Cauvet. La lutte des clans pour la mairie de Sigean*, A.A.P.C.S.C., Sigean, 2016, 28 p.

RAYNAUD-SAURY Michel, *Recherches personnelles, La généalogie à Sigean*, membre de l'A.A.P.C.S.C. :

*Branche des Ferrier bayles et maires de Sigean*, 24 p.

*Les Ferrier de Sigean notaires*, 19 p.

*Les Ferrier/Ferrus négociants*, 9 p.

*Les Ferrier mariniers, issus de Jean Ferrier « bessou »*, 11 p.

## Bibliographie.

### Outils de travail :

BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Presses Universitaires de France, coll. Quadrige Manuels, 2012, 448 p.

BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime, Royaume de France XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*, 3<sup>ème</sup> édition, coll. « Quadrige Dicos poche », 2010, 1384 p.

BLANQUIE Christophe, *Les institutions de la France des Bourbons (1589 – 1789)*, éd. Belin, coll. Belin Sup, Histoire, 2003, 255 p.

BONNEWITZ Patrice, *Premières leçons sur la sociologie de Pierre Bourdieu*, 2<sup>e</sup> édition, Presses Universitaires de France, coll. « Bibliothèque Major », 2002 (tirage de 2007), 122 p.

BOURQUIN Laurent (dir.), BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, BRIAN Isabelle, LE GALL Jean-Marie, PITOU Frédérique, *Dictionnaire historique de la France moderne*, éd. Belin, Paris, 2005, 441 p.

CABOURDIN Guy, VIARD Georges, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, 3<sup>ème</sup> édition, Armand Colin, coll. « U Histoire », 2012, 333 p.

CAYLA Paul, *Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue française en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648*, éd. Impr. P. Déhan, Montpellier, 1964, 729 p.

CHARBONNIER Pierre, *Les anciennes mesures locales du Midi méditerranéen d'après les tables de conversion*, Institut d'études du Massif Central, Presses Universitaires Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 1994, 280 p.

CHAUNU Pierre, *Histoire, science sociale*, Paris, SEDES, 1974, 437 p.

CROIX Alain (dir.), GUYVARC'H Didier (dir.), *Guide de l'histoire locale*, Paris, Seuil, 1990, 351 p.

DELAS Jean-Pierre, MILLY Bruno, *Histoire des pensées sociologiques*, éd. Dalloz, coll. « Synthèse + », 1997, 327 p.

DELSALLE Paul (dir.), *La recherche historique en archives : XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*, éd. Orphys, coll. « Documents & histoire », 2007, 214 p.

LE MEE René, « La réglementation des registres paroissiaux en France ». In : *Annales de démographie historique*, 1975. Démographie historique et environnement. pp. 433-477.

MARION Marcel, *Dictionnaire des institutions de la France, XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*, Picard, Paris, 1923, 564 p.

MOUSNIER Roland, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige Manuels », 2014, 694 p.

## **La France à l'époque moderne :**

BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La population française à l'époque moderne. Démographie et comportements*, Paris, éd. Belin Sup. Histoire, 2008, 339 p.

BELY Lucien, *La France moderne, 1498 – 1789*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige Manuels », 2014, 694 p.

BIRABEN Jean-Noël, *Les hommes et la peste en France et dans les pays méditerranéens*, tome 1 *La peste dans l'Histoire*, tome 2 *Les hommes face à la peste*, Paris-La Haye, Mouton, 1975 et 1976, 452 p. et 416 p.

BUTEL Paul, *L'économie française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, éd. SEDES, coll. « Regards sur l'histoire », 1993, 317 p.

CASSAN Michel (dir.), HADDAD Élie, MUCHNIK Natalia, TUTTLE Elizabeth, *Les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII<sup>e</sup> siècle*, CAPES-Agrégation, CNED/SEDES, 2007, 365 p.

COSTE Laurent, *Les bourgeoisies en France, du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, Paris, 2013, 263 p.

DUBY Georges (dir.), *Histoire de la France rurale, tome 2, l'âge classique, 1340 – 1789*, volume dirigé par Emmanuel LE ROY LADURIE, Paris, éd. Seuil, 1975, 620 p.

ELIAS Norbert, *La société de cour*, éd. Champs Essais, Flammarion, 1985, 330 p.

GUIGNET Philippe, *Les sociétés urbaines dans la France moderne*, éd. Ellipses, coll. « Le monde : une histoire, mondes modernes », Paris, 2006, 239 p.

GOUBERT Pierre, *Les paysans français au XVII<sup>e</sup> siècle*, Fayard, Paris, coll. « La vie quotidienne, civilisations et sociétés », 2<sup>ème</sup> édition, 1994, 289 p.

HERMANN Christian, JETTOT Stéphane, LE MAO Caroline, *Sociétés anglaise, espagnole et française au XVII<sup>e</sup> siècle*, Clefs concours, Histoire moderne, éd. Atlante, 2007, 572 p.

LACHAUD-MARTIN Stéphanie, *Économie et société en France de 1600 à 1715*, Clefs Concours, Histoire Moderne, Neuilly, éd. Atlante, 2018, 218 p.

LAMARRE Christine, *Petites villes et fait urbain en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, éd. Université de Dijon, 1993, 638 p.

LEBRUN François, « Les crises démographiques en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ». In : *Annales. Économies, sociétés, civilisations*. 35<sup>e</sup> année, n° 2, 1980. pp. 205 – 234.

LEPETIT Bernard, *Les villes dans la France moderne 1740 – 1840*, Paris, éd. Albin Michel, 1988, 490 p.

LE ROY LADURIE Emmanuel, *Les paysans français d'Ancien Régime, du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, éd. Seuil, coll. « L'Univers Historique », 2015, 280 p.

MOLHO Anthony, RAMADA CURTO Diego, « Les réseaux marchands à l'époque moderne », éditions de l'EHESS. *Annales. Histoire, Sciences sociales*. 2003/3 58<sup>e</sup> année, pp. 569 – 579.

MORICEAU Jean-Marc, *L'élevage sous l'Ancien Régime (XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)*, SEDES, Paris, 1999, 256 p.

NASSIET Michel, *La France au XVII<sup>e</sup> siècle : société, politique, cultures*, éd. Belin Sup. Histoire, 2006, 319 p.

PICHARD Georges, « Les comptes d'une « société de bêtes à laine » pour la transhumance et l'hivernage (1750 – 1761) », à propos d'un livre de raison arlésien, *Histoire & Sociétés Rurales*, 2006/1, vol. 25, pp. 115 – 129.

PLESSIX René (éd.), *Les petites villes françaises du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Actes du Colloque de Mamers, organisé en septembre 1991 par la Société d'histoire des petites villes*, s.l., Société d'histoire des petites villes, 1998, 518 p.

PUZELAT Michel, *La vie rurale en France, XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*, SEDES, Paris, coll. « Campus Histoire », 1999, 192 p.



SAUPIN Guy, *La France à l'époque moderne*, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, Armand Colin, coll. « U Histoire », 2016, 240 p.

### **Histoire sociale et histoire de la famille :**

ALLEGRA Luciano, « Un modèle de mobilité sociale préindustrielle. Turin à l'époque napoléonienne », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, vol. 60<sup>e</sup> année, n° 2, 2005, pp. 443 – 474.

ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, éd. Du Seuil, 1973, 316 p.

ARIES Philippe, *L'Homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977, 641 p.

BEAUR Gérard, « Le contrat de mariage dans les sociétés européennes. Enjeux familiaux et pratiques des acteurs », In : *Annales de démographie historique*, Paris, éd. Belin, 2011/1, n° 121, pp. 5 – 21.

BEAUVALET – BOUTOUYRIE Scarlett, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, éd. Belin, coll. « Histoire et société, essais d'histoire moderne », 2001, 415 p.

BERTRAND Michel (éd.), *Pouvoirs de la famille, familles de pouvoir. Actes du colloque des 5 – 7 octobre 2000*, Université de Toulouse – Le Mirail, Toulouse, CNRS – UMR 5136, coll. « Méridiennes », 2005, 904 p.

BUON Jean, « Conceptions pré-nuptiales et non-respect des règles de la religion à Saint-Pol-sur-Ternoise, 1676 – 1844 », In : *Annales de Démographie Historique*, Paris, éd. Belin, 2008/2, n° 116, pp. 237 – 254.

BURGUIERE André, « L'État monarchique et la famille (XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles) », éditions de l'EHESS. *Annales. Histoire, Sciences sociales*. 2001/2 56<sup>e</sup> année, pp. 313 – 335.

BURGUIERE André, KLAPISCH-ZUBER Christiane, SEGALEN Martine, ZONABEND Françoise, *Histoire de la famille*, Armand Colin, 1994, 448 p.

COLLOMP Alain, *La maison du père : famille et village en Haute-Provence aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983, 340 p.

COMBET Michel, *Jeux des pouvoirs et familles. Les élites municipales à Bergerac au XVIII<sup>e</sup> siècle*, s.l., Fédération historique du Sud – Ouest, 2003, 553 p.

COMBET Michel, « Les élites municipales à Bergerac au XVIII<sup>e</sup> siècle : étude prosopographique », In : *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 112, n° 230, 2000, pp. 183 – 199.

COSANDEY Fanny (textes réunis par), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, éditions de l'EHESS, 2005, 336 p.

DAUMAS Maurice, *La tendresse amoureuse : XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*, éd. Hachette Littératures, coll. « Pluriel », 1997, 258 p.

DELILLE Gérard, « Relations de parenté et alliances matrimoniales (XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles) », éditions de l'EHESS. *Annales. Histoire, Sciences sociales*. 2015/4 70<sup>e</sup> année, pp. 881 – 930.

DEROUET Bernard, « Parenté et marché foncier à l'époque moderne : une réinterprétation ». In : *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 56<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 2, 2001. pp. 337 – 368.

DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Fayard, édition commerciale de Thèse Histoire Paris 4 1983, 1984, 824 p.

DESSERT Daniel, *Les Daliès de Montauban, une dynastie protestante de financiers sous Louis XIV*, Paris, éd. Perrin, 2005, 304 p.

DURAND Yves, *L'ordre du monde : idéal politique et valeurs sociales en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, éd. SEDES, coll. « Regards sur l'Histoire. Histoire moderne », 2001, 398 p.

DUTOUR Thierry, « La réhabilitation de l'acteur social en histoire médiévale », *Réflexions d'après une expérience de terrain, Genèses*, 2002/2 n<sup>o</sup> 47, p. 21 – 41.

FAGGION Lucien (dir.), MAILLOUX Anne (dir.), VERDON Laure (dir.), *Le notaire, entre métier et espace public en Europe VIII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*, Publications de l'Université de Provence, coll. « Le temps de l'histoire », 2008, 298 p.

FINE Agnès, *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994, 389 p.

FLANDRIN Jean-Louis, *Familles, parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Du Seuil, Paris, coll. « Points, Histoire », 1995, 187 p.

GARNOT Benoît, *Société, cultures et genres de vie dans la France moderne, XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, coll. « Carré Histoire », 1991, 187 p.

GOUESSE Jean-Marie, « Mariages de proches parents (XVI<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles). Esquisse d'une conjoncture ». In : *Le modèle familial européen. Normes, déviances, contrôle du pouvoir. Actes des séminaires organisés par l'École Française de Rome et l'Université di Roma (1984)*, Rome : École Française de Rome, 1986, pp. 31 – 61 (Publications de l'École Française de Rome, 90).

GUTTON Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Hachette Littératures, coll. « Pluriel », 1979, 296 p.

HAMBERGER Klaus, DAILLANT Isabelle, « L'analyse de réseaux de parenté : concepts et outils », In : *Annales de Démographie Historique*, Paris, éd. Belin, 2008/2, n° 116, pp. 13 – 52.

JUSTAFRE Marc, *Les Justafre et Las Illas, une famille et une communauté catalanes du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Canet-en-Roussillon, éd. Trabucaire, coll. « Història », 2013, 204 p.

LAFFONT Jean-Luc (dir.), *Le notaire, le paysan et la terre dans la France méridionale à l'époque moderne*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, coll. « Histoire notariale », 1999, 215 p.

LEBRUN François, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, éd. Armand Colin, coll. « Histoire moderne U2 », 1993, 518 p.

LEMARCHAND Guy, « La France au XVIII<sup>e</sup> siècle : élites ou noblesse et bourgeoisie ? ». In : *Cahier des Annales de Normandie n° 30, 2000. Féodalisme, société et Révolution Française : études d'histoire moderne, XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles / Guy LEMARCHAND*, pp. 107 – 123.

LEPETIT Bernard, « L'histoire prend-elle les acteurs au sérieux ? », In : *Espaces Temps, 59 – 61, 1995. Le Temps réfléchi. L'histoire au risque des historiens*, pp. 112 – 122.

MARTY Mélanie, *Itinéraire d'une famille de notables perpignanais au XIX<sup>e</sup> siècle : les Saisset*, mémoire de Master 2, Université de Perpignan Via Domitia, sous la direction de Nicolas MARTY, professeur des Universités en Histoire contemporaine, 2014, 250 p.

MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne, XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, coll. « U Histoire », 2010, 299 p.

NASSIET Michel, « Parenté et pouvoir local en Méditerranée occidentale », éditions de l'EHESS. *Annales. Histoire, Sciences sociales*. 2006/3 61<sup>e</sup> année, 633 – 645.

PELAQUIER Élie, « Communauté et familles à Saint-Victor-de-la-Coste, en Languedoc (1657 – 1757), In : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 32, n° 4, octobre-décembre, 1985, pp. 660 – 676.

PELAQUIER Élie, *De la maison du père à la maison commune : Saint-Victor-de-la-Coste (1661 – 1799)*, thèse d'Histoire moderne, Université de Montpellier 3, sous la direction d'Anne BLANCHARD, 1996, 2 vol. (585-XII, 581-V p.).

PERRIER Sylvie, *Des enfances protégées : la tutelle des mineurs en France (XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 1998, 258 p.

POUSSOU Jean-Pierre, ROBIN-ROMERO Isabelle (dir.), *Histoire des familles, de la démographie et des comportements en hommage à Jean-Pierre Bardet*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2007, 1080 p.

RUGGIU François-Joseph, *L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720 – 1780)*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, coll. « Roland Mousnier », 2007, 591 p.

TREVISI Marion, « Oncles et tantes au XVIII<sup>e</sup> siècle : au cœur de la parenté, quelle présence quels rôles ? », In : *Histoire, économie et société*, 2004, 23<sup>e</sup> année, n°2. La société, la guerre, la paix, 1911-1946, pp. 283-302 .

VERGNAUD Pierre-Olivier, *Les consuls de Thuir au XVIII<sup>e</sup> siècle, étude des élites municipales d'une ville en Roussillon*, mémoire de Master 1, Université de Perpignan Via Domitia, sous la direction de Patrice POUJADE, professeur des Universités en Histoire moderne, 2014, 139 p.

VIRET Jérôme-Luther, « La reproduction familiale et sociale en France sous l'Ancien Régime. Le rapport au droit et aux valeurs. », In : *Histoire & Sociétés Rurales*, Association d'histoire des sociétés rurales, 2008/1 vol. 29, pp. 165 – 188.

## **Histoire politique :**

BEIK William, *Absolutism and Society in Seventeenth-Century France. State power and Provincial Aristocracy in Languedoc*, s.l., Cambridge University Press, coll. « Cambridge Studies in Early Modern History », 1989, 396 p.

BORDES Maurice, « La réforme municipale du contrôleur général Laverdy et son application dans certaines provinces ». In : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 12 n°4, octobre-décembre 1965. pp. 241-270.

BORDES Maurice, « Le rachat des offices municipaux en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle », In : *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 80, n°88, 1968, pp. 283 – 303.

BORDES Maurice, *L'administration provinciale et municipale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, coll. « Regards sur l'Histoire, Histoire générale », 1972, 378 p.

BRUMONT Francis, « Les élites paysannes », In : *Bulletin de l'Association des Historiens modernistes des Universités françaises (AHMUF), Les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII<sup>e</sup> siècle*, 2007, 132 p. / BRUMONT Francis, pp. 9 – 31.

CASSAN Michel, « Pour une enquête sur les officiers « moyens » de la France moderne », In : *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 108, n° 213, 1996, pp. 89 – 112.

CHALINE Olivier, *Les armées du Roi, le grand chantier, XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, Paris, 2016, 339 p.

COSTE Laurent, « Les oligarchies municipales en France au XVII<sup>e</sup> siècle », In : *Bulletin de l'Association des Historiens modernistes des Universités françaises (AHMUF), Les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII<sup>e</sup> siècle*, 2007, 132 p. / COSTE Laurent, pp. 55 – 75.

DURAND Yves, *Les fermiers généraux au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Presses Universitaires de France, 1971, 664 p.

GUIGNET Philippe, *Le pouvoir dans la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle : pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Texte remanié de Thèse de doctorat Histoire (Lille 3) 1988, 1990, 591 p.

HAMON Philippe et LAURENT Catherine (dir.), *Le pouvoir municipal de la fin du Moyen Âge à 1789*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2012, 360 p.

FOURNIER Georges, *Démocratie et vie municipale en Languedoc du milieu du XVIII<sup>e</sup> au milieu du XX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Association Les amis des archives de la Haute-Garonne, 2 vol., 1994, 935 p.



LARGUIER Gilbert (coord.), *Pouvoirs municipaux et pouvoir royal en Roussillon et en Languedoc, XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*, Journées d'Histoire et Histoire du Droit et des Institutions de l'Université de Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, coll. « Études », 2006, 150 p.

NAGLE Jean, *Un orgueil français : la vénalité des offices sous l'Ancien Régime*, éd. O. Jacob, 2008, 400 p.

RUGGIU François-Joseph, *Les élites et les villes moyennes en France et en Angleterre (XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)*, éd. L'Harmattan, coll. De l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg « Villes, histoire, culture, société », 1997, 356 p.

### **Histoire du (Bas-)Languedoc :**

BERLAN Hélène, BOCAGE Frédéric, PELAQUIER Élie, ROUSSEAU Frédéric, *Démographie et crises en Bas-Languedoc (1670 – 1890)*, Montpellier, Institut de recherche historique par l'information et la statistique, 1992, 268 p.

BIENNAIS Céline, *Économie et société rurale en Bas-Languedoc : étude du compoix de Sigean, 1707*, mémoire d'histoire moderne, sous la direction de Dominique LE PAGE, Université de Nantes, 2005.

BIENNAIS Céline, *Le Lac et Sigean (Aude) aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : devenir de deux communautés à travers les compoix*, mémoire d'histoire moderne, sous la direction de Gilbert LARGUIER, Université de Perpignan Via Domitia, 2007, 119 – LIII p.

CABANIS André (dir.), MICHAUD Jacques (dir.), GAYRAUD Michel, *Histoire de Narbonne*, éd. Privat, coll. Univers de la France et des pays francophones, 1995, 330 p.

CAVERIVIERE Monique, « L'exploitation des étangs de Sigean », In : *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, Sud-Ouest Européen*, tome 21, fascicule 1, 1950, pp. 61 – 80.

CAUCANAS Sylvie, « À propos des baux à cheptel : Gasailles et arègues en pays d'Aude (XV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *Histoire & Sociétés Rurales*, n° 1, 2005, vol. 23, pp. 205 – 217.

EMBRY Jean-Claude, *Port-La-Nouvelle : la ville et les hommes*, éd. Loubatières, Porter-sur-Garonne, 2003, 477 p.

Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon, Archives Départementales de l'Hérault (éd.), *La terre et les pouvoirs en Languedoc et en Roussillon : actes du LXIII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon*, Montpellier, 24 et 25 mai 1991, s.l., Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, A.D. 34, 1992, 258 p.

GUIFFAN Jean, *Histoire de Bages*, Bages, Ed. Elysiques, 2007, 233 p.

JAUDON Bruno, OLIVIER Sylvain, « Compoix et aménagement du territoire en Languedoc (XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles) », In : *Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 122, n° 272, 2010, *Aménager les espaces ruraux dans la France méridionale (époques moderne et contemporaine)*, sous la direction de Patrick FOURNIER, pp. 515 – 533.

JAUDON Bruno, *Les comtois de Languedoc. Impôts, territoire et société du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles*, Presses Universitaires de Rennes, Caen, Association d'Histoire des sociétés rurales, coll. « Bibliothèque d'histoire rurale », 2014, 606 p.

LARGUIER Gilbert, « Contribution à l'étude du milieu local : un exemple d'enquête de démographie historique en Narbonnais », In : *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 50, fascicule 3, 1979, pp. 445 – 455.

LARGUIER Gilbert, *Le drap et le grain en Languedoc : Narbonne et Narbonnais, 1300 – 1789*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, coll. « Etudes », 3 vol., 1996, 1366 p.

LADURIE LE ROY Emmanuel, *Les paysans de Languedoc*, éd. Flammarion, coll. « Champs », 1993, 383 p.

PEYRONNET Georges, « Les documents historiques les plus marquants des Archives municipales de Sigean (Aude) », In : *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 67, n° 30, 1955, pp. 161 – 165.

## Glossaire

Ce glossaire a été établi grâce, entre autres, aux informations recueillies dans les travaux et ouvrages suivantes :

BIENNAIS Céline, *Économie et société rurale en Bas-Languedoc : étude du compoix de Sigean, 1707.*, mémoire d'histoire moderne, dir. Dominique Le Page, Université de Nantes, 2005.

CAYLA Paul, *Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648*, éd. Impr. P. Déhan, Montpellier, 1964.

PECH DE LACLAUSE, *Les métairies à Sigean*, Mémoire d'Études supérieures, Faculté de Droit de Toulouse, 1958, publié par l'A.A.P.C.S.C., 2013.

**Aquilon**, n.m. (occitan, *aguiélas*, vent du nord) (ou acquilon, dans les compoix terriers de Sigean) : Dans les compoix, la situation des biens fonciers était indiquée par rapport aux propriétaires des fonds situés dans les quatre directions cardinales désignées cers, marin, midi et aquilon. L'aquilon correspond donc en principe au Nord.

**Baile**, n.m. (de l'anc. fr. *baillir*, administrer) (ou bayle, dans les délibérations du conseil de ville de Sigean) : magistrat à compétence réduite, représentant du seigneur : il rendait la justice au nom du seigneur. Mais sa compétence réelle était celle d'un médiateur entre le pouvoir et les administrés.

**Canne**, n.f. (mesure de longueur) : la canne de Montpellier, utilisée à Sigean, vaut 1 m 98,8 cm.

**Canne**, n.f. (mesure de surface) : la canne carré de Montpellier, utilisée à Sigean, vaut 3 m 95,2 cm.

**Caune**, n.f. (occitan, *cauna*, creux, grotte ou cavité) (ou *cove*, dans les *compoix terriers* de Sigean) : petite grotte naturelle située en garrigue.

**Cers**, n.m. (grec, *circius*, vent de l'ouest) : Dans les *compoix*, la situation des biens fonciers était indiquée par rapport aux propriétaires des fonds situés dans les quatre directions cardinales désignées *cers*, *marin*, *midi* et *aquilon*. Le *cers* correspond au vent d'Ouest du même nom.

**Compoix**, n.m. (occitan) : document établi par une communauté servant à répartir l'impôt sur les habitants de celle-ci. On parle de *compoix terrier* lorsque l'imposition est portée sur les terres et de *compoix cabaliste* lorsqu'il s'agit des biens mobiliers.

**Cotieu**, n.m. : parcelle de terrain précédemment cultivée et retournée en friche et imposable. À l'opposé, un *herm* est un terrain pas encore mis en culture, mais inscrit en *compoix* et donc soumis à l'impôt.

**Courtal**, n.m. (occitan, *cortal*) : bergerie.

**Femourie**, n.m. : creux à fumier.

**Ferratjal**, n.m. (occitan, *ferratge*, terrain planté en fourage) : Parcelle de terrain très fertile, de surface réduite, à proximité des lieux habités, utilisable comme jardin.

**Gabelle**, n.f. (ital. *gabella*, impôt) : impôt sur le sel en vigueur en France au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime. L'administration chargée de percevoir cet impôt porte le même nom.

**Garrigue**, n.f. (provenç. *garriga*) : Formation végétale secondaire (chênes verts mélangés à des buissons et à des plantes herbacées) qui apparaît sur les sols calcaires après destruction de la forêt, dans les régions méditerranéennes.

**Gasaille**, n.f. (occitan, *gasalha*) : contrat par lequel une des parties confie à une autre des biens susceptibles de procurer à la première un revenu après une durée convenue (ici, 5 à 10 ans). Bien qu'il arrive que certains notaires enregistrent des baux à gasaille pour des possessions foncières – qu'il s'agisse apparemment aussi bien de fermage que de métayage –, ce type de contrat concerne en règle générale des biens précaires, des animaux dans la grande majorité des cas, et ne diffère guère du bail à cheptel tel qu'on peut le rencontrer sous l'Ancien Régime.

**Herm**, n.m. (lat. *eremus*, friche, lande, désert) : Terrain vague non cultivé mais inscrite au compoix, donc soumise à impôt.

**Hyère**, n.f. (occitan, *ieras*, aire, espace ouvert) : aire, parfois pavée, à battre les céréales.

**Jasse**, n.f. : bergerie située au milieu des pâturages.

**Livre**, n.f. (lat. *libra*) : unité monétaire d'Ancien Régime. Une livre est subdivisée en sols (ou sous) et en deniers : 1 livre vaut 20 sols ; 1 sol vaut 12 deniers ; 1 livre vaut 240 deniers.

**Mailheul**, n.m. : jeune vigne qu'il faut travailler cinq à sept ans pour avoir un rendement.

**Marin**, n.m. : Dans les compoix, la situation des biens fonciers était indiquée par rapport aux propriétaires des fonds situés dans les quatre directions cardinales désignées cers, marin, midi et aquilon. Le marin correspond donc en principe à l'Est.

**Mayral**, n.m. : rivière principale qui assure le drainage et l'évacuation des eaux.

**Midi**, n.m. (ou midy, dans les compoix terriers de Sigean) : Dans les compoix, la situation des biens fonciers était indiquée par rapport aux propriétaires des fonds situés dans les quatre directions cardinales désignées cers, marin, midi et aquilon. Le midi correspond donc en principe au Sud.

**Olivette**, n.f. : terrain planté d'oliviers.

**Pantane**, n.f. (lat. *panthēra*, « tout le gibier pris ») : sorte de filet formé de deux ailes et d'une seule manche ou dispositif de pêche formant un parc utilisé dans les étangs.

**Patu**, n.m. (lat. *pati*, cour intérieure) : Espace entouré de murs attenant ou non à une maison, cour, sans toiture.

**Sétéérée**, n.f. (lat. *sextarius*, sixième partie) (ou cesterée, dans les compoix terriers de Sigean) : Mesure de surface agraire. Le mot sétéérée correspond à la surface qui pouvait êtreensemencée par un setier (voir ce mot) de grains. Plus un sol est fertile, moins la surfaceensemencée par un setier de grains est grande. A Sigean, la sétéérée se composait

de 564 cannes carrés de Montpellier, soit 2 229 m<sup>2</sup>. Notons que la sétérée correspondait à 2 émines, ou 4 quartiers, ou 16 pugnères.

**Sétier**, n.m. (lat. *sextarius*, sixième partie) : Mesure de capacité de grain (surtout blé) correspondant à environ quatre-vingts litres. Un sétier contient deux émines de 40 litres, quatre cartières de 20 litres, 8 migères de 10 litres, 16 punières de 5 litres., 48 cosses de 1,68 litres ou encore 64 coups de 1,25 litres. C'est ce qui est généralement admis – mais il faut savoir que le sétier de blé de Narbonne correspondait à 71,05 litres, et celui d'avoine à 116 litres.

**Tasque**, n.f. : impôt à payer en nature et proportionnel à la production au propriétaire (seigneur) des parcelles tenus à emphytéose. Dans le Narbonnais, son taux est de 1/11<sup>e</sup>. Cet impôt, ou cette redevance, tend à diminuer au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle ; elle devient demi-tasque (1/22<sup>e</sup>).

**Tina**, n.m. : cellier, cuve de tanneur ou entrepôt où on laisse fermenter les vendanges ou les récoltes d'olives.

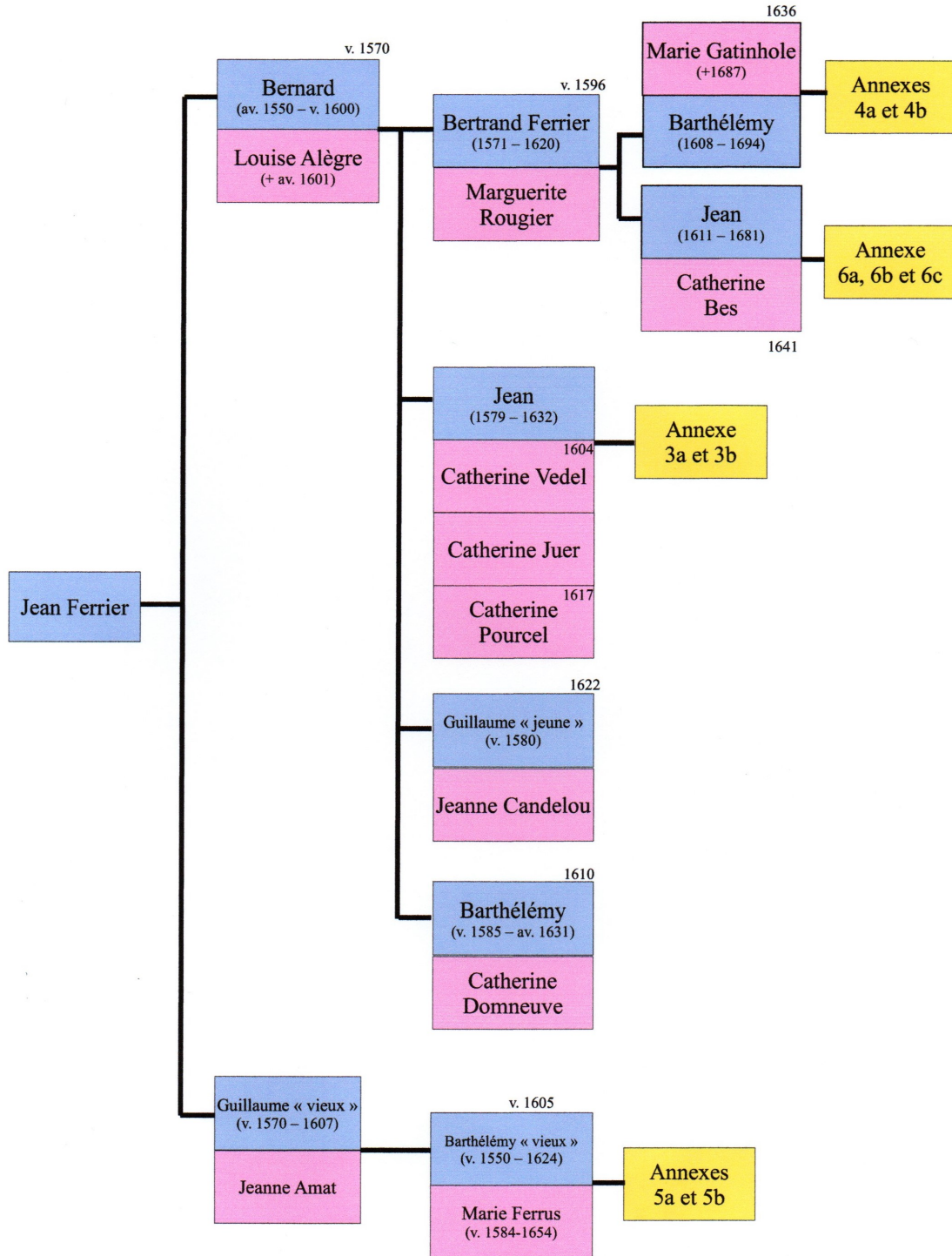


# **ANNEXES**

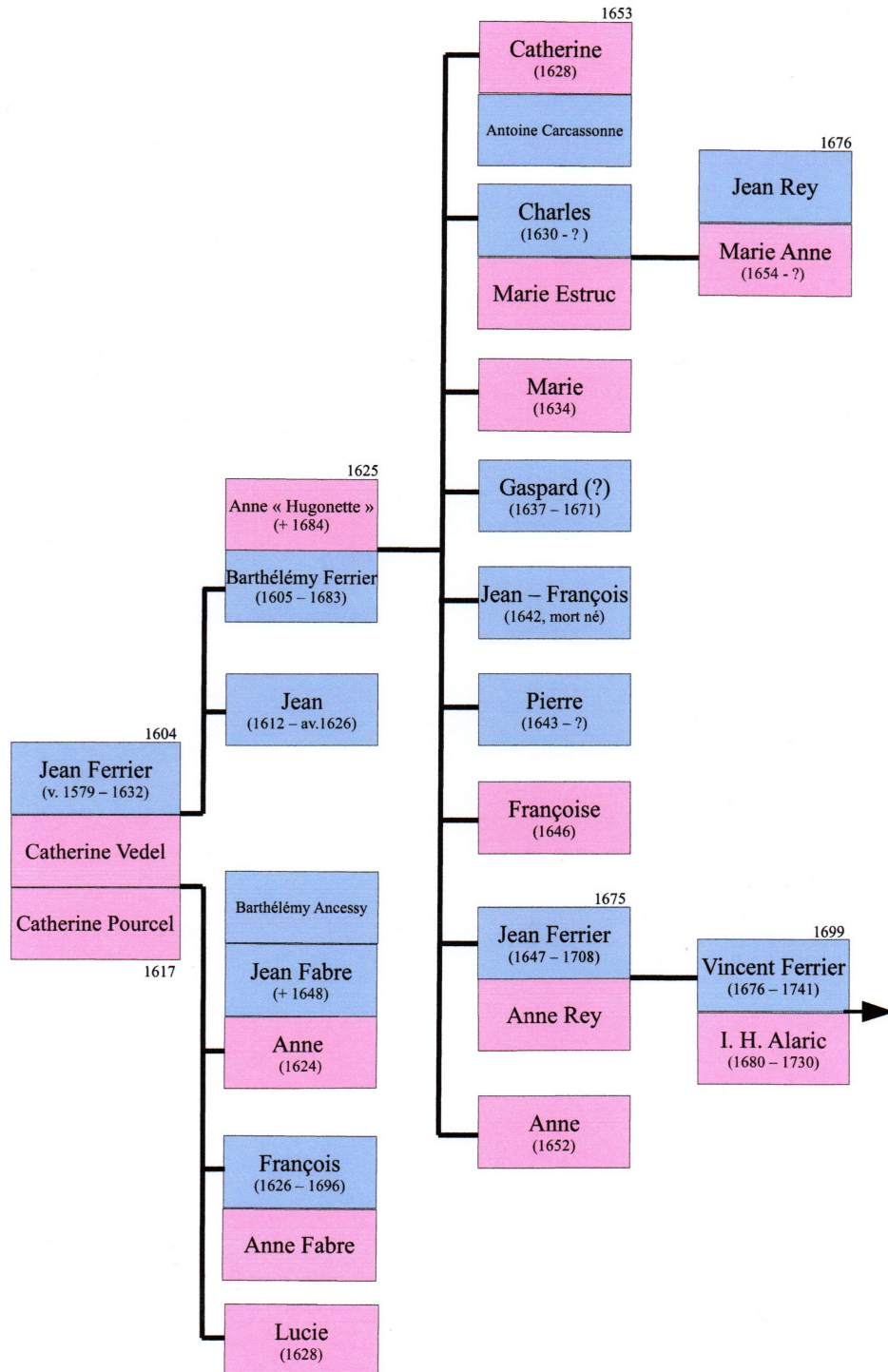
Annexe 1 : A.M.S., 1 G 26, Atlas cadastral de 1816 – 1824.



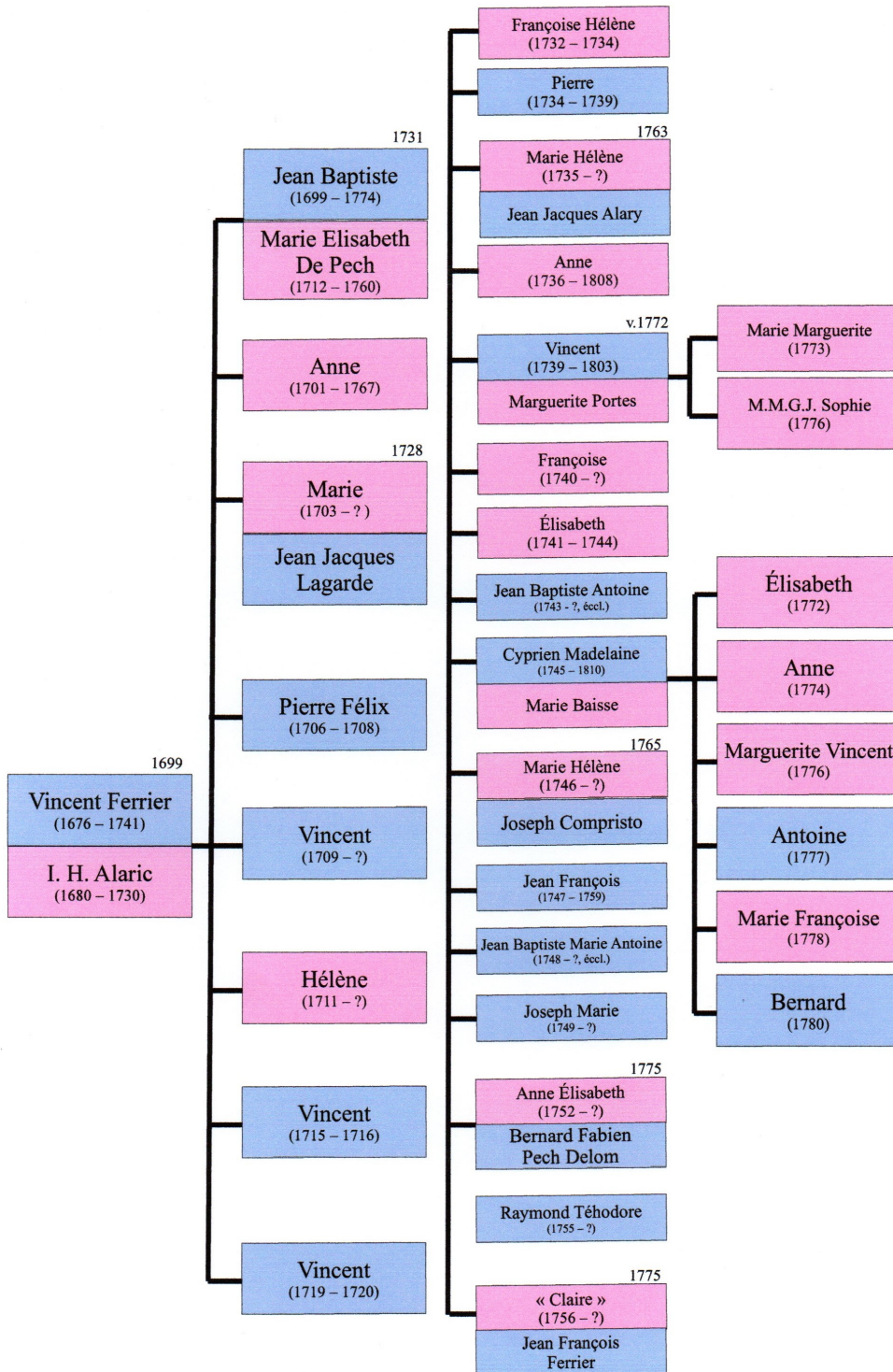
## Annexe 2 : Généalogie des premiers Ferrier.



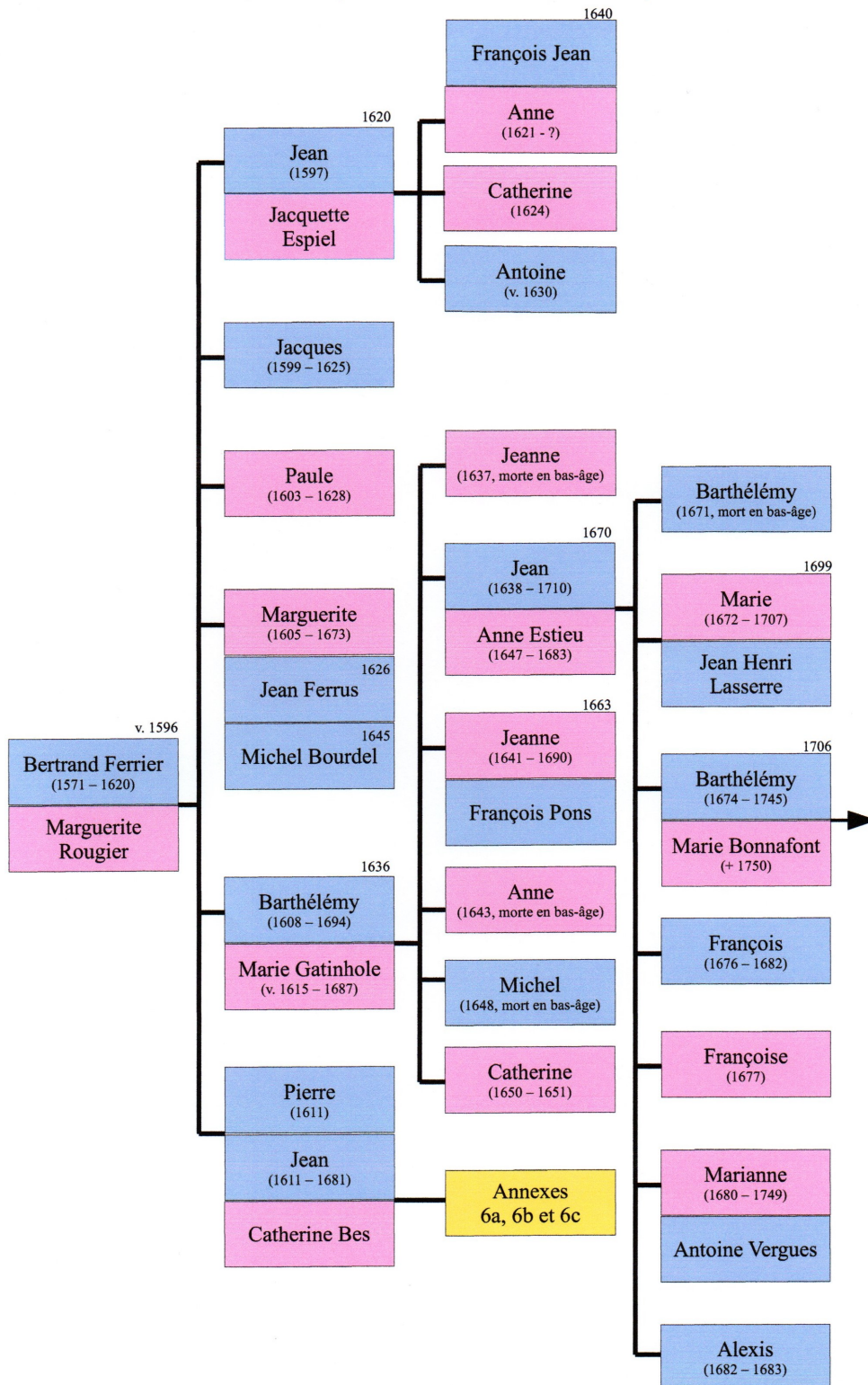
Annexe 3a : Généalogie des Ferrier consuls (XVII<sup>e</sup> siècle).



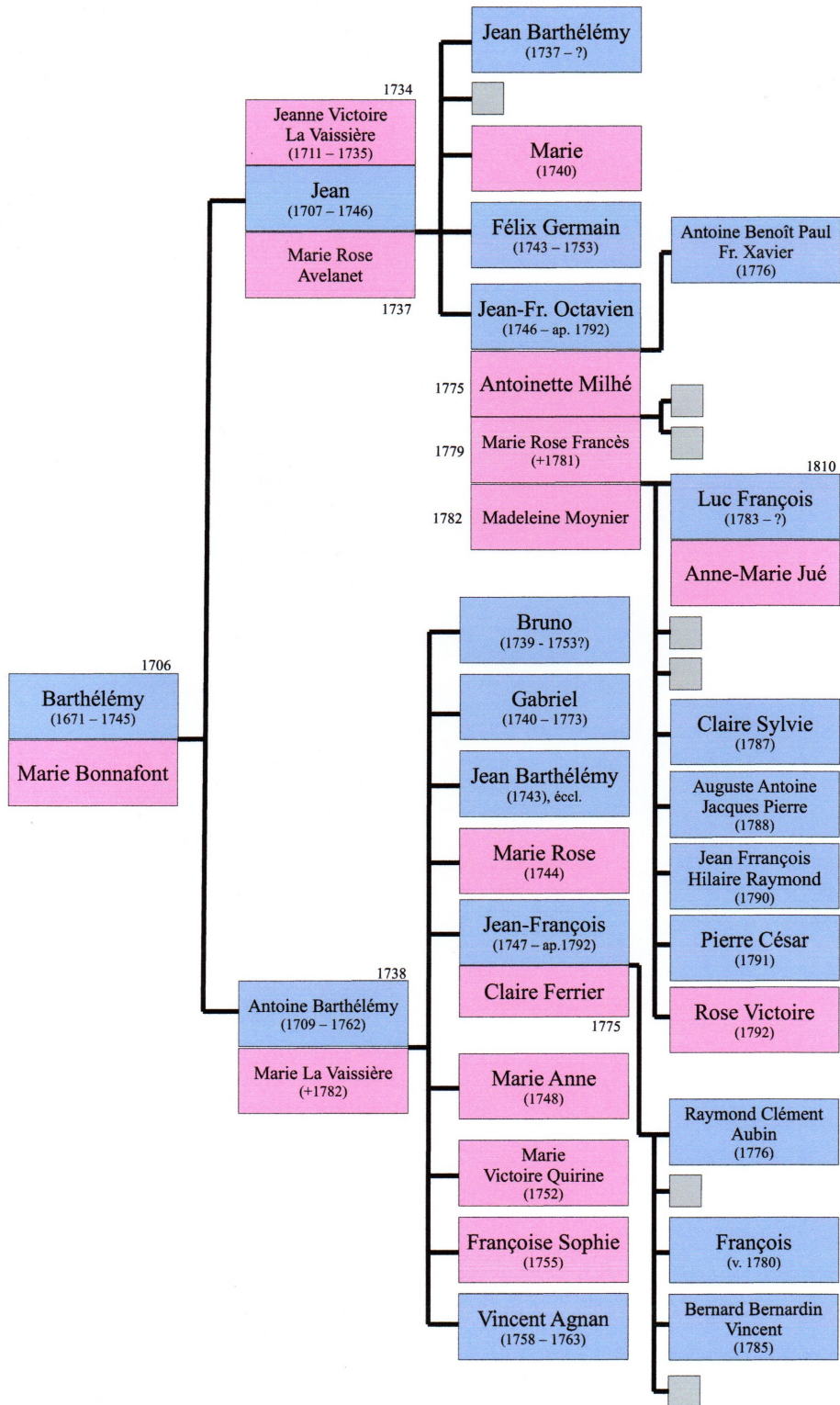
Annexe 3b : Généalogie des Ferrier consuls (XVIII<sup>e</sup> siècle).



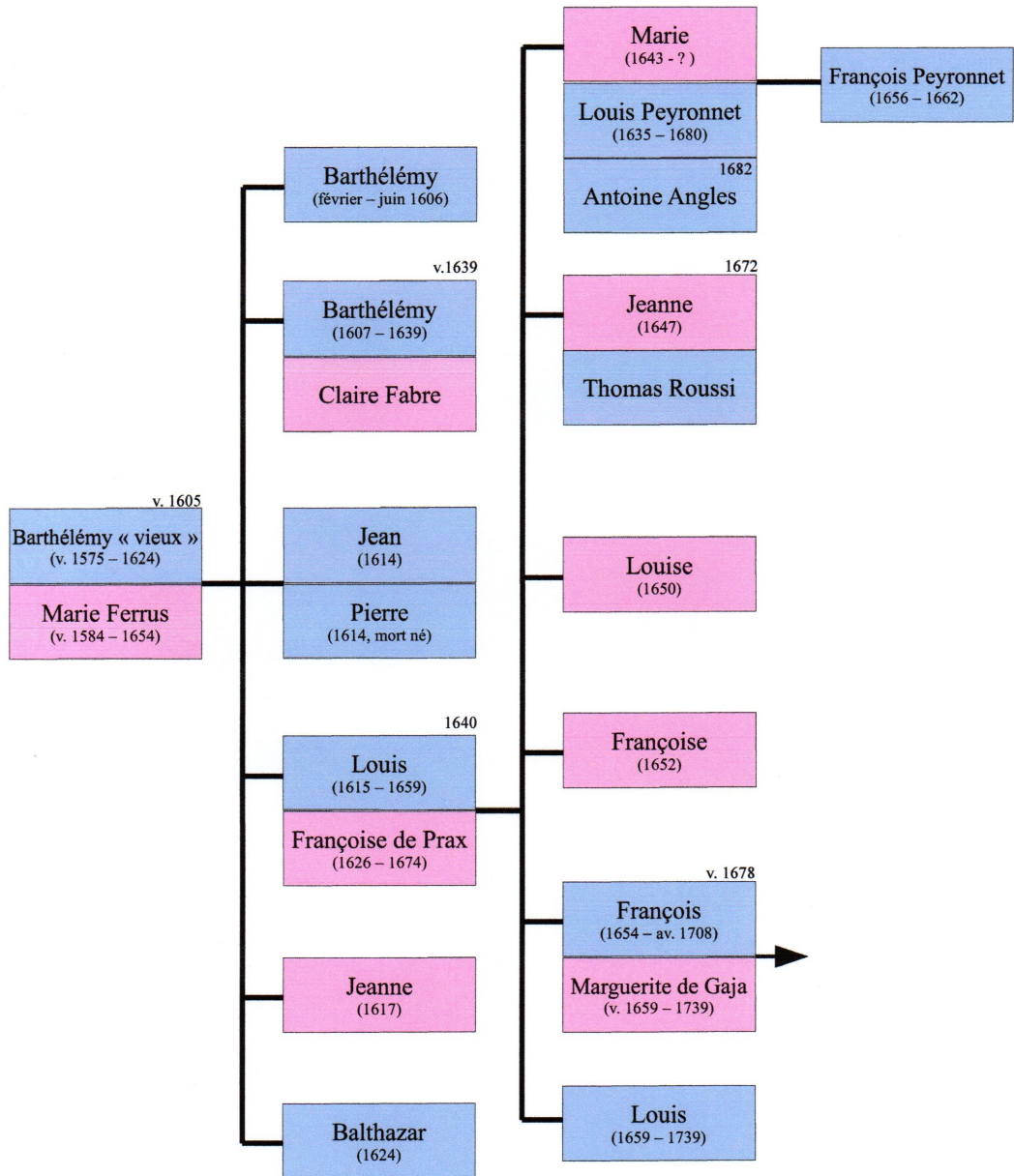
Annexe 4a : Généalogie des Ferrier notaires (XVII<sup>e</sup> siècle).



Annexe 4b : Généalogie des Ferrier notaires (XVIII<sup>e</sup> siècle).

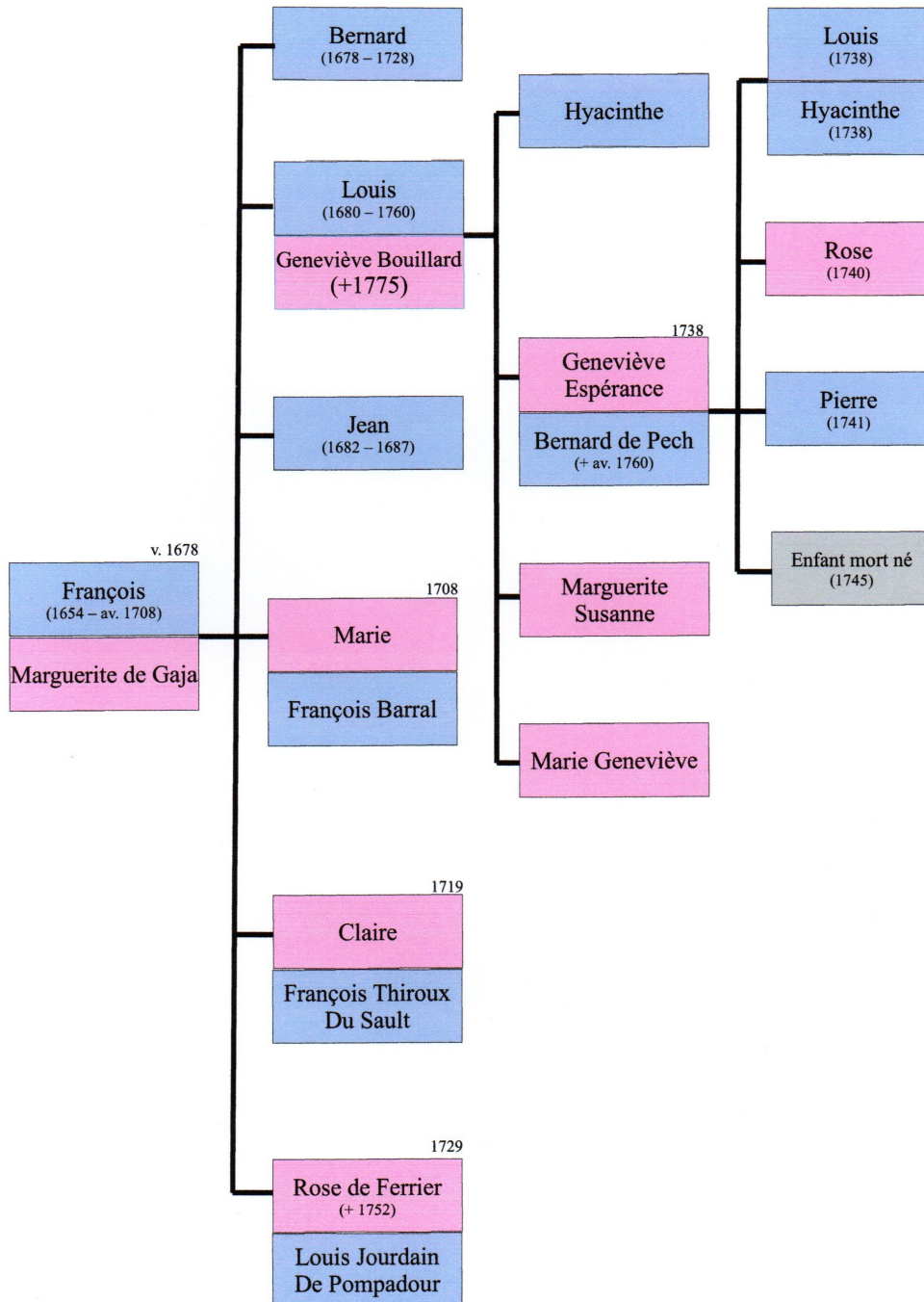


Annexe 5a : Généalogie des Ferrier négociants (XVII<sup>e</sup> siècle).

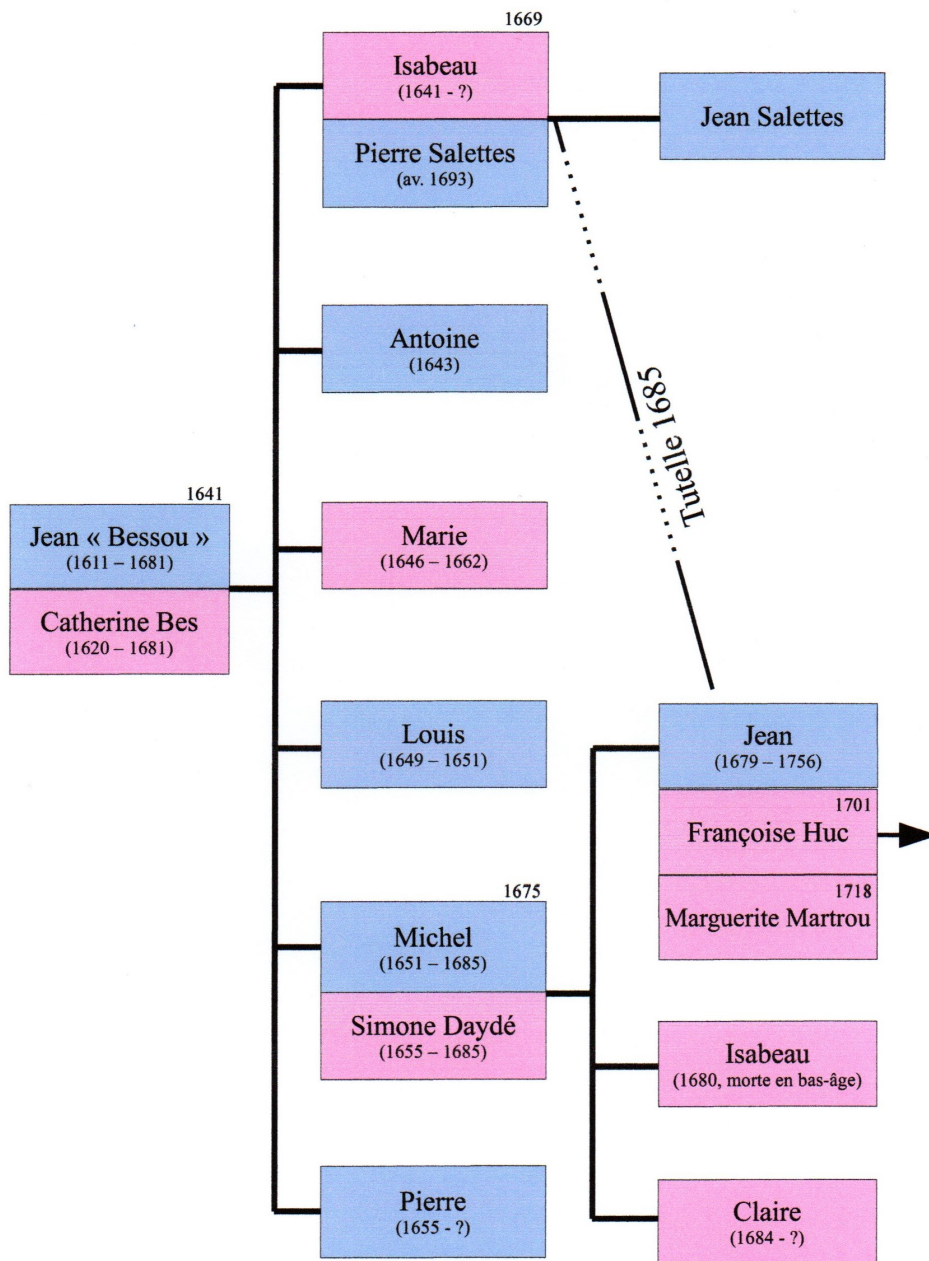




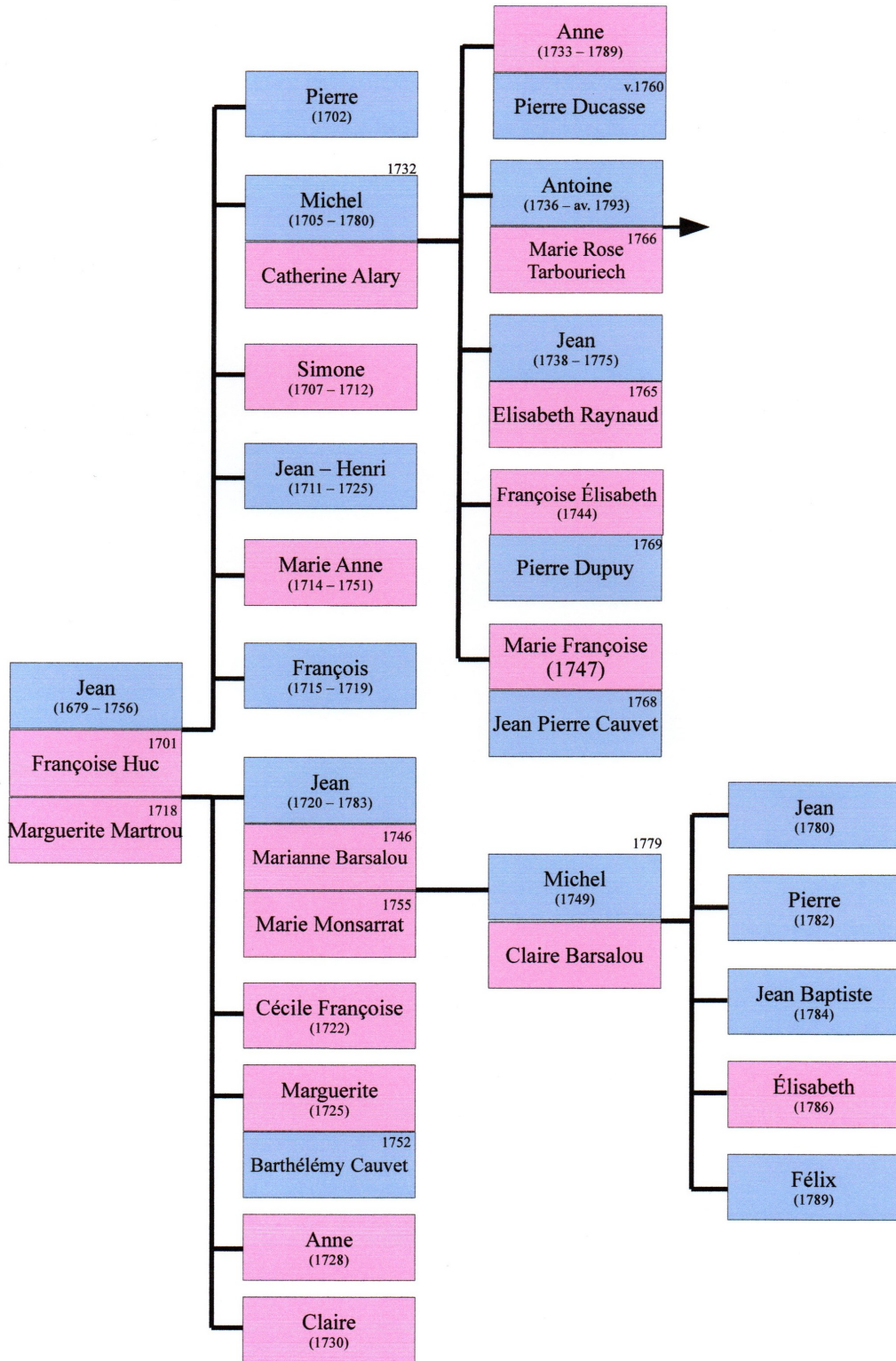
Annexe 5b : Généalogie des Ferrier négociants (XVIII<sup>e</sup> siècle).



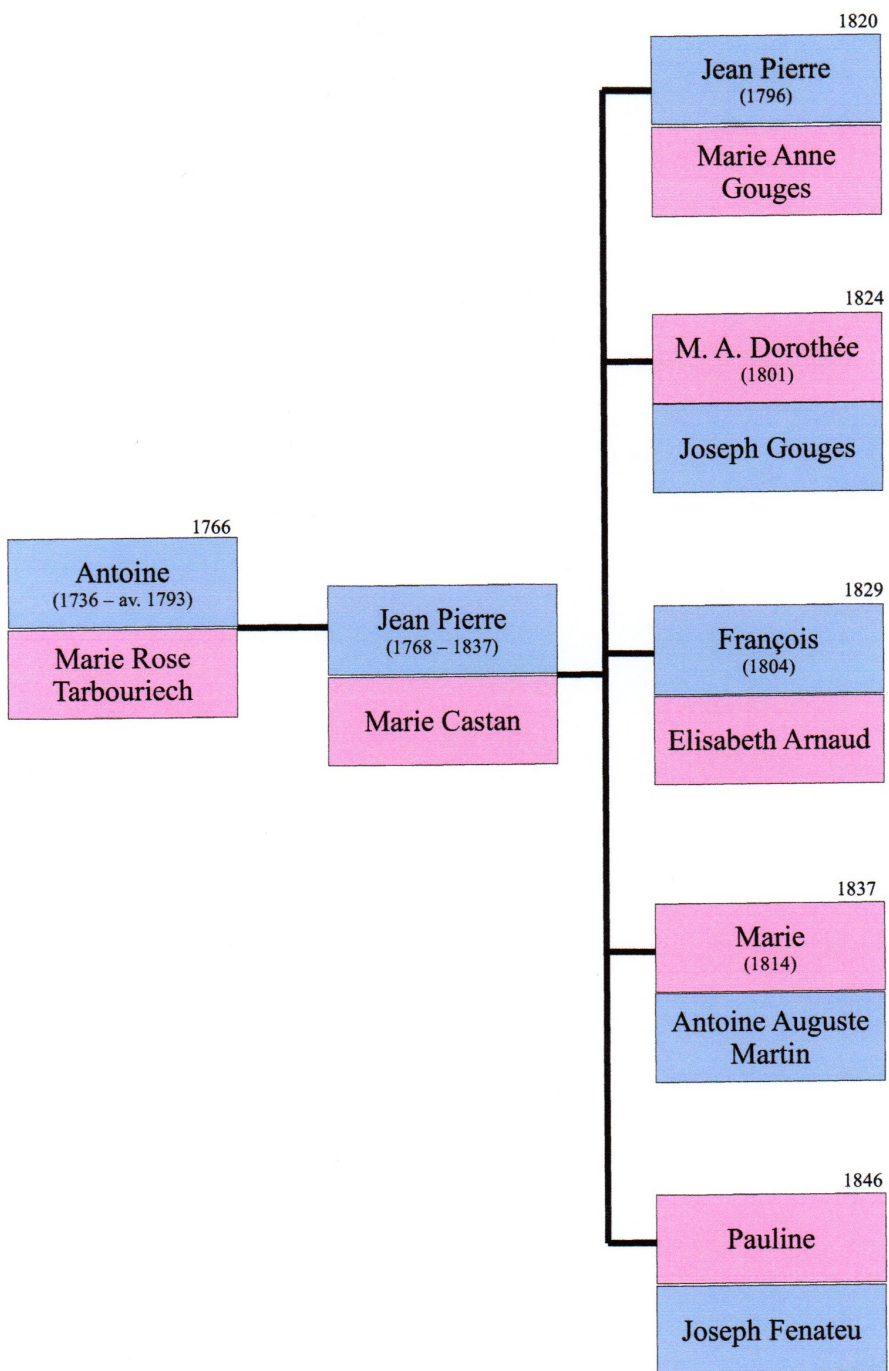
Annexe 6a : Généalogie des Ferrier brassiers (XVII<sup>e</sup> siècle).



Annexe 6b : Généalogie des Ferrier brassiers (XVIII<sup>e</sup> siècle).



**Annexe 6c : Généalogie des Ferrier brassiers (début XIX<sup>e</sup> siècle).**



**Annexe 7 : La Maison « Ferrier » de nos jours.**



**Annexe 8 : Tables des matricules du conseil de ville à Sigean  
(années 1655, 1657 et 1658).**

<b>Première échelle</b>	<b>Deuxième échelle, les Sieurs</b>	<b>Troisième échelle, les Sieurs</b>
M. Louis de Bellissend major	Pierre Malaret	<del>Gabriel Tardieu</del>
M. Jean Marrast	Pierre Escalie	Jean Durguel
M. Raphaël Poulx	Jean Bellissend, fils de Guill.	Franç[ois] Mounier
M. Martin Melchior Dufort	Dominique Castan	Jean Tardieu
<del>M. Hiérôme de Bellissend</del>	Barthé[lémy] Ferrier vieux	Jean Bladanet
M. Jean Camps	<del>Jean Planes</del>	Florens Bruyer
<del>M. Dissanehon S<sup>r</sup> de la Roquette</del>	Guill[aume] Jean	Anth[oine] Grasset
M. de la Chapelle	Barthé[lémy] Ferrier jeune	Anth[oine] Lasserre
M. Bernard Fargues	Pierre Huc	Anth[oine] Bes
<del>M. Franç[ois] Pratz</del>	Guill[aume] Razouls	Pierre Razouls
M. de la Roquette	Jean Candelou	Jean Guiraud
M. Bernard Angles	Jean Bellissend, fils d'Anth[oine]	Jean Thore
M. Louis Ferrier	Franç[ois] Vieulet	Franç[ois] Jean
<del>M. Barthé[lémy] Guiraud</del>	Jean Laffitte	Anth[oine] Guatiniol
M. Franç[ois] Delmon	Louis Razouls	Franç[ois] Bosquet
M. Barthé[lémy] Juer	Bernard Médal	Anth[oine] Conte
M. Pierre Mercier	François Vitalier	Jean Marguarou
		Anth[oine] Izombard
		Pierre Barrière

**Matricules de 1655 (BB 6, f° 27 verso, 5 septembre 1655).**

<b>Première échelle</b>	<b>Deuxième échelle</b>	<b>Troisième échelle</b>
M. de Bellissend major	Le S <sup>r</sup> Pierre Escalie	Le S <sup>r</sup> Durguel
M. Marrast	Le S <sup>r</sup> Bellissent fils à Guill[aume]	Le S <sup>r</sup> Moinier
M. Poulx	Le S <sup>r</sup> Castaing	Le S <sup>r</sup> Bladanet
M. Camps	Le S <sup>r</sup> Guillaume Jean	Le S <sup>r</sup> Benezet
M. de la Chapelle	Le S <sup>r</sup> Ferrier jeune	Le S <sup>r</sup> Grasset
M. Fargues	Le S <sup>r</sup> Huc	Le S <sup>r</sup> Bes
M. de la Roquette	Le S <sup>r</sup> Guill[aume] Razouls	Le S <sup>r</sup> Pierre Razouls
M. Louis Ferrier	Le S <sup>r</sup> Candellou	Le S <sup>r</sup> Jean Guiraud
M. Bernard Angles	Le S <sup>r</sup> Bellissent fils d'Anthoine	Le S <sup>r</sup> Guatiniol
M. Delmon	Le S <sup>r</sup> Vieulet	Le S <sup>r</sup> Bousquet
M. Barthélémy Juer	Le S <sup>r</sup> Laffitte	Le S <sup>r</sup> Conte
M. Bernard Guiraud	Le S <sup>r</sup> Louis Razouls	Le S <sup>r</sup> Marguarou
M. Pierre Mercier	Le S <sup>r</sup> Médal	Le S <sup>r</sup> Izombard
M. Bonnafont	Le S <sup>r</sup> Vitalier	Le S <sup>r</sup> Barrière
M. Malaret	Le S <sup>r</sup> Anth[oine] Lasserre	Le S <sup>r</sup> Caraguel
M. Ferrier vieux	Le S <sup>r</sup> Thore	Le S <sup>r</sup> Carcassonne
	Le S <sup>r</sup> Franç[ois] Jean	Le S <sup>r</sup> Chaffary
		Le S <sup>r</sup> Raymond Lasserre
		Le S <sup>r</sup> Avente

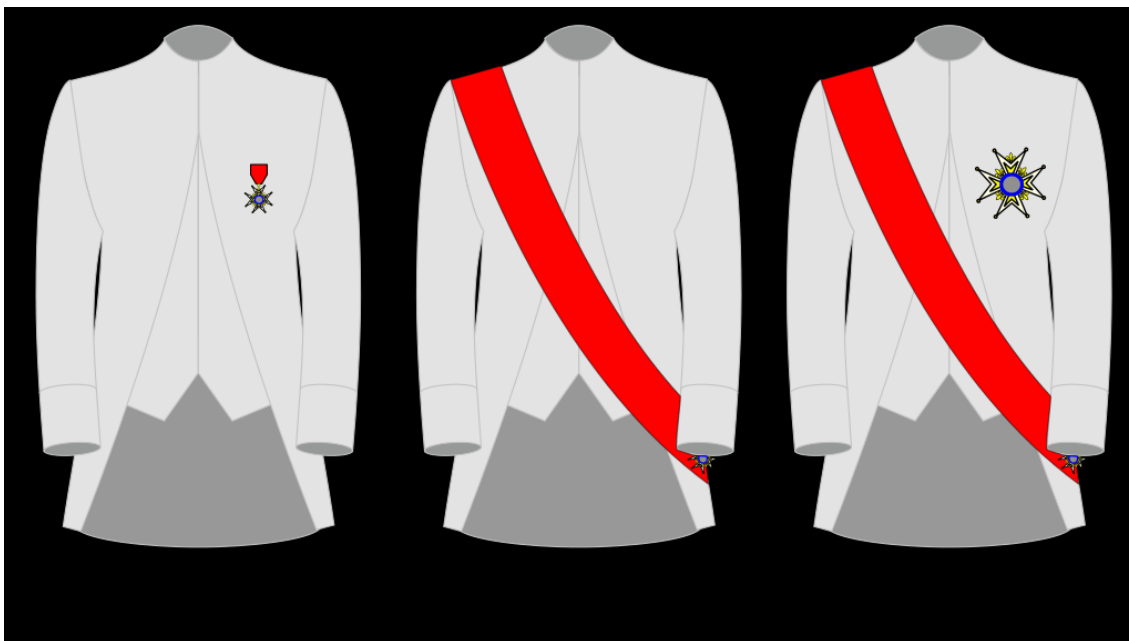
**Matricules de l'année 1657 (BB 6, f<sup>o</sup> 92, 2 septembre 1657).**

<b>Première échelle</b>	<b>Deuxième échelle</b>	<b>Troisième échelle</b>
M. de Bellissent major de Narbonne	Le S <sup>r</sup> Castan	Le S <sup>r</sup> Durguel
M. Marrast	Le S <sup>r</sup> Guillaume Jean	Le S <sup>r</sup> Moinier
M. Peaulx	Le S <sup>r</sup> Barthélémy Ferrier jeune	Le S <sup>r</sup> Bladanet
M. Dufort	Le S <sup>r</sup> Huc	Le S <sup>r</sup> Benezet
M. de la Chapelle	Le S <sup>r</sup> Guill[aume] Razouls	Le S <sup>r</sup> Grasset
M. Fargues	Le S <sup>r</sup> Jean Candelou	Le S <sup>r</sup> Bes
M. de la Roquette	Le S <sup>r</sup> Bellissent fils à Anth[oine]	Le S <sup>r</sup> Pierre Razouls
M. Angles	Le S <sup>r</sup> Vieulet	Le S <sup>r</sup> Bousquet
M. Louis Ferrier	Le S <sup>r</sup> Lafitte	Le S <sup>r</sup> Conte
M. Delmon	Le S <sup>r</sup> Louis Razouls	Le S <sup>r</sup> Marguarou
M. Jue	Le S <sup>r</sup> Médal	Le S <sup>r</sup> Barriere
M. Bernard Guiraud	Le S <sup>r</sup> Vittalis	Le S <sup>r</sup> Caraguel
M. Mercier	Le S <sup>r</sup> Anthoine Lasserre	Le S <sup>r</sup> Pierre Pons
M. Boyer viguier	Le S <sup>r</sup> Jean Guiraud	Le S <sup>r</sup> Carcassonne
M. Malaret	Le S <sup>r</sup> Jean Thore	Le S <sup>r</sup> Raymond Lasserre
M. Escalie	Le S <sup>r</sup> François Jean	Le S <sup>r</sup> Sizelles
M. Bonnafont	Le S <sup>r</sup> Anthoine Guatiniol	Le S <sup>r</sup> Raymond Mercier
M. Jean Bellissent fils à Guillaume	Le S <sup>r</sup> Anth[oine] Izombart	Le S <sup>r</sup> Guabriel Candellou
M. Barthélémy Ferrier vieux		Le S <sup>r</sup> Guerre
		Le S <sup>r</sup> Pierre Guiraud
		Le S <sup>r</sup> Cafary
		Le S <sup>r</sup> Arente
		Le S <sup>r</sup> Izard

**Matricule « réglée par Mons[ieu]r le viguier, le 15 septembre 1658  
(BB 9, f<sup>o</sup> 113 verso).**



**Annexe 9 : Insignes de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.**



De gauche à droite :

- chevalier
- commandeur
- grand-croix

**Annexe 10 : Transcription de la dispense accordée pour le mariage d'A.B. Ferrier, notaire, et de Marie Vaissière, 14 juin 1738.  
(A.M.S., GG 10, jointe entre les f° 37 verso et 38)**

« Les vicaires généraux de Monseigneur l'archevêque et primat de Narbonne, président né des Etats Généraux de la province du Languedoc, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Vu la requête à nous présentée par le S[ieu]r Barthélémy Ferrier, notaire, du lieu de Sejan et de demoiselle Marie Vaissière, tous deux dudit lieu de Séjan, tendante à ce qu'il nous plaise les dispenses du troisième au quatrième degré de parenté qui se trouve entre eux. Attendu leur pauvreté ne vivant que de leur travail et industrie journalière et, par là, dans l'impossibilité de fournir aux frais de noce, et leur longue fréquentation qui, quoi que honnête, pourrait causer à la sup[...]té un préjudice notable en ne trouvant pas de parti convenable ; notre ordonnance du vingt-deuxième du mois de mai dernier, portant commission au S[ieu]r Lafage, curé dudit Sejan, pour informer des dits contenus en lad[ite] requête ; l'enquête faite en conséquence par led[it] S[ieu]r commissaire du sixième de ce mois ensemble audition personnelle des suppliants, d'où résulte que l'exposé en la dite requête contient vérité : les conclusions de notre promoteur général de ce jourd'hui qui dit n'entendre empêcher que les suppliants ne soient dispensés du troisième au quatrième degré de parenté. Tout considéré et examiné, nous, de notre autorité ordinaire, avons dispensé et dispensons les suppliantes du troisième au quatrième degré de parenté, permettons en conséquence à qui de droit de l'en départir la bénédiction nuptiale *servatis servendis made nibis obtet* donné à Narbonne le quatorzième du mois de l'an mille sept cents trente huit, sous le seing de l'un de nous et la souscription du secrétaire de nous dit Seigneur et archevêque.

Insinué et enregistré au greffe des insinuations ecclésiastiques de la ville et diocèse de Narbonne, contrôlé gratis ce quatorzième juin mille sept cents trente huit.

<signature> *Pastre*

*demus vic[aire]g[éné]ral*

*par Monsieur le vic[aire] gé[né]ral Cabirol*

**Annexe 11a : Propriétés de Vincent Ferrier (1674 – 1741) dans la ville de Sigean (d'après la reconnaissance seigneuriale de 1737).**



Localisation précise.



Localisation estimée.

Source : AD11, Archives provinciales, C 1200, 1737.  
Fonds de carte : A.M.S., 1 G 26.

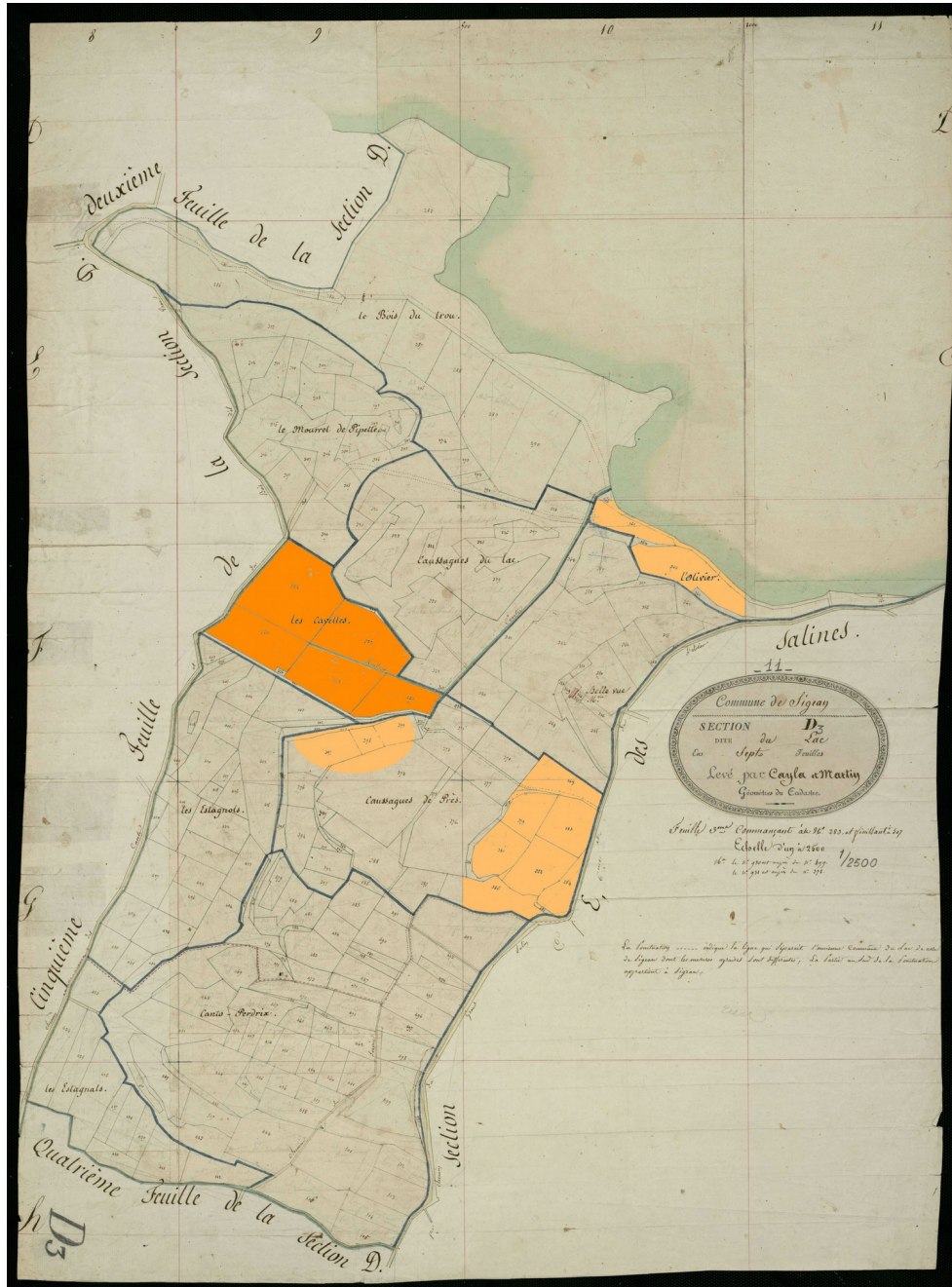
**Annexe 11b : Propriétés de Vincent Ferrier (1674 – 1741) dans le territoire de Sigeon (d'après la reconnaissance seigneuriale de 1737).**



- |   |   |
|---|---|
| <span style="color: orange;">■</span> Champ   | <span style="color: purple;">■</span> Condamine |
| <span style="color: green;">●</span> Olivette | <span style="color: purple;">▼</span> Vigne     |
| <span style="color: red;">B</span> Bergerie   | <span style="color: black;">◆</span> Grotte     |

Source : AD11, Archives provinciales, C 1200, 1737.  
Fonds de carte : A.M.S., 1 G 26.

Annexes 12 : Propriétés de Jean-Baptiste Ferrier au Lac en 1764.



Localisation précise.



Localisation estimée.

Source : AD11, 3E 16 294, f° 156 v.  
Fonds de carte : A.M.S., 1 G 26.

Annexe 13 : Testament de Jean Baptiste Ferrier (1774).

D. n. 169.  
 Le an Mil sept cent Soixante quatre et le  
 cinquante jour du mois de cembre au lieu de sjean  
 appris midy pardevant Nous Notaire Royal dudit lieu  
 Jougne et en presence de temoins Das Nommes fut  
 present la personne Messieur m. Jean Baptiste Ferrier  
 Bourgeois du lieu de sjean lequel se trouvant atteint  
 de certaine Maladie luy rapporte d'un tit de sa maison  
 d'habitation s'au Neumouin de tous ses less memoire  
 Et entendement ainsi quil a paru a Nous Notaire et  
 temoins, voyant, oisnant, parlant, et connoissant parfaitement  
 Considerant la certitude de la mort et la brevete de  
 cette thepou ne estre surpris sans avoir dispose de  
 ses biens il a fait et dite son dernier et valable  
 testament Noncupatif en la forme qui suit, veut  
 le dit testateur son decedz arrive que son corps soit  
 inhumelley dans l'eglise de la presente parroisse laissant  
 le soin de son enterrement honneur funebre Neuvaine  
 tout dielle et tout dav a la sage discretion de son  
 heritier Das à Nommes lequel il charge en outre  
 de faire priere dieu pour le Nepe de son ame autant  
 que la piete le luy inspirera et venant a la disposition  
 de ses biens donne et legue le dit testateur a l'epouse  
 Magdelaine, Jean Baptiste Marianne, Joseph Marie,  
 Raymond, Anne Ferrier, Elisabeth Anne, Claire Francois  
 Anne Ursule, Marie Elaine épouse de m. Joseph  
 fermier docteur en medecine du present lieu et à  
 Marie Helaine Ferrier épouse de sieur Jacques Allary  
 Neveu de s'ferme du Roy d'ulieu de l'etatte la  
 somme de sept Mille cinq cent livres a chacun d'eux  
 a eux payables Savoir a eux et celles qui sont  
 Incon a s'etaplis lorsqu'ils auront atteint leur vingt

**Transcription : A.D. 11, 3E 16 300, f° 176 verso, M<sup>e</sup> Jean François Ferrier,  
Testament de Jean Baptiste Ferrier, 8 décembre 1774.**

« L'an mille sept cents soixante quatorze et le huitième jour du mois de décembre au lieu de Sijean après-midi, par devant nous notaire royal dudit lieu. Soussignés et en présence des témoins bas nommés, fut présent, en personne, Monsieur m[âitr]e Jean Baptiste Ferrier, bourgeois du lieu de Sijean<sup>1</sup>. Lequel se trouvant atteint de certaine maladie corporelle dans un lit de sa maison d'habitation, sain néanmoins de tous ses sens, mémoire et entendement, ainsi qu'il a paru à nous notaire et témoins, voyant, ouïssant, parlant et connaissait parfaitement, considérant la certitude de la mort et la brièveté de cette vie, pour non être surpris sans avoir disposé de ses biens, il a fait et dicté son dernier et valable testament nuncupatif en la forme qui suit.

Veut le dit testateur, son décès arrivé, que son corps soit enseveli dans l'église de la présente paroisse laissant le soin de son enterrement, honneurs funèbres, neuvaine bout d'icelle et bout dans à la sage discrétion de son héritier bas à nommer. Lequel il charge en outre de faire prier Dieu pour le repos de son âme autant que sa piété le lui inspirera<sup>2</sup> et, venant à la disposition de ses biens donnés et légués, ledit testateur à Cyprien Magdelaine, Jean Baptiste Marianne, Joseph Marie, Raimond, Anne Ferrier, Elisabeth Anne, Claire Françoise Anne Ursule, Marie Elaine, épouse de m[âitr]e Joseph Compristo, docteur en médecine du présent lieu, et à Marie Hélaine Ferrier, épouse du Sieur Jacques Allary, receveur des fermes du Roi du lieu de Leucate, la somme de sept mille cinq cents livres à chacun d'eux à eux payables savoir à ceux et celles qui vont encore à s'établir lorsqu'ils auront atteint leur vingt <f°178> cinquième année ou qu'ils viendront à se colloquer en mariage ; et quand à ceux ou celles qui sont déjà établis ledit testateur veut et entend que ladite somme de sept mille cinq cents livres leur soit payée par son héritier incontinent après son décès à la charge. Néanmoins, par ses derniers de précompter à son dit héritier sur la susdite somme de sept mille cinq cents livres ce qu'ils ont déjà reçu lors de leur contrat de mariage ou autrement, et ce qu'ils peuvent devoir à sa dite succession, ~~de plus veut et entend le dit testateur~~ et avec quoi ledit testateur institue lesdits Marie Hélaine, Anne, Marie Hélaine, Elisabeth Anne, Jean Baptiste Marianne, Joseph Marie, et Raimond Ferrier, ses neufs enfants légitimes et naturels et de feu Dame Elisabeth De Pech, son épouse, ses héritiers particuliers voulant

qu'ils ne puissent plus autre chose prétendre ni demander sur ses biens leur imposent silence. De plus, veut et entend ledit testateur<sup>3</sup> lesdits Anne, Élisabeth Anne, Claire Françoise Anne Ursule, Jean Baptiste Marianne, Joseph Marie et Raimond jusqu'à ce qu'ils viennent à s'établir et, à cet effet, il leur assigne un quartier de sa maison qui se trouve du côté de marin et aquillon d'icelle composé de la Cave Neuve avec un petit cabinet attenant audit appartement où on met ordinairement des bouteilles, et quatre chambres qui se trouvent au dessus de la chambre et cabinet qu'occupe actuellement ledit testateur, et en outre une autre petite chambre et grenier joignant qui se trouve au dessus d'icelle <f°178 v> à la charge par son dit héritier d'ouvrir une porte d'entrée audit corps de logis du côté du chemin de la Barbecanne pour former la séparation de ladite maison, les dites chambres meublées par son héritier suivant leur état, voulant que ses dits six enfants susnommés soient tenus de rendre à son dit héritier bas à nommer tant le susdit quartier de maison dont ils n'auront que la jouissance leur vie durant que les meubles et effets qui se trouveront dans icelluy ; bien entendu ceux seulement que son dit héritier leur aura remis et en tous et chacun ses autres biens meubles, immeubles, droits, voix, noms, actions et successions quelconques qui lui appartiennent ou pourront lui appartenir à l'avenir ledit testateur a fait créé, nommé et institué pour son héritier général et universel le Sieur Vincent Ferrier son fils légitime et naturel et de lad[ite] feu Dame Pech, son épouse, conseiller du Roi, maire dudit Sijean pour, par lui son décès arrivé, prendre la possession et jouissance de tous ses biens et héritages en continuant après son décès et en disposer en suite à ses plaisirs et volontés tant en la vie que la mort. Lecture faite audit testateur de son présent testament au chevet de son lit, en présence des témoins bas nommés, a dit qu'il contient sa dernière et fidèle volonté duquel il nous requiert acte ce que nous lui avons concédé sans nous divertir à d'autres et rédigé de suite à fur et mesure qu'il nous a prononcé ses volontés ; le tout en présence des Sieurs Joseph Talavignes nég[ociant], Sieur Sauveur Moynier bourgeois, Jérôme Besse, Joseph Tallavignes fils praticien, Alexis Talavignes nég[ociant], Paul Huc maçon, tous ha[bita]nts dudit Sijean et encore Pierre Ferran brassier, <f°179> aussi ha[bita]nt dudit Sijean. Soussignés avec ledit testateur et nous notaire.



<sup>1</sup> <qui>

<sup>2</sup> < et néanmoins deux cents messes basses qui seront dites et célébrées dans l'année de son décès dans l'église des Révérends pères Capucins du présent lieu>

<sup>3</sup> <et ancien major de la Garde Côte>

app[rouvan]t les trois renvois et huit mots rayés.

<signatures>

<i>Ferrier</i>	<i>Tallavignes</i>	<i>aprouvant trois</i>
<i>Moynier app de même</i>		<i>Ranvois et huit mots rayés</i>
<i>Tallavignes de même</i>		<i>Besse app[rouvan]t de même</i>
<i>Tallavignes de même</i>		<i>Paul Huc de même</i>
<i>Ferran de même</i>		<i>Ferrier not[ai]re</i>

**Annexe 14a : Propriétés de Vincent Ferrier (1739 – 1803) dans la ville de Sigean  
(d'après le compoix terrier de 1778).**



Localisation précise.



Localisation estimée.

Source : A.M.S., CC9, Compoix terrier de Sigean, folioté 1-852, fin du compoix non-folioté, avec tables, 1778.  
Fonds de carte : A.M.S., 1 G 26.

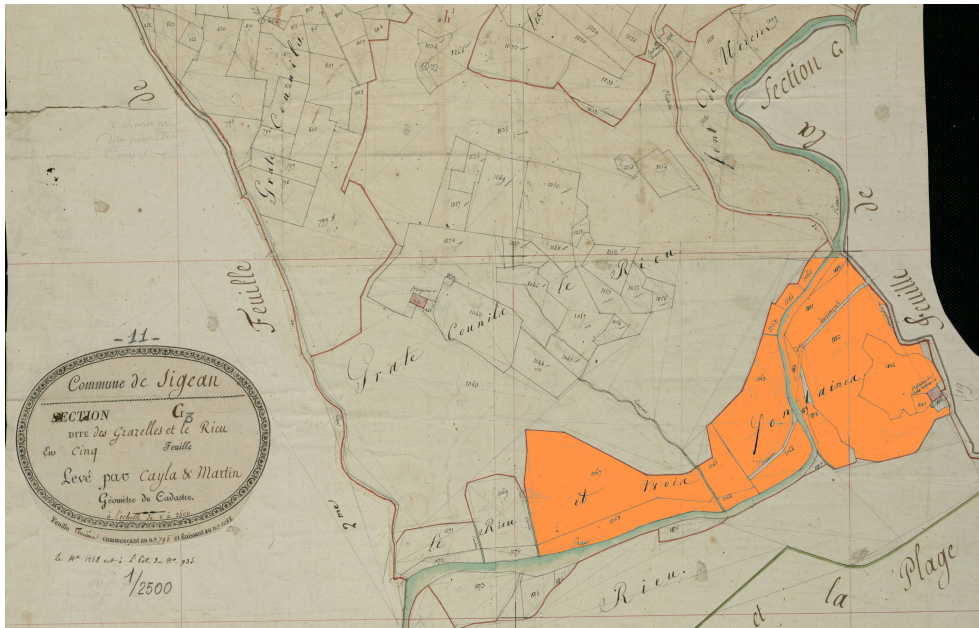
**Annexe 14b : Propriétés de Vincent Ferrier (1739 – 1803) dans le terroir de Sigean (d'après le compoix terrier de 1778).**



- |            |          |   |
|------------|----------|---|
| ■ Cham     | ▼ Vigne  | ▨ Propriétés de Vincent Ferrier en garrigue |
| ● Olivette | ▲ Herm   | ▭ Métairie des Trois fontaines              |
| B Bergerie | ◆ Grotte |   |

Source : A.M.S., CC9, Compoix terrier de Sigean, folioté 1-852, fin du compoix non-folioté, avec tables, 1778.  
Fonds de carte : A.M.S., 1 G 26.

**Annexe 15 : Métairie des Trois Fontaines  
(d'après le compoix terrier de 1778).**



Fonds de carte : A.M.S., 1 G 26.

**Annexe 16 : Les Ferrier dans les compoix cabalistes des années 1780.  
(A.M.S., CC 18)**

<b>1780</b>	<b>Personne</b>	<b>Bien(s)</b>	<b>Allivrement</b>
	Vincent Ferrier	490 brebis et fonds placés sur mer et sur terre	11 livres, 18 sols.
	S <sup>r</sup> Fr. Ferrier notaire	Industrie	1 livre, 10 sols.
	S <sup>r</sup> Fr. Ferrier négociant	Industrie	3 livres.
	Jean Ferrier	Industrie	15 sols.
	D <sup>elle</sup> Ferrier des Ouviaels	154 brebis	3 livres, 1 sol, 8 deniers.
	D <sup>elle</sup> Marianne Ferrier	Industrie	15 sols.

<b>1782</b>	<b>Personne</b>	<b>Bien(s)</b>	<b>Allivrement</b>
	Vincent Ferrier	400 brebis et commerce	7 livres, 8 sols, 4 deniers.
	S <sup>r</sup> Fr. Ferrier notaire	Industrie	1 livre, 5 sols.
	S <sup>r</sup> Fr. Ferrier négociant	Industrie	5 livres.
	Jean Ferrier	Une mule	6 sols.
	D <sup>elle</sup> Ferrier des Ouviaels	Ø	Ø
	D <sup>elle</sup> Marianne Ferrier	Industrie	15 sols.

<b>1783</b>	<b>Personne</b>	<b>Bien(s)</b>	<b>Allivrement</b>
	Vincent Ferrier	147 brebis et commerce	3 livres, 18 sols, 9 deniers.
	S <sup>r</sup> Fr. Ferrier notaire	Industrie	1 livre, 14 sols.
	S <sup>r</sup> Fr. Ferrier négociant	Industrie	5 livres.
	Jean Ferrier	Une mule + fermier de M <sup>elle</sup> Annette Pech	16 sols.
	D <sup>elle</sup> Ferrier des Ouviaels	156 brebis	3 livres, 2 sols, 4 deniers.
	D <sup>elle</sup> Marianne Ferrier	Industrie	1 livre.

<b>1785</b>	<b>Personne</b>	<b>Bien(s)</b>	<b>Allivrement</b>
	Vincent Ferrier	247 brebis	5 livres, 8 sols, 9 deniers.
	S <sup>r</sup> Fr. Ferrier notaire	Non renseigné	1 livre, 10 sols.
	S <sup>r</sup> Fr. Ferrier négociant	Non renseigné	5 livres.
	Jean Ferrier	Une vache	10 sols.
	D <sup>elle</sup> Ferrier des Ouviels	114 brebis	2 livres, 6 sols.
	D <sup>elle</sup> Marianne Ferrier	Ø	Ø

<b>1789</b>	<b>Personne</b>	<b>Bien(s)</b>	<b>Allivrement</b>
	Vincent Ferrier	Ø	Ø
	S <sup>r</sup> Fr. Ferrier notaire	Non renseigné	1 livre, 10 sols.
	S <sup>r</sup> Fr. Ferrier négociant	Industrie	5 livres.
	Jean Ferrier	Ø	Ø
	D <sup>elle</sup> Ferrier des Ouviels	120 brebis	2 livres, 8 sols.
	D <sup>elle</sup> Marianne Ferrier	Ø	Ø

**Annexe 17 : Transcription d'une lettre écrite de la main d'un Jean-Baptiste  
Ferrier, à destination de son frère.**

« Perpignan le 18 Germinal, an 9.

J'ai reçu, cher frère, vos différentes lettres mais, soit occupations soit indisposition, je n'ai pu encore vous écrire. Néanmoins, j'ai rempli chaque fois vos commissions soit auprès de S[ieu]r Surin, qui me promet de vous adresser sa réponse, soit auprès de l'ami Anglada à qui je remis votre lettre. La présente vous sera rendue par le fils ou épouse de mon grand ami Réallon, juge au tribunal de Commerce, et à qui je suis redevable de bien de soins qu'il s'est donné pour que je ne perde pas ma place de greffier, c'est lui qui a suggéré tous les moyens pour que les autres juges me nominassent de nouveau, ce qui se fit à l'unanimité et j'attends que le Premier Consul m'envoie la Commission. Je l'attends à la fin de ce mois ou bien mon juger dans quelle transe je suis et je dois être jusques alors malgré que j'aie fait la consignation de mille francs et qui me coûtent bien cher. Anglada m'a dit vous l'avoir écrit, car je n'avais pas le courage de le faire, tant j'étais chagrin, inquiet et malade. Il faut joindre à cela les tracasseries que j'essuie des autres auxquels je ne puis payer davantage les intérêts, ne recevant par mon traitement depuis longtemps, ainsi je suis très souvent embarrassé pour alimenter mes enfants, croyez que je ne sais plus où donner de la tête. Il est tenu que vous mettiez le calme à mes tourments, hâtez vous de venir, votre présence ici devient nécessaire, et je crois même qu'elle vous conviendrait pour voir Benezech relativement à ce que vous me dites sur vos jambes et votre santé, vous savez combien je m'intéresse à ce qui vous regarde. Éloignez vous de ce qui cause vos maux et profitez des remèdes lorsqu'il est temps. Vous connaissez les moyens de Benezech, venez donc le voir.

Vous ne me parlez pas de [...] ni de votre affaire de Montpellier. L'une et l'autre affaire seront elles renvoyées au Kalende des Grecs, mettez moi au courant et croyez moi sans retenue, votre ami et frère J[ea]n B[aptis]t<sup>e</sup> ferrier.

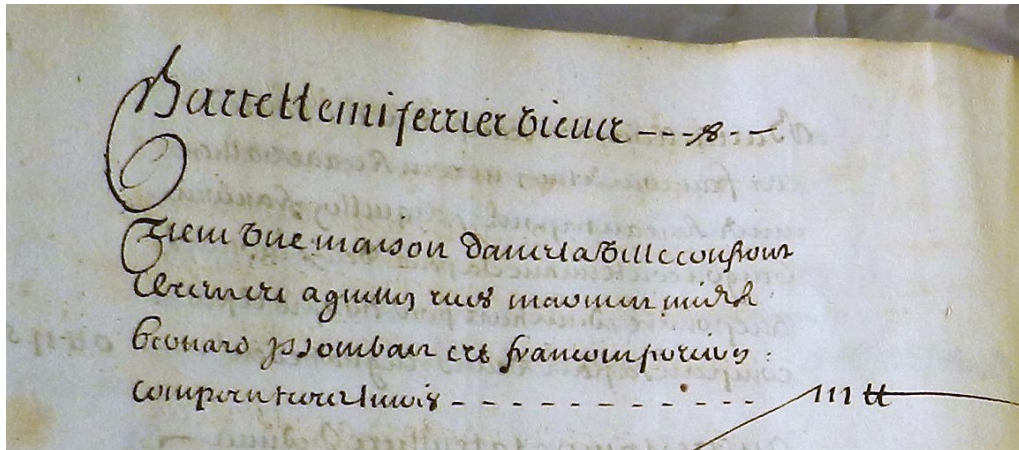
Le porteur de ma lettre vous remettra l'onguent que vous m'avez demandé.

Vous avez oublié de me renvoyer les deux sacs, pensez-y je vous prie.

Enregistré à Narbonne le quatorze mars 1807, fol<sup>o</sup>55 v<sup>o</sup> reçu un franc aud[...] plus cinquante cinq centimes pour visa pour timbre <signature> »

Source : A.M.S., S 52 : [...]  
Famille Ferrier, correspondances (1777 – 1884).

Annexe 18 : Exemple d'une rubrique du compoix terrier de 1654  
(A.M.S., CC 7, f° 221 verso).



**Transcription :**

« Bartellemi Ferrier vieux.

Tient une maison dans la ville, confronté cers et aquillon rues, marin et midi Bernard  
Issombart et François Ferrier, compoix trois livres.

<sup>111</sup> tt [3 livres] »



Annexe 19 : Exemple d'une rubrique du compoix terrier de 1707  
(A.M.S., CC 8, f° 72 verso).

S<sup>r</sup> Jean Ferrier Baile du lac  
 Une maison pigeonnier maison pour le Jardinier moulin  
 a huille avec patu au devant d'iceluy étable pailler Jardin avec  
 un puits a roue ferratjal femourie en patus fermés tout joignant  
 a la place Cers Marie Médal Jean Pedemur, Jean Astre Rue la fontaine  
 Commune marin Rue et chemin de l'abreuvoir l'oeuvre de l'église Pierre  
 Bes midi la place publique led[it] chemin de l'abreuvoir et de la fontaine  
 lad[it] Médal led[it] Pedemur led[it] Astre led[it] Bes ; acqulon la rue de la fontaine et chemin  
 Contient la maison trente trois cannes trois cest[érées], étable pailler dix-neuf cannes,  
 patu cinquante-sept cannes, femourie quarante-deux cannes, jardin une cesterée, dix  
 pugnères, trois cest[érées], maison du jardinier sept cannes, trois cest[érées], ferratjal  
 trois pugnères, moulin a huille patu et femourie d'iceluy moulin seize cannes. Estime la  
 maison vingt et sept cannes bon, six cannes trois cest[érées] moyen, jardin bon, maison  
 du Jardinier faible, ferratjal bon, le tout en Compoix vingt livres  
 un sol. 20. 1. 0.

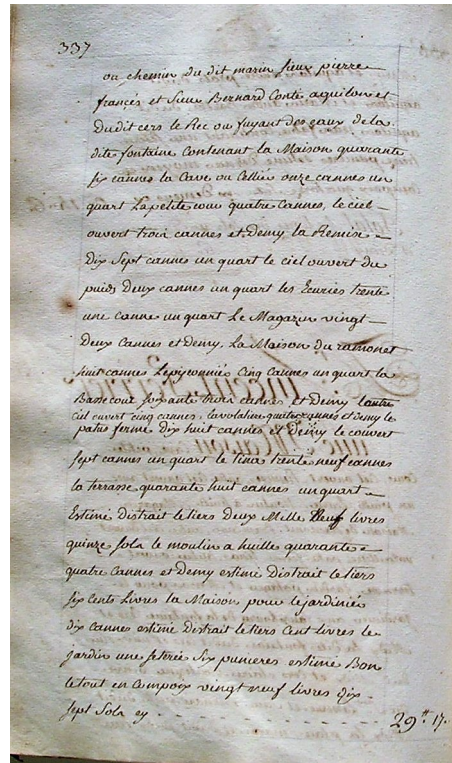
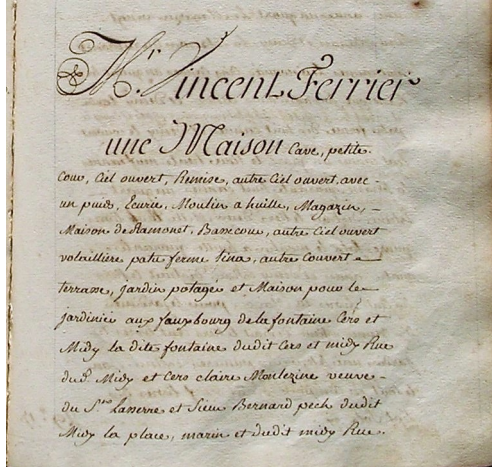
**Transcription :**

« S[ieu]r Jean Ferrier, baile du lac

Une maison, pigeonnier, maison pour le jardinier, moulin à huile avec patu au devant d'iceluy, étable, pailler, jardin avec un puits à roue, ferratjal, femourie en patus fermés tout joignant à la place. Cers Marie Médal, Jean Pedemur, Jean Astre, Rue, la fontaine commune ; marin rue et chemin de l'abreuvoir, l'oeuvre de l'église, Pierre Bes ; midi la place publique, led[it] chemin de l'abreuvoir et de la fontaine, lad[it] Médal, led[it] Pedemur, led[it] Astre, led[it] Bes ; acqulon la rue de la fontaine et chemin. Contient la maison trente trois cannes trois cest[érées], étable pailler dix-neuf cannes, patu cinquante-sept cannes, femourie quarante-deux cannes, jardin une cesterée, dix pugnères, trois cest[érées], maison du jardinier sept cannes, trois cest[érées], ferratjal trois pugnères, moulin à huille patu et femourie d'iceluy moulin seize cannes. Estime la maison vingt et sept cannes bon, six cannes trois cest[érées] moyen, jardin bon, maison du jardinier faible, ferratjal bon, le tout en compoix vingt livres un sol

20 l[ivres], 1 s[ol], 0 d[enier]. »

**Annexe 20 : Exemple d'une rubrique du compoix terrier de 1778  
(A.M.S., CC 9, f° 336 verso).**



« M[onsieu]r Vincent Ferrier

une Maison cave, petite cour, ciel ouvert, remise, autre ciel ouvert avec un puits, écurie, moulin à huile, magasin, maison de ramonet, bassecour, autre ciel ouvert volailler, patu fermé tina, autre couvert terrasse, jardin potager et maison pour le jardinier aux fauxbourg de la fontaine. Cers et midy la dite fontaine, dud[it] cers et midy Rue, dud[it] midy et cers Claire Malesine, veuve du S[ieu]r Lasserre et Sieur Bernard Pech, dud[it] midy la place, marin et dud[it] midy rue /f°337/ ou chemin, dud[it] marin Sieur Pierre Francès et Sieur Bernard Conté, aquilon et dud[it] cers le Rec ou fuyant des eaux de la dite fontaine. Contenant la maison quarante-six cannes, la cave ou cellier onze cannes un quart, la petite cour quatre cannes, le ciel ouvert trois cannes et demi, la remise dix-sept cannes un quart, le ciel ouvert du puits deux cannes un quart, les écuries trente-une cannes un quart, le magasin vingt-deux cannes et demi, la maison du ramonet huit cannes, le pigeonnier cinq cannes un quart, la basse-cour soixante-trois cannes et demi, l'autre <ciel ouvert cinq cannes, le volailler quatre cannes et demi, le> patu fermé dix-huit cannes et demi, le couvert sept cannes un quart, le tina trente-neuf cannes, la terrasse quarante-huit cannes un quart. Estimé distrait le tiers deux mille neuf livres, quinze sols, le moulin à huile quarante-quatre cannes et demi estimé distrait le tiers dix cannes estimé distrait le tiers cent livres, le jardin une sétérée, six punières, estimé bon. Le tout en compoix vingt-neuf livres, dix-sept sols ci.

29 l[ivres], 17 s[ols]. »

## **Table des annexes.**

Annexe 1 : A.M.S., 1 G 26, Atlas cadastral, 1816.....	193
Annexe 2 : Généalogie des premiers Ferrier.....	194
Annexe 3 : Généalogie des Ferrier consuls.....	195
Annexe 4 : Généalogie des Ferrier notaires.....	197
Annexe 5 : Généalogie des Ferrier négociants.....	199
Annexe 6 : Généalogie des Ferrier brassiers.....	201
Annexe 7 : La Maison « Ferrier » de nos jours.....	204
Annexe 8 : Tables des matricules du conseil de ville de Sigean (1655, 1657, 1658)....	205
Annexe 9 : Insignes de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.....	208
Annexe 10 : Transcription de la dispense accordée pour le mariage d'A.B. Ferrier et de Marie La Vaissière, 14 juin 1738.....	209
Annexe 11 : Propriétés de Vincent Ferrier (1676 – 1741) à Sigean en 1737.....	210
Annexe 12 : Propriétés de Jean-Baptiste Ferrier au Lac en 1764.....	212
Annexe 13 : Transcription du testament de Jean-Baptiste Ferrier, 8 décembre 1774..	213
Annexe 14 : Propriétés de Vincent Ferrier (1739 – 1803) à Sigean en 1778.....	217
Annexe 15 : Métairies des Trois Fontaines en 1778.....	219
Annexe 16 : Les Ferrier dans les compoix cabalistes sigeanais des années 1780.....	220
Annexe 17 : Transcription de la lettre de J.B. Ferrier à son frère, 18 Germinal An 9...	222
Annexe 18 : Exemple d'une rubrique du compoix terrier de 1654.....	223
Annexe 19 : Exemple d'une rubrique du compoix terrier de 1707.....	224
Annexe 20 : Exemple d'une rubrique du compoix terrier de 1778.....	225

## **Index des tableaux.**

Tableau 1 : Impositions annuelles de la communauté de Sigean (1741 – 1748).....	27
Tableau 2 : Impositions annuelles de la communauté de Sigean (1761 – 1768).....	27
Tableau 3 : Enfants du couple Barthélémy Ferrier « vieux » – Anne Hugonette.....	40
Tableau 4 : Propriétés de Barthélémy Ferrier « vieux » (Sigean, 1654).....	44
Tableau 5 : Propriétés de Barthélémy Ferrier « vieux » (Lac, 1666).....	46
Tableau 6 : Propriétés de Jean Ferrier (baile du Lac) à Sigean (1707).....	54
Tableau 7 : Enfants du couple Louis Ferrier – Françoise Prax.....	58
Tableau 8 : Liste des biens fonciers de Louis Ferrier (1654).....	60
Tableau 9 : Liste des biens fonciers de Barthélémy Ferrier « jeune » (1654).....	67
Tableau 10 : Enfants du couple Barthélémy Ferrier « jeune » – Marie Gatignole.....	69
Tableau 11 : Enfants du couple Jean Ferrier – Anne Estieu.....	75
Tableau 12 : Enfants du couple Jean Ferrier « bessou » – Catherine Bes.....	81
Tableau 13 : Liste des biens fonciers de Jean Ferrier, « fils à Bertrand » (1654).....	82
Tableau 14 : Enfants du couple Michel Ferrier – Simone Daydé.....	84
Tableau 15 : Comptes de la tutelle de Jean Ferrier (1685 – 1693).....	86
Tableau 16 : Liste des biens fonciers de Jean Ferrier « jeune » (1707).....	92
Tableau 17 : Enfants du couple Jean Ferrier – Françoise Huc.....	95
Tableau 18 : Enfants du couple Jean Ferrier – Marguerite Martrou.....	96
Tableau 19 : Enfants du couple Michel Ferrier – Catherine Alary.....	97
Tableau 20 : Liste des biens fonciers de Jean Ferrier (1720 – 1783) en 1778.....	101
Tableau 21 : Enfants du couple Bernard de Pech – M. Gen. Esp. Ferrier.....	106
Tableau 22 : Enfants du couple Jean Ferrier – Marie Rose Avelanet.....	115

Tableau 23 : Enfants du couple Antoine Barthélémy Ferrier – Marie La Vaissière.....	115
Tableau 24 : Enfants du couple Vincent Ferrier – Isabeau Hélène Alaric.....	120
Tableau 25 : Origines géographiques des preneurs de gasailles de J.-B. Ferrier.....	133
Tableau 26 : Origines socio-professionnelles des preneurs de gasailles de J.B.Ferrier	134
Tableau 27 : Propriétés de J.-B. Ferrier dans la métairie des Cavettes (Lac, 1764).....	140
Tableau 28 : Enfants du couple J.-B. Ferrier – Marie Élisabeth de Pech.....	143

## **Table des cartes, graphiques et figures.**

Carte 1 : Territoire de la ville de Sigean à l'époque moderne.....	21
Figure 1 : Les premiers Ferrier de Sigean (1550 – 1600).....	34
Carte 2 : Section E3 du cadastre dit « de Napoléon » (A.M.S., 1 G 26, 1816).....	35
Figure 2 : Noyau familial du couple Barthélémy Ferrier « vieux » – Anne Hugonette. .	42
Figure 3 : Noyau familial du couple Louis Ferrier – Françoise Prax.....	59
Figure 4 : Noyau familial du couple François Pons – Jeanne Ferrier (1663).....	70
Figure 5 : Noyau familial du couple Jean Ferrier – Anne Estieu (1670).....	71
Figure 6 : Noyau familial du couple Jean Ferrir « bessou » – Catherine Bes.....	81
Figure 7 : Noyau familial des enfants Jean et Claire Ferrier entre 1679 et 1693.....	85
Figure 8 : Noyau familial du couple Vincent Ferrier – Isabeau Hélène Alaric.....	121
Graphique 1 : Actes notariés concernant Jean-Baptiste Ferrier (1741 – 1744).....	132
Graphique 2 : Nombres de bêtes mises en gasailles par Jean-Baptiste Ferrier.....	135

Aurélien SAUX, *Itinéraire d'une famille languedocienne : les Ferrier de Sigean (XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> s.)*, Histoire, Patrice POUJADE (dir.), époque moderne, Université de Perpignan Via Domitia, 230 p.

Étudier l'itinéraire d'une famille ayant vécu à l'époque moderne permet d'en apprendre un peu plus sur la France d'Ancien Régime : vie sociale des individus, vie communautaire, stratégies familiales. La famille Ferrier, vivant à Sigean, petite ville du Bas-Languedoc, comprend des individus issus de milieux socio-professionnels différents : consuls, notaires, négociants, journaliers. Grâce aux registres paroissiaux, aux documents d'impositions et aux actes notariés, le but est de montrer comment cette famille a forgé son pouvoir au sein de la communauté et de démontrer en quoi la famille est moteur social. À travers des alliances matrimoniales prestigieuses, une gestion des biens fonciers et meubles transmis de génération en génération et des fonctions officielles au sein de la ville, certains membres ont eu à diriger cette dernière pendant des dizaines d'années. Son pouvoir local fut en partie perdu lors de la Révolution Française mais cette famille est un exemple concret de la bourgeoisie urbaine dont sont issus les notables du XIX<sup>e</sup> siècle.

Estudiar el itinerario de una familia que vive en la época moderna permite aprender un poco más sobre la Francia del Antiguo Régimen : vida social entre los individuos, vida de la comunidad, estrategias familiares. La familia Ferrier, que vive en Sigean, villa del Bas-Languedoc, incluye individuos que pertenecen a diferentes grupos socio-profesionales : cónsules, notarios, negociantes, jornaleros. Gracias a los registros parroquiales, a los impuestos y a las escrituras notariales, el objetivo es enseñar cómo esta familia forjó su poder en el seno de la comunidad y demostrar en que la familia es un motor social. A través de alianzas matrimoniales prestigiosas, una gestión de los bienes inmuebles y muebles, transmitidos de generación en generación, y funciones oficiales en la ciudad, algunos miembros dirigieron esta ciudad durante décadas. Su poder local se perdió en parte durante la Revolución Francesa, pero esta familia es un ejemplo concreto de la burguesía urbana de la que provienen los notables del siglo XIX.